L'ÉGLISE

ET

L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

L'ÉGLISE

ET

L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

PAR

P. DE DECKER

ANCIEN MINISTRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

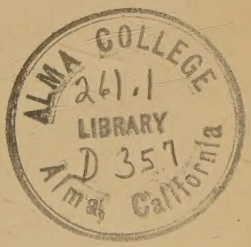

LOUVAIN
CHARLES PEETERS
Libraire-Editeur
Rue de Namur, 22

PARIS
VICTOR LECOFFRE
Libraire
Rue Bonaparte, 90

1887

23180

PRÉFACE.

Dans sa Lettre encyclique en date du 18 août 1883, Léon XIII, le Pape glorieusement régnant, fait appel au dévouement des écrivains laïcs, pour la défense de l'Eglise et de la Papauté, rendues suspectes et odieuses par des travaux historiques, dans lesquels le comte de Maistre dénonçait, déjà de son temps, *une conspiration contre la vérité.*

Je me suis fait un devoir de répondre à l'appel du grand Pontife, dont les conseils inspirés méritent d'être suivis par tous ceux qu'effraient les doctrines qui menacent de nos jours l'ordre social chrétien.

A toutes les époques et dans tous les pays, des savants de premier ordre ont défendu la cause de l'Eglise, au point de vue de la *science religieuse*. Balmès demandait un travail historique sur l'Eglise, dans ses rapports avec la *science sociale*.

Dans le but de contribuer, pour ma faible part, à réaliser ce programme, qui a fait le sujet des études de prédilection de toute ma vie, j'ai dessiné à grands traits le tableau des services rendus au monde par l'Eglise, depuis ses origines, et démontré ainsi le rôle providentiel rempli par elle dans la grande œuvre de la civilisation.

De ce résumé impartial ressort, à toute évidence, cette conclusion philosophique que l'Eglise, parce qu'elle est une institution divine, a toujours été divinement assistée et soutenue dans son action sociale à travers toutes les vicissitudes du passé, et que, par conséquent, dans l'avenir aussi, elle saura accomplir, en dépit des hommes, ses immortelles destinées.

Je n'ai pas la prétention de présenter des considérations bien neuves, bien originales ; mais, puisque les passions et les préjugés ne se lassent pas, dit l'abbé Gorini, de reproduire les mêmes accusations, toujours fausses, contre la Papauté, pour-

quoi se lasser de reproduire les mêmes arguments, toujours vrais, en faveur de la Papauté? C'est ce que j'ai fait; en adoptant toutefois un cadre nouveau, en signalant les bienfaits de l'Eglise surtout sous le rapport social, et en cherchant à m'appuyer de préférence sur les aveux d'écrivains connus, appartenant à l'école protestante ou libérale. *Fas est et ab hoste doceri.*

Les pages, courtes mais substantielles, que je livre au public, respirent la conviction la plus profonde et la plus désintéressée.

Elles s'adressent au bon sens, à la bonne foi.

Que je serais heureux, si un seul de mes lecteurs était amené à s'appliquer ces paroles loyales de M. de Tocqueville : « J'ai commencé l'étude de l'ancien régime, plein de préjugés contre le clergé ; je l'ai finie, plein de respect pour lui. »

INTRODUCTION.

INSTITUTION DIVINE DE L'ÉGLISE.

Pour comprendre et pour expliquer l'histoire de l'Eglise, il est nécessaire d'admettre son origine divine; et cette histoire devient à son tour une preuve éclatante de cette origine.

« Pour qui ne tient pas compte de la vertu surnaturelle et divine de l'Eglise, dit Donoso Cortès, son action sur le monde, ses tribulations, ses triomphes et son histoire tout entière sont des mystères inexplicables, et, pour qui ne les comprend pas, il est à jamais impossible de comprendre ce qu'elle a d'intime, de profond, dans ce qui en fait comme le fond et l'essence, la civilisation européenne (1). »

(1) *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, livre Ier.

Je crois inutile de reproduire ici, d'après tant d'ouvrages restés irréfutés, la démonstration de la doctrine de l'institution divine de l'Eglise, doctrine qui s'impose à nos convictions. La raison se refuse à supposer que Dieu ait laissé le monde moral sans une direction positive et visible, infaillible et immuable, indépendante des caprices des hommes et des révolutions des siècles. « Je vois par l'histoire, disait à son lit de mort un écrivain éminent de l'école moderne, la nécessité manifeste d'une autorité divine et visible, pour le développement de la vie du genre humain. Or, tout ce qui est en dehors de l'Eglise catholique est sans autorité. Donc, l'Eglise catholique est l'autorité que je cherche, et je m'y soumets; je crois ce qu'elle m'enseigne (1). »

L'Eglise nous ordonne de croire qu'elle a été fondée par Jésus-Christ, que l'esprit divin la gouverne et que Dieu est avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Le savant Mœhler, dans sa *Symbolique*, a résumé en une formule admirable la doctrine catholique sur l'Eglise. Selon lui, « cette création de Dieu n'est, dans sa nature, dans l'ensemble harmonique de ses pouvoirs et de ses privilèges, dans

(1) Voyez la relation du Père Gratry sur les derniers jours de l'historien Augustin Thierry.

la distribution de ses bienfaits et l'émanation de sa vie surabondante, que *le prolongement de la rédemption du Christ*, à travers les siècles et les générations. C'est la permanence du Fils de Dieu dans l'histoire. *L'Eglise est Jésus-Christ continué.* »

La même idée de l'origine et de l'action surnaturelles de l'Eglise est donnée par son apologiste le plus récent, dans des termes confirmés par la haute autorité de Mgr Mermillod. « La sainte Eglise catholique, dit-il, est le commencement et la raison de toutes choses, parce qu'elle est le Christ lui-même, la plénitude et l'accomplissement du Christ, son corps et son développement réel et mystique, le Christ total et accompli. Aussi, l'Eglise occupe parmi les œuvres de Dieu la place même du Christ; le Christ et l'Eglise c'est un même ouvrage de Dieu. Or, le Christ s'appelle lui-même *le principe et la fin de toutes choses* (1). »

De cette hauteur, l'esprit suit respectueusement l'Eglise gravitant dans la double immensité du temps et de l'espace, entraînant dans son orbite céleste les siècles et les mondes, et déterminant par son action mystérieuse les évolutions de l'ordre social. Depuis les commencements de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, tous les grands événe-

(1) *De l'Eglise et de sa divine constitution*, par Dom Bréa; introduction (1885).

ments se rapportant à l'Eglise peuvent être appelés plus spécialement des *gesta Dei*, c'est à dire, des œuvres divines, accomplies par les peuples, ouvriers inconscients élevant, d'après les desseins de Dieu, l'édifice majestueux de la civilisation.

Tous les historiens catholiques rendent hommage à cette constante manifestation de la Providence dans le gouvernement de l'Eglise. *Dans l'histoire de l'Eglise*, dit M. POUJOULAT, *tout est marqué du sceau providentiel* (1). — *L'intervention de Dieu dans l'établissement et la conservation de son Eglise*, ajoute M. DIGBY, *est le miracle de l'histoire* (2). — Un auteur récent consacre tout un volume à prouver ce que Dieu a fait, en faveur de son Eglise, pour *préparer*, pour *fonder* et pour *perpétuer* son empire sur la terre (3). — Le Dr PHILIPS, organe officiel de l'université de Munich, va plus loin : il prétend que l'histoire générale est incompréhensible si l'on ne tient pas compte de l'action de l'Eglise : « L'histoire universelle, dit-il dans un langage qui semble un dernier écho de l'hymne de Bossuet au gouvernement de la Providence, décrit son cours autour du Christ. La Croix est son trône élevé au milieu du royaume de Dieu qui a pour

(1) *Histoire des papes*, chap. I.
(2) *Ages de foi*, livre II, chap. 3.
(3) *Economie de la Providence divine dans le gouvernement des choses humaines*, par le Père MILLET.

mission d'unir en lui tous les royaumes de la terre et de relier leurs destinées à la sienne. Cette sublime idée de la suprématie universelle de l'Eglise est constatée par l'histoire pendant toute la suite des siècles. *La seule philosophie vraie de l'histoire est celle qui fait de l'Eglise catholique le centre de l'histoire*, qui explique les âges antiques comme sa préparation, les âges modernes comme sa conséquence (1). »

Ainsi comprise, l'histoire de l'Eglise est, dans le sens absolu des termes dont se sert saint Augustin, *la révélation permanente de l'action de la Providence dans le monde*. Qu'eut dit ce grand Docteur, si, en traçant le plan de sa *Cité de Dieu*, il avait pu connaître, comme nous les connaissons aujourd'hui, les merveilles de ce *règne de Dieu* visibles depuis dix-huit cents ans?

De nos jours, tous les grands écrivains qui ont contribué à la glorification de l'Eglise, les ROHRBACHER, les ALZOG, les BALMÈS, les GERBET, les DONOSO CORTÈS, les LACORDAIRE, les DUPANLOUP, les GORINI, ont prouvé l'origine et le développement *providentiels* de l'Eglise et son action *non moins providentielle* sur la constitution du monde moderne. Les historiens spéciaux de la Papauté, tels que les MATHIEU, les GOSSELIN, les

(1) La revue : *Feuilles historiques et politiques*.

CHRISTOPHE, ont signalé *comme un enchaînement de miracles* l'unité, la perpétuité, l'universalité de l'Eglise.

La croyance, la certitude que l'institution de l'Eglise est divine, suffit à elle seule pour nous révéler le secret de ce que M. Henrion appelle *la philosophie de l'histoire de la Papauté.*

En effet, quelle majestueuse lignée d'hommes incomparables dont le génie, presque sans interruption depuis dix-huit siècles, illumine le Siège de Rome! Quel cortège de pontifes projetant toujours, malgré leurs imperfections personnelles ou les malheurs des temps, un reflet de l'idéal divin sur l'institution de la Papauté! Quelle rare réunion de qualités qui distinguent l'auguste personnalité des Papes, et que peuvent seules expliquer les grâces spéciales qui font d'eux des êtres privilégiés, élevés au-dessus de la condition ordinaire de la nature humaine, et transfigurés, pour ainsi dire, en qualité de *successeurs* et de *continuateurs du Christ!* Quel calme et quelle sérénité dans leur langage, quelle fermeté et quelle infaillibilité dans leurs principes, quelle prudence et quelle sagesse dans les déterminations à prendre, quelle dignité et quel courage passif dans les épreuves à subir!

Mais aussi quelles destinées que celles des Papes!

Dans tous les grands faits de l'histoire un pape apparaît.

Un pape arrête l'invasion des barbares, et renouvelle par eux le sang corrompu de l'empire romain épuisé.

A la voix d'un pape l'Europe se rue sur l'Asie pour la délivrance du tombeau du Christ, au cri de *Dieu le veut!*

Des mondes nouveaux sont découverts : un pape, par sa médiation équitable, en distribue les terres aux puissances légitimement prétendantes ; mais il se réserve le domaine des âmes et en fait, par l'apostolat des missionnaires, une extension illimitée du royaume de Dieu.

La révolution religieuse du XVI^e^ siècle éclate : pendant que Luther, sous prétexte de réforme, trouble et divise la chrétienté, un pape, par le saint concile de Trente, opère la véritable réforme de l'Eglise, qui voit sa jeunesse se *renouveler comme celle de l'aigle.*

Bien souvent la position des papes semble humainement désespérée : c'est le moment de ce qu'un historien appelle l'*imprévu providentiel* qui les couvre du bouclier promis (*scuto circumdabit*).

Les papes sont désarmés, mais ils doivent être traités, disait Napoléon qui s'y connaissait, comme s'ils avaient 200,000 hommes à leur disposition.

Condamnés à l'exil, *ils en reviennent toujours*.

Dépouillés du domaine temporel de l'Eglise, ils trouvent dans le *denier de Saint-Pierre*, produit de l'obole du pauvre et du riche, les ressources nécessaires à l'administration du monde catholique.

Emprisonnés dans le Vatican, ils parlent, et leurs paroles volent, avec la rapidité de l'éclair, d'un pôle à l'autre.

Persécutés, la Providence se charge de les venger de leurs persécuteurs : *qui mange du pape en meurt*.

Comment ne pas constater le phénomène historique de la frappante adaptation des vertus dominantes des Papes aux nécessités spéciales de leurs pontificats? — Durant tout le moyen âge, époque généralement considérée comme le règne de la force brutale, que serait devenue l'Europe sans l'invincible fermeté des Papes? Aux princes qui voulaient faire le mal, les Papes ont dit : *Non licet*. A ceux qui ont essayé de rendre les Papes complices du mal, ils ont dit : *Non possumus*. A ceux qui ont voulu les subordonner injustement aux caprices des puissances humaines, les Papes ont dit : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. A l'aide de cette triple formule d'indomptable résistance, dans laquelle se résument les phases

les plus glorieuses de leurs luttes historiques, les Papes ont fondé et maintenu la justice, la liberté et la paix, ils ont constitué l'ordre social chrétien. — Et dans les temps difficiles que nous traversons, quelle magnifique mission que celle de la Papauté! Quels souvenirs laissés par le règne exceptionnel de Pie IX! Léon XIII, à qui l'histoire réserve le glorieux titre de *pacificateur*, n'a-t-il pas su, sans abandonner aucun principe, sans sacrifier aucun droit, comprendre admirablement ce que le gouvernement des âmes réclame, aujourd'hui surtout, de tact et de modération, ce que la grande famille chrétienne mérite de ménagement, de tendresse même, de la part de l'Eglise *qui est une mère?*

La Papauté jouissait encore de cet autre avantage que, par l'expansion universelle de sa vaste et intelligente hiérarchie d'évêques, de légats et de nonces, elle possédait, pour ainsi dire, le privilège de l'*ubiquité*, qui donnait tant de sûreté à ses informations, tant d'opportunité à ses réclamations, tant d'autorité à ses décisions. « Au nom du Pape, les légats parcouraient l'Europe: ils discutaient avec les princes, ils négociaient avec les républiques; ils servaient de trait d'union ou de contrepoids, de frein ou de stimulant. Médiateurs à la fois craints et respectés, quoique désarmés, ils aplanissaient

les obstacles et consacraient les droits de chacun. L'univers entier reposait ainsi à l'ombre de la science, de la sagesse, de la justice et du courage de Rome chrétienne (1). »

En un mot, les Papes se sont toujours montrés les représentants visibles de la Providence ; tout en eux trahit le *mens divinior* qui les anime ; leur autorité surhumaine est, selon l'expression d'un protestant, *la seule devant laquelle l'esprit s'incline sans que l'âme s'abaisse*. Dans leur humilité, les Papes s'intitulent *les serviteurs des serviteurs de Dieu ;* aussi, est-ce d'eux qu'on peut dire avec vérité *que servir Dieu c'est régner*.

Dans son pieux enthousiasme, l'abbé de Ratisbonne *(Histoire de saint Bernard)* se demande : *Y a-t-il parmi les réalités humaines une figure plus sublime que celle du Pape ?*

Terminons par cette rapide appréciation du gouvernement des Papes :

« Le gouvernement du Pape est le seul dans l'univers qui n'ait jamais eu de modèle, comme il ne doit jamais avoir d'imitation. C'est une monarchie élective dont le titulaire, toujours vieux et toujours célibataire, est élu par un petit nombre d'électeurs élus par ses prédécesseurs, tous céliba-

(1) Crétineau-Joly, *L'Eglise romaine en face de la révolution*, tom. I, page 182.

taires comme lui, et choisi sans aucun égard nécessaire à la naissance, aux richesses et même à la patrie. Si l'on examine attentivement cette forme de gouvernement, on trouvera qu'elle exclut les inconvénients de la monarchie élective, sans perdre les avantages de la monarchie héréditaire (1). »

M. Henrion, célébrant les bienfaits de ce gouvernement, ajoute : « L'autorité des Papes servit à faire du monde chrétien une seule famille, dont les différends se jugeaient par un père commun, pontife du Dieu de la concorde et de la justice; application magnifique de la plus vaste et de la plus sublime idée d'administration qu'on pût imaginer (2). »

On peut résumer l'histoire des Papes du moyen âge par ces lignes empruntées à Guizot : *La civilisation, c'était le christianisme; le christianisme, c'était l'Eglise; l'Eglise, c'était le Pape!*

Aussi, de tous les sommets de la science historique, même chez les nations protestantes, quel magnifique concert d'éloges s'élève en faveur de la Papauté !

Les Jean DE MÜLLER, les RAUMER, les LEO, les VOIGT, les HÜRTER, les RANKE, les GFRÖRER, les MACAULAY exaltent à l'envi la Papauté : l'un la

(1) DE MAISTRE, *Du Pape*, livre III.
(2) *Histoire des Papes*, I-247.

signale comme *le pivot sur lequel le monde a tourné,* l'autre comme *la clé de voûte de tout l'édifice social et politique de l'Europe;* HERDER disait que *la barque de Pierre a porté le sort du monde;* d'après un écrivain anglais de la *Quarterly Review*, la Papauté pendant des siècles a entraîné l'humanité, *comme le soleil fait rouler le globe.*

Tous les monuments de la Cour de Rome attestent, à travers les siècles, sa foi indéfectible dans la divine institution de l'Eglise, toujours opposée victorieusement à l'astuce des hérésiarques comme à la violence des tyrans.

Dans le camp des adversaires de l'Eglise, tous les efforts ont toujours tendu à ébranler la croyance à sa divine institution ; nous pouvons même mesurer l'importance de cette croyance à l'instinct de leurs haines séculaires. Grégoire XVI, dans son encyclique du 13 septembre 1838, rappelle que, à toutes les époques, les ennemis de Rome eurent la prétention, déjà signalée par saint Cyprien, de faire de l'Eglise *une institution humaine.*

C'est parce que les ennemis de l'Eglise croient pouvoir la traiter *comme un établissement humain*, et qu'ils l'ont toujours appréciée et combattue sous l'empire de considérations purement humaines, qu'ils se sont toujours si étrangement trompés dans leurs calculs aveugles et leurs sinistres prévisions.

Les uns attribuaient le pouvoir de l'Eglise aux *richesses* qu'elle devait à la piété traditionnelle des générations : la première idée qui s'est toujours présentée à ses persécuteurs, c'est de lui enlever ses biens, dans l'espoir de *couper les vivres au clergé* et de le *réduire par la famine*. — Mais l'Eglise, périodiquement dépouillée et spoliée, *recevant l'aumône qu'elle avait toujours tant aimé à donner*, selon l'expression de M. de Montalembert, a vu son indépendance conservée, son autorité morale agrandie, son prestige relevé, en dépit des moyens même employés pour l'humilier et l'abattre sans retour.

Les autres supposaient la puissance de l'Eglise attachée à l'*alliance de l'autel et du trône*. — Or, tous les gouvernements, monarchiques ou populaires, se sont tour à tour insurgés contr'elle ; et, abandonnée sinon trahie par eux, non seulement elle s'est maintenue debout (*mole suâ stat*), quand tous les trônes sont ébranlés, mais c'est elle qu'on invoque pour les soutenir et les sauver, s'ils peuvent encore être sauvés.

D'autres affectaient de croire que l'Eglise empruntait sa force et sa vitalité aux *privilèges* que lui avait légués le moyen âge. — Voici que la révolution française a tout nivelé, tout désorganisé, tout détruit, en faisant table rase des institutions de

l'ancien régime ; et l'Eglise, acceptant parfaitement le *droit commun*, ne demande qu'à exercer librement son action, non pas politique mais morale, dans l'intérêt de la société.

D'autres encore, méconnaissant les enseignements de l'histoire, allaient jusqu'à prétendre que le crédit de l'Eglise reposait *sur l'ignorance des peuples* entretenue et exploitée par elle. — Et, de nos jours, ses ennemis, affolés par la peur à la vue de l'immense développement donné par l'Eglise à l'instruction publique dans tous les pays, se coalisent contre elle et se servent de toutes les ressources du trésor public pour neutraliser ses efforts, en confisquant, brutalement ou hypocritement, ses droits et ses libertés.

D'autres, enfin, croyaient que les influences de l'Eglise, déjà battues en brèche par la réforme et par la philosophie du XVIII^e^ siècle, seraient définitivement anéanties par *le triomphe de la science moderne*. — Et que voyons-nous? Aucune conquête de la science n'est parvenue à entamer la vérité des dogmes du catholicisme, ni la pureté de sa morale. Nous pouvons le constater avec une légitime fierté : la seule puissance religieuse acclamée et bénie par les peuples, la seule redoutée et maudite par les perturbateurs de l'ordre social, c'est l'Eglise romaine.

Saluons-la donc cette immortelle Eglise Romaine, plus grande et plus féconde que jamais, cette Eglise bâtie sur le rocher de Pierre, cimentée par le sang de tant de martyrs et que dix-huit siècles d'orages n'ont pu ébranler, — cette Eglise conservant toujours son *éternelle jeunesse*, au milieu de tant de systèmes humains qui vieillissent comme un vêtement *(sicut vestimentum veterascent)*.

Reproduisons le solennel hommage rendu à l'Eglise par un publiciste français aujourd'hui oublié, mais qui eut son heure de légitime célébrité du temps de la Restauration.

» Lorsque nous considérons dans l'histoire l'origine et le fondement de cette magnifique autorité (l'Eglise), une dans le temps et dans l'espace ; — lorsque nous la considérons dans ses conciles, avec la hiérarchie unique de ses docteurs, de ses cardinaux, de ses évêques, de ses prêtres, de ses ordres religieux, agissant tous ensemble comme un seul homme ; — lorsque nous la considérons toujours la même, avec l'infaillibilité de sa parole, avec ses influences irrésistibles dans la famille et dans l'état, avec les solennités de son culte, avec le nombre et la splendeur de ses temples ; — lorsque nous la considérons assise depuis des siècles sur son siège proclamé *saint*, dans la ville *éternelle* de Rome, d'où elle domine l'univers entier qui la regarde

comme un phare, qui l'écoute comme un oracle ; — lorsque nous la considérons seule de toutes les autorités et de toutes les institutions, toujours attaquée et toujours victorieuse, seule obéie par toutes les nations et par les plus grands hommes de toutes les époques ; — nous sommes terrassés d'admiration (1) ! »

Pour mieux justifier notre glorification de l'Eglise et en même temps notre confiance dans ses destinées immortelles, rallions-nous, d'esprit et de cœur, à cette conclusion, à la fois si consolante et si rassurante, d'un de ses plus intrépides défenseurs.

« Il y a eu, sans doute, sur la terre, des royautés plus puissantes ; nous n'en connaissons pas comme celle des Papes, qui tienne de sa formation merveilleuse, de ses bienfaits, des besoins, des vœux et de l'acclamation unanime des peuples, le droit de s'appeler plus justement LA ROYAUTÉ DE LA PROVIDENCE (2) ! »

Dans les chapitres qui suivent, nous allons nous livrer à une étude sommaire de l'action sociale de l'Eglise pendant les dix-huit siècles de l'ère chrétienne.

(1) *Démonstration de la souveraineté pontificale,* chap. VI.
(2) MGR DUPANLOUP, *La souveraineté pontificale*, chap. VI.

Pour un esprit sérieux et libre de préventions tout y révèle, en effet, un Dieu conduisant l'humanité dans les voies mystérieuses d'un gouvernement providentiel qui est la condamnation du naturalisme à l'aide duquel l'école rationaliste essaie d'expliquer les évolutions sociales.

Nous verrons les travaux de l'Eglise dans la constitution initiale de l'ordre social chrétien, ses combats incessants pour la conservation de cet ordre, qui distingue essentiellement les nations chrétiennes de toutes celles *qui sont encore assises à l'ombre de la mort*.

L'Eglise est, selon l'expression de Louis Veuillot, *la vie continuée du Christ sur la terre*. C'est proclamer quel rôle surhumain et fécond en bienfaits pour le monde, cette *rédemption prolongée* a rempli et est appelée à remplir encore : c'est faire remonter à elle les grandeurs du passé, les consolations du présent, les espérances de l'avenir !

CHRISTUS HERI, HODIE ET IN SÆCULA.

CHAPITRE PREMIER.

LE CHRISTIANISME RÉGÉNÉRANT LE MONDE.

Un enfant naît dans l'étable de Bethléem. Dieu fait homme vient *renouveler la face de la terre*...

La raison se rend-elle bien compte des difficultés d'une pareille opération? Evidemment la sagesse humaine n'y pouvait suffire ; il y fallait l'intervention de la toute-puissance d'un *esprit divin* (1). On a dit que la rédemption fut une deuxième création ; l'Eglise elle-même, d'après l'enseignement de sa liturgie, proclame les merveilles de la rédemption plus grandes que celles de la création (2).

(1) *Emitte spiritum tuum et creabuntur et renovabis faciem terrae.*

(2) *Deus qui mirabiliter creasti hominem et mirabilius redemisti* (Office du Samedi-Saint). — « Dieu, qui par un miracle de votre toute-puissance avez créé l'homme dans un si noble état, et qui l'avez rétabli dans sa dignité *par une plus grande merveille* » (Offertoire de la messe).

La civilisation antique avait eu des siècles de splendeur chez des peuples demeurés l'objet constant des juvéniles enthousiasmes du monde classique. Et cependant cette civilisation, même la plus savante et la plus raffinée, celle qui s'inspirait, à Athènes, de la philosophie de Socrate et de Platon, à Rome, de celle de Sénèque et de Marc-Aurèle, était contraire aux prescriptions les plus élémentaires de la raison et violait les lois les plus sacrées de la nature. C'est cette société qu'il s'agissait de renouveler; mais pour arriver à fonder une constitution sociale nouvelle, il y avait à détruire ou, chose plus difficile, à transformer ce qui existait, c'est à dire, à combattre un ensemble d'idées régnantes et d'intérêts anti-sociaux, à bouleverser un ensemble de situations personnelles et d'organisations politiques qui s'opposaient à cette réforme radicale.

Pour tenter cette œuvre colossale, le christianisme, humainement parlant, ne pouvait disposer que de moyens visiblement insuffisants et disproportionnés avec les résultats à obtenir : il n'avait, pour régénérer, que les lambeaux corrompus de la dissolution romaine et les instincts grossiers des barbares qui s'intitulaient eux-mêmes les *fléaux de Dieu*. Don Guéranger, dans ses considérations sur *le naturalisme dans l'histoire*, démontre que la conversion du monde païen ne saurait s'expliquer à l'aide de combinaisons purement humaines, qui sont loin d'y jouer un rôle aussi considérable que certaines écoles affectent de le prétendre. En effet, tout atteste la présence d'un *souffle divin* dans cette

succession d'événements qui amenèrent le triomphe du christianisme.

L'apostolat venait d'être institué, pour enseigner à toutes les nations la doctrine évangélique et pour la féconder par le martyre (1). Il a vaincu le monde sans révolution politique, sans bouleversement apparent de l'ordre social ; il l'a vaincu *in hoc signo* par la Croix, jusque-là instrument d'ignominie. L'empire le plus puissant de la terre s'est trouvé miné, à l'insu de ses augures, par le travail souterrain des catacombes. César, régulateur et dominateur des croyances, disparaît devant le Pontife chrétien apportant aux âmes la délivrance par la vérité *(veritas liberabit vos)*; la conscience acquiert sa liberté. Les apôtres, hommes sans science, sans prestige, mais poussés par l'*ite* divin, s'en vont droit à Rome et à Athènes, centres de la civilisation, attaquant de front, avec une audace justifiée par leur foi, les forces réunies du polythéisme. Ils avaient tout contr'eux : par leurs principes, ils insultaient à toutes les vieilles croyances de Rome et en renversaient toutes les vieilles idoles ; par leurs préceptes de morale ils n'avaient aucune prise sur les populations profondément sceptiques et démoralisées dont ils contrariaient les habitudes sécu-

(1) « Alors apparut sur la terre une force inconnue de régénération morale et de civilisation véritable qui devait se perpétuer et vivre indestructible au milieu des révolutions et des ruines. Cette puissance merveilleuse on la nomme *apostolat* » (Père de Ravignan).

« Les anciens philosophes n'ont jamais quitté les belles avenues d'Académus et les délices d'Athènes pour aller, au gré d'une impulsion sublime, humaniser les peuples ; jamais ils n'ont songé à sceller de leur sang leurs systèmes contradictoires » (Chateaubriand).

laires et condamnaient les vices devenus monstrueux ; l'historien Tacite, généralement appréciateur juste des hommes et des choses, signalait même le christianisme *comme odieux au genre humain*. Telle était l'opinion publique relativement à l'impossibilité absolue du succès des apôtres, que les Césars persécuteurs se flattaient de pouvoir annoncer l'extinction prochaine du christianisme et de faire frapper des médailles portant ces mots dérisoirement fatidiques : *nomine christianorum deleto*. Et, à cette expression historique du sentiment public de la Rome païenne, Salvien opposait, dans son traité *De gubernatione Dei*, la croyance de la Rome nouvelle à ce *gouvernement de Dieu* qui s'élançait triomphant à la conquête du monde entier. *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat !*

Comment s'était opérée cette conquête ? Le christianisme avait replacé la société sur ses fondements divins conformément aux préceptes évangéliques. Il se produisit un vaste travail de transformation intérieure des âmes, inexplicable selon les vues humaines et bien fait pour justifier l'admiration des penseurs de toutes les écoles. *La civilisation est entrée dans le plan de la Providence*, dit GUIZOT ; *elle marche selon les voies de Dieu* (1) ! — « Tout change avec le christianisme, dit à son tour CHATEAUBRIAND : on sort de la civilisation puérile, corruptrice, fausse et privée de la société antique, pour entrer dans la route de la civilisation

(1) *Histoire de la civilisation*, 2me leçon.

raisonnable, morale, vraie et générale de la société moderne. *On est allé des dieux à Dieu* (1) ! »

La rapidité de cette transformation n'est pas un des moindres phénomènes qui se rattachent à un mouvement social si extraordinaire ; il a arraché même aux esprits les plus incrédules des aveux dont il importe de prendre acte.

« L'Evangile prêché par des gens sans nom, sans étude, sans éloquence, cruellement persécutés et destitués de tout appui humain, ne laissa pas de s'établir en peu de temps par toute la terre. C'est un fait que personne ne peut nier et qui prouve *que c'est l'ouvrage de Dieu* (2). » — J. J. Rousseau n'est pas moins frappé de ce fait merveilleux. « Après la mort de Jésus-Christ, douze pauvres pêcheurs et artisans entreprirent d'instruire et de convertir le monde. Leur méthode était simple : ils prêchaient sans art, mais avec un cœur pénétré, et de tous les miracles dont Dieu honorait leur foi, le plus frappant était la sainteté de leur vie. Leurs disciples suivirent cet exemple, et le succès fut pro-

(1) *Etudes historiques.* — D'après le philosophe Varron, les pontifes de l'ancienne Rome reconnaissaient officiellement 30,000 dieux. La plupart des empereurs romains, monstres de débauche et de cruauté, furent élevés au rang des dieux. Le grand historien Ranke fait à ce sujet une réflexion curieuse : « On s'étonne quelquefois, dit-il, que ce fut précisément un édifice royal, la *Basilique*, qui fut changé en temple du Dieu des chrétiens Ce fait est très caractéristique. L'absides de la basilique renfermait en un *augusteum* les effigies de ces Césars auxquels on rendait les honneurs divins. Elles furent remplacées par l'effigie du Christ et des apôtres. Dans les lieux mêmes où ces dieux avaient été adorés, sur les mêmes colonnes qui avaient soutenu leurs temples, s'élevèrent les premiers sanctuaires à la mémoire des martyrs qui avaient versé leur sang pour détruire le culte de ces divinités. C'est une victoire complète, décisive. »

(2) Bayle, *Dictionnaire critique*, art. *Mahomet*.

digieux. Les prêtres païens alarmés firent entendre aux princes que l'Etat était perdu parce que les offrandes diminuaient. Les persécutions s'élevèrent, et les persécutions ne firent qu'accélérer le progrès de cette religion qu'ils voulaient étouffer. Tous les chrétiens couraient au martyre, tous les peuples couraient au baptême : *l'histoire de ces premiers temps est un prodige continuel* (1). »

L'école historique contemporaine, représentée par les TROPLONG, les DE BROGLIE, les DE CHAMPAGNY, ne craint pas de qualifier *miraculeuses* l'expansion rapide du christianisme et l'influence régénératrice de ses principes sur la société.

Le Christ venait de prononcer ces paroles qui sont d'un Dieu : ECCE NOVA FACIO OMNIA!

En effet, sur les ruines de toutes les anciennes institutions religieuses et civiles, le christianisme fonda une nouvelle personnalité humaine, une nouvelle famille, une nouvelle société, de nouvelles nations.

Une nouvelle personnalité humaine. — Dans toute l'antiquité le sentiment de la personnalité humaine était inconnu ; l'homme disparaissait dans la vaste et absorbante apothéose de l'Etat. L'Etat était tout ; dans la constitution de la famille comme dans celle de l'ordre social, tout lui était sacrifié. La société ancienne était, selon l'expression pittoresque de M. Auguste Nicolas, *une pyramide de servitudes*. — « Dans l'organisation des sociétés antiques l'Etat dominait tellement l'individu que

(1) *Réponse au roi de Pologne*, p. 262.

celui-ci semblait *n'avoir pas de vie personnelle*. Tous les droits, tous les sentiments de la nature étaient froissés, mutilés, sinon complètement méconnus. Corneille avait raison de dire :

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
> Pour conserver encor quelque chose d'humain (1). »

« Les premiers dans le monde, dit Mgr Dupanloup, les apôtres ont proclamé, dans un langage qui n'avait jamais été parlé avant eux, l'affranchissement de toutes les servitudes qui peuvent ici-bas opprimer la conscience humaine (2). » Dans toute l'antiquité l'esclave était une chose (*res*), l'étranger un ennemi (*hostis*). Le christianisme a placé la qualité d'*homme créé à l'image de Dieu* en dehors et au-dessus de toute nationalité comme de toute caste ; il a émancipé les âmes, en révélant la grandeur de l'homme racheté par le sang de Jésus-Christ, en faisant comprendre, pour la première fois, la dignité humaine : *Agnosce, christiane, dignitatem tuam*. Ce principe, source de tous les droits et de tous les devoirs, fut, à lui seul, *toute une rénovation sociale*.

Une nouvelle famille. — La puissance paternelle, — qui tantôt abusait tyranniquement de son autorité légale allant jusqu'au droit de vie et de mort, et qui tantôt était sacrifiée à l'arbitraire des gouvernements, aux yeux desquels les enfants étaient censés appartenir à l'Etat, — est à la fois contenue

(1) Laforet, *Etudes sur la civilisation européenne*, chap. III.
(2) *De la souveraineté pontificale*, page 498.

et fortifiée par le sentiment juste de son pouvoir, mais aussi de ses obligations dans l'accomplissement de sa mission légitime, désormais toute de protection et de dévouement. Le père de famille, prêtre dans la loi primitive, apparaît encore, dans la loi chrétienne nouvelle, comme le représentant de Dieu *de qui vient toute paternité* et comme le ministre de ses bénédictions (1). En retour, le respect de l'enfant pour ses parents est proclamé un des premiers commandements de Dieu, à l'observance duquel Dieu a attaché, par un privilège spécial, une récompense même ici-bas, celle de *vivre longuement*. — La femme, relevée de ce mépris profond qui fut la plaie la plus invétérée de la famille antique, devient la digne compagne de l'homme : elle est ennoblie et protégée par l'unité et l'indissolubilité du lien congugal, double conquête incontestable du christianisme. — Les enfants ont leurs droits naturels garantis contre le despotisme ancien de l'Etat ou du père de famille. La religion élève les générations avec la sollicitude d'une mère; par l'influence de ses enseignements et de ses exemples, l'éducation morale de la jeunesse se révèle comme un intérêt social supérieur, dont le paganisme, uniquement préoccupé de la gymnastique des corps, n'avait jamais compris l'importance comme gymnastique des âmes.

Une nouvelle société. — La société se renouvela par le renouvellement même de la famille, première

(1) Voyez le touchant discours de M. l'abbé Baunard *sur la bénédiction paternelle et maternelle.*

unité-type de toute association humaine. — Pour apprécier la transformation radicale que le christianisme fit subir au monde, il suffit de se représenter nos rudes ancêtres livrés à tous les excès de leur tempérament, à tous les vices de leur nature indomptée, et de se demander quels bouleversements devaient opérer au milieu d'eux les premiers échos de la voix des missionnaires proclamant les sublimes vérités d'une religion appelée à combattre les exigences de ce tempérament et à dompter les rebellions de cette nature. Conçoit-on les effets vraiment miraculeux produits par ces rayons célestes dissipant les ténèbres de tant de siècles d'ignorance et de superstition? Quelle étrange et audacieuse antithèse de l'oracle divin du Christ enseignant *les huit béatitudes,* avec l'ensemble des habitudes, des instincts, des erreurs et des préjugés de ces populations primitives (1)! La société fut immédiatement régénérée par l'influence des dogmes chrétiens. La morale évangélique créa un fonds commun de mœurs nouvelles qui survécut à toutes les influences des races et des castes (2). La religion fut à la fois lumière nouvelle pour les esprits, règle nouvelle pour les volontés, frein nou-

(1) Cette considération m'a été suggérée par un écrivain anglais Digby, qui, dans la série de volumes de son ouvrage : *Les âges de foi ou les mœurs chrétiennes du moyen-âge,* a entrepris la démonstration historique de l'influence exercée par chacune des huit béatitudes évangéliques sur toute la société du moyen-âge.

(2) « Le caractère d'un peuple se compose essentiellement de ses mœurs. C'est par les mœurs qu'on doit juger une nation : elles sont l'élément fixe qui résiste à la mobilité des opinions et à la transformation des intérêts » (Ballanche, *Essai sur les institutions sociales*). — *Sans les mœurs à quoi servent les lois,* se demandait Tacite.

veau pour les passions. Par un mouvement irrésistible, l'égalité devant Dieu engendra les sentiments de fraternité qui pénétrèrent de la société religieuse dans la société civile et politique : *de frères qu'ils étaient, les hommes devinrent égaux devant la loi ; de chrétiens, citoyens* (1). De là un ordre social dont le type n'existait nulle part : non plus un ordre factice et contre nature, fondé sur le despotisme des institutions et sur la contrainte de la force matérielle, mais un ordre moral, établi sur le respect de la conscience humaine et assurant le développement désormais régulier de la vie sociale par le progrès chrétien.

De nouvelles nations. — Dans l'Europe entière, ce sont les principes chrétiens, et non la force ou l'intelligence humaine, qui ont constitué primitivement les nations. Pas un écrivain sérieux, philosophe ou protestant, dont les études historiques n'aient abouti à cet hommage mérité rendu à l'Eglise. *Ce sont les évêques,* a dit l'historien protestant GIBBON, *qui ont fait la France, comme les abeilles font leur ruche.* — L'Angleterre *a été faite par les moines d'Occident*, exaltés à la fois par le comte de Montalembert et par Macaulay. — La race germanique, vaincue et subjuguée par Charlemagne, fut convertie par saint Boniface : elle relevait si bien de Rome, qu'elle a formé *le saint Empire Romain.* — La race latine, l'Italie surtout, fut marquée du sceau d'une régénération particulière par l'influence directe et séculaire de la Pa-

(1) GUÉRARD, *Polyptique d'Irminon ;* prolégomènes.

pauté. — La race slave fut civilisée par SS. Méthode et Cyrille et leurs saints successeurs. — La Suisse primitive fut formée, défendue et constituée par de pieux ermites dont la popularité vit encore dans le souvenir de son Nicolas de Flue. — La Hongrie personnifie toute sa civilisation dans son grand saint Etienne. — Notre Belgique elle-même doit tout au clergé régulier et séculier, jusqu'à la fondation de la plupart de ses villes (1). — « C'est le christianisme, dit le comte DE MAISTRE, qui façonna de sa main, comme le potier l'argile, toutes les nations européennes : c'est ce qu'atteste la croix qui figure au-dessus de toutes les couronnes (2). »

Fénelon dit quelque part que le christianisme est si bien le principe constitutif des nations européennes, que leur histoire n'est compréhensible que par ses rapports intimes avec l'histoire de l'Eglise. Pour se convaincre de cette vérité devenue élémentaire, il suffit de se rendre compte des *Acta Sanctorum* pendant les premiers siècles du moyen-âge. Les travaux de tant de saints personnages, tout en fondant la *société religieuse*, ont constitué en réalité la *société domestique* et même la *société civile et politique*, c'est à dire l'ensemble de tous les éléments qui forment une nation appelée à la

(1) « Parcourons la Belgique de ville en ville, de village en village ; le nom de quelque saint personnage se trouve presque toujours mêlé à l'origine de cette ville, de ce village... Le sol entier de la Belgique est empreint du nom des saints qui y ont laissé des traces de leur puissante influence. Partout quelque légende rappelle l'œuvre de régénération opérée par leurs travaux et leurs prières » (DE RAM, *Hagiographie nationale*).

(2) *Mélanges*, tome II, page 511.

civilisation. — Dans l'antiquité, les fondateurs des villes étaient censés des *demi-dieux*; depuis l'ère chrétienne ce furent des *saints* : la remarque est d'Augustin Thierry.

Le plus énergique représentant de la puissance politique dans nos temps modernes, M. de Bismarck a reconnu hautement « que l'origine de toutes les nationalités européennes remonte à la formation de l'*ordre chrétien* qui constitue le sol où ces nationalités ont pris racine ; d'où il résulte que tout état chrétien, s'il veut assurer sa durée, doit continuer d'y puiser sa sève et sa vie (1). »

On le voit : le christianisme n'est pas seulement un élément de civilisation; il est, comme l'a dit Donoso Cortès, *toute la civilisation*. Il a fait dans le passé et il fait encore, à lui seul, *la suprématie de l'Europe*.

(1) Notice biographique (*Revue générale*, novembre 1883).

CHAPITRE II.

PREMIERS ÉLÉMENTS DU PROGRÈS SOCIAL.

Le *Génie du christianisme*, dont Chateaubriand a si admirablement dépeint le côté poétique et littéraire, a créé aussi les merveilles, trop peu comprises, de la *constitution de l'ordre social*, revendiquée de nos jours par les prétentieuses usurpations de la science politique.

Essayons de pénétrer le secret de ces merveilles.

Les premiers éléments du progrès social, inconnus du monde païen, furent : l'avènement du *travail*, libre et volontaire, par la destruction de l'esclavage, — la diffusion de l'*instruction publique*, — l'organisation de la *charité*, consacrant le principe fécond de la solidarité sociale.

Ce triple progrès, source de toutes les améliorations morales et matérielles, fut réalisé par une triple manifestation des influences du christianisme.

La démonstration de cette vérité capitale exige quelques développements historiques.

§ 1. Destruction de l'esclavage.

L'esclavage formait la pierre angulaire de l'édifice social des nations païennes: leurs plus grands philosophes, leurs plus sages législateurs ne concevaient point de société possible sans l'esclavage. Essentiellement amie de l'ordre et de la paix, l'Eglise, pour détruire l'esclavage, ne voulut point avoir recours à la puissance des gouvernements, moins encore à la révolte des peuples. L'abolition de l'esclavage, œuvre de justice et de moralité, fut menée, avec une lenteur providentielle plutôt que calculée, par la seule introduction pacifique et l'application prudente des principes de liberté et d'égalité des enfants du Christ.

« Les doctrines du christianisme devaient conduire nécessairement à l'abolition de l'esclavage (1). » — « L'esclavage reposait sur le sentiment général dans l'antiquité que les esclaves étaient une *race inférieure* au reste de l'humanité. Il ne pouvait être détruit que par l'influence d'une lumière supérieure dont l'antiquité était privée. Jésus-Christ vint dire aux hommes : *Vous êtes tous frères!* Saint Paul ajouta : Il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni libre, ni esclave; vous êtes tous un en Jésus-Christ (2), » — « En régénérant l'homme moral, le

(1) *Histoire de l'esclavage*, par Wallon, membre de l'Institut.
(2) *Le christianisme et l'esclavage*, par Thérou.

christianisme préparait la régénération de l'homme politique : du droit à la Cité céleste jaillissait comme un éclair consolateur le droit à la cité terrestre (1).». — Un écrivain libéral reconnaît aussi ce grand fait dans des termes éloquents que je suis heureux de reproduire.

« Jésus-Christ, dit-il, invite les hommes à l'amour de Dieu et des hommes, attendant de ce seul précepte la réforme de tous les maux qui pèsent sur l'humanité. Il ne parle pas de rien changer, et par lui tout est changé. Pour rendre cette observation plus éclatante, nous citerons un fait : l'esclavage. Que Jésus-Christ eût tonné contre cet infâme trafic, qu'il en eût appelé aux nations de la barbarie des nations, on l'eut écouté sans l'entendre : l'usage était général et l'aveuglement faisait le droit. Chose admirable, le Dieu se tait sur le crime, mais il établit la confraternité du genre humain; il dit : TOUS LES HOMMES SONT FRÈRES ! et l'esclavage disparaît à mesure que l'intelligence de cette vérité se fait sentir au monde civilisé. Les grandes révolutions n'arrivent qu'avec l'intelligence des grandes vérités (2). »

L'abolition de l'esclavage est si bien la conséquence logique des principes du christianisme, que, celui-ci détruit, l'esclavage renaîtrait immanquablement. « Les sociétés anciennes, dit BALLANCHE d'accord avec tous les philosophes catholiques, n'auraient pu subsister sans l'esclavage, parce que

(1) MŒHLER, *De l'abolition de l'esclavage par le christianisme.*
(2) AIMÉ MARTIN, *Education des mères de famille.*

les idées morales, qui n'existent que depuis le christianisme, peuvent seules contenir une multitude chez qui est la force par le nombre et en qui le besoin de l'égalité tend toujours à développer tous les instincts anti-sociaux, Si le christianisme venait à disparaître, il faudrait bien recommencer à parquer de nouveau l'espèce humaine, à en condamner une partie à l'esclavage. La chute du christianisme entraînerait inévitablement l'esclavage des peuples, l'abrutissement des nations (1). »

Le christianisme ne favorisa pas moins l'abolition de l'esclavage par l'influence de ses institutions.

On sait quel prodigieux et rapide développement prit, dès les premiers siècles de l'Eglise, la vie monacale; or, *la vie religieuse donnait par elle-même l'affranchissement de l'esclavage.* Il en était de même pour les admissions des serfs dans le clergé séculier. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire attestent que les gouvernements et même les conciles se préoccupaient du danger d'un trop grand nombre d'esclaves promus aux ordres sacrés (2).

Il y avait en outre :

L'affranchissement sous forme d'une cérémonie religieuse où des esclaves étaient conduits autour de l'autel un flambeau à la main.

L'affranchissement par charte particulière.

L'affranchissement par le droit d'asile dans les temples.

(1) *Essai sur les institutions sociales.*
(2) Gorini, *Défense de l'Eglise*, tome III.

L'affranchissement par de pieuses dispositions testamentaires.

L'affranchissement à la réception des derniers sacrements, lorsque, *pour le salut de son âme*, le mourant émancipait ses serfs *comme des frères pour qui le Christ est mort*.

Un dernier genre d'affranchissement, introduit plus tard, c'était la *rédemption des captifs*, soit par le paiement d'une indemnité en argent, soit par le dévouement de *captifs volontaires* opérant par le sacrifice de leur liberté la délivrance de *captifs forcés* nécessaires au soutien de leur famille. Ce genre de remplacement, fécond en sublimes exemples de charité, prit des développements tels, qu'il provoqua au XIII^e^ siècle la création de deux institutions vraiment héroïques, l'*Ordre des Trinitaires* et l'*Ordre de la Merci*.

En présence de ces faits les plus incontestables, conçoit-on l'audace de certains écrivains modernes qui, égarés par la haine que leur inspire le catholicisme, osent lui contester le bienfait immense de la disparition de l'esclavage antique? L'un d'eux va jusqu'à prétendre *que l'Eglise s'est montrée hostile plutôt que favorable à l'affranchissement*. Un autre en donne pour preuve *que l'esclavage s'est maintenu jusqu'au* XIII^e^ *siècle* et que l'Eglise elle-même a admis et consacré *un genre spécial de servage* dans ses établissements ecclésiastiques.

Rétablissons les faits ; ce sera la meilleure réfutation de l'erreur de cette nouvelle école.

L'esclavage, dit-on, s'est maintenu jusqu'au treisième siècle. — Mais nous avons fait remarquer

que l'abolition de l'esclavage a été conduite par l'Eglise avec une prudence et une lenteur providentielles. Les résultats complets de son action ne furent donc pas et ne pouvaient pas être immédiats. C'est ce qu'ont signalé les principaux écrivains catholiques, tels que les MŒHLER, les BALMÈS, les LAFORET qui ont spécialement traité cette question. Voici l'opinion d'un savant professeur de l'Université catholique de Louvain :

« Convenait-il d'exiger immédiatement l'émancipation générale et simultanée des esclaves? L'ignorance seule peut répondre affirmativement.

» Les esclaves formaient la majorité de la population... L'esclavage était mêlé à toutes les institutions, à tous les intérêts, à toutes les habitudes, à toutes les traditions, à tous les détails de la vie publique et de la vie privée. Toute l'organisation économique de la société reposait sur la servitude. Depuis des siècles l'esclave était l'instrument de la production des richesses, la partie essentielle et principale du patrimoine de son maître. Intervertir brusquement tous les rôles, exiger une répartition nouvelle de la propriété, appeler à une liberté immédiate ces multitudes à l'âme dégradée, au cœur ulcéré par la vengeance et la haine, c'eut été provoquer un épouvantable cataclysme. On aurait enseveli la civilisation sous un amas de ruines; on l'aurait noyée dans un fleuve de sang...

» L'Eglise voulait l'émancipation des esclaves; mais elle la voulait exempte de désordre, de violence et de crime. La pensée qui l'animait était une pensée d'ordre, de prudence et de paix, en

même temps que de rénovation, de progrès et de liberté (1). »

L'Eglise, dit-on encore, avait adopté elle-même un genre spécial de serfs... — Mais, ce qu'on oublie de dire, c'est que ces serfs étaient provisoirement attachés aux établissements ecclésiastiques par ce fait tout simple et conforme aux lois que le clergé, devenant propriétaire d'une terre, acquérait en même temps les serfs faisant partie de la propriété. Ce qu'on se garde surtout de dire, c'est que cette servitude avait un caractère spécial de protection morale et matérielle, à tel point qu'elle était souvent *volontaire et sollicitée comme un patronage tutélaire* par les familles.

Cette vérité historique est hautement reconnue par un écrivain peu suspect, dans les termes suivants :

« Un heureux changement s'opéra dans le sort des serfs ecclésiastiques. L'esclave romain n'a pas de famille ; le serf de l'Eglise a une femme et des enfants : celui-ci a une chaumière, celui-là une prison : l'un est partout un captif étranger, l'autre a presque une patrie. Cette seule différence, dérivant nécessairement de la nature du propriétaire, établit entre l'un et l'autre une *inappréciable distance*. L'esclave romain n'est qu'une chose ; le serf de la glèbe est déjà un homme. Le serf de l'Eglise est quelque chose de plus encore que le serf de la glèbe. Il ne peut être ni donné ni vendu ; son

(1) Thonissen, *Quelques considérations sur la théorie du progrès indéfini.*

sort ne peut changer que pour la liberté. De là le bonheur matériel dont jouissaient, sous la douce autorité des chefs des abbayes, les serfs de leurs domaines. Comment concevoir autrement l'empressement universel des hommes libres, mais pauvres, à se donner aux églises et aux monastères (1)? »

En effet, c'est un fait fréquent dans nos annales que des familles déjà libres sollicitaient comme une faveur leur admission comme serfs dans les établissements religieux, assurées qu'elles étaient ainsi d'une protection immédiate et efficace. « On donnait souvent aux monastères des gens qui devenaient leurs *tributaires* et payaient un sens de capitation, tandis que beaucoup d'hommes libres se donnaient eux-mêmes, afin d'appartenir à la domesticité et à l'avouerie du cloître. C'est pour cela qu'on les appelait *oblats*. Des centaines d'actes de ce genre, du Xe au XIVe siècle, se trouvent dans les archives du pays (2). » Un auteur protestant bien connu, le Dr HURTER, consacre un grand nombre de pages à l'histoire des serfs d'église. Il établit que l'admission dans le domaine d'un propriétaire ecclésiastique était considérée *comme une délivrance au point de vue moral et matériel* : la dépendance des serfs d'Eglise changeait de caractère par cette association à la *famille religieuse* dont ils

(1) *Changements que les abbayes ont introduits au* VIIe *siècle dans l'état social de la Belgique* ; mémoire académique de M. PAILLARD DE ST-AIGLAN, page 64. — Voir aussi ALBAN DE VILLENEUVE, *Economie politique chrétienne.*

(2) WARNKŒNIG, *Histoire de la Flandre.*

devenaient membres. Le serf d'Eglise, en effet, était assuré d'avoir toujours du travail, travail modéré et bien réglé, convenablement rétribué, — d'obtenir l'éducation pour ses enfants, — de jouir d'un patronage puissant contre toute espèce de persécutions, — de trouver un asile dans ses infirmités (1).

On peut donc affirmer avec M. THÉROU *que l'abolition de l'esclavage par le christianisme est un fait placé désormais hors de toute contestation* (2).

Balmès va plus loin : selon cet auteur éminent, *la destruction de l'esclavage est le plus beau fleuron de la couronne de l'Eglise.*

Peut-on avoir une démonstration plus convaincante de cette vérité historique qu'en recueillant les preuves nombreuses de la constante préoccupation des papes et des conciles en faveur de l'abolition de l'esclavage?

On peut voir dans ALBERT DU BOYS *(Influence sociale des conciles)*, et dans BALMÈS (*Le protestantisme comparé au catholicisme)*, une série d'actes des conciles et de monuments du St-Siège recommandant sous toutes les formes l'affranchissement des esclaves et en interdisant la vente, leur ouvrant les monastères, créant des ordres religieux pour leur rachat, inspirant en leur faveur les théologiens et les ascétiques de tous les pays. « Pendant des siècles, la Papauté s'efforça toujours et avec

(1) *L'Eglise au moyen-âge*, tome II. page 120.
(2) *Le christianisme et l'esclavage*, page 107.

succès d'effacer cette honte du front de la société européenne. *Comme le créateur et sauveur du monde*, ainsi parlait le pape Grégoire I dans un décret célèbre du Ve siècle, *a voulu se faire homme pour briser les chaînes de notre servitude par la grâce et la liberté, il est juste et raisonnable de rendre le bienfait de la liberté originelle aux hommes que la nature a fait naître égaux et libres* (1). »

Au XIIIe siècle le pape Alexandre III, présidant le concile de Latran, proclama *que tous les chrétiens doivent être exempts de la servitude.* Voltaire lui-même, dans son *Essai sur les mœurs*, lui a rendu une éclatante justice en le signalant comme *l'homme qui dans les temps les plus grossiers du moyen âge a mérité le plus du genre humain, en abolissant là servitude autant qu'il était en lui.*

Les grands papes réformateurs, Grégoire VII et Innocent III, ont exercé une action puissante dans une même pensée d'humanité.

Au XVe siècle, le pape Pie II put s'écrier triomphalement : *Grâce au Ciel et au Siège apostolique, le joug de l'esclavage ne déshonore plus aucun peuple européen!*

Du reste, toute la grande école historique protestante est d'accord à reconnaître comme indiscutable le fait de l'abolition du servage par le christianisme. Pour la France, GUIZOT insiste sur la sainte obstination de l'Eglise en faveur de l'affranchissement des serfs: *Nul doute*, dit-il, *que l'Eglise*

(1) *La papauté dans l'histoire*, par Mgr DE VICARI, 1867.

ne luttât obstinément contre l'esclavage. Le même témoignage convaincu est rendu, pour l'Angleterre, par HALLAM, par sir THOMAS SMITH un des plus habiles conseillers protestants d'Elisabeth, et par MACAULAY. Voici comment s'exprime ce dernier : « Il serait bien injuste de ne pas reconnaître que le principal agent de l'abolition du servage fut la religion catholique qui produisit au moyen âge de nombreux et salutaires effets. »

Le pape actuellement régnant, Léon XIII, a donc pu dire avec vérité, dans son encyclique d'avril 1878 : *N'est-ce pas l'Eglise qui, en faisant disparaître l'esclavage, a rappelé les hommes à la dignité de leur noble nature?*

Mais, il ne suffisait pas d'opérer ainsi graduellement l'émancipation des couches populaires; il fallait les initier prudemment aux premières et chanceuses jouissances de leur liberté; il fallait les protéger contre leurs propres défaillances dans les luttes pour la vie nouvelle qui s'ouvrait devant elles. « L'Eglise sut admirablement remplir ce rôle de patronage, de charité et d'initiation à l'égard des classes inférieures sorties du servage et devenues libres par son influence (1). »

Ainsi, l'Eglise présida partout à l'organisation première du *travail libre et volontaire*, qui fut le principal instrument de la transformation matérielle de la société, et qui, de nos jours encore, constitue la condition essentielle du progrès dans le monde moderne. Toute l'antiquité attachait une

(1) ALBERT DU BOYS, chap. IV.

idée de mépris aux travaux manuels qui étaient partout abandonnés aux esclaves. La glorification du travail libre, — surtout en ce qui concerne l'agriculture, fondement de toute prospérité, — est un bienfait éclatant de l'Eglise.

Je me bornerai à quelques citations d'auteurs dont le témoignage est irrécusable.

« Le peuple apprit des moines à cultiver les champs, à exercer des arts utiles. En affranchissant de l'esclavage, en fixant une première main d'œuvre pour les serfs de l'Eglise, en affermant ses terres à long terme par l'emphythéose, le clergé amena la plus grande révolution du moyen âge, la *libre culture*. Les moines accomplissaient des travaux auxquels ne suffisaient ni la vie ni les moyens d'un propriétaire. Aussi l'on s'apercevait du voisinage d'un monastère, quand on voyait des champs bien cultivés, des vignobles entretenus avec soin, des plantations d'arbres fruitiers qui servaient de modèle dans chaque région (1). »

« L'Eglise eut l'initiative dans cette reprise du mouvement de vie et de progrès ; dépositaire des plus nobles débris de l'ancienne civilisation, elle ne dédaigna point de recueillir, avec la science et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation ; elle était le refuge des livres et du savoir ; elle abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons *une ferme-modèle*:

(1) Cantu, *Histoire générale.*

il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier et le propriétaire (1). »

« Tous les talents, toutes les aptitudes étaient réunis dans les abbayes. Ce n'était pas en vain que saint Benoît avait appelé sa maison l'*école du service du Seigneur*, qu'il avait voulu y voir rassemblés les arts et métiers nécessaires à la vie commune, les plus élevés comme les plus humbles. Aucun n'y manquait, et chacun d'eux apportait aux autres son tribut pour faciliter l'accomplissement de l'entreprise commune. Le concours des connaissances, l'alternement des occupations y réalisaient, sous la forme religieuse, le rêve social du *travail attrayant*, varié et progressif imaginé par une secte moderne (2). »

« La Gaule entière se couvrit de vignobles, de pâturages et de blés. Les traditions de l'agronomie romaine furent conservées et propagées par les moines. *Leurs couvents étaient des fermes-modèles*... Jusqu'à ces derniers temps on a toujours reconnu les localités qui ont primitivement appartenu à des monastères, à l'excellence de leur culture (3). »

Terminons ces citations concordantes par cet

(1) Augustin Thierry, *Histoire du Tiers-Etat*, chap. I.

(2) Paillard de St-Aiglan, *Mémoire académique sur les changements introduits au* VII^e *siècle par les abbayes dans l'état social de la Belgique.*

(3) Du Tilleul, *Histoire des corporations religieuses en France.* page 108. — Il en fut de même pour la Belgique. Voir les mémoires des anciens académiciens Heylen, Thys et Verhoeven, et l'ouvrage récent de M. le chanoine Claessens, *Les civilisateurs chrétiens de la Belgique.* — « La croix et la charrue ont commencé la civilisation moderne : *cruce et aratro* » (deReiffenberg).

aveu loyal de MICHELET : « L'ordre de Saint-Benoît donna au monde ancien usé par l'esclavage l'exemple du travail accompli par des mains libres. *Cette grande innovation du travail libre et volontaire sera la base de l'existence moderne* (1). »

§ 2. L'organisation de l'instruction publique.

S'il est une vérité historique à l'abri de toute contestation, c'est que l'instruction publique est un bienfait du christianisme. Dans les sociétés anciennes, même les plus policées, l'instruction était, ici, un secret du sanctuaire interdit aux profanes, là, un luxe coûteux réservé à des castes privilégiées. Il y avait quelques académies de philosophes ou de rhéteurs ; les écoles populaires, organisées pour la diffusion de l'instruction vraiment publique, y étaient absolument inconnues.

M. LAURENTIE, qui est une autorité dans la matière, prétend qu'il était impossible qu'il en fût autrement, et voici pourquoi :

« Le mot d'*enseignement*, dit-il, ne se trouve pas dans les langues anciennes, avec le sens et la portée que lui a donnés la philosophie chrétienne. Les philosophes eurent des disciples ; ils n'eurent pas une doctrine à présenter comme loi de la conscience et de la raison. L'enseignement suppose la croyance à une vérité morale qui soit pour l'âme ce que la lumière matérielle est pour l'œil. L'antiquité n'eut que des doctrines variables et contra-

(1) *Histoire de France*, tome I, page 112.

dictoires; elle ne pouvait rien affirmer, car affirmer c'est croire. L'enseignement doctrinal ne se trouve donc en réalité que dans le christianisme ; car l'idée d'enseignement implique une idée d'affirmation et d'autorité, indépendante même de l'autorité personnelle de celui qui enseigne, pour avoir le droit de diriger et de régler la pensée humaine (1). »

En effet, l'enseignement, dans le sens chrétien, était autre chose que la simple instruction proprement dite, c'est à dire, la culture de l'esprit. D'après la doctrine chrétienne appliquée autrefois dans tous les pays, l'éducation des enfants était confiée de droit naturel à la famille, et de droit surnaturel ou divin à l'Eglise représentant Dieu auteur et législateur de la famille, et cette éducation comprenait surtout et avant tout la connaissance du dogme et de la morale religieuse. C'est dans ce sens que le Christ lui-même avait *enseigné* le peuple, à commencer par le sermon sur la montagne, et qu'il donna aux apôtres cette universelle et perpétuelle mission : *Allez et enseignez toutes les nations*. Cet enseignement du dogme et de la morale avait une double importance : il ne se bornait pas à cultiver, à éclairer les esprits ; il formait surtout les cœurs en domptant les passions et en réglant les volontés. L'enseignement chrétien, ainsi compris, était, bien plus que la seule instruction, important comme moyen de civilisation et nécessaire pour la conservation de l'ordre social (2).

(1) *Encyclopédie du* XIXe *siècle.*

(2) M. de Bonald dit que l'instruction littéraire et scientifique ne pro-

Une révolution s'opéra donc à l'avènement du christianisme. L'Eglise a donné à l'instituteur une *vocation*, une fonction participant de la nature de l'*apostolat*. Elle a glorifié ce que la civilisation romaine considérait *comme un métier d'esclave*.

Déjà du temps des plus sanglantes persécutions, l'enseignement avait pris des proportions telles, que Julien l'apostat s'en effraya et qu'il crut ne pouvoir mieux combattre la religion naissante qu'en lui faisant défense de tenir des écoles. Bientôt, sorti vainqueur de ses luttes avec les empereurs persécuteurs, le christianisme put songer à s'organiser. Les débuts de son enseignement furent difficiles, sans doute, et ses développements lents : en général, dans nos contrées septentrionales surtout, régnaient l'ignorance et la barbarie. Les évêques ouvrirent des écoles épiscopales où se donnait gratuitement une instruction, élémentaire d'abord et progressive en faveur des aspirants à la vie religieuse. Bientôt, à chaque église, à chaque paroisse fut attachée une école. Les monastères surtout devinrent des pépinières d'instituteurs dévoués.

A dater de Charlemagne, il y eut des écoles fondées par le gouvernement, mais où l'enseignement continuait d'être donné dans un esprit et dans un but exclusivement religieux, par l'intermédiaire du clergé, seul capable de le donner; car il n'y avait de *lettrés* que les *clercs;* ces mots étaient synonymes. Les évêques et les abbés en étaient les

duit que des *peuples policés,* que l'enseignement catholique du dogme et de la morale produit seul des *peuples civilisés.*

administrateurs dans leur ressort respectif. De même que les capitulaires, les actes des conciles de l'époque renferment de nombreuses dispositions prouvant l'heureuse intelligence qui régnait entre les autorités politiques et ecclésiastiques au sujet de l'instruction.

Après la mort du grand empereur d'Occident, ses successeurs se montrèrent incapables de soutenir sa grande œuvre de civilisation. « Circonvenus d'ennemis, absorbés par des inquiétudes politiques, ces princes n'ont plus le temps de prodiguer des soins et des caresses à la paisible plante de l'intelligence. Les évêques les admonestent vainement sur cette insouciance coupable (1). » L'Eglise, redoublant de sollicitude pour cet intérêt social dont elle comprenait toute l'importance, s'attacha à développer les études dans les *écoles des cathédrales*, sous la direction des chapitres et dans les grandes abbayes de bénédictins, centres lumineux projetant leur lumière au milieu des ténèbres environnantes.

Les auteurs protestants les plus éminents, tels que GUIZOT, ANCILLON et autres, sont d'accord sur ce point avec les auteurs catholiques. Voici encore deux témoignages protestants : « Dès le V^e^ siècle, le clergé avait érigé de simples écoles de village, où l'enseignement était offert libéralement à tous les enfants sans distinction de naissance. Il fut *universel* et *gratuit*, d'après les décisions des conciles et des synodes (2). » — « Les écoles tiraient

(1) *De l'instruction publique au moyen-âge*, par MM. STALLAERT et VAN DER HAEGHEN; mémoire couronné par l'Académie de Belgique.

2) MONNIER, *Histoire de l'assistance*, page 213.

évidemment leur origine de l'Eglise, et c'était pour l'Eglise qu'elles avaient été établies ; par conséquent, tout ce qui a été fait dans ces siècles pour l'instruction a sa source dans l'Eglise(1). » M. TROPLONG lui-même, bien qu'il réclame, dans nos temps modernes, le droit d'enseigner comme un droit régalien pour le gouvernement, avoue hautement que, pendant tout le moyen âge, *le Pape était le législateur des écoles,* et il ajoute : « On considérait l'enseignement *comme une branche du gouvernement de l'Eglise,* plutôt que comme une branche du gouvernement de l'Etat. Qu'était-ce d'ailleurs que l'Etat, sinon une crysalide qui, au moins en ce qui concerne l'enseignement, n'avait pas encore percé son enveloppe (2). »

Sous le régime communal, l'instruction reçut une impulsion nouvelle ; mais elle se donnait toujours dans un esprit exclusivement chrétien, sous la direction de prêtres appelés *écolâtres*.

A la date du XVe siècle, il y eut, pour l'instruction, comme il y eut pour la charité, un mouvement de laïcisation, afin de donner aux administrations civiles une part dans l'organisation de l'instruction publique. Cependant, même après la Réforme, le droit ecclésiastique sur la direction et l'inspection des écoles était, dans les pays catholiques, conservé au clergé qui le réglait dans les conciles provinciaux et dans les synodes : *l'école était une dépendance de l'Eglise*. Le traité de West-

(1) HÜRTER, *Histoire d'Innocent III*, chap. 35.
(2) *Du pouvoir de l'Etat sur l'enseignement*, chap. XVI.

phalie considérait encore l'école comme faisant partie du libre exercice du culte : *annexum exercitii religionis* (1).

Au premier rang des grandes réformes ordonnées par le concile de Trente, dans toute la catholicité, figure la réorganisation des écoles qui avaient tant souffert à la suite des troubles religieux provoqués par le protestantisme. En Belgique surtout, la paternelle sollicitude des évêques s'était portée sur l'instruction de l'enfance. A la même époque se rattache l'institution, particulière à la Belgique, des *écoles dominicales*, où les enfants du peuple, empêchés par leurs travaux de fréquenter les écoles pendant la semaine, pouvaient, le dimanche, recevoir gratuitement une instruction élémentaire basée sur les principes de la religion. L'utilité de ces écoles fut si évidente, que le roi Philippe II les reconnut par un édit spécial (1587), et qu'un édit d'Albert et d'Isabelle (1608) vint confirmer cette institution demeurée populaire jusqu'aujourd'hui dans nos provinces flamandes.

A la fin du XVII^e^ siècle voici quelle était la doctrine régnante en France : « Il est manifeste, déclarait, le 23 janvier 1680, le conseil d'Etat, *qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de prendre connaissance du fait des écoles*. Cet usage a toujours été suivi en France ; aussi les jurisconsultes disent *que le soin des écoles est soumis aux ecclésiastiques* (2). »

(1) Mgr DE KETTELER, *Liberté, autorité, église,* page 194.

(2) DE LAMENNAIS, *Du progrès de la révolution*, etc. — L'auteur ajoute : « La doctrine que l'instruction est une *institution politique* ne date que de la Convention. En 1793, Danton s'exprimait ainsi : « Il est temps de réta

Il m'est impossible de donner ici, même en abrégé, une histoire de l'instruction publique dans ses rapports avec la religion.

De ces quelques extraits que j'en donne résulte la constatation de ces trois faits importants :

1° Que l'enseignement, dans le sens chrétien, outre la culture de l'esprit par l'instruction littéraire et scientifique, comprend surtout et avant tout l'enseignement du dogme et de la morale chrétienne;

2° Que, à toutes les époques, l'Eglise s'est réservé la direction de cet enseignement religieux et moral.

3° Que jamais l'Eglise n'a consenti à séparer l'instruction proprement dite de l'enseignement moral et religieux.

§ 3. Organisation de la charité.

Tous les écrivains de quelque valeur ont reconnu dans le christianisme le principe générateur de la charité, inconnue même de nom dans les sociétés païennes. « Il est curieux et triste, dit Mgr Dupanloup, de remarquer que le mot *humanitas*, ce mot si grand pour nous, depuis le christianisme, ne voulait dire le plus souvent, chez les païens, que *politesse*, *bonnes manières*, et que *charitas*, ce nom devenu si sublime dans la langue chrétienne, ne signifiait chez les Grecs que la *bonne grâce* et *l'élé-*

bli ce grand principe, que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents. » C'était le retour aux idées et aux pratiques du paganisme. Elles se trouvaient déjà dans le *Plan d'éducation nationale* du fameux La Chalotais (1763), ouvrage proné et exalté par Voltaire.

gance, et chez les Romains, dans les derniers temps, que l'*attachement* qu'on a pour ses proches et ses amis (1). » Le Christ, qui est charité (*Deus charitas est*), annonce lui-même à ses disciples qu'il leur apporte un *précepte nouveau* : de s'aimer les uns les autres comme Dieu les a aimés. *Mandatum novum do vobis ut diligatis invicem sicut dilexi vos.* L'amour de Dieu et l'amour du prochain par amour pour Dieu : voilà les deux préceptes *qui n'en font qu'un* et qui constituent toute la loi évangélique. C'est là le caractère nouveau et distinctif de ce sentiment. « La charité prend sa source *dans le sein même de Dieu*, et descendant de cette hauteur, elle s'épand dans l'humanité entière (2). » — « La charité est l'amour des hommes *sanctifié par l'amour de Dieu* (3). » — « La charité naît de l'amour de Dieu : par elle les hommes s'aiment pour ainsi dire *à travers Dieu*, qui spiritualise leur amour et en conserve l'immortelle essence (4). »

C'est ce précepte nouveau qui distinguait essentiellement la religion chrétienne de toutes les autres religions ; c'est la charité qui est devenue la *marque*, le *signe du chrétien*.

Pour rendre plus sensible cette opposition fondamentale entre l'esprit chrétien et l'esprit païen dans leurs rapports avec les misères sociales, un auteur anglais contemporain fait le parallèle suivant : « Pendant quatre mille ans, la pauvreté fut

(1) *La charité chrétienne et ses œuvres*, page 72.
(2) L'abbé Sénac, *Christianisme et civilisation*, 1-191.
(3) De Gérando, *De la bienfaisance*.
(4) Alban de Villeneuve, *Economie politique chrétienne*, p. 267.

regardée comme un mal terrible et comme un signe de malédiction : les sages suppliaient les dieux de les en préserver ; les législateurs faisaient des lois pour la punir ; les gouvernements la bannissaient impitoyablement comme indigne de toute protection et même de toute justice... Dans l'Evangile, la pauvreté figure en tête des béatitudes. C'est aux pauvres que fut envoyé le Sauveur ; c'est aux pauvres qu'il fit son premier sermon, pour eux qu'il fit ses principaux miracles. Ce fut le pauvre qui entra le premier dans l'Eglise ; ce fut le pauvre que Dieu choisit comme héritier de son royaume ; le riche n'y est reçu qu'à condition de s'être fait le serviteur des pauvres. Dieu lui-même, en se faisant homme, voulut naître pauvre dans une étable (1).»

Heureuse de réduire la charité aux proportions d'une vertu tout humaine, d'un instinct tout naturel, l'école des économistes ou physiocrates, qui n'était qu'une des faces du rationalisme du siècle dernier, inventa le mot *bienfaisance*. Ce rapetissement de la charité, ainsi détachée de Dieu, son principe et sa fin, fut appelé *humanité* par cette sentimentalité affectée qui, grâce à l'école philosophique du XVIII^e^ siècle, avait tout saturé, lettres, arts, institutions. L'école révolutionnaire, se rattachant aux souvenirs classiques de l'antiquité païenne, substitua au mot de *charité* celui de *philanthropie* emprunté à l'argot des loges alors en pleine effervescence dans l'Europe entière (2).

(1) DIGBY, *Ages de foi*, chap. I.

(2) Cependant l'apologiste attitré de la révolution et même du régicide de Louis XVI, MERCIER, dans son *Tableau de Paris*, fait exception :

Héritière des préjugés de la philosophie et des haines de la révolution, l'école libérale fut heureuse de découvrir un système qui, avec une moindre apparence d'injustice, avait le même mérite d'enlever au catholicisme une de ses gloires les plus incontestées : elle feignit de ne voir dans les créations primitives de l'ancienne charité chrétienne qu'une imitation, *un développement naturel des institutions léguées par l'empire romain.*

Les esprits éminents de la littérature contemporaine, traitant de l'origine de la charité, ont démontré la fausseté de ce système qui ne soutient pas l'examen.

« Le christianisme, dit M. Troplong, a été, au pied de la lettre, une descente de l'esprit d'en haut sur les classes déshéritées... La philosophie antique a eu le tort impardonnable de rester froide devant les maux de l'humanité. Renfermée dans le domaine de la spéculation au profit de quelques hommes d'élite, elle fut une occupation ou un amusement de l'intelligence, jamais une tentative énergique et courageuse pour réformer la société. *C'est qu'elle manqua de la vertu qui inspira particulièrement le christianisme, la charité* (1). »

Telle est aussi l'opinion de M. Monnier (2) : « Entre la charité chrétienne, dit-il, et les pratiques des peuples de l'antiquité païenne il y avait, à ne

« Après le mot *Dieu,* dit-il, le mot *charité* est celui qui doit occuper le premier rang dans toutes les langues humaines. »

(1) *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains,* 1re partie, chap. IV.

(2) *Histoire de l'assistance dans les temps anciens et modernes,* p. 197.

considérer que le point fondamental des deux systèmes, *une opposition éclatante, radicale.* » Les païens avaient *individuellement* des instincts d'humanité, mais étouffés sous les institutions *sociales*, parce qu'ils n'avaient pas la conception de la valeur spirituelle de l'homme et de sa place dans l'ordre de la nature. « La supériorité humaine et l'égalité humaine leur étaient inconnues, dit le comte Franz de Champagny (1); *c'est le christianisme qui vint révéler au monde la supériorité absolue de l'homme sur tout ce qui n'est pas l'homme, et l'égalité fondamentale de l'homme avec l'homme.* » Or, c'est de cette double révélation, qui fut l'inauguration d'*un ordre social entièrement nouveau*, qu'est née la charité chrétienne. C'est d'elle que date ce que saint Paul appelait le génie de la charité (*ingenium charitatis* (2).

En effet, les sentiments d'amour et de dévouement qui animaient les premiers chrétiens étaient si *nouveaux* qu'ils arrachaient à la société païenne ce cri d'admiration : *Voyez, comme ils s'aiment entr'eux* ! Et même le spectacle des prodiges opérés par la charité chrétienne, jusque sur les païens persécuteurs, produisit une telle impression sur leurs esprits, que les apologistes de la religion ont été

(1) *La charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Eglise*. page 6.

(2) Ces considérations sur le vrai principe générateur de la charité ont toujours éte reproduites par les meilleurs écrivains protestants, tels que DE GÉRANDO (*Histoire de la bienfaisance*), ESTIENNE CHASTEL (*Etudes historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens*), NAVILLE (*De la charité légale, de ses causes et de ses effets*)), dont les doctes travaux ont été couronnés par l'Académie française.

unanimes à proclamer que là est la principale cause *humaine* des progrès rapides du christianisme naissant. Saint Jean Chrysostome, témoin de la renovation de l'ancienne société, atteste *que la charité des premiers chrétiens est ce qui a le plus contribué à convertir les païens* (1). — De nos jours encore, Chateaubriand a soutenu la même opinion : « La charité, dit-il, vertu absolument chrétienne, était inconnue des anciens. *Ce fut par la charité* que les apôtres gagnèrent si rapidement les cœurs et séduisirent saintement les hommes. Il y eut comme un *débordement de charité* sur les misérables jusqu'alors abandonnés sans secours par les heureux du siècle (2). » — M. de Gerlache constate le même phénomène en ces termes : *C'est la charité, c'est à dire l'amour de Dieu et du prochain, poussé jusqu'à l'héroïsme, qui a changé l'ancien monde* (3).

Aussi, l'empereur Julien l'apostat, confondu et irrité des victoires de la religion chrétienne, signalait-il, comme un reproche et un stimulant, l'éclatante supériorité des chrétiens dans l'organisation de leur charité s'étendant jusque sur les païens; et l'essai qu'il tenta pour *imiter* les institutions charitables du christianisme est une dernière preuve que ce n'est point celui-ci qui s'inspira de l'exemple de l'ancienne Rome (4).

(1) Bergier, *Dictionnaire théologique.*

(2) *Etudes historiques.*

(3) *De l'établissement du christianisme en Belgique.*

(4) Ne pouvant plus soutenir cette thèse, d'autres historiens modernes, toujours et avant tout préoccupés de contester à la charité son origine

Du reste, c'est un fait incontestable que les Grecs et les Romains n'ont jamais connu ni les œuvres ni les fondations d'une assistance publique : tous les écrivains, catholiques et protestants, sont unanimes à la proclamer. « Dans aucun pays et chez aucun peuple, dit M. Alban de Villeneuve, il n'y eut, avant l'ère chrétienne, rien de semblable à ce que nous appelons aujourd'hui *hôpitaux* (1). » Cela résulte des savantes recherches des principaux écrivains qui, sans parti pris religieux, ont traité *ex professo* cette matière (2). Voici comment s'exprime l'un des plus récents : « Quelques historiens d'une sincérité médiocre, jaloux de diminuer les services du christianisme, ont remarqué avec affectation que les Grecs et les Romains avaient possédé quelques rudiments d'institutions publiques destinées aux malades, et ils ont trouvé là l'origine des hôpitaux. Ces diverses créations de

chrétienne, ont cherché à rattacher cette origine *aux influences du Boudhisme...* Le Boudhisme, principe générateur de notre sublime charité ! Le Boudhisme reposant encore aujourd'hui sur le maintien du *régime des castes* qui s'abhorrent, régime imposé par lui comme conforme à la nature et prescrit par ses dogmes religieux ! — Le Boudhisme, dont Burnhouf a dit : *La plume se refuse à transcrire des doctrines aussi misérables !* — Le Boudhisme, qui n'a d'autre titre à la réputation de bienfaisance que l'établissement de quelques *hospices pour animaux* (tels que [illegible]s, chats, souris, serpents et autres), en vertu des doctrines de la métempsycose, qui autorisent d'y soupçonner une transmigration d'âmes humaines.

Quelle humiliation pour la pauvre science, fourvoyée dans ces systèmes, prétenduement savants, où l'odieux le dispute à l'absurde !

(1) *Economie politique chrétienne*, page 283.

(2) Voyez : Mongez, *Dissertation sur l'antiquité des hôpitaux* (1780). — Perez *et* Willaume, mémoire couronné par l'Académie de Macon (1813). — Murat, *De l'origine de l'établissement des hôpitaux* (1813). — Frisac, Rapprochements historiques de l'hospitalité des anciens et de la fondation des hôpitaux (1820).

l'intérêt personnel, de la politique ou même d'une certaine compassion pour les souffrances de nos semblables ne portent pas de traces des sentiments *tout nouveaux* d'amour et de dévouement pour les pauvres, que le christianisme excita dans les âmes. *Tout cela ne ressemble pas à nos hôpitaux.* Nos hôpitaux sont *une institution purement chrétienne;* les peuples de l'antiquité *ne l'ont point connue* (1). » Citons à l'appui l'aveu du protestant Hallam : « Dans les systèmes de morale, de la Grèce et de Rome, dit-il, l'amour de l'humanité et la compassion due au malheur entraient pour si peu de chose! *Les temps anciens n'offrent pas*, si je ne me trompe, *un seul exemple* de ces institutions publiques répandues aujourd'hui dans toutes les contrées de l'Europe et destinées au soulagement des souffrances humaines (2). »

Enfin, les dénominations mêmes de ces établissements rappelaient les inspirations religieuses qui avaient présidé à leur fondation : ils s'appelaient *maisons-Dieu*, *hôtels-Dieu* (*Godshuizen* en flamand). Leur patronage aussi relevait de la piété chrétienne. Les hôpitaux furent d'abord placés sous l'invocation de *Notre-Dame*. Au XIII^e^ siècle, ceux de Belgique, des provinces flamandes surtout (Anvers, Louvain, Termonde, etc.), passèrent sous la protection de *sainte Elisabeth*. Voici comment un pieux auteur explique ce changement : « A cause des miracles de piété envers les pauvres, de dame

(1) HENNEQUIN, *Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle*.
(2) *L'Europe au moyen-âge*, IV-112.

Elisabeth de Hongrie et mère de Sophie duchesse de Brabant; laquelle aussitost son trespas estant criée de tous pour sainte, et depuis canonizée par le Siége Apostolique, la Vierge Marie qui comme mère commune des pauvres présidoit dans les hopitaux de Brabant, semble avoir voulu céder l'honneur, sans diminution de ses graces, à cette saincte, ayant attendu jusqu'à ce temps que le Ciel en façonna une qui méritoit le titre de patronesse souveraine (1). »

On peut donc, on doit proclamer hautement que le christianisme fut le *principe générateur de la charité*. L'Eglise est la mère des déshérités du monde; ceux de ses membres qui souffrent sont ses enfants de prédilection. L'Eglise, *cité de Dieu*, est par là même la *cité du pauvre*, selon Bossuet qui consacra de si belles pages à exalter l'*éminente dignité du pauvre*. Toutes les personnes malheureuses, faibles, opprimées ou délaissées, comprises sous le terme générique de *miserabiles,* étaient placées sous la tutelle de l'Eglise qui, de droit et par devoir, les considérait comme sa *famille d'adoption*. Cette tutelle était sacrée; elle comprenait l'éducation de l'enfance, la protection des veuves et des orphelins, la défense des pauvres devant les tribunaux ecclésiastiques, la règlementation des pieux pèlerinages par les *litterae commendatitiae*, origine de nos modernes passeports, et surtout le

(1) *L'hotel-Dieu, où il est traicté de l'antiquité et noblesse de l'hospitalité, des premiers hospitaux de l'Eglise et des plus fameux des Pays-Bas*, par le P. David Charlart, prédicateur recollect. — A Douay, de l'imprimerie de Jean Serrurier, à la Salamandre, 1642

soulagement de toutes les formes distinctes de souffrances humaines (1).

(1) Il y avait des *Xenodochia* (refuges publics pour les indigents), des *Nosocomia* (pour les malades), des *Orphanotrophia* (pour les orphelins), des *Gerontocomia* (pour les vieillards), des *Arginoria* (pour les incurables), des *Paramonaria* (pour les ouvriers invalides), des *Brephotrophia* (pour les enfants trouvés). On le voit, le programme de ces institutions charitables était dès lors aussi complet qu'il l'est de nos jours.

CHAPITRE III.

LES TROIS GRANDS FACTEURS DE LA CIVILISATION.

Il est de toute justice de reconnaître que la *constitution initiale* des peuples de l'Europe est l'œuvre spéciale et spontanée du christianisme, que c'est l'Eglise qui a réuni et organisé les éléments primordiaux de ce que l'assentiment de toutes les nations a appelé *la civilisation chrétienne*. Or, comme le fait observer avec raison M. Alfred Nettement : « La constitution initiale des peuples de l'Europe est tout autrement importante que leurs constitutions modernes, variables et mobiles selon les circonstances (1). Là est le véritable *Kulturkampf*, digne de ce nom, dont la politique moderne ne nous a offert que la parodie, que la profanation au profit du despotisme.

Examinons rapidement quels furent les éléments primordiaux de ce vaste travail de constitution.

(1) *Nouvelle histoire de la révolution française*, tome I, page 96.

Les trois principaux facteurs de la civilisation chrétienne furent l'*unité*, l'*autorité* et la *liberté*. L'Eglise les a fournis et empreints d'un caractère particulier qu'il est essentiel de faire ressortir.

§ 1. L'unité.

Elle comprend à la fois l'unité générale des nations et l'unité particulière dans chaque nation.

Avant l'établissement du christianisme, on n'avait pas même l'*idée de la possibilité* d'une unité internationale des peuples. Dans toute l'antiquité, les nations étaient, non seulement étrangères, mais hostiles les unes aux autres. Il y avait eu, sans doute, dans les vastes régions de l'Asie, des essais périodiques de centralisation militaire, imposée par le despotisme de conquérants fameux, tels qu'Alexandre, Darius, etc., conservant par la terreur une puissance matérielle viagère; mais, après leur mort, ces empires, improvisés par la victoire, étaient retombés dans une dissolution immédiate, ou les dépouilles en avaient été partagées par leurs capitaines. Rome elle-même était devenue le centre de l'univers conquis par ses armes; sa puissance rayonnait sur les races subjuguées; elle étendait sur elles l'immense réseau de son organisation administrative et militaire. Rome, dans les desseins de la Providence, avait *préparé l'unité*, en brisant les individualités nationales, en anéantissant ce besoin d'indépendance qui naissait d'un isolement séculaire. Toutefois il n'existait nulle part des traces d'une fusion d'idées et de mœurs, d'une commu-

nauté de sentiments et de croyances, c'est à dire des éléments indispensables d'une unité véritable, digne de ce nom.

Ce que nous voulons, avait dit Tertullien à l'empereur Sévère, *c'est la république du genre humain*. Pour la première fois, en effet, le christianisme confondait toutes les races, toutes les classes sociales et tous les individus dans une même origine et rédemption divines, dans une même égalité fraternelle ici-bas et dans une même destinée immortelle. Par un privilège unique et évidemment providentiel, cette vaste unité internationale ou humanitaire ne devait point devenir un obstacle à l'établissement des diverses unités nationales qui allaient constituer l'Europe. Le monde mérovingien était menacé d'un double danger : — ou bien, l'*absorption universelle* par le despotisme de quelques chefs militaires s'appuyant sur les souvenirs de l'empire romain et étouffant les germes des nationalités naissantes, — ou bien, l'*extrême division* par la rupture des liens sociaux et par les luttes intestines des seigneurs féodaux et de leurs vassaux. Il fut sauvé de ces deux dangers par le christianisme qui fonda l'*unité spirituelle*, laissant à toutes les vocations nationales la liberté de s'affirmer et de se développer dans l'ordre de leurs tendances naturelles.

M. Frédéric *Ozanam*, qui a fait de cette constitution primordiale de l'Europe chrétienne l'objet constant de ses études historiques, la décrit dans ces lignes remarquables :

« Charlemagne, *ouvrier de la Providence*, fit

autrement qu'il ne voulait et *plus* qu'il ne voulait : il ne réussit pas à reconstruire une monarchie universelle dont le règne eût été la ruine des nationalités qui la composaient. La liberté des nations résista : elles restèrent avec cette différence de tendances, de caractères, de génies, qui font la variété et l'harmonie du monde moderne. L'empire carlovingien servit à maintenir l'union des peuples occidentaux, à former cette famille puissante qu'on appelait *la Latinité*, qui fit les croisades, la chevalerie, la scolastique, toutes les grandes choses du moyen âge. L'empire tomba pour laisser échapper de ses ruines ce qu'on a appelé la *république chrétienne*. Si l'unité politique périt, l'unité spirituelle fut constituée. L'antiquité voulait l'unité matérielle visible; mais on n'y pensa jamais à l'unité religieuse. Ce fut la gloire du moyen âge de retourner, pour ainsi dire, l'ordre du monde, de mettre l'unité dans les consciences, la variété dans les institutions; de vouloir qu'un même Dieu, une même religion, une seule morale prissent possession des âmes, pendant que des pouvoirs différents prenaient possession du territoire. En établissant ainsi l'unité dans l'invisible, il la plaçait en un lieu que les révolutions n'atteignent pas, où les invasions des barbares ne peuvent rien.... Le christianisme mettait l'unité dans la foi, dans la loi et dans la société religieuse; comment n'aurait-elle pas fini par dominer dans la société politique (1)? »

C'est ce qui eut lieu. L'unité, qui était la gloire

(1) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, chap. VIII.

et la force de l'Eglise, fut par elle employée, comme un ciment indestructible, dans la construction de l'édifice social moderne qui fut son œuvre. « Or, ce qui fait l'unité, seule complète et seule durable, *c'est l'union des âmes*. Il est évident que l'Eglise est seule capable d'unir les âmes d'une manière permanente par la profession d'une même foi, émanant d'un même Dieu qui est la vérité infaillible (1). »

La communauté des principes religieux, seule, pouvait donc, tout en coordonnant les éléments de la vie propre de chaque peuple, constituer une *grande unité sociale*, conduisant, par la libre expansion de toutes les forces, à la conquête successive de tous les progrès. Le christianisme remplit admirablement ce rôle : il établissait, par sa doctrine, une et immuable, l'union des intelligences dans les vérités révélées ; il garantissait, par sa hiérarchie autoritaire aboutissant au souverain Pontife de Rome, l'accord des volontés dans l'accomplissement de tous les devoirs. Là où la politique humaine parvenait tout au plus à obtenir une certaine *uniformité* qui est la compression du mouvement, le sacrifice de la liberté, la religion, par la seule puissance de son attraction surhumaine, faisait converger les esprits et les cœurs, vers l'*unité* qui est la liberté et la vie dans l'ordre.

Cette unité religieuse et morale, sans laquelle l'Europe n'eût jamais pu être constituée, l'Eglise la fit passer dans la société tout entière, comme con-

(1) *L'Église et la civilisation*, par le P. Ramière.

dition essentielle de cohésion, de force et de durée.

L'*unité internationale* menacée, après la mort de Charlemagne, par l'extrême division de la souveraineté féodale, fut sauvée par la diversion providentiellement inspirée des Croisades, qui, pendant trois siècles, réunirent souverains, vassaux et arrière-vassaux dans une pensée et une action communes pour la délivrance du tombeau du Christ(1). L'*unité politique* fut consacrée par l'identité des principes d'une autorité jetée dans le même moule religieux, malgré la diversité apparente des formes politiques, tantôt monarchiques, tantôt républicaines, dont s'accommodait indifféremment l'Eglise. — L'*unité civile* fut opérée lentement au moyen des influences du droit canonique introduit dans toutes les contrées ; il imprima une bienfaisante uniformité au droit coutumier, d'abord, puis aux lois écrites, de façon à former un corps de droit commun *(corpus juris)* pour tous les peuples appelés à la civilisation chrétienne. — De la parfaite conformité des doctrines et des méthodes d'enseignement à l'aide d'une seule langue est née l'*unité intellectuelle* des nations. Pour conserver cette unité, l'Eglise s'attacha toujours, au moment opportun, à combattre l'esprit de division dans les intelligences, tantôt en se réformant elle-même, dans les défaillances de son clergé ou dans les relâchements de ses ordres religieux, tantôt en se défendant, avec une constante vigueur, contre les incessantes attaques de l'esprit de secte.

(1) « On peut dire qu'avant les croisades l'Europe n'existait pas. Elles sont le premier acte de son existence : émue tout entière par elles, l'Europe se révéla tout-à-coup chrétienne. » (Guizot, *Histoire de la civilisation*).

Le grand historien Raumer signale cette belle unité dans ces termes : « Les peuples avaient au moyen âge, à part leur caractère national propre, un caractère européen commun. Ils formaient en même temps, sous le rapport intellectuel, un royaume unique et universel. *C'était surtout le lien de l'Eglise qui les embrassait tous.* Ce qui y contribuait beaucoup aussi, c'est que le pape, comme l'empereur et les rois, avaient, dans le latin, une langue européenne commune pour l'Eglise et pour l'Etat. Tous les prêtres parlaient et écrivaient le latin. Des prêtres allemands pouvaient être préposés dans l'Eglise d'Angleterre et de France, et réciproquement (1). « En effet, il y a lieu de remarquer que, dans presque tous les pays de l'Europe, ce furent des apôtres étrangers à ces pays et prenant le caractère d'instruments exclusifs de la Providence, qui vinrent, en dehors de toute influence locale, y jeter, avec la semence évangélique, le germe d'une civilisation commune à tous.

La grande *unité sociale*, résultant de toutes ces unités convergentes, était d'autant plus difficile à maintenir, que l'Europe était divisée en un nombre infini de petits états que l'Eglise sut conserver intacts pour favoriser le développement de l'esprit national de chacun d'eux ; mais entre ces états elle établit, pour leur défense commune, une fédération admirée par Proudhon lui-même, qui oppose cette forme fédérale, si favorable à la liberté, comme un modèle, au despotisme absorbant et centralisa-

(1) Ranke, *Histoire de la papauté*, 1-34.

teur des grands états modernes. C'est sur cette fédération que l'Eglise fonda la grande puissance, appelée *la chrétienté*, qui se maintint, alliance de l'ordre chrétien avec la liberté chrétienne, jusqu'à l'époque de la révolution religieuse du XVI^e^ siècle.

Voici quelques appréciations de cette chrétienté, dont on n'a plus l'idée de nos jours et dont la décadence pour ne pas dire la destruction, opérée par la complicité des gouvernements et des peuples, est l'objet de tant de regrets légitimes.

« Jamais, dans les annales du monde, ne s'était produite, sur un plan aussi vaste, une organisation douée d'une si incontestable unité. Là se révéla la puissance du christianisme par l'application du dogme de la solidarité, du dévouement et de la fraternité étendu au monde entier pour la première fois. L'Europe ne formait qu'une nation, cette nation était la chrétienté ; la chrétienté était une famille dont le pape était le chef. Au dessus de tout dominait le père commun, Dieu. Modèle admirable de société que le temps et la science politique n'ont jamais pu reconstituer depuis (1). »

« Au moyen-âge, l'assimilation des idées et des mœurs était produite dans des propositions vraiment extraordinaires au sein des classes dirigeantes ; elle se révélait par les croyances chrétiennes et par un esprit commun de résistance à l'oppression, par une véritable communauté d'enseignement, par l'unité de langage scientifique et littéraire, par

(1) CAMILLE LEYNADIER, *Histoire de la famille et de son influence sur les mœurs*, page 290.

l'identité d'organisation de la souveraineté, de la province, de la commune rurale et urbaine, de la famille, du travail, de l'armée, de la magistrature, du clergé, et en général de tous les détails de la hiérarchie sociale (1). »

L'esprit et le bon sens de M. de Cormenin confirment cette opinion dans les termes suivants : « Le christianisme, ce lien des âmes, est par cela même un puissant agent d'unité politique. Il plane, avec ses aîles étendues sur le monde religieux et il rassemble d'innombrables populations à la même heure, au son des mêmes cloches, dans les mêmes temples ; il entend leurs chants et courbe leurs fronts aux pieds d'un même autel. Il sanctifie des mêmes bénédictions les naissances, les mariages et les décès ; il rapproche les familles par les dogmes, la liturgie, la pompe et les fêtes, les pratiques et les enseignements d'un même culte (2). »

§ 2. L'autorité.

La souveraineté, telle qu'elle apparaît au sortir de la brume des premiers âges historiques, présente un caractère inconnu jusqu'alors. Les idées romaines de la puissance et de la majesté, personnifiées dans le souverain, *indépendant* de la nation et dont la *volonté fait loi*, furent neutralisées par les coutumes germaniques consacrant le droit de la nation d'intervenir dans le choix du chef de l'Etat,

(1) Le Play, *Réforme sociale*, tome II, page 63.
(2) *De la centralisation*.

de participer à la discussion des grands intérêts publics et de donner son assentiment aux lois (1). Par son admission dans les assemblées *(placita)* le peuple créa ses premières garanties contre les abus du pouvoir : toutes les influences sociales s'y combinaient, et leur intervention peut être considérée comme l'essai initial de la représentation des ordres qui constitue la formule rudimentaire du *gouvernement du pays par le pays* (2).

Mais le christianisme surtout transforma l'*essence même* de la souveraineté. *Omnis potestas a Deo :* telle est la doctrine constante de l'Eglise. « La souveraineté essentielle réside en Dieu seul ; il n'est point de pouvoir si ce n'est de Dieu. C'est là une vérité de foi (3). » Récemment encore, Léon XIII s'exprime dans les termes suivants : « Comme une société ne saurait subsister sans un chef qui commande aux autres et imprime à tous, pour le bien commun, une même et efficace impulsion, une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société, pour les conduire, et, comme la société elle-même, cette autorité procède de la nature et par conséquent elle a Dieu lui-même pour auteur. Il résulte encore de là que le pouvoir public considéré en lui-même ne peut venir que de Dieu, parce qu'il n'est et ne peut être qu'une sorte d'écoulement de la puissance de Dieu, puis-

(1) Voyez Raepsaet dans ses savantes études historiques sur nos anciennes institutions.

(2) Bluntschli, *Théorie générale de l'Etat.*

(3) *L'Eglise et les lois éternelles des sociétés humaines*, par Maupied, chap. XVI.

sance infiniment parfaite, car Dieu seul est le très véritable et souverain seigneur du monde, et toutes les créatures quelles qu'elles soient lui doivent nécessairement être soumises et lui obéir. Donc, tous ceux qui ont le droit de commander tiennent ce droit uniquement de Dieu, chef suprême de l'univers : *toute puissance est de Dieu*. Le droit de commandement n'est d'ailleurs en lui-même nécessairement lié à aucune forme politique. Il peut également revêtir telle forme ou telle autre, pourvu qu'elle soit adaptée au bien commun et capable de le procurer. Le commandement doit donc être équitable et faire moins sentir le maître que le père, parce que la puissance de Dieu sur les hommes est souverainement juste et unie intimement à sa paternelle bonté (1). » Quant à la forme extrinsèque du pouvoir, et à sa constitution politique, la nation conserve son indépendance dans le choix de ses chefs. Telle est la doctrine de saint Thomas d'Aquin : *omnis potestas a Deo, mediante consensu hominum*. La science politique y donne ce sens : « *Tout pouvoir* vient de Dieu *médiatement;* il relève *immédiatement* de la nation qui intervient légitimement dans sa constitution, dans son organisation et dans son contrôle (2). »

On comprend à l'instant comment par la doctrine nouvelle du christianisme, l'essence de la souveraineté était changée : elle émanait, non de la volonté de l'homme, *mais de la volonté de Dieu*.

(1) Encyclique sur le gouvernement chrétien des états (1885).
(2) Marcadé, *La science religieuse*.

et celui qui y résistait *résistait à Dieu même*. Ce n'était plus la race, la caste ou la valeur personnelle qui était la source et la condition indispensable de la souveraineté, mais la *vocation divine*, appuyée par le *vœu national*. Le pouvoir était moralisé par le sentiment du devoir. Aux habitudes de l'arbitraire était substituée la pratique de la *justice, indépendante des rois* (1). La force n'était plus mise au service de la convoitise ou de la vengeance; elle se consacra à la protection de tout ce qui est faible, de tout ce qui souffre. Les conciles avaient sanctionné la maxime historique si connue : « Le roi est ainsi nommé à cause de la rectitude de sa conduite *(rex, regere, a recte agendo)*; si donc il gouverne avec piété, justice et miséricorde, il mérite d'être appelé roi ; s'il manque à ces devoirs. il n'est plus un roi, mais un tyran. » Le *mandat de Dieu*, confirmé par la *voix du peuple*, donnait aux princes deux juges, l'un au ciel qu'ils ne trompaient jamais, l'autre en ce monde qui était souvent implacable en ses jugements (2). Un double sentiment de responsabilité inspirait leurs actes, l'un *devant Dieu*, et l'autre

(1) Le comte de Maistre consacre tout un chapitre *(Principe générateur)* à prouver que, la justice étant le fondement des empires, le caractère essentiel de la nouvelle royauté chrétienne consistait *dans la justice sociale exercée en dehors des influences personnelles des rois,* seule garantie pour la vie et pour les biens de leurs sujets. — Pascal fait une réflexion analogue : « L'Eglise, dit-il, défend à ses enfants de se faire justice eux-mêmes, et *c'est par son esprit que les rois chrétiens ne se la font pas,* dans les crimes mêmes de lèse-majesté au premier chef, et qu'ils remettent les criminels entre les mains des juges, pour les faire punir selon les lois et dans les formes de la justice. (*Lettres provinciales,* 14e lettre).

(2) Ozanam.

consacrait pour ainsi dire leur légitimité *aux yeux du peuple*.

Le caractère de la souveraineté était par cela même profondément modifié : l'égoïsme était remplacé par le dévouement. Dans toute l'antiquité *les peuples étaient faits pour les rois* et leur appartenaient corps et âme ; dans la pensée chrétienne *les rois étaient faits pour les peuples*. Ecoutons le fier langage de saint Thomas d'Aquin : « Le royaume n'est point pour le roi, mais le roi est pour le royaume ; car Dieu a voulu que les rois gouvernent *pour le bien commun* et pour assurer à chacun la jouissance de son droit. S'ils en agissent autrement et gouvernent *à leur profit*, ce ne sont plus des rois, mais des tyrans (1). »

Les véritables fondateurs de la monarchie chrétienne constituant l'*ordre chrétien*, furent Charlemagne et le grand Léon III, augustes représentants de ces deux puissances qui allaient ensemble gouverner le monde politique. Egalement pénétrés, l'un et l'autre, de la conviction que le bonheur des peuples dépend de leur attachement à la religion chrétienne, de leur soumission aux lois de Dieu et aux préceptes de l'Eglise, le grand Pape proclama le principe que *le pouvoir vient de Dieu*, et le grand Empereur d'Occident reconnut hautement que c'est *par le Christ qu'il régnait*, que c'est *comme délégué du Christ* qu'il exerçait la souveraineté. Il avait fait inscrire sur la couronne impériale cet hommage au souverain Maître : *Per me*

(1) *De regimine principum*, lib. III, cap. XI.

reges regnant; il préludait à toutes ses expéditions militaires par de solennelles invocations au Dieu des armées; ses capitulaires, monuments de sa foi et de sa sagesse, commençaient par ces mots : *Regnante Christo.* De là est née cette formule, conservée à travers tant de vicissitudes jusque dans les temps modernes : *Rois par la grâce de Dieu.* « A mes yeux, a dit M. de Bismarck dans une circonstance solennelle, les mots : *Par la grâce de Dieu*, que les souverains chrétiens joignent à leur nom, ne sont pas une vaine formule. J'y vois la promesse, de leur part, de porter, *conformément à la volonté de Dieu, le sceptre qu'ils tiennent de Lui* (1). »

Non seulement l'essence de la souveraineté était complètement modifiée dans les esprits ; de fait, le *mode d'exercice* en était changé; elle était pratiquée avec le concours et sous le contrôle *de toutes les supériorités sociales*, ce qui lui donnait un cachet absolument nouveau, grâce aux influences salutaires de l'Eglise. Celle-ci, par la perfection incontestée de ses doctrines et par la puissance de sa hiérarchie, seule organisée encore, se fit bientôt une place prépondérante, parfois même omnipotente, dans les assemblées publiques, où le clergé, régulier et séculier, représentait en réalité les intérêts du peuple (2). D'un autre côté, les abbés et les évêques, souvent sortis des rangs du peuple, s'élevèrent rapidement, par leur mérite personnel,

(1) Esquisse biographique (*Revue générale* 1883).

(2) *Le peuple se fait moine*, dit Chateaubriand ; *il garde la place que le Tiers-Etat viendra prendre cinq cents ans plus tard.*

aux premières dignités des cours; ils devinrent naturellement les rédacteurs des lois, les négociateurs des traités, les conseillers intimes des princes. Là où le caprice et la brutalité avaient longtemps présidé aux actes du pouvoir, un élément moralisateur et pacificateur s'était introduit.

Par cette substitution d'une autorité toute morale à la puissance physique, l'Eglise donnait au pouvoir un fondement nouveau : *elle plaçait le trône des rois dans la conscience des peuples*, selon la belle expression de Bossuet. Par là même, elle changea complètement le caractère de la soumission et de l'obéissance : plus de crainte servile, plus de défiance ou de peur; mais un sentiment nouveau, mélange de respect et d'affection. « Le catholicisme, de l'aveu de l'homme d'Etat protestant dont j'aime à invoquer le témoignage, est l'autorité même, systématiquement conçue et organisée. Il la pose en principe et la met en pratique avec une grande fermeté de doctrine et une rare intelligence de la nature humaine... *Le catholicisme est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde* (1). »

Les nations étaient devenues des *familles agrandies* : le caractère de la souveraineté était profondément changé par cet avènement d'une véritable *paternité sociale*; en même temps la subordination avait revêtu un caractère *filial*, également favorable à l'autorité comme à la liberté.

« Le christianisme, dit M. DE LAMENNAIS, a

(1) GUIZOT, *Etudes morales*.

créé la véritable royauté. Il a élevé le pouvoir, il l'a divinisé pour ainsi dire, et, en lui imprimant un caractère sacré, il lui a donné je ne sais quelle douceur qui rappelle son origine céleste et qu'il n'eut jamais dans les temps anciens. Les nations chrétiennes seules connaissent cette touchante et sublime institution de la *paternité sociale* (1). »

La même pensée inspirait récemment un membre éminent de l'épiscopat français : « C'est le christianisme qui, le premier, a appris au monde que les chefs des peuples doivent être avant tout *des pères*, et que leur autorité, par cela même qu'elle vient de Dieu, doit en revêtir le caractère éminemment paternel, Mais, en même temps, il rappelle au peuple qu'un sentiment de respect *filial* doit les animer dans leurs relations avec ceux qui commandent (2). »

§ 3. La liberté.

Nous venons de voir comment l'Eglise fonda l'unité et l'autorité. C'est elle aussi qui engendra la liberté, fruit naturel de l'*esprit nouveau* propagé par le christianisme.

Pourquoi dans toute l'antiquité n'y eut-il pas un seul peuple libre?

C'est que la vraie liberté politique, celle qui est compatible avec la sécurité des familles et avec l'ordre social, ne peut exister et se conserver qu'à

(1) Article du *Drapeau blanc*.
(2) Mgr Landriot, *L'autorité et la liberté*, page 67.

des conditions morales que le christianisme peut seul garantir. Il a révélé à l'homme le sentiment des droits de la dignité humaine ; il a apporté au monde des principes de morale indépendants des fluctuations de la raison abandonnée à elle-même, et nécessaires comme contrepoids aux principes d'une indépendance dangereuse pour la société. La liberté, pour n'être pas une cause permanente de trouble et d'anarchie, suppose un frein quelconque, soit un frein intérieur dans la conscience, soit un frein extérieur dans la légalité, parfois même dans le despotisme politique ou administratif. Plus le frein de la conscience est resserré par la religion, moins celui de la légalité doit agir ; en revanche, moins les influences religieuses et morales sont actives, plus la compression légale ou administrative est nécessaire. Tel est, d'après Donoso Cortès, le système historique du *parallélisme des deux thermomètres*, religieux et politique. « Dans le monde antique, dit-il, la répression religieuse était aussi bas que possible, car il n'en existait aucune, mais la répression politique monta aussi haut que possible, jusqu'à la plus dégradante tyrannie. Avec le Christ naît la vraie répression religieuse et disparaît la répression antique. Au moyen âge le thermomètre religieux est déjà quelque peu en baisse, et le thermomètre politique marque la monarchie féodale, la plus faible des monarchies. Au XVI^e^ siècle, par la réforme de Luther la répression religieuse s'affaiblit et disparaît ; la monarchie se fait absolue (1). »

(1) Discours du 4 janvier 1849 aux Cortès d'Espagne.

En réveillant chez les rois le sentiment de leurs devoirs de respecter et de protéger leurs peuples, en développant chez les peuples le sentiment de leurs droits à être gouvernés avec justice et dignité, le christianisme jeta les germes des libertés publiques *ès-cœurs* (comme dit un ancien légiste), longtemps avant de les inscrire dans les chartes.

C'est une vérité reconnue, dit Guizot, que l'Eglise, par l'influence de ses doctrines et de ses institutions, autant que par la nécessité de garantir sa propre indépendance, *fut pour l'Europe entière une école de liberté.*

« L'Eglise chrétienne était une monarchie élective, représentative, républicaine, fondée sur le principe de la plus parfaite égalité. Le Pape, tiré souvent des dernières classes sociales, était le tribun et le mandataire des libertés des hommes. L'immense majorité des biens de l'Eglise appartenant à la partie plébéienne des nations; car le peuple s'était fait prêtre et conserva sous ce déguisement l'usage et la souveraineté de ses droits. *La liberté est chrétienne* (1)! » *Toutes les libertés sont nées au pied des autels*, dit l'abbé Gorini, *sous l'inspiration et la protection de l'Eglise.* — « Il faut bien reconnaître, dit M. Audin, que c'est sous l'influence du catholicisme que sont nées les libertés populaires, qu'elles se sont fortifiées et développées (2). » On se rappelle le mot de M^me^ de Stael : *La liberté est ancienne en Europe; c'est le despotisme qui est nouveau.*

(1) CHATEAUBRIAND, Etudes historiques.
(2) *Histoire de Henri VIII,* introduction.

Passons en revue quelques-unes des libertés nécessaires, abstraction faite de toute forme de gouvernement.

La *liberté civile* fut introduite en rendant la propriété accessible au travail et en groupant autour des monastères, devenus des centres d'activité, les populations laborieuses d'où sortirent successivement les nouvelles couches des artisans et des bourgeois, « L'ancien esclave devenu colon, puis serf attaché à la glèbe, cultiva pour des maîtres plus humains qui l'admettent bientôt à travailler pour son propre compte, moyennant certaines redevances. Fermier, il arrive avec le surplus du revenu de son travail, à la propriété dont les conditions se règlent avec celles de la liberté civile (1). »

La liberté civile fut assurée surtout par l'organisation, défectueuse encore et incomplète sans doute, de la justice, garantie des droits dont les rudiments existaient dans les coutumes des peuples primitifs de nos contrées. Les éléments de la législation criminelle et de la procédure furent successivement perfectionnés par l'application des principes formulés dans le droit canon (2).

(1) Guérard, *Polyptique d'Irminon.*

(2) Le caractère et le but social de la législation criminelle furent mieux compris par le christianisme. Les anciens punissaient le criminel, pour apaiser les dieux par l'expiation de son crime. Le christianisme, en punissant, exigeait deux conditions nouvelles, dans l'intérêt de la société : le *repentir* et le *propos de se corriger*. Cette considération essentielle fait dire à Guizot :

« Le système pénitentiaire de l'Eglise fut modèle. Il est, quant aux principes et aux applications du droit pénal, presque complètement d'accord avec les idées de la philosophie moderne. Ouvrez les livres de Bentham, vous serez étonnés de toutes les ressemblances que vous rencontrerez entre les moyens pénaux qu'il propose et ceux qu'employait l'Eglise. » Guizot, *Histoire de la civilisation*, 6me leçon).

La *liberté d'association* est également un produit du christianisme. Appliquée par l'Eglise dans ses formes diverses, l'association est devenue le principe le plus fécond du développement et de la prospérité des sociétés naissantes.

« L'Eglise, qui est la première, la plus étendue et la plus forte de toutes les sociétés, a pris dans le monde moderne l'initiative de toutes les associations utiles. Ses dogmes sur la solidarité et la fraternité des hommes, ses préceptes de mutuelle charité, donnent tout naturellement naissance à l'association et lui fournissent ses conditions essentielles de conservation et d'expansion (1). C'est ce que reconnaissent aussi, avec M. Dunoyer (dans son grand ouvrage : *De la liberté du travail)*, tous les principaux économistes anciens et modernes. M. le comte de Laborde, au point de vue spécial des beaux-arts, proclame hautement *que la religion chrétienne a sans aucun doute été l'origine des associations.* On ne saurait se faire une idée exacte des prodiges opérés par la seule expansion de la vie monastique : aux efforts impuissants du zèle individuel, isolé et viager, se substituèrent les forces irrésistibles de la collectivité et de la pérennité, seules capables de produire ce mouvement social sérieux et durable qui devait constituer l'Europe chrétienne. Les moines entamaient la barbarie par tous les bouts. — Missionnaires, ils évangélisaient les hordes nomades et guerrières qu'ils groupaient pour la première fois dans une pensée d'or-

(1) *Les lois de la société chrétienne* par Ch. Perin, liv. II, chap. 8.

dre et de paix; — maîtres d'école, ils propagèrent, avec une ardeur et une libéralité sans exemple jusque-là, les premiers rudiments de l'instruction populaire; — chefs de culture, ils défrichèrent les terres incultes, dérodèrent les forêts, desséchèrent les marécages; — chefs d'industrie, ils créèrent partout ces associations de travailleurs qui s'organisèrent plus tard en métiers et en confréries. Mais, c'est surtout dans l'intérêt de l'humanité souffrante que l'esprit chrétien d'association manifesta le plus glorieusement sa toute puissante action sociale. Ce fut une *explosion de charité*, dit Mgr Dupanloup. Toutes les spécialités de misères et d'infirmités trouvèrent, dans les mille inspirations du dévouement chrétien, leur spécialité de soins et de soulagements (1). En un mot, à l'esprit d'association revient l'honneur de toutes les initiatives, de tous les progrès moraux et matériels, de tous les travaux d'art et de tous les travaux d'utilité publique, de toutes les fondations séculaires, de toutes les institutions militaires et civiles, de tout ce qui a fait la force et la durée des jeunes nationalités de l'Europe chrétienne.

La véritable *liberté de conscience*, c'est à dire, la

(1) Pour donner un exemple de cette fécondité de la charité, je dirai que, au XIIIe siècle, l'Europe comptait *jusqu'à douze mille* léproseries.

« On dut aux excellentes prescriptions de l'Eglise de voir disparaître le fléau de la lèpre. Ce fut un des plus grands services qui aient pu être rendus à la société. Dans un temps où la police sociale était si peu avancée, l'Eglise seule, par sa haute surveillance et par le prestige moral dont elle était entourée, put obtenir une obéissance stricte à des décrets si rigoureux dans leur application immédiate, et si utiles à l'humanité dans leur but et leur résultat. » (Albert du Boys, *De l'influence sociale des conciles*, chap. V).

liberté pour l'homme de tendre à sa fin surnaturelle et de servir Dieu suivant la forme prescrite par Lui, indépendamment de toute ingérence du pouvoir politique, cette liberté est encore une conquête du christianisme, la plus féconde de toutes, sans contredit, dans ses conséquences sociales (1).

Chez tous les peuples de l'antiquité la religion était confondue avec le pouvoir politique, qui la réglait et en disposait comme d'un moyen naturel de gouvernement. « César était à la fois *Dieu*, *Pontife* et *Empereur*. Sa raison était la règle du vrai, sa volonté la source du droit; il régnait en souverain sur les âmes aussi bien que sur les corps. C'est lui qui était censé avoir fondé la société et créé le pouvoir; c'est lui qui accordait la liberté, qui faisait la propriété, qui constituait la famille : rien n'échappait à sa souveraineté à la fois spirituelle et temporelle. Dans ce système la liberté de conscience était absolument inconnue ou coupable; les essais pour l'obtenir étaient punis comme des crimes de lèse-majesté divine et humaine (2). »

A cette usurpation de la puissance humaine, le christianisme oppose les droits de Dieu. *Il divise le pouvoir* : à côté de César il crée le Pontife; à César il laisse la puissance des corps ; au Pontife il donne le domaine des âmes.

La liberté de conscience, telle qu'elle fut pour la

(1) La liberté de conscience, dans le langage du rationalisme moderne, est devenue la liberté de ne pratiquer aucun culte quelconque. Cette indifférence religieuse ou ce scepticisme n'est certes pas une inspiration chrétienne.

(2) Gaume, *Le Césarisme*, chap. Ier.

première fois établie par le christianisme, c'était la révélation divine délivrant les âmes du joug du Césarisme qui prétendait pouvoir par la force imposer des croyances humaines. La liberté de conscience ainsi entendue, comme elle doit l'être sainement, est signalée, même par les principaux historiens protestants, comme le triomphe le plus important de la religion chrétienne. « Dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dit Ranke, consiste peut-être le caractère le plus élevé, la grandeur et la plus énergique influence des siècles chrétiens(1). » Or, cette séparation, ou, pour parler plus correctement, cette distinction fut pour la première fois pratiquée par le christianisme *rendant à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.*

C'est ce qu'atteste loyalement GUIZOT. « La séparation du spirituel et du temporel, dit-il, a été la source de la liberté de conscience la plus rigoureuse et la plus étendue. Le grand principe de cette liberté était déposé dans le berceau de la civilisation européenne, et c'est l'Eglise chrétienne qui, par une nécessité de sa situation, l'y a introduit et l'y a maintenu (2). »

Ces trois agents principaux de la civilisation, complètement transformés par le christianisme, — l'unité, l'autorité et la liberté, — ont donc constitué

(1) Histoire de la papauté, tome I, page 28.

(2) *Histoire de la civilisation en Europe*, page 145.

« Cette admirable constitution de la chrétienté, dans laquelle le suprême pouvoir législatif, celui qui fait les lois universelles de tout l'ordre spirituel, est distinct du pouvoir exécutif de chaque peuple, forme la base de la véritable liberté civile des consciences ; elle offre un contraste tranchant avec le despotisme qui s'introduit là où le pouvoir spirituel est absorbé dans la puissance temporelle. » (D'AZELIO, *Essai théorique de droit naturel*, tome IV).

l'ordre social chrétien dans l'Europe entière. Sans doute, il a fallu des siècles pour achever une telle constitution, et il est difficile d'en suivre exactement la marche et les progrès, dans les nombreuses évolutions politiques que signale l'histoire. Il y a là un travail mystérieux et lent, une espèce de germination naturelle des principes chrétiens qui en prouve le caractère providentiel. Là où l'homme agit, là est la précipitation, là est la violence, là est le bruit; l'esprit de Dieu opère lentement et sans éclat, avec ordre et mesure.

Cette vérité est heureusement exprimée dans les lignes empruntées à l'auteur sympathique que j'aime à citer :

« Le christianisme, dit M. Ozanam, mesura les siècles qu'il mit à ses ouvrages sur la durée qu'il leur promettait. On ne regardait pas à trois cents ans pour bâtir une cathédrale, et on trouvait des générations d'ouvriers pour poser dans la boue et dans la poussière les premières assises, assurées que d'autres leur succéderaient pour continuer l'édifice, jusqu'aux dernières qui en achèveraient le couronnement, et qui feraient monter la flèche triomphante vers le ciel. L'édifice de l'ordre chrétien voulait plus de temps. Mais le principe puissant qui conduisait ce travail n'avait pas l'impatience des passions modernes. Les passions ont le droit d'être impatientes; elles veulent jouir; elles passent, elles n'espèrent pas de continuateurs de leurs œuvres. Les principes sont patients parce qu'ils sont éternels (1). »

(1) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, chap. VIII.

CHAPITRE IV.

L'ÉGLISE INSTITUTRICE DES PEUPLES.

Il n'y a pas d'accusation plus répandue et plus obstinée contre l'Eglise que celle d'avoir favorisé, entretenu et exploité l'ignorance des peuples.

Il n'y en a pas de plus incompréhensible et de plus odieuse, car c'est le comble de l'injustice et de l'ingratitude. Elle est un blasphème devant Dieu et un démenti donné à toute l'histoire.

« Il n'est aucune religion, dit Bergier, qui ait inspiré à ses sectateurs autant de zèle que le christianisme pour l'instruction des ignorants, aucune qui ait produit un aussi grand nombre de savants ; excepté les nations chrétiennes, presque toutes les autres sont encore ignorantes et barbares ; celles qui ont eu le malheur de renoncer au christianisme sont retombées promptement dans la barbarie (1). »

Jamais aucune religion ne donna lieu, à travers

(1) *Dictionnaire de théologie*, voce *écoles*.

les siècles, à un si prodigieux mouvement dans les esprits. Les autres religions sont restées immobiles et stationnaires : seul, le catholicisme, animé de l'esprit divin, est toujours vivant, toujours agissant, réalisant le mouvement perpétuel dans le domaine des âmes entraînées vers cette perfection dont il possède le secret. Le catholicisme est d'ailleurs remarquable entre tous les cultes par sa puissance de prosélytisme, qui n'appartient qu'à lui et lui donne cette éternelle fécondité d'œuvres qui étonne et cette grandeur de résultats qui fait le désespoir de ses ennemis.

C'est le miracle incessant de son Apostolat qui se distingue par les modes divers de son enseignement religieux et moral.

Il y eut, d'abord, la *prédication*, essentiellement propre à la religion chrétienne et qui fut inaugurée par le Christ lui-même.

C'est une chose trop peu remarquée que le Christ, le *Verbe* par excellence, n'a jamais rien écrit pour les grands ni pour les savants ; mais sa vie entière fut une prédication continuelle, que sa forme parabolique rendait si populaire auprès des masses. Les apôtres, à qui le Christ ordonne, non d'écrire, mais d'enseigner, répandent de vive voix la doctrine évangélique jusqu'aux extrémités de la terre. Cet enseignement *oral*, qui avait été le mode de propagande dominant de la mission du Christ et des Apôtres, devint, par la tradition, le mode préféré de la propagation de la foi chrétienne (Fides ex auditu). L'Eglise a pour mission divine de convaincre et de persuader ; c'est dans ce but *qu'elle*

a les paroles de la vie éternelle. Le *paganisme*, au contraire, selon la remarque judicieuse de M. Ozanam, *n'a jamais prêché; jamais les religions anciennes ne parlèrent aux peuples assemblés dans leurs temples* (1).

« Le temple chrétien, réunissant aux pieds de la même chaire le pauvre et le riche, leur enseignait à tous ce qu'est Dieu, ce qu'il a fait pour l'homme, ce qu'est l'homme, son origine, sa nature, ses devoirs, sa destinée future. Saint Augustin observe avec une légitime fierté que la prédication chrétienne a naturalisé en quelque sorte parmi les gens du peuple, au sein des dernières classes de la société, ces vérités sublimes que Platon saluait comme le sommet de la sagesse humaine et qu'il croyait inaccessibles à la plupart des hommes (2). » Cet enseignement de l'Eglise, toujours et partout le même, appuyé sur l'infaillibilité des vérités révélées par Dieu même, fut pour le christianisme une cause généralement reconnue de supériorité d'action : la parole parlée, avec l'accent de l'autorité, est incomparablement plus entraînante, plus irrésistible que la parole écrite (3).

Aujourd'hui encore, l'habitude seule nous rend insensibles aux merveilles de l'apostolat organisé,

(1) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VII.

(2) Laforet, *Les plaies de la société moderne*, page 215.

(3) On sait comment, dès le XIIIe siècle, les ordres religieux dans la première ardeur de leurs pieuses rivalités, soulevaient les masses par le levier de leurs prédications essentiellement populaires. Le premier de ces Ordres s'appelait les *Frères-Prêcheurs*. Jusque dans ces derniers temps, les membres de quelques ordres religieux d'Italie prêchaient tous les jours dans les rues et sur les places publiques.

jusque dans le plus humble de nos hameaux, par le zèle intelligent et dévoué du sacerdoce catholique. « Quelle puissance, disait récemment l'écrivain protestant Menzel, que cette parole évangélique faisant descendre, chaque semaine, du haut de deux cent mille chaires, sur des millions de croyants, un enseignement religieux uniforme et immuable! »

L'enseignement religieux et moral, si puissant par la prédication, a toujours été fécondé dans l'Eglise, par la discussion et la délibération commune. Ecoutons ce beau témoignage de Guizot: « Entrez dans le gouvernement de l'Eglise : c'est à la raison qu'il en appelle sans cesse ; c'est le fait de la liberté qui y domine. Quelles sont ses institutions, ses moyens d'action? Les conciles provinciaux, les conciles nationaux, les conciles généraux, une correspondance continuelle, la publication continuelle de lettres, d'admonitions, d'écrits. Jamais gouvernement n'a procédé à ce point par la discussion, par la délibération commune (1). » L'Eglise, loin de redouter la discussion loyale et utile, l'a toujours préconisée et recommandée, sous la noble devise des esprits droits et des cœurs honnêtes : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas!* Elle a toujours admis la faculté d'élucider impartialement les questions *livrées aux disputes des hommes*, pour arriver à la connaissance ou à la confirmation de la vérité : car elle veut que notre foi soit éclairée *(rationabile obsequium)*.

(1) *Histoire de la civilisation en Europe*, 5me leçon.

La liberté de discussion, telle que l'entendait l'Eglise, a laissé d'ineffaçables traces dans l'admirable histoire des conciles. Les conciles ! Il faudrait bien des pages pour reproduire les hommages prodigués aux conciles par les écrivains les plus éminents de toutes les époques et de tous les pays. Je me contenterai de ces deux citations.

« Les conciles généraux, dit M. ALBERT DU BOYS, étaient la plus haute manifestation qui pût être donnée de la vie, de la force et de l'unité de l'Eglise. Rien n'était plus auguste, plus majestueux, que ces *sénats de la catholicité*. Leurs délibérations avaient tant de gravité et de dignité, que l'assistance du Saint-Esprit semblait y devenir visible. Et si leurs décisions n'eussent pas été le fruit de l'inspiration divine, elles resteraient encore comme les plus beaux monuments de la sagesse humaine (1). »

Le scepticisme de THIERS lui-même s'incline respectueusement devant « ces vastes assemblées des esprits éminents de chaque époque, discutant, sous le titre d'hérésies, tous les systèmes de philosophie, adoptant, sur chacun des grands problèmes de la destinée humaine, les opinions les plus plausibles, les plus sociales, les adoptant pour ainsi dire *à la majorité du genre humain*, produisant enfin un corps de doctrine invariable, qu'on appelle *unité catholique* et au pied duquel Bossuet, Leibnitz, après avoir pesé le dire de tous les philosophes, sont venus soumettre leur superbe génie (2). »

(1) *De l'influence sociale des conciles*, chap. X.
(2) *Histoire du consulat et de l'empire*, livre XII.

N'oublions pas cette autre lice ouverte à la liberté de discussion, pour les classes plus instruites. La scolastique devint, dans toutes les célèbres écoles fondées par l'influence des papes, une savante arène ou la philosophie, alliée à la théologie, faisait ses premières armes et déployait cette souplesse, cette vigueur qu'on admire encore dans les génies incomparables des Thomas d'Aquin, des Bernard, des Anselme, des Bonaventure, des Albert-le-Grand. Toutes les questions les plus ardues de la métaphysique la plus subtile étaient remuées, discutées, dans ces universités fameuses, où, au moyen de la langue commune du monde savant, les esprits les plus hardis de l'époque ouvraient aux générations passionnées pour le vrai d'inépuisables sources de science. Ce fut l'apogée de la puissance de la raison unie à la foi s'exerçant dans ces discussions solennelles dont nous nous faisons difficilement une idée aujourd'hui.

Si l'enseignement religieux et moral de l'Eglise a été si remarquable par les travaux de son Apostolat, par les discussions de ses conciles et l'organisation de son enseignement théologique, il a fourni aussi les trésors inappréciables d'une littérature spéciale d'une splendeur exceptionnelle. A commencer par les saintes Ecritures, par les livres inspirés de l'ancien et du nouveau Testament, fondement de tout enseignement chrétien, il y a eu, dans la primitive Eglise, les travaux des célèbres apologistes tels qu'Origène, Tertullien et autres; après sont venus les écrits des Pères de l'Eglise grecque, ceux des Pères de l'Eglise latine et ceux

des docteurs de l'Eglise, défendant les dogmes chrétiens contre les plus puissants hérésiarques, avec un savoir et une éloquence qui n'ont pas été surpassés depuis. — Dans les siècles suivants, quelle admirable phalange d'hommes illustres brillant de l'éclat de la double couronne du génie et de la sainteté ! Quel nombre incalculable d'ouvrages consacrés, dans tous les temps et dans toutes les langues, à la démonstration ou à la défense du dogme et de la morale religieuse !

Ce n'est donc nullement une exagération de soutenir que l'Europe doit aux enseignements de l'Eglise cette vie intellectuelle et morale qui la distingue si glorieusement des autres parties du monde.

« Le rayon parti du Calvaire trace sur la carte du monde une ligne de démarcation plus distincte encore que le soleil : ce qu'il n'atteint pas est dans la nuit; ce qu'il éclaire, seul est en pleine lumière (1). » Donoso Cortès avait déjà proclamé la même vérité. « Toute vraie civilisation vient du christianisme. Cela est si certain que la civilisation tout entière s'est trouvée *dans la zone chrétienne;* hors de cette zone, tout est barbarie (2). »

L'Eglise, *colonne lumineuse*, éclairant la marche de l'humanité, avait fait briller, même aux époques les plus sombres de l'histoire moderne, un *idéal* de vérités révélées dont l'action incessante a constitué le fond universel des traditions nationales. Cet

(1) *Liberté de l'esprit humain dans la foi*, par le P. Matignon.
(2) Discours aux Cortès d'Espagne.

idéal a été décrit récemment dans les termes suivants : « L'influence que le christianisme exerce sur l'esprit humain est éminemment spiritualiste; elle consiste à donner à l'homme un idéal élevé qui se reflète dans tout ce qu'il fait et dans tout ce qu'il entreprend. Cet idéal élevé a sa source dans cette haute idée que le christianisme donne de l'homme, de la fin pour laquelle il a été créé, du but de cette vie et des moyens par lesquels il peut l'atteindre... De là vient ce respect de la personne humaine qui est la gloire et l'honneur de notre civilisation ; de là viennent cette aversion pour le despotisme, ce goût pour les institutions qui ménagent la liberté des peuples, ce sentiment de la solidarité et cette recherche des améliorations sociales qui sont les grands stimulants du progrès (1). »

Cet idéal de perfection se réalisa d'abord dans la *constitution d'un clergé* composant cette hiérarchie puissante qui résista à toutes les séductions comme à toutes les persécutions. Cet idéal s'incarna surtout dans les admirables bataillons sacrés des *ordres religieux*, principale force de l'*Eglise militante*.

Pour bien apprécier les ordres religieux dont nous sommes habitués à n'entendre signaler que les relâchements partiels ou les abus passagers, l'équité exige de se reporter à l'époque de leur institution. Tous les écrivains, mêmes protestants, ont rendu hommage à l'institut monastique, floraison divine des plus sublimes vertus évangéliques.

(1) Paul Ribot, *Du rôle social des idées chrétiennes*, tome Ier, p. 374, 404.

Le développement en fut surhumain. Au début, dans l'Orient, des légions d'anachorètes, dépeuplant les villes, s'enfuirent au désert, à la voix et à l'exemple des Pacôme, des Antoine et des Hilarion. D'abord isolés dans une sainte indépendance, ils sentirent bientôt le besoin moral et matériel de s'unir dans un vaste esprit d'association qu'il fallait diriger et organiser. Saint Basile en fut le pieux législateur pour l'Orient, comme saint Benoît en rédigea la grande charte pour l'Occident, réformée et perfectionnée par les Bernard, les Norbert et les Brunon. Au milieu des siècles de confusion, de violence et de guerre, les moines formaient une armée de soldats de l'ordre, de la charité et de la paix, par la discipline, l'aumône et la prière. Pendant mille ans, du fond de leur humble cellule, ils dirigent le monde : on les rencontre dans tous les grands mouvements sociaux, à toutes les étapes de la civilisation. Ils sont les visibles instruments de la Providence qui sut toujours les adapter merveilleusement aux besoins de l'humanité et aux nécessités des temps. — Au XIII^e^ siècle surgirent, dans une sainte émulation pour la pauvreté, les Ordres mendiants, cette démocratie du cloître, qui engendra d'innombrables affiliations religieuses nommées Tiers-Ordres, introduisant les pieux exercices de la vie monacale dans la famille et dans la société laïque, — Plus tard, quand Luther eut arboré l'étendard de la révolte de la raison humaine et proclamé l'inutilité des œuvres de la foi, la Providence suscita, à la voix des Ignace et des Vincent de Paul, ces Ordres puissants chargés, les uns, de

restaurer l'enseignement des lettres et d'organiser les missions, les autres, de multiplier les miracles de la charité chrétienne.

Sachant que la société chrétienne vaut ce que vaut le clergé, comme les armées valent ce que valent les cadres, la Papauté avait donc commencé par constituer fortement, par la science et la vertu, le clergé séculier et régulier qui demeura toujours, de la part des évêques et des chefs d'Ordres, l'objet de leur sollicitude. Aussi, tous les historiens ont-ils rendu hommage à cette divine constitution de la *hiérarchie catholique;* une dans son esprit, universelle dans son action à travers les âges, et dont ses ennemis, par la perpétuité même de leurs attaques impuissantes, reconnaissent les invincibles influences. Le spectacle des prodiges opérés par cette hiérarchie a inspiré à l'un des plus vigoureux polémistes contemporains cette page magistrale : « L'Eglise romaine est la grande figure, la grande puissance, l'intelligence et la vertu du moyen-âge, l'esprit planant sur le chaos pour le débrouiller et l'ordonner parfaitement. C'est elle qui fonde, qui commande, qui enseigne, qui corrige, qui gouverne. Toutes les âmes fortes, tous les grands cœurs, tous les bons esprits sont siens; elle les a enfantés, elle les a élevés, elle les inspire; ils lui obéissent et l'aiment; ils entreprennent et ils accomplissent, pour l'amour d'elle, l'œuvre sublime dont elle a seule l'instinct suprême et persévérant (1). »

Par l'influence de la hiérarchie de l'Eglise, l'idéal

(1) Louis Veuillot, *De quelques erreurs sur la papauté*, page 136.

chrétien s'étendit à la société tout entière, pour y former cet *ordre social* dont le christianisme était l'âme. Par lui et en lui tout *vivait*, tout se *mouvait*, tout *était*. Tout partait de lui, tout s'inspirait de lui, tout aboutissait à lui. C'est le christianisme qui présidait à l'harmonieux développement de tous les germes de grandeur et de prospérité dont la société présentait le magnifique épanouissement.

Voici comment la conduite de l'Eglise, dans la constitution de cet ordre social, a été appréciée par un philosophe incrédule, dont la bonne foi exceptionnelle mérite d'être signalée.

« Le christianisme avait jeté, dans la société générale de l'Europe, un ordre moral, c'est à dire, un ensemble de vérités sur tous les points qui intéressent le plus l'homme, et la société vivait de ces vérités, elle était organisée selon ces vérités; la société vivait de cet ordre moral... Cet ordre a été profondément ébranlé, sinon détruit. Le vide laissé par cette immense destruction, ce vide est partout. Il est obscurément senti par les masses, il est clairement senti par les esprits distingués. Ce vide, il faut le remplir. Tant qu'il ne sera pas comblé, la société ne sera pas calmée, et il ne dépend de personne de la calmer (1). »

Voilà ce que l'Eglise a fait pour l'enseignement religieux et moral, qui doit constituer la base de toute civilisation vraie, dont la notion semble perdue aujourd'hui. Pour les gens du monde, c'est l'enseignement des lettres et des sciences qui fait

(1) Jouffroy, Discours à la Chambre des Députés de France, 1834.

seul les peuples civilisés; et nous ne voyons que trop bien, de nos jours, où mène cette culture exclusive des esprits, aux dépens de la formation des cœurs et de la direction des âmes.

Du reste, même à ce point de vue du développement des intelligences, l'Eglise a droit à toute notre admiration, à toute notre reconnaissance. Qui donc ignore ce qu'elle a fait, dans le monde entier, pour l'instruction publique, éternel objet de ses soins jaloux et de son dévouement séculaire? Qui ne connaît les innombrables institutions qu'elle a créées et auxquelles elle savait communiquer sa vie et sa durée, les luttes qu'elle a soutenues pour conserver sa part légitime d'influence sur la direction des esprits et par conséquent sur l'avenir des sociétés ?

L'histoire de l'instruction publique est trop vaste et trop bien connue pour être reproduite ici. Résumons-la par quelques considérations générales.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'Eglise, par droit d'initiative et par droit de dévouement, avait donné à l'instruction ses premiers développements. *Déjà dans les catacombes,* dit Ozanam, *la foi nouvelle avait ouvert des écoles.* « Dès le IVe siècle, l'état intellectuel de la société religieuse et celui de la société civile ne sauraient se comparer : d'une part, tout est décadence, langueur et inertie ; de l'autre, tout est mouvement, ardeur et progrès (1). — *On doit*, dit M. Troplong, *au zèle de l'ancien clergé des actions de grâces pour les établissements sans*

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation*, 4e leçon.

nombre qu'il ouvrit à l'enfance, dès les temps les plus reculés de la monarchie.

« Les premiers établissements d'instruction publique, dit à son tour M. Bonnetty, étaient dirigés par des évêques, des prêtres et des moines. Par une conséquence naturelle les Papes ont pris toutes les écoles sous leur protection et leur ont donné des lois. C'est de la chaire de Saint-Pierre que relevait tout enseignement public. *L'Eglise était alors*, suivant l'expression consacrée par l'usage, *l'institutrice du genre humain* (Magistra gentium) (1). »

Cet enseignement était ce qu'il pouvait être pour cette époque ; sans doute il n'était pas aussi avancé, aussi complet qu'il l'est de nos jours, sous le rapport des méthodes et des matières d'enseignement ; là, comme ailleurs, on ne devance pas le temps qui amène successivement des améliorations et des progrès qu'on ne saurait forcer. Néanmoins, ce qu'on est en droit d'affirmer, c'est que l'instruction primaire fut constamment développée, réformée, complétée, avec une intelligence et une libéralité *qui la rendaient plus étendue et plus accessible sous l'ancien régime qu'elle ne l'est de nos jours* (2).

La sollicitude de l'Eglise ne se bornait pas à l'instruction populaire. Elle s'étendait aussi à l'ensei-

(1) *Annales de la philosophie religieuse,* 1838. — M. Vinet, écrivain protestant, dit que l'Eglise a été *le pédagogue des peuples et des pédagogues eux-mêmes.*

(2) Ce fait a été formellement reconnu dans les écrits de MM. Guizot, Cousin, Villemain, Salvandy, Michel Chevalier, de Saint-Aulaire, de Riancey, Nettement, et, tout récemment encore, dans un ouvrage remarquable dû à la plume libérale de M. Duruy, fils du ministre de l'Instruction publique sous le second empire.

gnement *moyen*. Tous les ordres religieux disséminés dans les villes et les campagnes rivalisaient de zèle pour vulgariser les études latines et les mettre à la portée des familles les plus humbles. Les milliers de fondations supprimées par la révolution française attestent un immense déploiement de forces et de ressources consacrées à la diffusion de cette partie de l'instruction publique (1).

Il en fut de même de l'enseignement *supérieur*.

C'est un fait notoire que les Universités furent fondées, dans tous les pays, par les Papes. Dans les bulles d'érection ils donnent comme motifs : le devoir qui leur est imposé de dissiper les ténèbres de l'ignorance, d'étendre et d'encourager, dans l'intérêt de l'ordre public, l'enseignement de toutes les sciences connues à cette époque (2). Les universités

(1) En 1763, il y avait encore, en France, après la suppression des jésuites, 562 collèges (sans compter les maisons religieuses et les petits-séminaires) fréquentés par près de 80,000 élèves dont plus de 40,000 admis gratuitement ; la population du royaume étant de 25 millions d'habitants. En 1852, cette population étant de 36 millions d'habitants, on ne comptait en France que 358 collèges fréquentés par 36,000 élèves. — Avant 1789, il y avait dans une seule province, la Franche-Comté, un plus grand nombre de bourses qu'il n'y en a aujourd'hui dans toute la France. (Rapports officiels de M. le ministre Villemain et de M. Salvandy également ministre de l'Instruction publique). — « Depuis la révolution et la suppression des ordres religieux, *nous avons*, dit Michel Chevalier, *étrangement rétrogradé* en fait d'instruction secondaire. Le nombre des élèves fréquentant alors les collèges était triple ou quadruple de ce qu'il est aujourd'hui. » (*Lettres sur l'Amérique du Nord*, tome II, p. 485).

(2) Certains ecrivains ont prétendu que dans ces universités on n'enseignait que la théologie. Leur programme comprenait encore la philosophie et s'étendait à toutes les sciences de l'époque (*universis scientiis*). Delà leur nom d'*universités*. — Pour certaines connaissances, entr'autres pour celle des langues étrangères, il était plus complet qu'il ne l'est de nos jours. Déjà au XIII^e^ siècle, les Dominicains et les Franciscains ouvraient des cours publics de langues orientales. En 1311, le Concile général de

étaient de petites républiques indépendantes des gouvernements, où l'enseignement donné dans la langue universelle du monde savant, par les plus hautes illustrations de l'époque, attirait et réunissait dans une féconde émulation l'élite intelligente de toutes les nations. La Papauté seule pouvait opérer ce prodige. « Dans un temps où les rapports de nation à nation étaient encore si imparfaits, elle seule pouvait détruire la méfiance, garantir la sécurité, maintenir l'ordre et la concorde, par son pouvoir suprême qui servait de lien à toute la société chrétienne et qui en était la loi visible, la justice incarnée (1). »

Les écrivains protestants les plus érudits sont unanimes à reconnaître dans la création de ces grands centres intellectuels un des services les plus éminents rendus par l'Eglise à la civilisation.

Vienne prescrivit l'enseignement obligatoire de ces langues dans les universités de Rome, de Paris, de Bologne, d'Oxford et de Salamanque. — Il est à remarquer que, comme sièges de ces premières universités, on avait presque partout préféré des villes de province, toujours plus favorables aux études et au maintien de l'ordre public que les capitales.

Il est reconnu aujourd'hui que, par la sollicitude éclairée des papes, l'étude des sciences naturelles était également organisée à Rome plusieurs siècles avant de l'être dans le reste de l'Europe.

Dans un livre tout récent sur la Bibliothèque vaticane, le savant archéologue J.-B. de Rossi cite à ce sujet des faits bien intéressants. La première collection pour l'histoire des sciences naturelles est due au pape Pie V (1566-1572), qui chargea de la former Michel Mercati, célèbre médecin du temps. La description de ce musée a été imprimée en 1719, par ordre de Clément XI. Il y avait en outre, dès le XIIIe siècle, au Vatican, un Jardin botanique et médical, et la date de sa fondation (1288-1292) donne, encore ici, aux papes la priorité sur tous ceux qui ont fondé de semblables établissements.

(1) De Reiffenberg, *Premier mémoire sur les premiers siècles de l'Université de Louvain.*

Je ne puis relever ici tout ce que l'Eglise et les Ordres religieux ont fait dans le domaine des lettres : c'est là, de l'aveu de tous, leur triomphe le plus incontestable et le plus éclatant.

Dès que la fureur des persécutions eut été apaisée et que la controverse eut succédé au martyre, il y avait un premier germe de culture intellectuelle que l'invasion des barbares étouffa bientôt. Du VI^e^ au VIII^e^ siècle, le travail de la civilisation était à recommencer. Pour dissiper les ténèbres de l'ignorance universelle, le génie chrétien de Charlemagne restaura et réorganisa les influences de l'Eglise ; mais, sous la race de ses successeurs, sa grande œuvre périclita. Heureusement, il s'était formé de pieuses retraites, derniers refuges où se conservait ce qui avait été sauvé des principaux monuments des littératures de la Grèce et de Rome ; cette conservation, selon la pittoresque expression de Hallam, *avait jeté un pont, à travers le chaos, sur l'abîme qui séparait la civilisation ancienne et la civilisation chrétienne.* Dans ces modestes mais illustres *écoles*, où brûlait, à l'insu du monde, le feu sacré des lettres, même profanes, brillèrent les Isidore de Séville, les Bède, les Alcuin, les Raban Maur, les Vincent de Beauvais, les Sigebert de Gembloux, dont les prodigieuses encyclopédies excitent encore l'étonnement et l'admiration du monde savant.

Bientôt l'Eglise, par ses prédications en langue vulgaire, par ses prières publiques, par les traductions des formulaires de son rituel, présida à la formation des idiomes nationaux, comme la lutte

du christianisme avec les divinités des antiques mythologies du Nord fournit le sujet des poèmes demeurés les chefs-d'œuvre des littératures primitives de l'Europe. Ainsi s'opéra le prodige de cette action double d'une Eglise dominant et dirigeant le monde savant par l'unité de sa langue latine, et, en même temps, s'inspirant de l'esprit particulier de chaque peuple, pour créer et développer les langues nationales nées de cet esprit et s'adaptant à toutes ses évolutions.

Plus tard eut lieu le mouvement littéraire connu sous le nom de *Renaissance des lettres*. Ce mouvement ne fut point, comme le prétend certaine école hostile, combattu et anathématisé par l'Eglise; il fut honoré de ses faveurs et appuyé par ses influences. Ce furent des moines-copistes qui avaient conservé, dans les archives des églises et dans les bibliothèques des monastères, les matériaux nécessaires à cette renaissance, qui dut sa première popularité à la cour romaine et aux principaux cardinaux de l'époque; ce furent les Ordres religieux qui en assurèrent la rapide expansion par l'enseignement des lettres anciennes devenues *classiques* dans leurs institutions. Des critiques autorisés s'étonnent même que le clergé, entraîné par les séductions de la forme de cette littérature païenne, n'ait pas vu le danger de la propagation officielle des idées et des sentiments du paganisme; ils regrettent surtout que par là on ait empêché, ou du moins entravé le développement naturel des lettres chrétiennes si originales et si riches d'avenir, qui auraient pu transformer l'esprit des temps mo-

dernes et changer peut-être la face des événements (1).

Quant aux arts, c'est encore à l'Eglise que doit remonter l'hommage des nations reconnaissantes. C'est de la Rome des Papes, immortel foyer des arts, que rayonnèrent sur le monde entier leurs immortelles splendeurs ! « Supprimez par la pensée, dit un de nos écrivains les plus compétents, les monuments de l'art chrétien, depuis les catacombes jusqu'à nos jours ; supprimez ce qui reste, dans les collections publiques et privées, des merveilles de peinture et de sculpture dues au génie chrétien, et vous aurez la meilleure démonstration de cette vérité que la Religion fut la seule inspiratrice du grand art, la fondatrice de toutes les écoles rivales, la mère nourricière des artistes. C'est à elle, à elle seule, qu'il appartient de compléter la beauté sublime des formes païennes par la beauté plus sublime encore du sentiment chrétien : l'art antique avait divinisé la matière, l'art moderne y a soufflé une âme (2). » Voici comment un grand évêque explique cette incontestable supériorité de l'art chrétien : « Comme le culte de l'Eglise est par lui-même le plus haut et le plus parfait chef-d'œuvre, l'art n'a jamais obtenu de plus grand triomphe

(1) On se rappelle la longue et vive polémique à laquelle donna lieu l'apparition de l'ouvrage de M. le chanoine Gaume : *Le ver rongeur des sociétés modernes*, ou *Le paganisme dans l'éducation* (1851). L'ouvrage fut combattu dans ses exagérations par M. Laurentie, par le chanoine Landriot, par l'abbé Ch. Martin, par les Pères Jésuites Cahour et Daniel. Plusieurs membres de l'épiscopat français, à la suite de Mgr Dupanloup, prirent part à cette controverse.

(2) Armengaud, *Les chefs-d'œuvre de l'art chrétien*, ouvrage illustré.

que dans son alliance avec l'Eglise. L'art a produit par cette alliance des œuvres de plastique et de peinture dont l'idée et la beauté n'ont pas encore été surpassées. Rome a été la grande école de toutes les nobles tendances de l'art, en élevant l'esprit humain vers Dieu, source et prototype de toute beauté (1). »

(1) *La papauté dans l'histoire*, par Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg.

CHAPITRE V.

L'ÉGLISE ET LA FAMILLE CHRÉTIENNE.

Ici, nous entrons dans un monde nouveau que l'antiquité n'a pas même entrevu : la famille chrétienne.

L'organisation que l'Eglise en a faite, dénote, dans son ensemble, une telle connaissance des besoins de la nature et des nécessités de la grâce, des mystères du cœur humain combinés avec les exigences de la vie sociale, que l'inspiration divine y apparaît clairement.

Tel est le sentiment uniforme de tous les penseurs.

« La famille est la grande influence dans la société, parce qu'elle est la formation, l'élévation de la vie humaine. Jésus-Christ est la grande influence dans la famille, parce qu'il est lui-même le type sur lequel elle se forme, et comme tel la cause de son élévation (1). »

(1) Conférences du P. Félix, 1860.

« Comme la société politique, la société domestique a Dieu pour auteur, pour législateur et pour souverain maître... La famille, divine en son institution, divine en son essence, a suivi partout les vicissitudes de la civilisation catholique (1). »

« Dans la loi primitive le père de famille était prêtre ; aujourd'hui encore, le père apparaît comme le représentant de Dieu, ministre de ses bénédictions... Le foyer domestique est auguste comme un sanctuaire, les paroles du père sont vénérées comme des oracles, les genoux de la mère sont sacrés comme un autel. Ainsi l'affection en reçoit ce caractère religieux qui lui a valu le beau nom de *piété filiale* (2). »

Le philosophe protestant Lessing appelle la famille *la grande école, fondée par Dieu même, pour l'éducation du genre humain.*

Voici comment s'exprime l'économiste moderne qui a le mieux compris et démontré l'importance de la famille :

« La famille est la seule institution qui, considérée dans ses éléments essentiels, n'ait pas été formellement niée au nom de la science. Je regarde donc comme établi que, ceux-mêmes qui refusent d'envisager la famille comme une création directe de Dieu, y voient tout au moins une conséquence nécessaire des lois naturelles qu'il a instituées (3). »

(1) Donoso Cortès, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, livre I.

(2) *La bénédiction paternelle et maternelle*, discours prononcé par M. l'abbé Baunard au congrès catholique de Lille (1882).

(3) Le Play, *La réforme sociale*, chap. III.

L'élément essentiel de l'ordre social chrétien est donc la constitution de la famille chrétienne.

Le fondement de cette institution est le *mariage chrétien*, avec son double caractère d'unité et d'indissolubilité.

La propagation et le maintien du mariage chrétien, au milieu des difficultés de tout genre et des obstacles de toute nature, est sans contredit un des bienfaits les plus incontestables de l'Eglise. Sans l'action constante de la Papauté, — qu'on pourrait être tenté parfois de croire exercée d'une façon trop rigoureuse, — c'en était fait de la civilisation; le retour à la barbarie était inévitable.

« Si les papes, dit avec raison l'historien protestant Müller, n'avaient rendu d'autres services à l'humanité que de s'être montrés les défenseurs de la monogamie, malgré les menaces et les persécutions, *par cela seul ils se seraient rendus immortels*. » — Mgr Dupanloup va plus loin encore : » Toutes les grandes luttes du sacerdoce et de l'empire, dit-il, ont eu pour cause et pour objet le maintien du dogme éminemment social de l'indissolubilité du mariage. Les plus douloureuses persécutions subies par l'Eglise n'ont pas eu d'autres motifs. Les plus grands papes y ont mis leur sang. L'Eglise a fait plus : elle y a sacrifié en quelque sorte la gloire de l'unité chrétienne elle-même, à l'occasion du schisme d'Angleterre (1). »

Sans les combats incessants de l'Eglise pour le maintien du *célibat ecclésiastique*, pour la condam-

(1) *Le mariage chrétien*, chap. II,

nation du *divorce* et du *concubinage*, l'Europe aurait été envahie et serait encore, à l'heure qu'il est, flétrie par la polygamie asiatique. Les écrivains de toutes les opinions sont d'accord sur ce point. « Sans la salutaire influence des Papes, dit M. Henrion, les rois, de caprices en caprices, en seraient venus à établir en loi le divorce ; et cette monstrueuse déviation de la morale chrétienne eut été la pierre d'attente de la polygamie musulmane qui du Midi tendait à envahir le Nord (1). » Voici comment s'exprime Mgr de Vicari : « Nous avons à rendre grâce au glaive spirituel de saint Pierre que l'Europe chrétienne n'ait pas été souillée par des harems princiers, que la polygamie n'ait pas été générale et qu'enfin, avec l'indissolubilité du mariage, le palladium de notre civilisation ait été sauvé (2). » — Balmès se sert presque des mêmes termes : « Si l'Eglise catholique, dit-il, ne s'était opposée comme un mur d'airain au débordement de la sensualité, les palais des princes et les châteaux des seigneurs n'auraient pas tardé à avoir leur sérail et leur harem. Que se serait-il passé dans les autres classes de la société ? Elles auraient suivi le même courant, et la femme européenne serait restée dans l'état d'avilissement où se trouve encore la femme musulmane (3). »

Je ne citerai que deux écrivains libéraux : *La Papauté*, dit un membre de l'Institut de France, le baron Barchou de Penhoën, *a sauvé le mariage*

(1) *Histoire des papes*, livre I.
(2) *La papauté dans l'histoire.*
(3) *Le protestantisme comparé au catholicisme*, tome I, page 407.

et préservé l'Europe chrétienne des hontes de la polygamie. — L'Eglise, dit M. Taine, *fonda la famille par le mariage, et certainement on lui doit la police des mœurs qui empêcha l'Europe de devenir une Mongolie.*

La famille chrétienne, constituée par le mariage élevé à la dignité d'un sacrement, avait une vie morale subordonnée à des conditions dont la réunion forme une des gloires de l'Eglise.

La première condition de cette vie morale était, sans contredit, l'éducation des enfants.

Voyons quels trésors d'intelligence et de tendresse l'Eglise a répandus dans l'œuvre sociale par excellence : l'éducation chrétienne.

Avant tout, le christianisme, répondant au premier besoin de la famille, établissait pour elle une intime et perpétuelle communication avec la divinité, en donnant des formules immortelles à la *prière*, ce cri de l'âme, cet élan vers Dieu, qui distingue l'homme ; car, *l'homme seul prie*, dans toutes les sérieuses manifestations de sa vie. M. le comte de Montalembert, avec l'âme qu'on lui connaît, a publié une page admirable à ce sujet. Que n'est-il donné à une plume humaine. s'écrie-t-il, d'écrire *l'histoire de la prière*, l'histoire des communications intimes de la créature avec son créateur, lui racontant ses misères et ses joies, ses désirs et ses craintes, lui exposant ses besoins et ses aspirations et en descendant avec ses grâces qui éclairent l'esprit et qui soulagent le cœur... Puis, appréciant la puissance incalculable de la prière, l'auteur va jusqu'à la proclamer *une in-*

stitution sociale, permanente et universelle, qui, d'après les témoignages de notre foi, joue un rôle immense, quoiqu'imperceptible à nos regards, dans cet incessant mouvement de l'humanité appelé par Mgr Dupanloup *le saint et perpétuel combat de la prière toute puissante* (omnipotentia supplex) avec l'*omnipotence divine* se laissant désarmer par elle (1).

L'Eglise apprenait à l'enfance à faire *le signe de la croix* destiné à rappeler constamment les deux dogmes fondamentaux de la Trinité et de la Rédemption, et qui est resté, dans le monde entier, le signe du chrétien.

Elle lui apprenait, sur les genoux maternels, à balbutier cette prière, divine dans son origine, sublime dans sa simplicité, l'*Oraison dominicale*, qui dans toutes les nécessités spirituelles et même temporelles des familles, répand sur elles cette atmosphère d'une paix que peut seule donner la confiance en la Providence et dans l'avènement du règne de Dieu sur la terre (2).

(1) Dans les luttes actuelles pour la défense de la vérité, la prière est considérée comme une arme puissante. Le P. Ramière a publié un ouvrage sur l'*Apostolat de la prière*, et de nombreuses associations sont organisées pour répandre cet apostolat pacifique et sédentaire. Le P. Regnault, qui en est le directeur général, a été récemment honoré par le pape Léon XIII d'un bref d'encouragement pour son œuvre.

(2) L'habitude de dire l'Oraison dominicale empêche souvent d'en sentir toute la sublimité. Voici en quels termes émus elle a été appréciée récemment par un philosophe libéral :

« *Notre Père qui est au ciel* a fait entendre lui-même cette prière qui a rempli le monde et qui le remplira jusqu'à la consommation des siècles. Nulle parole tombée de la bouche d'aucun philosophe, d'aucun prophète, d'aucun poète, d'aucun orateur, chez aucun peuple de la terre, à aucune époque que ce soit, n'a eu pareil retentissement. Recueillie par les dis-

La *Salutation angélique* venait après l'*Oraison dominicale*, afin de faire exaucer, par l'intermédiaire de la Mère de Dieu, nos demandes pour la vie de chaque jour et nos vœux pour une sainte mort, aurore d'une vie éternelle.

Puis, par la récitation du *Credo*, ce traditionnel symbole des Apôtres se perpétuait à travers les

ciples de Jésus, propagée par leurs successeurs, traduite dans toutes les langues, chez tous les peuples du monde connu, cette prière n'a jamais cessé de monter de la terre vers le ciel, un seul jour, une seule minute, une seule seconde, un seul instant. Elle a été comme l'appel incessant, la voix constante de l'humanité vers Dieu. Comptez le nombre d'individus qu'ont produits les générations chrétiennes depuis dix-neuf cents ans. Multipliez le nombre incalculable de ces individus par le nombre de fois que chacun d'eux a répété l'oraison du Maître, le total ne représente-t-il pas des millions de milliards ?... Elargissez votre pensée ; étendez-la à tous les peuples des deux mondes : voyez toutes les mères tenant leurs enfants à genoux, les mains jointes ; voyez tous les vieillards, marchant tristes et solitaires, préoccupés du terme de leur voyage ; entrez dans les églises, les temples, les monastères, les couvents, les hôpitaux, partout où l'on aime, où l'on souffre. Qu'entendez-vous ? *Notre Père !* Partout et dans toutes les langues, dans tous les idiomes, dans tous les patois, à tout instant du jour et de la nuit, toujours ces mots : *Notre Père* montent de la terre vers le ciel. Les rois comme les mendiants, les savants comme les ignorants, tous répètent : *Notre Père !...* Serait-il possible que Celui que l'humanité tout entière s'accorde à reconnaître ainsi comme son père, à glorifier, à invoquer, ne fût qu'un pur néant, qu'une abstraction illusoire de notre entendement ?... Comme le plus simple des paysans, je crois que ce Dieu s'occupe de nous, qu'il nous donne notre pain quotidien, qu'il nous pardonne nos offenses et nous aide dans nos efforts pour le bien. Or cette croyance doit avoir une conséquence sociale de la plus haute importance. De ce que nous appelons tous un seul et même Dieu *Notre Père*, nous nous reconnaissons tous ses enfants, en même temps que nous nous proclamons *tous frères*, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations, de s'aimer, de se secourir et de s'entr'aider, ce qui implique la condamnation des guerres, des haines, des injustices, des oppressions, des orgueilleuses inégalités de condition, des exploitations du faible par le fort... *Est-ce assez beau, tout un monde d'amour, de paix et de bonheur !* » (M. Barbé, 1884).

générations comme un solennel exposé des dogmes de notre foi (1).

En même temps, par les *Commandements de Dieu* promulgués autrefois du haut du Sinaï et burinés dans le *Décalogue*, le christianisme publiait un code de morale constituant un programme abrégé de toute civilisation vraie.

D'autres prières encore servaient à raffermir la foi et à entretenir la piété dans les âmes. Récités en famille matin et soir, adoptés pour les principales circonstances de la vie chrétienne, les *actes* de foi, d'espérance et de charité produisaient des effets incalculables comme direction donnée aux intelligences, comme force imprimée aux volontés.

L'Eglise qui avait vu éclore tant de chefs-d'œuvre de théologie, — cette science maîtresse, couronnement de tout son système d'enseignement au moyen âge, — eut la pensée, qu'on n'avait jamais eue avant elle, de résumer son enseignement religieux et moral, sous la forme de *catéchismes*, destinés à le conserver pur et inaltéré dans les familles chrétiennes. Les écrivains les plus éminents de l'école philosophique contemporaine, ont reconnu la haute utilité, théorique et pratique, de ces catéchismes universellement adoptés, qui ont si puissamment contribué aux progrès de la civilisation.

(1) « Est-il rien d'aussi grand, d'aussi consolant, dit M. de Lamennais, que cette simple parole : *Je crois en Dieu ?* Cette parole, que le plus humble chrétien répète tous les jours, il n'a pas été donné aux philosophes païens, aux plus vastes génies éclairés des seules lumières de la raison, de la pouvoir prononcer ! » (*Réflexions sur l'état de l'Eglise*).

« Il y a, dit Jouffroy, un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église; lisez ce petit livre qui est le catéchisme. Vous y trouverez une solution à toutes les questions, à toutes, sans exception. Demandez à ce pauvre enfant pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort; il vous fera une réponse sublime... Origine du monde, origine de l'espèce, question de race, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre; rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme avec ses semblables, droit de l'homme sur la création, cet enfant n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens; tout cela sort, tout cela découle avec clarté, et comme de soi-même, du christianisme. Voilà ce que j'appelle *une grande religion* : je la connais à ce signe, *qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité.* » (*Mélanges philosophiques*).

Voici comment s'exprime à son tour Jules Simon, dans l'introduction de son livre *La liberté de conscience* : « Je trouve dans la religion chrétienne un caractère qui me ravit : c'est qu'elle joint la métaphysique la plus savante à la plus parfaite, et, si on peut le dire, à la plus efficace simplicité. Assurément le *Timée* de Platon et le XII^e^ livre de la *Métaphysique* d'Aristote sont des merveilles; mais je n'espère pas qu'il sorte de là un *symbole* qu'on puisse faire réciter aux enfants. Il n'y a, jusqu'ici, que la religion chrétienne qui

ait eu à la fois la *Somme* de saint Thomas et un *catéchisme*. »

M. Droz, membre de l'Académie française, fait cet aveu remarquable : » Le catéchisme a produit sur la terre d'incalculables biens (1). »

Ce double enseignement du dogme et de la morale, combiné avec les paraboles de l'Evangile mis à la portée de tous, et développé périodiquement du haut d'une chaire respectée comme *chaire de vérité*, imprimait à tous les éléments sociaux une direction générale, acceptée avec une confiante soumission, adaptée à tous les âges, à toutes les conditions. On peut soutenir que, mieux que les législations profanes de chaque contrée, généralement ignorées ou incomprises par les masses, cet enseignement sacré a jeté, dans l'Europe entière, les fondements généraux de l'ordre social.

A côté de cette culture constante et uniforme des esprits, il fallait une direction particulière pour chaque croyant. Donnée dans le *tribunal de la pénitence*, elle purifiait les cœurs, elle corrigeait les habitudes vicieuses, elle domptait les passions naissantes ; elle ramenait la paix dans les âmes et l'union dans les familles. Qui pourra jamais révéler tout le bien opéré dans le monde par cet appel solennel et périodique à la *conscience*, cette voix

(1) *Application de la morale à la politique*, chap. VIII.

M. Martinez a fait ressortir, en deux volumes honorés de la sympathique approbation de Mgr l'évêque d'Annecy, *La philosophie du catéchisme catholique*.

On sait en quels termes outrageants certain libéralisme parlementaire accuse le catéchisme de propager un enseignement *immoral* et *destructif de toute civilisation*.

intérieure de Dieu qui nous inspire la crainte du Seigneur, commencement de la sagesse, ce juge incorruptible de nos pensées les plus intimes et de nos actions les plus secrètes (1).

D'autres moyens encore furent employés par l'Eglise pour organiser l'*éducation morale* des familles : ils contribuèrent à donner une physionomie à part à ces siècles, qui avaient leurs défauts, leurs abus et leurs vices, sans doute, mais que la ferveur et la sincérité de leurs croyances a dotés du beau titre d'*âges de foi*.

Rome, cœur de la chrétienté, réglait par ses battements la circulation de la vie religieuse et entretenait le mouvement dans le corps social tout entier. Toutes les intelligences étaient imprégnées, saturées de l'esprit chrétien. Toutes les institutions avaient un fondement et un but chrétiens.

Dans toutes les couches sociales, les plus élevées comme les plus basses, l'atmosphère de la famille était, chez tous les peuples, uniformément religieuse. S'associant à ses joies, à ses espérances, comme à ses douleurs, la religion intervenait toujours dans les événements domestiques pour les

(1) On connaît les hommages désintéressés rendus par les ennemis mêmes de l'Eglise en faveur de la *bienfaisante influence de la confession* dans ses rapports avec l'intérêt social. — Voltaire lui-même appelle la confession *une institution salutaire* et *le plus grand frein contre les crimes secrets*. — *Que de réparations et de restitutions n'a-t-elle pas faites*, dit J. J. Rousseau. — Le lord protestant Fitz-Gérald, dans ses *Lettres d'Atticus*, soutient que la confession « est le seul remède vraiment efficace contre les maladies morales qui travaillent l'individu et la société, la garantie de toutes les vertus qui font le bonheur des familles et la sécurité des Etats, et que, par la puissance morale qu'elle exerce sur les esprits et sur les volontés, elle supplée à l'impuissance des lois. »

moraliser en les sanctifiant par ses *sacrements*, sources de grâces et de bénédictions. Il suffit de rappeler le baptême, la première communion, le mariage, l'extrême-onction, pour évoquer les plus doux et les plus touchants souvenirs de la famille chrétienne.

La religion relevait, ennoblissait les plus humbles populations par la véritable *liberté*, la véritable *égalité*, la véritable *fraternité* des enfants de Dieu aux pieds des autels, dans la *sanctification du dimanche et des fêtes*, que M. de Cormenin *(Entretiens du village)* appelle *le plus puissant véhicule de civilisation morale et matérielle*.

On sait avec quelle rigueur le *jour du Seigneur* est observé dans la plupart des pays protestants et surtout en Angleterre. — Les gouvernements catholiques aussi commencent à comprendre la nécessité de rétablir le *repos dominical* dans l'intérêt de leurs nombreux fonctionnaires : l'Autriche et la Belgique se sont honorées en donnant l'exemple de ce retour bienfaisant aux vieilles traditions chrétiennes. — Proudhon, malgré son athéisme cynique, a exalté ce précepte de l'Eglise, dans un mémoire couronné autrefois par l'Académie de Lyon. — Récemment encore, au parlement allemand, les chefs du socialisme ont vigoureusement réclamé, en dehors de toute préoccupation religieuse et dans le seul intérêt du peuple une loi ordonnant d'observer strictement le dimanche (1).

(1) A ce propos un publiciste catholique a présenté dernièrement une réflexion importante : Il en est qui demandent le *repos du dimanche*, mais le *repos laïcisé*, c'est à dire, consacré non à Dieu, mais aux plaisirs et

Le *culte de la Sainte Vierge*, Mère de Dieu, dont les développements rapides furent accueillis avec un si sympathique enthousiasme dans toute la chrétienté, changea la condition de la femme et lui fit une auréole de respect et de dignité inconnue jusqu'alors. L'influence de ce culte sur les mœurs et même sur les tendances générales des esprits a été signalée à bon droit ; il a inspiré les chefs-d'œuvre de l'art dans toutes les écoles célèbres du monde moderne; sa popularité est attestée, de nos jours encore, par les pèlerinages incessants aux *Vierges miraculeuses* et par les innombrables statues de la Vierge qu'entretient avec un soin pieux la dévotion publique, au coin des vieilles rues de nos cités.

Que de lumières, que de conseils, pour la direction des âmes, dans ces milliers d'ouvrages consacrés, dans toutes les langues, à l'explication des mystères et des préceptes de la religion !

C'est le cas de le dire : Donnez-moi les livres qui étaient populaires, à ces époques de foi, dans les générations chrétiennes, et je vous prouverai quel esprit animait ces générations, quels miracles d'enthousiasme religieux et d'ardente conviction ces livres suscitaient dans les âmes !

Comme le courage pour la défense de la religion était excité et entretenu par l'émouvante lecture

aux divertissements du monde. Or, entendu de cette façon, le repos dominical serait un danger social. « Le repos sans l'Eglise, c'est le moyen de jeter l'ouvrier dans les bras du socialisme. Lorsque le prolétaire déserte le sermon de son curé, il court bien vite entendre celui des clubistes. Fermer l'église à l'ouvrier, c'est lui ouvrir le cabaret. Il n'y a donc réellement pas de repos social sans le *repos sanctifié.* »

des *Actes des martyrs*, lecture qui devenait une *semence de chrétiens* comme autrefois le sang même des martyrs! — Quelle confiance inspirait l'action universelle de la Providence. rendue sensible par la lecture en commun de la *Bible des familles!* — Que de sujets d'édification dans ce livre de tous les foyers, la *Vie des saints*, proposés comme modèles sur la terre et invoqués comme protecteurs dans le ciel; quel charme dans leurs légendes, transmises par la pieuse naïveté des populations (1)! — Quelle source d'apaisements et de consolations dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, « le plus beau livre qui soit sorti de la main de l'homme, puisque l'Evangile est d'un Dieu! » (Fontenelle).

Quels irrésistibles courants de piété établis dans toutes les classes sociales par toutes ces institutions et dévotions populaires, telles que la *Messe*, le *Chemin de la Croix*, le *Rosaire* et l'*Angelus*, — par la profusion du signe sacré de la Rédemption, ici sous la forme de *crucifix*, principal ornement de tous les monuments, meuble indispensable dans les palais comme dans les plus modestes demeures, là sous la forme de *calvaires* et de *croix rustiques* aux carrefours des chemins, rappelant à tous les yeux comme à tous les cœurs, au milieu des labeurs du jour, Celui qui a dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie!*

(1) Victor Hugo, celui d'autrefois, appelle quelque part la vie des saints *seul et vrai panthéon*. — Etrange contradiction! Ses cendres reposent aujourd'hui dans le *faux panthéon* de Voltaire, de Rousseau, de Marat, d'où l'on a chassé la sainte patronne de Paris!

Que de poésie dans ces milliers de *clochers* dominant le panorama des villes ou animant le fond des paysages de la campagne, — dans la sonnerie de ces *cloches* dont l'harmonie variée semblait répondre à toutes les impressions de la vie chrétienne, — dans ces *cimetières* ou *ossuaires* qui fortifiaient l'esprit de famille chez les vivants en rafraîchissant constamment le pieux souvenir des morts (1), — dans ces *magnificences du culte* à l'intérieur des temples dont les murs mêmes et les vitraux inspiraient la piété, et au dehors, dans la splendeur des *processions* et autres manifestations religieuses, auxquelles les administrations publiques et les sodalités particulières s'associaient dans l'élan d'une foi commune !

Comme l'Eglise savait parler en même temps à l'âme et aux sens, pour conduire par la main ces générations de *fidèles* dans les voies de l'union et de la paix, et pour assurer, par les bienfaisantes influences de ses fêtes et de ses solennités, des éléments d'ordre à la société, des éléments de bonheur à la famille !

Les plaisirs publics eux-mêmes s'inspiraient d'une pensée religieuse. Les réjouissances popu-

(1) Les peuples anciens ou modernes, étrangers au christianisme, se distinguent parfois par le culte des morts et le soin des tombeaux considérés comme leurs demeures éternelles. Leurs cimetières sont des *nécropoles*, des villes des morts. — Pour les chrétiens la tombe se présente sous une forme pleine d'espérance : elle est un lieu de repos provisoire, en attendant la résurrection. Les cimetières sont des *dortoirs* où les morts reposent en paix, à l'ombre de la croix, dans l'attente du grand réveil. Autrefois les cimetières étaient des annexes des églises auxquelles ils servaient de jardins souvent visités par les familles. Aujourd'hui les cimetières sont placés *loin des yeux* et souvent aussi *loin des cœurs*.

laires, traditionnelles dans toutes les contrées de la chrétienté, se rattachaient toujours à des souvenirs pieux, aux anniversaires de la dédicace des églises, aux solennités des grandes fêtes, au culte des saints patrons que leur haute influence civilisatrice avait fait vivre dans le cœur reconnaissant des générations (1). Les jeux scéniques du moyen âge, célébrés sous les voûtes des abbayes et des cathédrales, revêtaient un caractère pieux. Quelles émotions au sortir de ces drames chrétiens appelés *mystères*, dont le sujet, puisé dans la Passion du Christ, la Vie de la Vierge Marie ou les Actes des Martyrs, laissait dans la foule attendrie un parfum de douce piété et d'inviolable attachement aux croyances qui constituaient alors le fond de toute la vie publique et privée (2)!

Nous venons de voir ce que l'Eglise avait fait pour la famille, en constituant dans d'admirables conditions sa vie morale et religieuse.

(1) Un défenseur autorisé de l'Eglise signale, dans les termes suivants, l'utilité sociale qu'avaient autrefois les fêtes religieuses dans l'intérêt de la culture intellectuelle et du repos matériel des classes laborieuses : « L'objet général de toutes ces fêtes était de rassembler les hommes, de les accoutumer à fraterniser, de les mettre à portée de s'instruire les uns les autres et de s'entr'aider : toutes les cérémonies du culte divin concouraient à ce but essentiel. Le peuple amoncelé dans les grandes villes sentait moins cette utilité : mais elle était comprise dans les campagnes, surtout dans les pays de montagnes, de landes et de forêts. Les familles dispersées dans ces solitudes ne pouvaient se rassembler, se voir, se fréquenter que les jours de fêtes ; c'est presque le seul lien de société qu'elles pussent avoir »

(2) Magnin, *Origines du théâtre.* — Ce théâtre merveilleux des *mystères*, dit l'auteur, a eu pour premières scènes les nefs de Sainte-Sophie, à Constantinople, de Sainte-Marie-Majeure à Rome, les cathédrales de Strasbourg, d'Amiens, de Reims et de Rouen, les monastères de Corbie en France, de Gandersheim en Allemagne, de Saint-Alban en Angleterre.

Disons un mot de sa vie matérielle et politique. Dans cette appréciation, il faut éviter sans doute l'engouement pour les temps passés et l'injustice pour les temps présents; mais une comparaison équitable entre la famille d'autrefois et la famille d'aujourd'hui conduit fatalement à la constatation d'une décadence peut-être irrémédiable.

Autrefois, chaque pays se distinguait par ses coutumes antiques, par ses mœurs ancestrales, par sa vocation historique, même par ses costumes locaux, qui lui donnaient une physionomie à part; aujourd'hui le niveau de l'uniformité a passé là-dessus. Cette uniformité entre les nations tient à des causes *matérielles*, telles que la centralisation administrative, la tendance vers l'unité de législation, et surtout le contact incessant des peuples et leur mélange par le commerce, par la navigation et surtout par les chemins de fer. Ce contact et ce mélange étaient jusqu'ici considérés comme une cause de nombreuses améliorations matérielles, une source de progrès et de bien-être ; il faudra voir les conséquences des crises périodiques provoquées par la difficulté d'harmoniser les intérêts industriels des peuples. Il y a là un problème dont la solution s'impose dans un prochain avenir.

Mais les changements opérés dans la famille sont autrement grands, autrement redoutables : ils sont le produit de causes *morales* et créent une situation dont il est difficile de ne pas entrevoir le danger, parce qu'ils accusent un relâchement général des liens de famille et par conséquent un désordre social d'une importance capitale.

Autrefois, chaque famille avait son histoire, ses souvenirs, ses traditions qu'on se transmettait de génération en génération comme un héritage d'honneur et de vertu (1); aujourd'hui les familles vivent au jour le jour, sans passé et sans avenir. — Autrefois, la plupart des fonctions étant héréditaires, les vocations étaient indiquées et les éducations étaient dirigées dans le sens des aptitudes spéciales à acquérir. Même dans l'ordre du travail matériel, on se glorifiait de rester fidèle au métier exercé par les parents et auquel on avait été naturellement préparé. Aujourd'hui, par suite des progrès d'une instruction donnant des aspirations à tout, parce qu'elle fait croire à des aptitudes à tout, par suite aussi de la multiplicité des emplois publics et de leur accessibilité au moyen de l'intrigue ou de la protection, il n'y a plus de liens entre les générations, plus d'attachement à la *position* acquise par les parents : partout, à tous les échelons de l'échelle sociale, même instabilité, même désir de changement, même besoin de s'élever. Autrefois on était attaché à la *maison paternelle* qu'on était fier de conserver. Aujourd'hui, avec la division des fortunes par la législation des successions, les établissements paternels sont abandonnés ; avec le caractère aléatoire des positions, avec les goûts

(1) Depuis quelques années, plusieurs écrivains français, et surtout M. Charles de Ribbe (*Les familles et la société en France avant la révolution*), ont fait ressortir ce qu'il y avait de touchant et d'instructif dans les *Livres de raison*, où le père de famille recueillait jour par jour les souvenirs les plus précieux de la vie domestique, et que les générations se transmettaient en les complétant. — Il serait bien à souhaiter que cette tradition se conservât dans les familles catholiques de tous les pays.

changeants qui emportent vers ce qui est plus moderne et souvent plus parfait dans son confort intérieur, on ne tient plus au foyer paternel. — Autrefois on aimait le calme et la tranquillité d'une existence *toute en dedans;* aujourd'hui la vie est *toute en dehors*, dans le mouvement et le bruit, dans les voyages, dans les stations balnéaires. — Autrefois, dans les familles unies par une longue communauté de sentiments religieux et politiques, on ne connaissait en fait de délassement que les réunions de famille, les fêtes de famille où régnaient l'union et la paix; aujourd'hui, les familles profondément divisées, grâce souvent à l'influence d'une impiété intolérante ou d'une politique passionnée, cherchent dans les plaisirs du monde extérieur une compensation à l'absence d'un bonheur placide dont on semble avoir perdu le secret. — Autrefois, le classement social des familles permettait de conserver les goûts modestes et les habitudes laborieuses qui conduisaient les familles vers la conservation et l'augmentation des patrimoines *par l'épargne*. Aujourd'hui tous les rangs sont confondus, toutes les positions sont accessibles, toutes les ambitions sont en éveil; c'est à qui se distinguera par le luxe et la dissipation, c'est à dire *par la dépense*.

En un mot, l'ancienne vie de famille a disparu sans retour, et surtout l'esprit de famille est atteint dans ses sources vives : les principes religieux et les traditions religieuses.

Nous ne pouvons pas terminer cee considérations sur la famille chrétienne sans dire un mot

des serviteurs et des ouvriers qui en faisaient partie intégrante, par une juste réciprocité d'attachement et de dévouement.

De nos jours, par le jeu des passions surexcitées et des doctrines démagogiques, *l'ennemi, c'est le maître!* Autrefois, les serviteurs, appelés les *familiers* de la maison, se faisaient honneur de consacrer toute une existence au service d'une famille dont ils partageaient la bonne et la mauvaise fortune. Les ouvriers, respectueux envers leurs maîtres qui les connaissaient, les protégeaient et s'intéressaient à leur sort, se dévouaient aux intérêts de ces maîtres qui étaient pour eux des *pères adoptifs*. Ensemble ils traversaient les crises industrielles, les maîtres sans oublier les devoirs du patronage et de la charité, les ouvriers sans songer à se révolter contre la Providence ou à vouloir ébranler les bases de l'ordre social. Aujourd'hui, par la déchristianisation du monde industriel, *la paternité industrielle n'existe plus*. Par la constitution des grandes industries en *sociétés anonymes*, il n'y a plus que des maîtres anonymes aussi, avec lesquels il n'y a plus de liens possibles. Aussi, les circonstances dangereuses que nous traversons permettent-elles de constater que là où les rapports personnels de confiance ont forcément cessé, s'est établi le siège de troubles causés par les populations ouvrières auxquelles on a enlevé les consolations de la religion et les espérances d'une vie meilleure.

CHAPITRE VI.

L'ÉGLISE ET LA PATRIE.

Il y a peu de notions qui aient été plus faussées par les passions et les préjugés des partis politiques que la notion de *patrie*.

A en croire nos adversaires, le catholique, attaché à Rome, ne saurait aimer son pays, et nos croyances religieuses seraient fatalement destructives des inspirations du patriotisme.

J'éprouve le besoin de consacrer à ce sujet important un chapitre spécial, pour protester contre cette accusation, et pour revendiquer le vrai patriotisme comme un des éléments essentiels de l'ordre social chrétien.

Et d'abord, d'où vient le sentiment de la patrie?

Est-il un concept de l'intelligence humaine abandonnée à ses seules inspirations?

Dans toute l'antiquité, cette intelligence n'avait pu arriver à la vraie notion de la patrie. La déification ancienne de la patrie, qui produisit parfois,

il faut le reconnaître, des résultats prodigieux de force guerrière et même de grandeur morale, reposait au fond sur une exaltation contraire à la raison et exigeait le sacrifice des sentiments de la nature. Le christianisme seul sut concilier le patriotisme avec les exigences de la dignité humaine et avec les devoirs de la fraternité internationale. — « L'Etat, dit un philosophe contemporain, n'a pas le droit d'exiger un dévouement absolu et irréfléchi. L'individu, qui est homme avant d'être citoyen, ne se dévoue de la sorte qu'à Dieu seul, parce que tout ce qu'il a lui vient de Dieu, et qu'en ayant tout reçu, il lui doit tout. C'est la différence du patriotisme antique et de celui des temps modernes. La république, chez les anciens, était censée maîtresse et propriétaire des citoyens ; ils étaient dans sa main des instruments qu'elle pouvait employer ou briser à son service. Les païens ne connaissaient rien de plus grand que l'Etat, avec lequel se confondait la religion : de là le caractère impitoyable et souvent féroce de leur dévouement patriotique (1). »

Cette idée de *patrie*, si féconde en doux souvenirs et en nobles inspirations, cette idée qui console de tous les maux et fait braver tous les revers, cette idée qui survivra aux utopies d'une fraternité universelle comme elle a résisté aux essais de monarchie universelle, est-elle un produit de la civilisation?

Au contraire, le peuple le plus primitif est tou-

(1) Bautain, *philosophie morale*, chap. VII.

jours le plus attaché à la patrie ; la contrée la moins en contact avec la civilisation, la plus inaccessible dans ses montagnes, la plus en dehors du courant des idées progressives, est toujours celle qui se distingue par l'énergie de l'*instinct de la patrie*.

Est-elle le résultat de la constitution des Etats modernes? — Autrefois, quand la configuration des petits Etats correspondait à des idées de race ou d'affinité naturelle, la patrie représentait un ensemble de mœurs, de coutumes, de traditions qui en étaient à la fois le lien indissoluble et le cachet indélébile. Depuis la formation de grands Etats par la centralisation moderne, la patrie est devenue un être abstrait et idéal, qui n'existe que par une fiction, qui se modifie par les traités et que les masses, selon l'expression de M. de Cormenin, *ne connaissent que par l'impôt et la conscription*. Cette situation, destructive du vrai sentiment de la patrie, est définie en ces termes par Benjamin Constant : « Le patriotisme n'existe que par un vif attachement aux intérêts, aux mœurs, aux coutumes de *localité* : on a tari la source naturelle du patriotisme, en le remplaçant par une passion factice envers un être abstrait, une idée générale dépouillée de tout ce qui frappe l'imagination et de tout ce qui parle à la mémoire... Les individus, perdus dans un isolement contre nature, étrangers au lieu de leur naissance, sans contact avec le passé, ne vivant que dans un présent rapide sur une terre où ils ne forment plus que des atomes sans cohésion, se détachent d'une patrie qu'ils n'aperçoivent nulle part et dont l'ensemble leur

devient indifférent, parce que leur affection ne peut se reposer sur aucune de ses parties (1).

L'amour de la patrie est-il le produit du bien-être? Pour quelques esprits égoïstes la patrie est là où l'on est bien *(ibi patria ubi bene)*; mais, en général, on aime un pays en raison même des privations qu'il impose ou des souffrances qu'on y a endurées. *Les peuples en apparence les plus malheureux*, dit M. Alibert, *sont ceux qui se montrent le plus attachés au sol de la patrie.* « Il est digne de remarque, dit Chateaubriand, que plus le sol d'un pays est ingrat, plus le climat en est rude, ou, ce qui revient au même, plus on a souffert dans ce pays, plus il a de charmes pour nous. Chose étrange et sublime, qu'on s'attache par le malheur! »

L'amour de la patrie est-il le produit de la science politique?

Au nom de l'école libérale doctrinaire, M. Thiers disait le 4 mars 1873 : « Il y a deux patries : la première c'est le sol. Il y a ensuite l'ordre moral et public, les grandes vérités sociales et politiques qui sont la seconde patrie, laquelle n'est pas moins importante que l'autre. » — Mais quand *l'esprit public n'est plus d'accord* sur aucun des principes d'ordre moral que chacun se fait à sa façon, quand *la conscience publique est profondément divisée* sur toutes les vérités sociales et politiques, que devient cette patrie de M. Thiers?

Les systèmes sociaux plus avancés, si en vogue

(1) *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, chap. XIII.

de nos jours, quelle en est l'influence pour créer ou pour développer le sentiment de la patrie?

« La révolution française a tué la patrie, parce qu'elle a profané trois choses saintes, sans lesquelles elle n'existe pas : l'autel, le foyer, les tombeaux (1). »

La libre-pensée, de l'aveu de ses chefs, *se glorifie de ne pas avoir de patrie* : un de ses journaux les plus répandus appelle l'idée de patrie *une vieille monstruosité*,

L'Internationale, ne croyant pas à la fiction superstitieuse d'un Dieu et d'une âme, *ne croit pas davantage à la fiction superstitieuse d'une patrie* (2).

Cependant, en dépit de toutes ces négations, la patrie s'affirme dans les âmes :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

Comment expliquer ce phénomène? Quelle est l'origine de ce sentiment si calme et, au besoin, si énergique, si spontané et pourtant si persévérant, que Chateaubriand appelle *un miracle permanent?*

L'attachement à la patrie est un *sentiment naturel*, inné et irrésistible, épuré et fortifié par le *sentiment religieux*, c'est à dire qu'il est *une double manifestation d'une intervention de la Providence*,

Comme sentiment naturel il se traduit d'abord par une *langue* particulière.

La langue d'un peuple c'est *sa respiration arti-*

(1) De Montégut, *Revue des Deux-Mondes*, 1872.

(2) Discours des étudiants à l'enterrement de Michelet, à Paris; mai 1872.

culée; c'est son instrument de sociabilité, car c'est son âme avec ses pensées, ses impressions, ses passions, mise en rapport avec le monde extérieur. La langue est à la fois la première condition du développement de la vie individuelle et de la vie sociale. Aussi la langue se présente-t-elle, dans tous les pays et à toutes les époques, comme droit à la revendication initiale de l'indépendance à conquérir, de même qu'elle est le dernier refuge et la suprême consolation d'une nationalité opprimée. La langue revêt même un caractère plus autochtone avec ses idiomes locaux dont les formes plus originales varient à l'infini. *La parole, c'est l'homme*, dit Charles Nodier; *un peuple, c'est une langue, un patois, mot dont la racine est la même que celle de patrie* (1).

Le sentiment naturel de la patrie se traduit ensuite par l'*attachement au sol* formé de la *poussière des ancêtres* (*terra patrum*), à la *terre natale* qui nous a vus naître, qui nous a nourris, qui a été le théâtre des jeux de notre enfance, le témoin des actes de la famille, le dépositaire des ossements des générations,

Chez les anciens, selon M. Fustel de Coulanges, c'était un acte impie de quitter la terre où les ancêtres reposaient; et quand on était obligé de la quitter, on emportait avec soi, sous le symbole d'une *motte de terre*, le sol sacré où les aïeux étaient ensevelis et auquel leurs mânes restaient attachés (2).

(1) *Notions de linguistique*; œuvres complètes, tome IX.
(2) *La cité antique*, livze III, chap. 4.

La tradition de cette idée de la patrie représentée par une parcelle de la terre des ancêtres, s'est conservée de la manière la plus touchante chez les deux nations catholiques dont le patriotisme a été le plus cruellement éprouvé dans les temps modernes : l'Irlande et la Pologne. « Quand les Irlandais, dit Mgr Dupanloup, sont forcés par leur détresse de chercher au loin l'exil, ils emportent avec eux *une motte de la terre natale*, un peu de gazon, pour le transporter au delà des mers, le poser dans leur champ, auprès de leur habitation lointaine, et regarder parfois ce cher souvenir de la patrie absente (1). » — Quand un des membres de l'émigration polonaise était enterré à Bruxelles, leur aumônier, un prêtre polonais, au moment où le cercueil allait être descendu dans la fosse, ouvrait *un petit sachet renfermant un peu de terre polonaise emportée dans l'exil*, et, au milieu des larmes de l'assistance, en répandait quelques parcelles sous les dépouilles du proscrit, afin qu'il reposât dans la terre natale (2).

Ce sentiment *inné* d'attachement au *sol natal* est sanctifié, divinisé par le *sentiment religieux*. Telle est la conviction exprimée par les plus profonds

(1) Lettre au cardinal Cullen, archevêque de Dublin, à l'occasion du centenaire d'O'Connell ; août 1875.

(2) Récemment encore notre catholique Flandre a aussi offert un touchant exemple de l'antique usage de symboliser la patrie. Lors de l'enterrement, près d'Anvers, de Henri Conscience, l'immortel écrivain qui a cherché toutes ses inspirations dans la description de scènes de la vie flamande, toutes les sociétés littéraires des villes flamandes avaient apporté une petite pelletée de terre, pour faire au défunt tant regretté une couche de fragments détachés du sol de sa chère Flandre.

penseurs, quelles que soient d'ailleurs leurs croyances religieuses. — *La patrie*, a dit le grand ministre Portalis, *se fonde surtout sur la communauté des sentiments religieux* (1). — C'est la variante de l'idée de M. de Bonald : *Les hommes ne s'unissent vraiment qu'en Dieu*. — Voici les paroles du chef du protestantisme contemporain : « Si la famille n'existe, au plus beau sens du mot, qu'à l'ombre de la religion, la patrie n'existe en aucun sens pour un peuple irréligieux ; et, comme elle tient au cœur de l'homme par un lien moins immédiat que la famille, c'est aussi avant la famille qu'elle est atteinte et détruite dans le cœur par l'irréligion (2). » Un savant israélite bien connu par ses études sociales, M. Franck, disait encore récemment dans une assemblée publique : « Pas de vertus civiques sans vertus morales, pas de vertus morales sans croyances religieuses : Dieu est le dernier mot de la morale, la morale est la base de la vraie liberté et du vrai patriotisme. » Tous les écrivains catholiques sont d'accord sur cette vérité incontestée. — *Pour le vrai chrétien*, a dit Lacordaire, *l'Eglise et la Patrie sont deux mères qu'il doit aimer de deux affections filiales inséparables*. — Telle est aussi la conviction de Mgr Dupanloup : « Le foyer où s'allume le plus pur, le plus généreux, le plus invincible patriotisme, c'est la religion. Partout et toujours, les catholiques les plus fidèles à leurs croyances seront aussi les plus

(1) Discours sur le Concordat de 1801.

(2) Vinet, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, p. 67.

fidèles à leurs devoirs de citoyens. Leur devise est : DIEU et PATRIE! »

Le patriotisme est si bien un sentiment religieux que, grâce au dévouement qu'il inspire et qui en fait la sublimité, il n'est au fond qu'une application, une exaltation de la *charité chrétienne* portée jusqu'au sacrifice de la vie.

L'histoire tout entière de la chrétienté vient confirmer que le sentiment religieux est le véritable inspirateur dn patriotisme. — *Au moyen âge*, dit Capefigue, *les saints ont été les plus grands patriotes, les fondateurs et les défenseurs de nationalités* (1). — Dans les vieilles luttes des peuples chrétiens, c'est surtout la religion qui enflamme les cœurs des défenseurs de leur nationalité. Voici deux exemples tirés des annales historiques de la Suisse et de la Flandre. Avant la bataille de Sempach (9 juillet 1386), les Suisses se jetèrent à genoux, et, selon leur antique usage, répétèrent cette prière : *Christ du ciel, par ta dure mort aide-nous à mourir pour conserver notre liberté et défendre notre patrie!* Puis, au moment de se précipiter sur leurs ennemis, ils récitèrent cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ... La veille du combat ils s'étaient confessés, et la nuit qui suivit leur victoire, ils la passèrent sur le champ de bataille pour rendre des actions de grâces à Dieu (2). — Voici une page non moins émouvante de notre histoire :

(1) *Hugues-Capet*, tome II, page 266.
(2) LOUIS VEUILLOT, *Les pèlerinages de Suisse.*

« Quand les communes de Flandre, dans la célèbre bataille de Courtrai (11 juillet 1302) décisive pour notre nationalité, défirent la fleur de la chevalerie française, *toute l'armée flamande avait commencé la journée par le jeûne et la prière;... elle ne mettait sa confiance qu'en Dieu, invoquant à haute voix la protection de la Reine du ciel... Puis, un prêtre, du haut d'un char traversant les rangs des combattants, leur donna l'absolution en leur montrant le viatique... et chaque homme, prenant un peu de terre, la porta à ses lèvres : cette terre, bénie par la religion, était désormais sainte; c'était celle de la patrie* (1). »

Pourquoi ne pas rappeler aussi le souvenir de la célèbre bataille navale de Lepante, où les forces principales de la chrétienté, réunies à la voix du souverain Pontife, écrasèrent comme par miracle la puissance musulmane? Voici comment le plus récent historien espagnol expose le caractère religieux de ce glorieux fait d'armes : « Don Juan fait arborer aux mâts les crucifix et les étendards pieux; il attend à genoux que les religieux aient prononcé l'absolution des combattants chrétiens; puis il monte sur une frégate et parcourt ses galères en jetant des paroles qui animent le point d'honneur de chacune des nations exaltées par une sainte émulation. *C'est le Christ lui-même qui est votre général; soutenez la gloire de votre patrie*, crie-t-il aux uns; *Dieu nous a choisis, nous a conduits ici*, dit-il plus loin, *il va voir si nous sommes dignes*

(1) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, livre neuvième.

de le servir. La contenance du jeune chef transporte toutes les âmes : *Montrons-nous chevaliers et chrétiens!* Ils l'acclament ; ils prennent leur poste de combat. L'air est limpide, la mer devient calme et transparente... A onze heures la canonnade commence : les effets en sont foudroyants. La mêlée est affreuse : aux imprécations, aux blasphèmes des musulmans répondent les pieuses invocations des chrétiens. L'issue n'est pas longtemps douteuse. L'héroïque Doria jette, le premier, de sa voix de tonnerre, ce cri d'allégresse guerrière et chrétienne : *Vittoria! E viva Gesu-Christo* (1)! »

Ne sont-ce pas des héros chrétiens, des *suscités de Dieu*, qui, dans les grandes crises sociales, sauvèrent les principaux Etats de l'Europe : — les Charlemagne contre les Saxons, — les Godefroid de Bouillon et les rois et les chevaliers aux Croisades, — les Alphonse et les Ferdinand, les Cid et les Rodrigue contre les Maures d'Espagne, — les Don Juan à Lépante et les Sobieski sous les murs de Vienne, arrêtant les Musulmans, — en France, les Bayard, les Duguesclin et les Jeanne d'Arc?

Dans les temps modernes, quel cœur n'a point battu au récit des merveilleux exploits des Vendéens? Et, lors de l'invasion des révolutionnaires français dans nos provinces, le vrai peuple belge, catholique et patriote (qu'on pourchassait sous le nom de *brigands)*, faisait la *guerre des paysans* et

(1) Forneron, *Histoire de Philippe II.*

créait une *Vendée belge* (1). — Chateaubriand remarque que les guerres pour la défense de la patrie s'appellent *guerres saintes*, c'est à dire, inspirées surtout par le sentiment religieux, et il ajoute : « Les deux peuples qui ont abattu la puissance de Napoléon, — les Espagnols et les Russes, — se battaient au nom de la religion et par l'influence des moines et des prêtres (2). »

Reconnaissons-le donc hautement : le sentiment de la patrie est d'origine surhumaine et se rattache à une inspiration divine. Le rationalisme, dans ses théories humanitaires, y voit *un préjugé d'un autre âge*, et même *un reste de barbarie*. Qui ne se rappelle cette strophe de Lamartine :

Et pourquoi nous haïr et mettre entre les races
Ces bornes et ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu?
De frontières au Ciel voyons-nous quelques traces?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu?
Nations, *mot pompeux pour dire barbarie!*
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas?
Déchirez ces drapeaux ; une autre voix vous crie :
L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie ;
La fraternité n'en a pas (3)!

(1) Orts, Préface de la *Guerre des paysans*. — Conscience, *De Boerenkryg*.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, tome III.

(3) La *Marseillaise de la paix* (*Revue des Deux-Mondes*, juin, 1841).

CHAPITRE VII.

L'ÉGLISE TUTRICE DES NATIONS.

L'Église n'a pas seulement fait l'éducation intellectuelle et morale de toutes les nations européennes ; elle a établi pour elles une *tutelle maternelle*, nullement usurpatrice de leurs droits, mais protectrice, seule efficace et puissante, de leurs intérêts politiques et même matériels. Quelle hardiesse dans la conception du plan de cette immense famille chrétienne ! Ou plutôt, quelle grandeur, et en même temps quelle simplicité dans l'exécution de ce plan providentiel !

Alors que tant d'écrivains n'ont que des paroles de mépris et de haine pour apprécier l'action sociale de l'Église, opposons-y l'aveu remarquable échappé à l'esprit le plus sceptique de notre temps.

« L'Église romaine du moyen-âge fonda pour des siècles un état de communauté de pensées et de sentiments dans l'Europe entière : voilà pourquoi

elle prit sous sa tutelle tous les rapports sociaux, toutes les forces et toutes les manifestations de la vie, bref l'homme entier, aussi bien l'homme moral que physique. On ne saurait revoquer en doute que beaucoup de bonheur paisible n'ait été fondé par cet état d'égalité et d'uniformité d'esprit, et que l'existence humaine n'ait à cette époque pris un développement plus fervent et plus intime (1). »

Gardienne de l'*unité*, qui était la puissance et l'honneur de l'Église, la papauté s'attacha avant tout à conserver dans leur pureté et leur intégrité les principes de la foi.

Au premier rang de ses incontestables bienfaits l'Église peut revendiquer sa lutte constante et énergique contre l'invasion de l'hérésie. Pleine de miséricorde pour les *errants*, elle était sans pitié pour les *erreurs*. Les sectes, inoculant au peuple l'esprit d'insubordination et de rebellion, créèrent cette démocratie inquiète et turbulente qui, dans la société si agitée du moyen-âge, provoquait les guerres les plus sanglantes et les plus opiniâtres et qui menaçait à la fois de compromettre le règne de l'ordre et d'étouffer le germe des libertés publiques. Que serait devenu le monde, même politique, si, chargée de conserver le dépôt de vérités révélées, Rome n'eut pas constamment écrasé l'hydre sans cesse renaissante de l'hérésie, et si, à toutes les témérités, à toutes les extravagances des sectaires elle n'eut pas opposé cette lumière indéfectible dans les esprits, cette discipline dans les âmes qui,

(1) Henri Heine, *Reisebilder*, p, 101.

en définitive, ont conservé à l'Europe le sceptre de la civilisation (1)?

Et qu'on ne lui reproche pas, à l'exemple de quelques historiens modernes, d'avoir, en combattant sans relache les sectes religieuses, toujours fatales aussi à l'ordre social, entravé les intelligences, avili les caractères.

Comment concevoir que l'Église, organe infaillible de la vérité révélée, ait pu nuire au légitime développement de l'esprit humain? « Mais la vérité est la vie même des intelligences ; dans l'union de la foi et de la science se trouve la plénitude de la science, la liberté et le progrès de la science. L'immutabilitê de la révélation ne met pas plus d'obstacles au progrès des sciences sacrées, que l'immutabilité de la nature n'en met au progrès des sciences naturelles (2). »

Depuis quand, je le demande, est-ce empêcher la marche que de poser des *poteaux indicateurs* ou des *garde-fous* sur la route à parcourir ? N'est-ce pas, au contraire, servir les vrais intérêts de l'intelligence que d'en signaler les défaillances, d'en prévenir les déviations à la poursuite du paradoxe ou de l'utopie ? Montaigne, ce hardi revendicateur des

(1) M. Blanc-Saint-Bonnet compte 288 *grandes sectes ayant fait du bruit dans le monde*, et il ajoute :

« Un homme de bon sens a-t-il jamais examiné de près cette longue chaîne d'hérésies? A-t-il essayé de ranger d'un côté toutes les hérésies, et de l'autre toutes les vérités conservées dans l'unité de l'Eglise? Auquel des deux esprits voudrait-il confier le monde? La révolution est logique : dans sa projection, d'où part-elle en effet, des vérités conservées dans l'Eglise ou des idées cultivées par les hérésies? » (*L'infaillibilité*, p. 81.)

(2) Le cardinal Dechamps, Discours sur l'*Union de la science et de la foi*.

droits de la raison, reconnaissait la nécessité de ces précautions contre les faciles égarements de l'esprit de l'homme. « Et n'y a pas de bête, dit-il, à qui il faille plus justement donner des orbières (œillères), pour tenir sa vue sujette et contrainte devant ses pas, et la guarder d'extravaguer deçà-delà, hors les ornières que l'usage et les lois lui tracent. » (ESSAIS, page 528). — D'ailleurs, l'Eglise a fait éclore les plus beaux génies de tous les temps : ils ont béni les chaînes qui les ont rivés à la suprême vérité ; jamais ils ne se sont crus entravés par elle dans leur vol aux plus hautes régions de la pensée. « Loin d'interdire aux esprits tout essor, n'est-ce pas l'Église, au contraire, qui leur a toujours imprimé l'impulsion la plus puissante et la plus continue ? Qu'on cherche ailleurs une société où le génie ait été plus fécond, où son développement ait paru plus libre (1). » Les vérités de la foi n'ont donc jamais été un obstacle aux véritables progrès. Recueillons plutôt, avec M. Albert du Boys, ce double enseignement historique : « Il n'y a guères de progrès sociaux auxquels la Papauté n'ait pris une part quelconque ; l'initiative de ces progrès est venue souvent des conciles, et ils n'en ont jamais arrêté l'essor (2). » On peut même soutenir que le christianisme seul possède le secret de la perfectibilité morale, et que, en dehors de lui, les nations sont frappées d'une imperfectibilité radicale.

(1) *La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, par le P. MATIGNON, page 91.

(2) *De l'influence sociale des conciles*, chap. VIII.

Loin d'avoir avili les caractères, — je rougis vraiment d'avoir à réfuter de si étranges objections, — l'Église a formé les plus grands caractères par les croyances : la crainte de Dieu bannit la crainte des hommes ; l'homme le plus indépendant et le plus fier est celui qui n'entend dépendre que de Dieu seul. L'ardeur et la profondeur des convictions religieuses font l'indomptable courage et l'invincible fermeté. Témoin la glorieuse légion des martyrs qui ont scellé de leur sang leur attachement à leur foi. Témoin aussi la vie des Saints, héros chrétiens d'une grandeur morale écrasante pour les héros antiques de Plutarque. « Le cloître, a dit M. de Montalembert, fut pendant toute la durée des âges chrétiens, l'*école des grands caractères*, c'est-à-dire, de ce qui manque le plus à la civilisation moderne. » En effet, le stepticisme et l'indifférence abatardissent les âmes, enlèvent toute leur vigueur, brisent tous leurs ressorts.

Et, ce ne sont pas seulement les caractères individuels que le christianisme a formés : c'est à la conservation relative de ses influences que les peuples eux-mêmes doivent le maintien de leur caractère national. *Un peuple*, dit M. Villemain, *ne vaut que par ce qu'il croit*. Oui, l'Église fonda et défendit toujours l'*indépendance et la grandeur morale des nations* composant la chrétienté. Pour bien apprécier un tel bienfait, il suffit d'étudier le caractère propre des peuples de l'Europe et de le comparer à celui de tant de peuples, dans les autres parties du globe, que leur culte abrutit ou immobilise

et qu'il prédispose à l'acceptation d'un joug humiliant pour leur dignité et destructif de leur liberté. La remarque en a été faite souvent, et, récemment encore, par un prélat longtemps persécuté pour son énergique défense des droits de Dieu. « Les papes, dit Mgr de Vicari, ont relevé l'indépendance morale des peuples et leur ont communiqué cette force toujours agissante et toujours progressive qui est devenue le partage exclusif des nations élevées à l'ombre de la croix. »

L'histoire atteste en même temps que toujours la religion a su conserver, complètes et intactes, les *conditions morales* de la vie des peuples, afin d'en assurer la durée. De cette façon, elle concourt à l'action de Dieu, qui, ayant fait et constitué les nations, a seul le droit et la puissance d'en disposer, conformément aux desseins éternels de sa providence ; car, chaque peuple a *sa vocation*, et de sa fidélité à cette vocation dépend son avenir.

Gardienne des droits de sa hiérarchie, l'Église a été par cela même, la gardienne des traditions de ce qu'on peut à bon droit appeler *la politique des papes*, pour la conservation nécessaire de tous les éléments de l'unité chrétienne, en face des prétentions de la politique égoïste des souverains.

Le *Saint-Siège*, fixé au centre du monde connu, projetait ses influences jusqu'aux extrémités les plus éloignées. Rome voyait tout, entendait tout, était présente partout. Outre les représentants ordinaires de sa hiérarchie religieuse, elle avait à sa disposition un corps diplomatique dont l'habileté et la modération sont devenues proverbiales, et qui,

dans toutes les circonstances difficiles, était appelé, par la confiance des rois et des peuples, à remplir une mission d'équité et de pacification (1).

Gardienne de l'ordre social fondé par le christianisme, l'Église commença, dès les premiers temps,

(1) Pour se faire une idée de l'étendue et de l'importance des relations religieuses et politiques de Rome avec le monde entier, on n'a qu'à visiter les Archives Vaticanes que Léon XIII a rendues accessibles aux savants de toutes les nations Quels matériaux incomparables mis à la disposition des érudits de toutes les religions et de tous les pays! Voici d'abord toute une série de quatre mille volumes contenant, depuis Grégoire VII jusqu'à la fin du siècle dernier, la copie des bulles, décrets et autres actes des pontifes romains, renfermant pour ainsi dire les éléments essentiels d'une histoire véritablement universelle. Il ne faut pas, en effet, l'oublier, dit la *Civiltà cattolica*, toutes les vicissitudes du genre humain, au moyen âge et dans les temps modernes, se mêlent et s'entrelacent avec celles de la Papauté. — Il y a encore, dans les Archives Vaticanes, une autre source d'informations bien précieuses, ce sont les rapports envoyés à Rome par les nonces apostoliques et autres représentants du Saint-Siège. A ce point de vue, dit l'*Allgemeine Zeitung*, les archives du Vatican *surpassent en importance*, jusqu'à l'époque du XVIIe siècle, *toutes les autres archives européennes prises ensemble*. Pourquoi? « C'est qu'en principe les Papes envoyaient près des diverses cours des hommes qui sympathisaient avec le peuple et avec le gouvernement auprès desquels ils étaient accrédités, et qui par conséquent recevaient un accueil ouvert. Ils entretenaient les relations les plus actives avec le haut et le bas clergé, ainsi qu'avec les hautes sphères de la société. Pour eux il n'y avait pas de secrets; aussi leurs rapports sont-ils dix fois plus instructifs que ceux de leurs collègues laïques. De plus, c'étaient des hommes instruits, mûris par l'étude et par l'expérience, et en état, par cela même, de rendre compte de leurs observations bien mieux que les grands seigneurs que les rois prenaient pour ambassadeurs, et qui, s'ils égalaient les nonces sous le rapport des dons naturels, leur étaient certainement inférieurs quant aux connaissances acquises et à l'application au travail. » La valeur considérable de ces rapports des nonces, pour l'histoire politique non moins que pour l'histoire religieuse de l'Europe, est déjà appréciée par les principaux érudits contemporains, protestants et catholiques. « Nul doute, ajoute la *Civiltà cattolica*, que les jugements antérieurs sur les plus grands Papes du moyen âge vont se modifier profondément, et que la science historique va considérer d'une tout autre façon, en déposant ses préventions contre le Saint-Siège, l'œuvre accomplie par l'Eglise pour le bien de l'humanité. » (*Précis historiques*, juin 1885.)

la lutte qu'elle ne cessa de poursuivre jusqu'à nos jours pour la défense de l'institution qui constitue, avec la religion et la famille, la base fondamentale de cet ordre social : la propriété.

Ce que l'Église a fait pour la propriété est d'autant plus digne de notre reconnaissance, que, par l'ingratitude de la plupart des nations, elle a été la grande victime expiatoire de la violation systématique de la propriété qu'elle avait autrefois constituée et qu'elle a toujours si énergiquement défendue. L'Église fut la promotrice de la *justice qui élève les nations*. Elle formula et sanctionna les garanties du *droit privé* entre particuliers, de même qu'entre les états elle fonda, par ses arbitrages et ses décisions acceptées par les parties, le *droit public* et le *droit des gens*. Grâce à l'organisation de la défense de ses intérêts comme grand propriétaire, on lui doit le respect, humainement inexplicable, dont la propriété particulière est demeurée entourée, même au milieu des révolutions sociales. Un auteur fait cette remarque judicieuse que, sur dix commandements de Dieu, deux ont expressément pour but d'inspirer et de conserver le respect de la propriété. Souvent, à l'origine, la vente des biens se faisait *sur l'autel*, d'après un formulaire liturgique. La transmission des biens par testament comportait *une formule toujours religieuse*. La propriété était censée *sacrée*, et la violation de la propriété ecclésiastique, la plus importante à cette époque, avait le caractère d'un *sacrilège*, puni, à défaut de suffisantes pénalités légales, par les malédictions immédiates de l'Église, en attendant les

vengeances, futures mais certaines, du ciel (1). A ce point de vue encore, on aperçoit le côté social des guerres acharnées que l'Église livra aux hérésiarques qui pullulaient au moyen-âge et dont toutes les sectes avaient pour principal objectif le bouleversement de la propriété. Valdo, Marsile de Padoue, Wicleff, Jean Huss, Jérôme de Prague et les autres sectaires voulaient tous, avec l'introduction de quelques nouveautés religieuses, le partage des propriétés et la destruction des inégalités sociales. « Toutes les doctrines hérétiques du moyen-âge, dit M. Dœllinger, avaient, soit clairement exprimé, soit comme conséquence nécessaire, *un caractère révolutionnaire*. Toutes ces sectes, c'étaient les socialistes, les communistes de ce temps. S'ils avaient triomphé, la conséquence eût été un bouleversement général, une dissolution de l'état, une rechute dans la barbarie ou dans la licence païenne (2). »

Gardienne de la *moralité publique*, l'Église, par sa police sociale, bienfaisante et librement acceptée des populations, forma cette *magistrature invisible* établissant sur elles un niveau de justice, d'humanité et d'honneur ; *cette conscience publique*, autrement efficace que la censure chez les anciens, et que l'opinion si mobile et si fallacieuse qui règne de nos jours. — L'Église créa en même temps, dans un ensemble si compiqué de nationalités, cet

(1) On connaît le Traité de LACTANCE sur *La mort des persécuteurs*, et l'ouvrage de SPELMAN, auteur anglais : *Traité sur les sacrilèges*, destiné à prouver historiquement l'expiation exemplaire qui attend les spoliateurs de l'Eglise.

(2) *L'Eglise et les églises.*

esprit public, cette *union des intelligences* qui nous étonne, et qui, semblable au mouvement régulier et contenu des vagues de la mer, animait toutes ses écoles et toutes ses institutions, les empêchant de se corrompre dans le marasme de la routine ou de se perdre dans une précoce et dangereuse émancipation.

Gardienne de l'autorité et de la liberté, elle parvint, sinon à les harmoniser toujours, du moins à en prévenir souvent les sanglants conflits, dont l'apaisement constitue l'un des plus difficiles problèmes de la science politique ; c'est ce qu'atteste l'histoire à toutes ses pages. Aussi peut-on signaler comme un des plus beaux titres de gloire pour l'Église d'avoir été, à travers les siècles, la médiatrice intelligente et courageuse entre l'autorité et la liberté. « Placée, dit M. de Lamennais, entre les peuples et les souverains, et leur commandant au nom de Dieu, elle se présentait comme la protectrice du pouvoir des uns et l'arbitre de la liberté des autres. » — « Au moyen-âge, dit de son côté M. de Montalembert *(moines d'Occident)*, l'action bienfaisante de l'Église était double : elle protégeait les princes contre la brutalité des soulèvements populaires et les peuples contre les caprices des despotismes royaux. » — Dans son étude sur cet ouvrage du noble écrivain, M. de Margerie ajoute : « L'Église a toujours condamné la révolte, jusqu'à se faire accuser par les révolutionnaires de complicité avec les tyrans ; comme elle a toujours condamné l'oppression, jusqu'à être traitée de factieuse par les Césariens et leurs légistes. »

Gardienne de la *paix sociale*, l'Eglise considérait comme sa principale mission d'organiser la protection des faibles et des opprimés contre la force brutale des princes et des seigneurs que les lois étaient impuissantes à refréner. Cette mission, elle l'a remplie avec un dévouement auquel tous les écrivains, même protestants, ont été unanimes à rendre hommage. *A chaque page de l'histoire de l'Église on croit lire*, dit M. de Rémusat : *Résistance à l'oppression !*

Tel fut le but de l'institution chrétienne de la *chevalerie* (1), du *repos du dimanche* et des fêtes pour le soulagement des pauvres travailleurs, — de l'établissement du *droit d'asile* dans les églises (2).

(1) *Que serait devenu le moyen âge sans la chevalerie ?* se demande l'historien Hallam. Or, la chevalerie n'exista que par l'exaltation du sentiment religieux qui en fit, selon l'expression de M. Villemain, *la garde d'honneur de la féodalité*.

(2) Voici comment un historien protestant apprécie le *droit d'asile* t « La protection d'un sanctuaire n'était jamais refusée. C'était une loi reconnue que l'enceinte d'une église était un asile pour les accusés. Sous un gouvernement où la justice aurait été bien administrée, ce privilège n'eut été qu'un abus toujours dangereux ; mais, au milieu du desordre et des rapines du moyen âge, le droit du sanctuaire pouvait aussi souvent protéger l'innocence que le crime. Combien ce droit doit accroître le respec des hommes pour les institutions religieuses offrant cette oasis où la faiblesse et le malheur pussent trouver un refuge! » HALLAM, *L'Europe au moyen âge*, IV-113.

« Qui ne comprend, dit M. de Montalembert, combien la justice elle-même et l'humanité avaient à se réjouir de voir la religion étendre ses mains maternelles sur un innocent éperdu et même sur un coupable digne d'excuse ou d'indulgence. » (*Moines d'Occident.*).

« Le droit d'asile n'a point été établi pour dérober les criminels aux poursuites de la justice, mais pour ouvrir aux innocents un lieu de refuge, pour mettre les accusés à couvert de la violence et des voies de fait, et pour laisser aux juges le temps d'examiner mûrement les délits avant de leur infliger la peine convenable. Contenue dans de justes bornes, une

— La première pacification des esprits soumis à la coutume barbare des vengeances de famille *(faida)* et des guerres privées si fréquentes à cette époque, fut opérée lentement par l'institution des paix publiques appelées *Trèves de Dieu* (1).

Mais, c'est surtout dans l'établissement de la *paix internationale* que l'Église à montré l'incontestable supériorité de ses influences dans la constitution de l'Europe chrétienne. Grâce à la double unité de ses doctrines universellement acceptées et de sa hiérarchie universellement respectée, l'Église seule, par son autorité juste pour tous les droits et neutre entre tous les intérêts, pouvait fonder, quoique désarmée et parce que désarmée, le *droit des gens de la chrétienté* (2).

Dans l'ordre économique même, il importe de rattacher aux habitudes et aux traditions religieuses le fait historique du premier développement de la

telle immunité suppléa souvent au silence des lois, arrêta les violences des particuliers, prévint ou modéra les premiers mouvements d'une vengeance souvent injuste, toujours dangereuse. et contribua à entretenir parmi les peuples un profond respect pour le lieu saint. « (*Le pouvoir temporel des papes*, par le cardinal Mathieu, chap. III.)

(1) « Dans presque toute l'Europe chrétienne, les conciles et les évêques prenaient l'initiative de ces grandes mesures de pacification .. L'Eglise seule avait le pouvoir de faire régner la paix dans les âmes, et d'en préparer ainsi l'empire dans les relations de la vie publique. » (Albert du Boys, *De l'influence sociale des conciles*, chap. VI.)

Voir à ce sujet : l'ouvrage capital *La paix et la trève de Dieu*, par Ernest Sémichon, 1857.

(2) « La Providence avait tout disposé pour amener la constitution de la société internationale sous la direction de l'Eglise. Le monde n'avait qu'à se laisser aller à un mouvement qui était, une fois les principes acceptés, en quelque sorte instinctif. La chrétieuté, ainsi constituée dans l'unité, formait un corps dont l'Eglise était l'âme. » (*Les lois de la société chrétienne* par Ch. Perin, livre V, chap. IV.)

prospérité matérielle des nations par l'origine du *commerce intérieur* : les premiers essais pour la vente des produits agricoles ou industriels se firent dans les marchés et les foires établis à l'occasion des anniversaires pieux ou des fêtes patronales célébrées par la religion. De même, c'est aux croisades, aux pèlerinages et aux jubilés de Rome, seules causes alors de déplacements et de voyages, qu'on doit les premières relations internationales, qui, mieux que les guerres et les conquêtes, ont amené les échanges par le développement du *commerce extérieur* (1).

L'organisation industrielle subit également les influences de l'action religieuse des *confréries*, dont

(1) Dès les premiers siècles, une foule de pélerins allaient à Jérusalem visiter le tombeau du Christ ; ceux d'entr'eux qui ne mouraient pas de fatigue ou de faim et qui n'étaient ni maltraités ni tués comme des *chiens de chrétiens*, avaient, à leur retour dans leur patrie, préparé les esprits à ces grandes expéditions des Croisades entreprises sous l'impulsiou des Papes. Après les croisades, les pèlerins allaient à Rome, su tombeau des apôtres. Le nombre en était immense aux *Jubilés de Rome* célébrés au début de chaque pontificat : celui de 1350 amena à Rome douze cent mille pèlerins ; à un autre de ces jubilés 445,000 pèlerins avaient été, au dire d'un historien, logés et nourris pendant trois jours au seul couvent de Saint-Philippe de Neri. Qu'on suppute le nombre total de pèlerins volontaires par piété ou forcés par pénitence imposée, et l'on arrivera à un chiffre incroyable de pieux voyageurs recevant dans tous les pays sur leur route l'hospitalité gratuite des couvents et des établissements fondés à cet effet. Qu'on y ajoute la quantité énorme de pèlerins se rendant aux pèlerinages célèbres des autres contrées éloignées, comme celui de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, et l'on sera frappé de l'influence qu'ils ont dû nécessairement exercer sur les relations de pays à pays, et de l'influence de ces relations sur l'esprit public ; chacun de ces pèlerins revenant, comme a dit un auteur, *avec quelque préjugé de moins ou quelque idée de plus*. La nécessité de protéger et de défendre cette population nomade des pèlerinages — dont l'Eglise fut obligée de combattre les abus — rappelle les services des *Ordres militaires et chevaleresques* dont les destinées furent d'abord si glorieuses et bientôt si dramatiques.

le personnel se retrouvait dans les *serments* et les *métiers* si vivaces et si puissants pendant plus de quatre siècles. Ces corps de métiers s'appelaient *nations*, et c'était à bon droit, car « toute la vie, toute la force politique du peuple s'étaient concentrées dans ces corporations qui exprimèrent toujours avec fidélité ses vœux, ses besoins, ses griefs, ses haines et ses passions. Ce sont elles qui lui ont conservé, comme l'a dit Mirabeau, *toute la vigueur de son caractère*, à travers toutes les dominations étrangères qui se sont succédé en Belgique (1). »

Enfin, il est un dernier et inappréciable bienfait de l'Église qu'il importe de mettre en relief : elle fut, à elle seule, *la gardienne de la sécurité extérieure* des nations européennes menacées par les invasions et les attaques séculaires des peuples barbares. Certes, ce ne sont pas là les pages les moins glorieuses de l'histoire de la Papauté. D'après un ouvrage récent (2) consacré au récit de ces luttes colossales de la civilisation avec la barbarie, elles n'embrassèrent pas moins de *dix siècles* et nécessitèrent l'intervention courageuse et persévérante de plus de *soixante papes*. De tous les points de l'horizon apparaissaient périodiquement des hordes sauvages qui remplissaient le monde de terreur et d'effroi. Les Normands de Rollo, les Sarrasins d'Abdérame, les Musulmans de Mahmoud, les Maures de Boabdil, les Mongols de Gengiskan, les Tartares de Tamerlan s'étaient tour à tour jetés sur l'Europe pour la broyer dans une étreinte mortelle.

(1) *Quelques épisodes de l'histoire des nations de Bruxelles.*
(2) JULIEN, *Papes et Sultans.*

La papauté veillait partout, à tous les avant-postes du danger. Les rois, divisés entr'eux et dépourvus de tout sentiment de solidarité, se rejetaient le fardeau de la défense commune ; les sectaires ingrats criaient : Plutôt Turcs que papistes ! Les papes, seuls, se dévouaient à conserver, pour ainsi dire malgré elle, les conquêtes de la civilisation. » La Tiare nous a sauvés du Croissant, dit le comte de Maistre. Elle n'a cessé de le combattre, de lui résister, de lui susciter des ennemis, de les réunir, de les animer, de les soudoyer, de les diriger. Si nous sommes libres, savants et chrétiens, c'est à elle que nous le devons ! » — *Les papes ont empêché l'Occident de devenir la proie des Turcs : ce seul bienfait leur mériterait des autels*, dit Chateaubriand. — « Sans les guerres justement appelées *saintes*, toute la race humaine serait peut-être encore de nos jours dégradée jusqu'aux plus profonds abîmes de la servitude et de la barbarie. » Telle est la remarque d'un écrivain protestant. (*Quarterly Review*, 1819).

Les services qu'elles a rendus par les Croisades, la papauté les a renouvelés à la bataille de Lépante (1572) et sous les murs de Vienne (1682). Grâce à son impulsion irrésistible, deux héros chrétiens Don Juan d'Autriche et Sobieski, ont arrêté, par les efforts d'une résistance *visiblement surhumaine*, l'invasion musulmane dont les progrès avaient jeté l'alarme dans toute la chrétienté.

CHAPITRE VIII.

L'ÉGLISE ET LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

Les influences exercées par l'Eglise sur la *constitution politique* des divers états européens présentent un caractère encore plus frappant pour tout observateur qui, dégagé des préjugés du jour, suit d'un regard attentif et impartial les origines et les développements successifs des institutions.

La souveraineté, émanation de la divinité qui fait des rois *ses ministres pour le bien*, a pour premier caractère qu'elle exclut, par cela même, la pensée d'un *pouvoir humainement arbitraire*. En second lieu, la souveraineté, légitimée par cette origine divine, l'est encore *par l'assentiment du peuple* consulté dans ses assemblées ou intervenant dans la cérémonie de l'inauguration ; car, l'autorité, descendue du ciel, est établie sous des formes diverses par la nation. Troisièmement, la souveraineté *est conditionnelle* : elle se donne d'après la formule traditionnelle d'un *contrat solennel*, en

vertu duquel le peuple ne s'oblige par serment à obéir, que pour autant que le prince s'engage par serment à être *bon et léal Seigneur* et à gouverner *selon les lois du pays*.

Ce système, préconisé partout et sanctionné par l'Église, est l'inauguration du droit public introduit dans les principales constitutions du moyen-âge, qui toutes proclamaient avec la même sincérité, — j'allais dire, avec la même impertinence, — *le caractère conditionnel* de la souveraineté, telle qu'elle était acceptée par les peuples libres (1).

En Belgique la *Joyeuse-Entrée* ou *constitution brabançonne*, avait le caractère juridique d'un *contrat synallagmatique* entre les États et les princes. Ce contrat ne donnait pas à la nation le droit de s'insurger ni de revendiquer par les armes le redressement des griefs ; il mettait le prince dans une sage impuissance de continuer son injustice et l'induisait respectueusement à la réparer lui-même sans blesser sa dignité. C'était un droit de résistance purement passif de la part du peuple. L'exercice du pouvoir du prince demeurait momentanément suspendu. Le prince et le peuple étaient comme deux amis qui se boudent quelque temps et qui se réconcilient. Ce droit de résistance autorisait la nation à présenter *des doléanees* par l'intermédiaire des États ; ce n'était qu'après des démarches respectueuses et réïtérées que, pour déni de justice, elle pouvait *cesser son service* à la guerre ou *refuser des subsides* (2).

(1) Ozanam.

(2) Voir, sur cette question si délicate en principe et si importante dans sss conséquences : Raepsaet, *Des inaugurations*,— Faider. *Constitutions*

« Ces serments réciproques, dit M. Nothomb, dans son *Essai sur la révolution belge de* 1830, ces clauses résolutoires avaient formé entre le prince et le peuple un *contrat synallagmatique*, quelle que fût d'ailleurs l'origine des droits et des privilèges. » — Sir John Russell, dans ses curieuses études sur le gouvernement britannique, déclare que l'Angleterre, catholique à cette époque, reconnaissait, elle aussi, que ses institutions libres reposaient sur l'existenee tacite de ce contrat synallagmatique entre le souverain et la nation (1). — Il en fut de même dans les autres contrées catholiques, renommées toutes pour leurs constitutions libres, confirmées et consacrées partout par les influences de l'Église. L'Espagne était célèbre par ses *fueros*. On admire encore la hardiesse des mots sacramentels que le grand justicier d'Aragon, au nom des Cortès, adressait au roi, le jour de son couronnement : *nous, qui valons autant que vous et qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi et seigneur, à condition que vous garderez nos franchises : sinon, non.*

Voilà pour le *caractère intrinsèque* de la souveraineté. Quant à sa *forme extérieure*, c'est encore à l'Église qu'on doit ce gouvernement mixte, mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, dont les combinaisons variées sont, aujourd'hui encore, après tant d'essais et de tâtonnements, le

nationales. — POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne.*

(1) *Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution britaniques.*

dernier mot de la science politique. En théorie, les Thomas d'Aquin, les Bellarmin, les Suarez, n'ont cessé de préconiser cette forme de gouvernement comme la plus favorable aux peuples. En fait, il est aussi le gouvernement de l'Eglise, avec cette différence toute en sa faveur, qu'elle y a ajouté la garantie de l'*élection*, c'est à dire le choix du souverain fait par un corps de la plus haute intelligence comme de la plus haute moralité, parmi des éligibles tirés, au nom d'une pieuse égalité et par ordre de mérite, de tous les rangs de la société. Et, chose digne de remarque, ce gouvernement mixte, que Tacite déclarait irréalisable ou en tout cas peu durable (1), est précisément le gouvernement qui, *par un privilège évidemment providentiel* accordé à l'Eglise, est celui qui s'impose, *par sa durée exceptionnelle et humainement inexplicable*, au respect des générations.

Ce que la religion avait fait pour constituer honorablement le pouvoir dans son expression la plus élevée, la souveraineté, elle l'a fait pour organiser toute la hiérarchie des pouvoirs subordonnés et qui sont un rouage si important dans le mécanisme de la société. Autrefois, les fonctions publiques étaient des *charges* exigeant toute une vie de dévouement et emportant au point de vue de la conscience une responsabilité devant Dieu ; presque toujours *héréditaires*, elles faisaient partie du patrimoine des familles dont la considération re-

(1) Voici le texte de Tacite : « Cunctas nationes et urbes populus, aut primores aut singuli regunt ; delecta ex his et constituta reipublicae forma laudari facilius quam evenire, vel, si evenit, haud diuturna esse potest. »

jaillissait sur le gouvernement. L'Eglise avait donné l'exemple de confier les fonctions ecclésiastiques *aux plus dignes* par leur caractère plus encore que par leur intelligence (1).

Après avoir démontré comment l'Eglise établit et organisa *la constitution chrétienne du pouvoir politique*, examinons rapidement son action sur les *institutions communales* et *nationales*.

Sans doute, dans le Nord les souvenirs des gildes germaniques, dans le Midi ceux des municipes romains ont exercé une part d'influence sur l'avènement de la période historique des libertés communales ; mais il est généralement admis aujourd'hui que ces libertés sont dues à un grand nombre de causes agissant séparément et successivement, et que, à l'origine, personne, pas plus le peuple que le prince, n'avait conscience de l'irrésistible puissance que les communes devaient, dans un prochain avenir, opposer aux prétentions des gouvernements, Ces libertés ne se présentent donc pas *sous forme d'un système politique* préconçu par le génie d'un roi ou d'un réformateur, et introduit à date fixe dans toutes les villes d'un pays. Les chartes communales (*keuren*) furent une consécration solennelle par écrit de certains éléments *qui existaient déjà de fait*, sous d'autres noms, dans la société telle qu'elle avait été formée et progressive-

(1) Plus tard, dans le système de la *vénalité* des emplois comme ressource financière pour les gouvernements obérés, les fonctions devinrent l'apanage forcé *des riches*. — Aujourd'hui, sous le régime des gouvernements de parti s'appuyant sur une bureaucratie de parti, les fonctions ne sont que trop souvent accaparées par *les plus intrigants*, disposés à rendre des services, non pas au pays, mais à leur parti.

ment transformée par l'influence insensible du christianisme. Ces chartes furent rarement conquises par la violence, mais le plus souvent elles étaient le résultat de pacifiques négociations à l'occasion d'embarras financiers du prince ou en reconnaissance de services rendus par la bourgeoisie. On peut donc soutenir avec vérité que les libertés communales ont été lentement *préparées dans les esprits par les idées et les institutions religieuses*.

En effet, qu'étaient au fond les libertés communales ? C'était un ensemble de franchises et de privilèges constituant des garanties pour la défense de droits communs, pour la protection d'intérêts communs, pour l'acquisition par la bourgeoisie d'une part d'intervention efficace dans l'organisation de la justice et dans l'administration financière de quelques villes, d'abord, puis des autres communes dans la suite.

Or, depuis des siècles, avaient été introduites les *immunités ecclésiastiques* servant de garanties contre les prétentions des comtes et les exactions des usuriers et percepteurs d'impôts ; la même pensée de protection du faible isolé contre le puissant avait présidé à l'établissement des *Trèves de Dieu*. Depuis des siècles le sentiment de la puissance de l'*esprit d'association* et des avantages de la *vie commune* s'était répandu par l'exemple des communautés monastiques ; il s'y était développé pour passer, comme un symbole d'union, de protection mutuelle et de résistance commune, dans les associations laïques dont les désordres

du régime féodal et l'organisation des croisades avaient nécessité la formation. Ces associations en arrivèrent naturellement à conclure des pactes d'amitié (*minne*) et à former ce qu'on appelait soit des *confréries*, soit des *conjurations*, afin de réunir les forces, isolées mais déjà plus ou moins groupées, pour la conquête de leurs franchises et privilèges dans la cité.

En un mot, il est évident pour tout esprit non prévenu que c'est au christianisme que la société, au début du moyen âge, dut la formation de ses premiers *groupes sociaux*, ce que la science moderne appelle des *organismes corporatifs* (1), sans lesquels le régime communal eût été impossible.

Voici quelques citations, — il y a l'embarras du choix, — pour prouver que le germe des libertés communales s'était développé lentement sous l'influence des idées et des institutions chrétiennes.

« Quelle est la puissance qui a suscité les communes? Nul génie ne préside à leur naissance, n'éclaire leur berceau : elles surgissent tout à coup du sein des ténèbres de la barbarie la plus profonde. On en a indiqué vingt causes secondaires, mais quelle en est la cause principale? *Il est impossible de ne pas reconnaître qu'elle est dans l'esprit produit par le christianisme* (2). »

« Par la passion du bien qu'il inspire et par l'esprit d'association qu'il développe, le christia-

(1) Voir les justes réflexions faites à ce sujet par M. Prins, professeur à l'université libre de Bruxelles, dans son ouvrage : *La démocratie et le régime parlementaire.*

(2) *Christianisme et civilisation,* par l'abbé Sénac.

nisme fut une source d'indépendance et de résistance à l'oppression, L'Eglise l'a bien montré autrefois par *l'affranchissement des communes* (1). »

« La liberté religieuse, réclamée par l'Eglise, fit germer la liberté politique : et, immédiatement après les combats de la Papauté contre l'Empire pour l'affranchissement de l'Eglise, commence l'ère de l'affranchissement des communes. Au douzième siècle, toutes ces idées mûrissaient, et une rénovation générale, profonde, s'opérait dans la société (2). »

« Les milices religieuses réorganisées étaient comme une image parfaite de la société catholique, qui attirait et transformait peu à peu les peuples convertis. Ils y voyaient des centaines de moines rassemblés derrière les mêmes murs, dans des cellules contiguës, vivant d'une vie commune. Ce qui les frappait, c'était l'abnégation de chacun, l'union de tous ; c'était l'esprit de communauté qui faisait la force des monastères... Ils imitèrent ce qu'ils avaient sous les yeux ; ils s'accoutumèrent à à se supporter, à vivre ensemble, par conséquent à se rapprocher, à se soutenir. Ils établissaient au milieu d'eux un intérêt commun, c'est à dire un principe d'unité, un germe de puissance. Ils apprenaient chez les moines leurs voisins à délibérer entr'eux, à se donner des chefs, à obéir, à se dévouer pour le bien général. En s'organisant ainsi, les habitants des villes commençaient l'œuvre de leur affranchissement : de sorte que, sans contes-

(1) Paul Ribot, *Du rôle social des idées chrétiennes*, tome I, p. 404.
(2) *Histoire de Saint-Bernard*, par de Ratisbonne, ch. 17.

ter la diversité des causes qui concoururent à la même fin, *il faut bien reconnaître que l'exemple des communautés fit beaucoup pour la constitution des communes* (1). »

Du reste, le texte même de la plupart des chartes d'affranchissement atteste : « que *les seigneurs agirent généralement sous l'impulsion d'une pensée religieuse*. C'est pour le salut de leur âme, le repos de celle de leurs ancêtres, la remission de leurs péchés, en réparation des maux qu'ils ont causés aux tenanciers, qu'ils leur donnent la liberté (2). »

Belge et Flamand, je me plais à m'arrêter un instant à ces institutions communales, parce que là apparaît le génie propre de notre catholique Flandre, c'est à dire, *ce sentiment des franchises communales qu'on ne retrouve aussi profond chez aucun peuple européen* (3).

La commune c'est l'agglomération-type; le berceau des peuples libres. Elle est la réunion traditionnelle de quelques familles vivant dans une paisible intimité autour de l'église asile de la prière en commun, autour du cimetière arrosé des larmes des générations, autour du beffroi auquel est confiée la garde de leurs privilèges et du haut duquel le tocsin les appelle à la défense de leurs libertés menacées. Là est la patrie vraie, non plus cet être abstrait et idéal qui n'existe souvent que par convention et qui change au gré de la diplomatie,

(1) Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, chap. VII.

(2) Brants, Mémoire académique sur l'*Histoire des classes rurales aux Pays-Bas*.

(3) Trasenster, *De la nationalité belge*.

mais cette contrée qui embrasse dans une pieuse solidarité les affections les plus légitimes et les intérêts les plus chers. Pour le peuple surtout, la commune natale c'est le pays (1). La commune, de l'aveu de tous les écrivains que n'égare pas l'esprit de système, est d'une importance capitale pour la liberté. « C'est dans la commune, dit M. de Tocqueville, que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habitude à s'en servir. Sans institutions communales une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de liberté (2). » — M. Borgnet dit à son tour : *Sans libertés locales, pas de vie politique, pas de patriotisme* (3). — Aussi, quand nous considérons notre caractère national conservé à travers les dominations étrangères, pouvons-nous voir dans nos anciennes chartes communales *les diplômes politiques de notre vieille nationalité historique.*

« Ce qui distinguait particulièrement la Belgique des autres Etats de l'Europe, jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est l'ancienneté, la puissance et la permanence de ses institutions communales (4). »

Les *libertés politiques* et les *institutions représentatives* sont encore une inspiration de l'esprit chrétien.

(1) « La commune, c'est la patrie en bref, et, pour ainsi dire, au petit pied; c'est là particulièrement ce qu'on appelle *son pays.*» (Dupin, préface de l'histoire de l'administration locale.)

(2) *De la démocratie américaine*, tome I, chap. 5.

(3) *Histoire des Belges au* XVIII^e *siècle*, II-1.

(4) De Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas.*

L'existence et la conservation de la liberté politique sont subordonnées à des conditions essentielles que l'Eglise avait su réunir avec un tact admirable : le *respect de l'autorité* combiné avec la résistance à l'oppression, le *maintien de l'ordre* combiné avec la haine de l'arbitraire, la *fidélité aux lois* combinée avec la défense des privilèges.

La réunion de ces conditions constituait ce qu'on peut appeler le *tempérament* des nations catholiques et libres, nécessaire pour les rendre capables de pratiquer la liberté et dignes de la conserver. Ce tempérament donnait aussi la vigueur indispensable pour la défense de la liberté. Or, pendant des siècles, toute l'intelligence, toute l'énergie des principaux papes et chefs d'ordres avait été concentrée dans une lutte perpétuelle pour les droits et les immunités de l'Eglise contre les princes usurpateurs de son autorité. De là découlaient pour les peuples des préceptes et des exemples d'une légitime résistance, pacifiquement organisée, dans un grand but national ou social.

D'ailleurs, pour comprendre l'importance du rôle rempli par l'Eglise dans cette phase si intéressante de l'histoire politique, il faut se rappeler que les hauts dignitaires ecclésiastiques avaient conquis, dans les assemblées périodiques de l'époque germanique et mérovingienne, une position prépondérante. Leur action y avait pris un caractère double : elle était à la fois impulsion et frein, initiative et opposition, direction et contrôle. Plus tard encore, dans les assemblées populaires, ils avaient exercé les esprits à l'examen des grandes

affaires, à la discussion, à la publicité des débats, et, au besoin, aux oppositions légales provoquées par la conscience outragée.

C'est ainsi qu'aux influences de l'Eglise l'Europe doit ses premières *constitutions politiques*. Elles étaient, non pas, comme on semble le croire dans certain monde révolutionnaire, une conquête de la démocratie naissante, mais la confirmation écrite et solennellement jurée du *droit public chrétien* tel qu'il s'était formé lentement dans les mœurs et les coutumes, droit public d'un caractère plutôt défensif qu'offensif, consacrant, non pas les droits de la souveraineté populaire, mais de légitimes garanties contre les abus ou les excès du pouvoir politique.

Cela est si vrai, que les chartes les plus célèbres ont été rédigées par le concours des évêques et des abbés (1), avec le préambule obligé : *Ad honorem Dei et exaltationem sanctae Ecclesiae ; per consilium venerabilium patrum*, etc.

En même temps qu'elle procurait aux peuples leurs premières constitutions politiques, l'Eglise, combinant les avantages de la discussion avec ceux de l'association dans l'organisation de ses conciles, avait donné l'idée de ces *corps constitués*, intermédiaires naturels entre le pouvoir et la nation, qui,

(1) La *Magna Charta* d'Angleterre est due à l'évêque Étienne Langton, dont on voit la statue dans le palais parlementaire de Westminster. — En Belgique, la *Charte de Cortenberg*, première formule de la constitution brabançonne, fut l'œuvre des abbés du Brabant, de même que la première charte du pays de Liège (la *Paix de Fexhe)*, fut donnée, en 1198, par l'évêque Albert Van Cuyck. — Nos premières *Joyeuses-Entrées* étaient placées sous l'invocation de la sainte Trinité et s'appuyaient sur des considérations religieuses.

tout en respectant le principe de l'autorité, pouvaient seuls exercer utilement la faculté d'en prévenir les écarts et d'en arrêter les excès. Par cette concentration de volontés qui, isolées, eussent été impuissantes à former une barrière contre les entreprises illicites des gouvernements, elle réunit les éléments d'une résistance salutaire et prépara le règne de ces institutions, destinées moins à gouverner qu'à éclairer et à refréner au besoin l'autorité politique, par l'établissement de *représentations nationales*.

Des esprits superficiels ont prétendu que l'intervention de la nation dans le contrôle du pouvoir est un progrès dû à la politique moderne. C'est là une prétention démentie par les faits. Depuis les premiers temps historiques, *la nation a toujours été représentée auprès du gouvernement*; *le mode de représentation seul a changé*, dit le savant Raepsaet; et, de l'aveu de tous les écrivains sérieux, l'ancienne représentation, due aux influences religieuses, était supérieure, dans son organisation et dans son action, au parlementarisme moderne. Voici l'appréciation comparative qu'en fait M. de Montalembert, ce défenseur fidèle et convaincu du régime parlementaire. « Le moyen âge a été l'ère d'un véritable gouvernement représentatif, beaucoup plus sincère et plus efficace, plus sérieux et même plus populaire que tout ce qu'on a imaginé depuis... Grâce au catholicisme, il y avait au moyen âge un esprit politique bien caractérisé et qui, sous une forme aristocratique, avait constitué partout un vaste système de garanties et de

restrictions imposées aux chefs héréditaires ou électifs des nations. Le clergé, la noblesse féodale, les corporations municipales, commerciales ou industrielles, par leurs mille privilèges et leurs mille usages traditionnels, tenaient l'autorité comme enlacée dans des liens inextricables. Les abus de pouvoir étaient fréquents; mais la confiscation absolue de tous les pouvoirs par un seul, la personnification de tous les droits de la société en un homme, l'abdication de toutes les volontés au profit de celle du maître, tout cela était inconnu et impossible (1). » Un professeur de l'université libérale de Bruxelles exprime la même préférence en faveur de l'ancienne représentation (2).

On a remarqué que la supériorité actuelle du régime parlementaire de l'Angleterre vient *de tout ce qu'elle a conservé du moyen âge* dans ses lois, ses institutions et ses mœurs. — Au dire de Blackstone, la puissance de l'ancien parlement catholique d'Angleterre était telle *qu'il pouvait tout, excepté de faire qu'une femme fût un homme.*

Il est incontestable que, au moyen âge aussi, par le fonctionnement combiné des institutions communales et provinciales, les moindres intérêts étaient mieux représentés, les moindres droits

(1) *Des intérêts catholiques*, chap. VIII.

(2) M. Prins consacre son livre déjà cité à prouver que le parlementarisme moderne est *mal conçu*, qu'il représente l'individualisme, qu'il vit de théories et de fictions, qu'il s'inspire avant tout de l'esprit de parti, — tandis qu'autrefois il représentait des collectivités, il reposait sur des réalités, il défendait des intérêts positifs dont les groupements formaient l'esprit national; ce qui le rendait bien plus efficace, plus stable et plus favorable à la vraie démocratie.

mieux respectés ; la vie politique circulait partout, faisait mouvoir toutes les forces sociales et en dirigeait les divers groupes vers un but commun apprécié de tous. Aujourd'hui, la centralisation absorbe les principales influences, les monopolise dans les villes au profit d'un parti. Les campagnes, ayant perdu leur importance par la suppression des abbayes et par l'absentéisme des grands propriétaires, ne comptent plus que pour supporter la majeure partie des charges de la nation.

Il est donc certain que la tenue solennelle des conciles, qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Eglise. a donné l'idée et l'exemple du *système représentatif*, inconnu à la politique ancienne ; car les Grecs et les Romains étaient loin de soupçonner ce gouvernement du pays par le pays (le *selfgovernment*).

Il y a plus : les historiens sont d'accord pour reconnaître que l'organisation des assemblées ecclésiastiques, conciles ou synodes, a servi de modèle et de règle à celle des assemblées politiques.

M. Victor Leclerc, dans un savant mémoire lu à l'Académie des inscriptions, a montré comment, jusque dans les moindres détails, les principaux usages et règlements adoptés par les parlements, ont été empruntés aux Conciles et aux Chapitres généraux des Ordres religieux.

Et cela se conçoit, lorsqu'on se figure la solennité des Concies et qu'on se rend compte de l'importance de leur mission sociale.

La supériorité intellectuelle et morale des Conciles éclate surtout quand on les compare avec nos

modernes Parlements. Ce parallèle a été fait dernièrement par le Père Civezza, dans les *Annales des missions franciscaines*, il est frappant de vérité.

« Les conciles furent au moyen âge la manifestation collective des idées dominantes. L'importance du clergé à cette époque et la prédominance de la religion donnèrent aux Conciles une place beaucoup plus élevée, dans l'organisation de la chrétienté entière, que celle qu'occupent aujourd'hui les parlements nationaux. D'ailleurs, outre le caractère auguste des membres de ces assemblées, la nature même des sujets qu'ils traitaient était telle, qu'elle devait frapper les esprits beaucoup plus profondément que ne pourraient le faire aujourd'hui les débats des assemblées politiques... Au sein des Conciles, convoqués d'ordinaire dans de vieilles et vénérables basiliques, on ne prononçait jamais que des paroles dignes du lieu qui les entendait et dignes d'hommes investis de la sublime mission de modérateurs et de réformateurs de la société. Les Evangiles ouverts au milieu de l'assemblée et l'autorité unanimement invoquée et reconnue des grands docteurs de l'Eglise, empêchaient ces radicales divergences d'opinions qui produisent dans nos palais législatifs de si violents orages. Accoutumés à s'élever à la considération de l'ordre surnaturel et de la vie future, les esprits, quand ils en descendaient pour en appliquer les règles aux besoins sociaux, pourvoyaient à ce que l'harmonie régnât entre le monde physique et matériel et le monde métaphysique ou éternel, et ils faisaient passer sur la scène du premier le calme, la dignité,

l'impassibilité auxquels ils s'étaient habitués dans le second. Les luttes théologiques préparaient les intelligences à aborder les questions politiques avec une sereine impartialité. Le ministre de Dieu, le disciple de Jésus-Christ, c'est à dire, l'homme habitué à s'abreuver aux sources les plus pures de toute sagesse, de toute justice et de toute bonté, devait bien mieux que tout autre homme se trouver à l'abri de la tentation de trahir sa propre âme et par suite sa patrie. Il était donc naturel de rencontrer les hommes d'Etat les plus probes et les plus capables dans ceux qui étaient les plus versés dans les études religieuses. Les présidents de ces Conciles étaient devenus en réalité les chefs du monde. »

Non seulement les grandes assemblées ecclésiastiques servirent d'exemple et de règle aux assemblées nationales ; mais le clergé, formant dans celles-ci un des trois Ordres parce qu'il représentait un des trois grands intérêts sociaux, s'y montra toujours modéré, toujours dévoué de préférence aux intérêts du peuple. Ecoutons Chateaubriand : « Si l'on consulte l'histoire de nos Etats-Généraux, on verra que le clergé a toujours rempli le beau rôle de modérateur. Il calmait, il adoucissait les esprits ; il prévenait les résolutions extrêmes. L'Eglise seule avait de l'instruction et de l'expérience, quand les barons hautains et d'ignorantes communes ne connaissaient que les factions ou une obéissance absolue ; elle seule, par l'habitude des synodes et des conciles, savait parler et délibérer ; elle seule avait de la dignité, lorsque tout en man-

quait autour d'elle. Nous la voyons tour à tour s'opposer aux excès du peuple, présenter de libres remontrances aux rois et braver la colère des nobles. La supériorité de ses lumières, son génie conciliant, sa mission de paix, la nature même de ses intérêts, devaient lui donner en politique des idées généreuses qui manquaient aux deux autres Ordres. Placée entre ceux-ci, elle avait tout à craindre des grands et rien des communes dont elle devenait par cette seule raison le défenseur naturel. Aussi, la voit-on, dans les moments de troubles, *voter de préférence avec les dernières*, La chose la plus vénérable qu'offraient nos anciens Etats-Généraux était ce banc de vieux évêques, qui, la mitre en tête et la crosse à la main, plaidaient tour à tour la cause du peuple contre les grands, et celle du souverain contre les seigneurs factieux (1). »

» Le catholicisme, dit M. Audin, s'est associé intimement à la vie représentative de la nation : que les formes politiques de cette représentation s'appellent *Parlements*, *Etats-Généraux*, *Diètes* ou *Cortès*, il pose sa tente partout, même à côté des tribunes républicaines, *toujours occupé de veiller à la défense des intérêts populaires* (2). » — *L'alliance constante du clergé avec le Tiers-Etat* représentant la bourgeoisie, est signalée également par M. Augustin Thierry (3).

En résumé, toute l'histoire prouve que les na-

(1) *Génie du christianisme*, liv. VI, chap. XI.
(2) *Histoire de Henri VIII*; introduction.
(3) *Histoire du Tiers-Etat.*

tions les plus pénétrées de l'esprit chrétien furent les plus libres : — dans le midi de l'Europe, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, — dans le nord, l'Angleterre et la Belgique. La Flandre, de l'aveu de tous nos historiens indistinctement, devança toute l'Europe dans les voies de la liberté (1).

(1) La thèse a son importance : qu'on me permette quelques citations.

« Les Flamands ont été nos maîtres ; nos pères ont appris d'eux à conquérir les privilèges de la liberté civile. » (Bonthors, *Etude sur les origines et le principe de la ruralité.*)

« Notre ancienne constitution renfermait des garanties contre l'arbitraire, qui furent longtemps un objet d'envie pour les autres nations de l'Europe. » (Gachard, *Documents concernant l'histoire de la Belgique*, tome III.)

« Le peuple flamand a sauvé le principe fondamental de l'institution des communes ; il a provoqué en Europe un mouvement général en faveur de la liberté. » (Lenz, *Nouvelles archives historiques.*)

« Dans nos grandes luttes du moyen âge contre la France, la Flandre se fit l'avant-garde des libertés européennes. » (Potvin, *L'Europe et la nationalité belge.*)

CHAPITRE IX.

DISTINCTION DES DEUX PUISSANCES.

D'après toutes les traditions anciennes du genre humain il n'y a pas d'exemple d'un peuple ou d'un gouvernement qui ait été systématiquement hostile ou seulement indifférent aux influences de sa religion ; les rapports de l'homme avec Dieu ont toujours été jugés nécessaires à toute société digne de ce nom. « Il demeure constant, dit M. Gosselin, que, chez les Romains comme chez tous les peuples anciens, l'alliance de la religion et du gouvernement était fondée *sur la constitution même de l'Etat*, et généralement regardée, par les philosophes comme par les législateurs, *comme essentielle au bien public et à l'ordre social* (1). »

Mais sur quelles bases reposaient cette alliance? Comment les influences religieuses se sont-elles exercées à travers les siècles? Quelle position a-t-on

(1) *Pouvoir du Pape au moyen-âge*, par Gosselin, tome I, page 195.

faite aux cultes nombreux de l'antiquité et aux ministres de ces cultes?

« Chez les peuples anciens il n'y avait qu'un seul pouvoir ; dans ce pouvoir se confondaient la puissance religieuse et la puissance civile : l'empereur romain était en même temps pontife ; la caste sacerdotale était sacrée aux yeux de tous ; les croyances publiques comme les cérémonies du culte étaient prescrites par voie d'autorité. Ce que nous autres modernes nous appelons *liberté de conscience* était considéré alors comme une horrible impiété ; et c'est pour avoir voulu s'attribuer le droit d'être religieux à sa guise que Sophocle fut décrété d'accusation capitale et Socrate condamné à mort. Du reste, les longues et sanglantes persécutions exercées contre les premiers chrétiens n'avaient d'autre fondement que la violation de l'autorité religieuse du sénat romain ; le crime d'hérésie était, aux yeux des païens, crime de lèse-majesté divine et humaine. La foi religieuse était également, chez les anciens, la source de la loi civile et politique ; c'est pour cela que la jurisprudence est appelée dans les *Institutes* la science des choses divines et humaines. La théologie et l'art augural formaient la base de la science sociale : tous les actes de la vie publique étaient placés sous l'invocation des dieux : dans les actes, même les plus simples de la vie ordinaire, rien n'avait lieu sans la permission des dieux transmise par le corps des prêtres (1). »

Avant le christianisme et en dehors de lui on

(1) Granier de Cassagnac, à propos de la *Lettre sur le Saint-Siège* par Lacordaire.

n'avait donc jamais eu la notion d'un pouvoir religieux distinct, indépendant dans sa constitution, libre dans son action sociale.

D'après la doctrine chrétienne, *il existe une Eglise fondée par Jésus-Christ* et gouvernée *par l'esprit de Dieu*.

Suivant les traces des Césars romains les Césars byzantins voulurent continuer de subordonner l'Eglise naissante à l'Etat omnipotent qui entendait l'organiser, la diriger dans le sens de ses idées et de ses intérêts, en faire un instrument de sa politique. Les papes ne cessèrent, pendant des siècles, de protester et de lutter contre cette absorption, aussi contraire aux vrais principes chrétiens que nuisible aux intérêts sociaux. Ils parvinrent à substituer insensiblement à la *confusion* des deux puissances le principe nouveau de leur *distinction*, de leur *indépendance réciproque*, mais, en même temps, de leur *union de pensée et d'action*.

C'est donc ici le lieu d'examiner, en théorie et dans les faits historiques, la question capitale des rapports des deux puissances.

Je disais, au début de cet ouvrage, que, pour comprendre et pour expliquer l'histoire de l'Eglise, il faut admettre son caractère divin. Cela est nécessaire surtout quand il s'agit d'apprécier l'existence distincte des deux puissances appelées à gouverner les nations. Ceux qui s'obstinent à ne voir dans l'Eglise qu'une institution humaine, soumise aux caprices ou livrée aux passions des hommes, peuvent seuls s'effrayer des abus, des dangers même que peut entraîner l'indépendance de l'Eglise.

Pour bien apprécier les anciens rapports de l'Eglise et de l'Etat, tels qu'ils ont été réglés dans l'établissement de l'*ordre social chrétien*, il importe d'admettre : — que l'Eglise est divinement constituée, divinement assistée, — que l'Etat est croyant, — que le peuple aussi est essentiellement chrétien.

La doctrine chrétienne enseigne que le monde est gouverné par le concours de deux puissances, — que ces puissances sont distinctes par leur essence, par leur constitution, par leur étendue et leur durée, par leur fin et leurs moyens d'action, — que ces puissances, par leur paix et leur concorde, doivent accomplir une mission commune dans la société.

Comment ces deux puissances doivent-elles être coordonnées? Elles doivent être également indépendantes l'une de l'autre, la puissance spirituelle indépendante dans les matières qui ont un rapport direct avec la religion, la puissance civile dans les matières qui ont un rapport direct avec l'ordre civil.

Quand on part du principe que l'Eglise est une institution divine, dirigée par l'Esprit-Saint, qu'elle est *le Christ même continué*, l'indépendance en matière spirituelle est un droit sacré pour elle. De plus, l'indépendance est un droit pour l'Eglise, parce qu'elle lui est absolument nécessaire pour remplir sa mission divine sur la terre.

Conquise au prix du sang de tant de martyrs, cette indépendance fut et devait être énergiquement maintenue et défendue par l'Eglise, non dans un esprit de domination politique ou en vue d'avan-

tages terrestres, mais parce que la société religieuse doit être organisée de façon qu'elle puisse par elle-même atteindre son but et sa fin qui est de réaliser le bonheur éternel des hommes. Il s'ensuit que, dépourvue de tout moyen physique et coërcitif pour défendre au besoin son autorité morale, l'Eglise a droit à la protection du pouvoir civil, qui, en vertu même de son émanation également divine, se doit à la défense de l'Eglise. Ecoutons, à ce sujet, le langage élevé de Bossuet :

« C'était le conseil de Dieu que la vérité fût entièrement établie malgré les rois de la terre. Il ne les a pas appelés quand il a fondé son Eglise ; plus tard, quand ce grand édifice fut achevé, il les a appelés, non par nécessité, mais par grâce. Donc l'empire de la vérité ne relève point de leur sceptre : et si Jésus-Christ les a établis défenseurs de son Evangile, c'est pour honorer leur autorité et pour consacrer leur puissance ; et sa vérité sainte se soutient toujours d'elle-même et conserve son indépendance. Ainsi, lorsque les princes défendent la Foi, c'est plutôt la foi qui les défend : lorsqu'ils protègent la religion, c'est plutôt la religion qui les protège et qui est l'appui de leur trône. La vérité se sert des hommes, mais elle n'en dépend pas. »

Léon XIII, dans son Encyclique sur la constitution chrétienne des Etats, — que l'Europe tout entière a accueillie avec une si respectueuse sympathie, — a parfaitement défini le rôle de l'Eglise sur la terre, et par cela même montré le respect et l'assistance que lui doivent les peuples chrétiens, par l'intermédiaire de leurs gouvernements.

Charlemagne, qui est resté le type du prince chrétien, s'intitulait officiellement *Défenseur de l'Eglise, aide fidèle du Siège Apostolique.*

La puissance civile doit assistance au gouvernement de l'Eglise ; car Dieu aurait mal pourvu à l'avenir de ce gouvernement, s'il n'avait, en même temps, placé la puissance religieuse et la puissance civile dans une mutuelle harmonie, statuant qu'elles se prêteraient une assistance réciproque.

C'est là un premier devoir du pouvoir civil envers l'Eglise. Il a aussi des devoirs à remplir envers ses propres sujets qu'il ne doit pas considérer comme de simples citoyens, mais comme des membres de l'Eglise du Christ, qu'il a mission de protéger et de défendre comme tels. Il a enfin des devoirs de protection à remplir envers l'Eglise, dans son propre intérêt, à lui, pour la sanction de son autorité et pour la conservation de ses influences sur la société. Comment voulez-vous que les sujets apprécient et respectent l'autorité de l'Etat, si celui-ci méprise, même publiquement et de parti pris, l'autorité de Dieu dans son Eglise ?

On objecte que l'indépendance de l'Eglise est humiliante pour l'Etat et l'entrave dans son action. — En principe, l'Etat ne s'humilie pas, puisqu'il demeure indépendant dans les matières qui relèvent de son autorité publiquement reconnue par l'Eglise, et que, en respectant l'autorité de l'Eglise, il ne reconnaît que la suprématie de Dieu s'exerçant dans son Eglise. En fait, l'Etat n'est appelé à prêter son concours que dans le but d'être utile à l'ordre social intéressé au maintien de la paix et de

l'union entre les deux puissances. — L'indépendance de l'Eglise dans sa sphère d'action n'est point une entrave pour l'Etat également indépendant dans sa sphère ; car il faut supposer que chacune des puissances reste dans son rôle. Leur indépendance est réciproque, et, des deux côtés, elle est également respectable Loin de se nuire, les deux puissances se complètent et se fortifient dans leur action respective et légitime. Il ne peut se présenter des difficultés que dans ce qu'on est convenu d'appeler les *matières mixtes*, qui, par leur nature, relèvent plus ou moins des deux autorités et doivent être réglées par voie de négociations loyales et pacifiques.

Quoi qu'il en soit, ne perdons jamais de vue que l'indépendance de l'Eglise, qui est une nécessité pour elle dans l'ordre religieux et moral, est en même temps la condition de la liberté du monde, dans l'ordre politique et social.

Après avoir résumé la théorie des rapports des deux puissances dans une société chrétienne, examinons, par une étude loyale des faits historiques, comment cette théorie fut appliquée durant le cours du moyen âge.

Je le sais, cette question, parfaitement résolue pour les représentants de la *grande école historique* dont s'honore notre époque, a été longtemps chez les demeurants d'un âge qu'on pourrait aussi appeler *préhistorique*, un thème banal aux accusations d'empiétement de l'Eglise sur le domaine de la politique. Ces accusations ont été trop souvent réfutées victorieusement pour exiger une réfutation

nouvelle. L'essentiel est de ne pas se laisser égarer par l'*esprit de système*, de ne pas *juger* les hommes et les événements du moyen âge avec nos *préjugés* actuels, de ne pas jeter la société d'alors *dans le moule de la société moderne*, de ne pas méconnaître les avantages nombreux d'un état des choses à cause de quelques abus qui s'y seraient glissés.

Il importe avant tout, de faire remarquer que ce ne sont pas les Papes qui, sans nécessité et comme à plaisir ont *inventé* et *soulevé* cet éternel et presqu'insoluble problème de la coexistence des deux puissances appelées à partager la direction des sociétés : la solution de ce problème s'imposait *par la nature des choses;* elle était *une condition d'existence* pour la société chrétienne,

« La grande question sociale née avec le Christianisme et qui s'est reproduite, sous diverses formes, à toutes les époques de l'histoire de l'Eglise, est celle de déterminer les rapports compliqués de la puissanee spirituelle avec la puissance temporelle. Cette question apparaît surtout dans le moyen âge... L'harmonie entr'elles n'est pas facile à réaliser, à maintenir dans la pratique. Elle ne serait possible qu'autant que les deux centres d'autorité, à la fois unis et distincts, *comme l'âme et le corps*, obéiraient à une même loi et l'accompliraient dans les limites de leur sphère. Or, les limites entre ces deux ordres de choses, entre la sphère physique et spirituelle, ne sauraient pas mieux être déterminées dans la société que dans l'individu. *Le corps et l'âme, bien que chacun de ces termes se développe d'après des lois particu-*

lières, vient d'une vie une et commune; ensemble ils constituent la personnalité de l'homme comme de la société; et il n'est pas plus possible de les identifier que de les séparer. Il existe donc entr'eux des rapports multiples, nécessaires, perpétuels ; et et si ces rapports sont discordants, si le corps et l'esprit, si le principe céleste et le principe terrestre, dans l'individu comme dans la société, sont en opposition et en révolte, cela tient à l'état actuel de l'homme et au bouleversement primitif de la nature humaine. De là l'insoluble difficulté d'une thèse qu'on trouve au fond de toutes les révolutions politiques et religieuses (1). »

Telle est aussi l'opinion exprimée par un écrivain protestant bien connu : « L'Eglise et l'Etat, quoique formant deux sociétés distinctes, étaient en substance une seule et même chose, la grande république chrétienne, dont le bien-être est à la garde de deux pouvoirs qui doivent se prêter un mutuel appui (2). »

La première condition requise pour porter un jugement équitable sur les rapports historiques des deux puissances durant le moyen âge, c'est de bien se rendre compte de la situation qui leur était faite dans l'ordre social, c'est de se demander ce qu'était à cette époque la Papauté, ce qu'étaient le pouvoir civil et la société.

Pour apprécier la Papauté, il ne faut pas s'arrêter à scruter les défauts et les faiblesses, à dévoiler les passions, les vices mêmes qu'on pourrait découvrir

(1) *Histoire de Saint-Bernard,* par l'abbé de Ratisbonne, chap. XVII.
(2) Eickhorn, *Histoire politique et juridique de l'Allemagne,* II, p. 29.

dans la personnalité de quelques papes ; il faut prendre la Papauté *comme institution* et juger son rôle social *par l'ensemble de ses résultats*.

Voici comment saint Bernard dessinait la grande figure de la Papauté : « Sachez bien, — disait-il, dans son célèbre *Livre de la considération*, écrit avec une si sainte audace, et adressé au pape Eugène III, — que vous devez être une règle vivante de justice, un miroir de sainteté, un modèle de dévotion, le conservateur de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le protecteur des chrétiens, le directeur du clergé, le pasteur des peuples, le précepteur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espérance des malheureux, le soutien des veuves, le tuteur des orphelins, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des justes, la verge des puissants, le fléau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du Sauveur, le Christ du Seigneur ! »

Les Papes ont-ils manqué à leur mission ainsi définie? Les passions soulevées contr'eux par les ennemis de l'Eglise démontrent que la Papauté n'a que trop bien réalisé l'idéal entrevu par saint Bernard. En effet, les Papes ont dominé le monde autant par l'ascendant de leurs qualités personnelles et de leurs vertus sociales que par les inspirations d'une sagesse visiblement divine.

Et qu'on n'objecte pas l'imperfection personnelle de quelques-uns des pontifes romains. Pour que,

même après le règne de ces papes, même après la fatale scission des papes et des antipapes, la Papauté ait conservé son prestige et sa puissance, il a fallu que son institution fût animée d'une *vertu surhumaine*. « D'où venait donc, se demande le comte de Maistre, cette opinion universelle qui avait fait du pape *un être plus qu'humain*, dont le pouvoir purement spirituel faisait tout plier devant lui? Il faut être absolument aveugle pour ne pas voir que l'établissement d'une telle puissance était nécessairement ou impossible ou *divin* (1). »

Pour compléter l'appréciation des anciens rapports des deux puissances, il est indispensable d'examiner également quelle était alors la situation du pouvoir public et quel était aussi l'état général de la société.

La souveraineté politique, d'abord émiettée par le système féodal, s'était engagée, divisée et affaiblie, dans une lutte perpétuelle, soit avec les divers Etats en voie de formation, soit avec les influences grandissantes du pouvoir communal. L'Eglise seule, forte de la supériorité évidente de ses lumières et de la vigoureuse constitution de sa hiérarchie, entraînait toute cette fédération de petits Etats dans l'irrésistible courant de sa vaste unité. On comprend, du reste, combien il a fallu de temps et d'efforts pour faire accepter par les princes de la terre ce partage de leur puissance lequel renversait le vieux système de tous les gouvernements de l'antiquité.

La société civile et politique, sortie d'une longue

(1) *Du Pape*, livre II.

anarchie, s'organisait à peine et lentement; le cercle dans lequel devait se mouvoir chacune des deux puissances n'avait pu être encore tracé dans les institutions; l'absence de tout droit public rendait inévitable une certaine confusion, involontaire et momentanée, des pouvoirs sociaux, dans un but d'union et de paix avoué et accepté par la conscience des peuples, chez lesquels les intérêts religieux primaient et absorbaient tout autre ordre d'intérêts. Un des historiens-philosophes de notre temps, Ballanche, demande loyalement, « si dans ces siècles d'*organisation* et de *crise*, où les princes de la terre avaient sur les peuples des droits dont *les limites étaient inconnues*, c'était un si grand malheur que les rois eussent au-dessus d'eux une puissance mystérieuse qui venait les épouvanter et leur annoncer les oracles de la justice éternelle? » Il ajoute : *Tant que les directions de la société furent exclusivement confiées à la force des sentiments religieux, la cour de Rome a dû être à la tête de la civilisation européenne, et cela suffit* (1). Un écrivain allemand exprime la même pensée en ces termes : *L'intervention des souverains Pontifes dans les affaires politiques de l'Europe était un véritable devoir* (2).

Un auteur catholique des plus autorisés définit dans les termes suivants la constitution politique et sociale de l'Europe à cette époque : « Les princes et les peuples regardaient tous la puissance impériale et tout pouvoir temporel *comme une éma-*

(1) *Vision d'Hebal.*
(2) Mœller, *De l'action sociale des Papes.*

nation du pouvoir spirituel. D'un autre côté, on considérait les deux pouvoirs comme émanant d'une même source, de façon que la déférence du pouvoir temporel s'adressait *à Dieu* et non au pontife romain. Le pape et l'empereur exerçaient leur pouvoir *au nom du Roi du ciel*, et tendaient, dans des sphères différentes, au même but. C'est pourquoi on nommait aussi parfois l'empereur *vicarius Christi*. Tant que le pape et l'empereur étaient fidèles à leur mission respective, il ne pouvait s'élever de division entre eux ; mais elle devait naître du moment qu'ils agissaient, l'un ou l'autre, dans des vues égoïstes et personnelles. La nécessité de l'action commune des deux pouvoirs était donc reconnue de fait comme en droit ; elle était visiblement représentée *par le symbole du globe impérial surmonté de la croix* (1). »

Il ressort de ces considérations que l'action de la Papauté, toute spirituelle de sa nature, n'était pas le calcul d'une ambition personnelle de quelques papes ou l'application préméditée d'un système politique, mais qu'elle était le résultat *naturel* et *nécessaire* des instincts et des besoins de l'humanité, principalement durant la phase d'organisation du monde moderne.

Qu'on veuille, de bonne foi, se faire une idée juste de la société politique d'alors, qui était encore à l'état embryonnaire quand la société religieuse était déjà fortement constituée. L'Eglise suppléait naturellement au défaut d'organisation du pouvoir civil : il n'y avait pas là empiètement de l'Eglise,

(1) Alzog, *Histoire universelle de l'Eglise*, tome II, page 170.

mais concours bienveillant et nécessaire, accepté si non demandé par le pouvoir civil et généralement accueilli avec faveur par les populations reconnaissantes.

Les écrivains catholiques ont nettement exposé cette situation. « L'Eglise, dit M. Auguste Nicolas, faisait tout en quelque sorte alors dans le monde, parce que tout dans le monde et le monde lui-même étaient à faire. Le spirituel n'empiétait pas, n'usurpait pas, comme on l'a dit, sur le temporel, par une raison très claire, c'est que le temporel n'existait pas encore (1). » — Balmès va plus loin. « A cette époque, le pouvoir public ne se plaignait nullement de ces usurpations prétendues ; les gouvernements et les peuples les regardaient comme justes et légitimes, car elles étaient naturelles et nécessaires ; elles étaient amenées par la force des événements ; elles résultaient de la situation des choses... Grâce à ces soins de l'Eglise, à cette incessante sollicitude (qu'on a depuis incriminée si légèrement), on put jeter les fondements de cet édifice social, de l'abri duquel nous jouissons en paix ; on put mener à bout une réorganisation qui aurait été impossible sans l'influence religieuse, sans l'action de l'autorité ecclésiastique (2). »

C'est cette étude sincère des faits qui a provoqué et motivé l'opinion de Guizot, protestant, relativement à l'immixtion des évêques et des papes dans les affaires temporelles. « On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation ; ainsi le vou-

(1) *Du protestantisme dans ses rapports avec le socialisme*, page 78.
(2) *Le protestantisme comparé avec le catholicisme*, tome II, page 136.

lait le cours naturel des choses : le clergé seul était moralement fort, seul il était organisé ; il devint partout puissant ; c'est la loi de l'univers. » Puis il ajoute : « Ce fut un immense avantage que la présence d'une influence morale, d'une force morale, d'une force qui reposait uniquement sur les convictions, les croyances et les sentiments moraux, au milieu de ce déluge de force matérielle qui vint fondre, à cette époque, sur la société. *Si l'Eglise chrétienne n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle* (1). »

Dans un autre de ses ouvrages (*L'Eglise et la société chrétienne*) le même historien-homme d'Etat justifie dans les termes suivants le rôle politique de l'Eglise au moyen âge. « C'est la Papauté, elle seule à cette époque, qui, au nom de la religion, de la morale, des droits naturels de l'humanité ou des intérêts généraux de la chrétienté, est intervenue entre les divers Etats, entre les princes et les peuples, entre les forts et les faibles, pour rappeler et recommander la justice, la paix, le respect des engagements, les devoirs et les ménagements mutuels, posant ainsi, contre les prétentions et les dérèglements de la force, les principes du droit international. »

Un autre protestant, non moins éminent, reconnaît hautement ce qu'il y eut de naturel dans cette action sociale de la Papauté. « En face de la puissance temporelle profondément divisée et luttant contre les prétentions de l'indépendance des seigneurs, les papes exerçaient une autorité prépon-

(1) *Histoire générale de la civilisation en Europe*, deuxième leçon.

dérante : le clergé tout entier leur était soumis avec le plus absolu dévouement; ils avaient pour eux les intérêts aristocratiques de l'épiscopat exerçant les plus légitimes influences comme grand propriétaire et formé des représentants de la plus haute noblesse. De plus, la papauté était la seule puissance fortement concentrée. Une supériorité politique devait donc nécessairement lui être acquise par la marche des événements et par les tendances morales des esprits de cette époque (1). »

Confirmons ces appréciations par les réflexions calmes et sensées d'un écrivain libéral, membre de l'Académie française, M. Charles de Rémusat :

» Le christianisme devait sortir de l'enfantement du monde moderne, tel qu'il agit notablement sur les institutions, les pouvoirs, les événements, et devint, par conséquent, lui-même comme une institution, comme un pouvoir, comme un événement. Il ne pouvait rester une simple doctrine, une pure croyance, qui se tînt écartée des affaires du monde. Est-ce que les affaires du monde ne sont pas l'empire de la volonté humaine qui est sujette à la loi de Dieu, et la morale sacrée connaît-elle d'autres limites que celle de la conscience? Les hommes n'ont pas uniquement des devoirs privés, et les gouvernements sont des hommes, en définitive, et non pas des choses. On ne voit pas, comment, chez les nations chrétiennes, le monde politique, pouvoirs et citoyens, aurait pu se maintenir absolument hors de la religion, sans se placer hors de la loi morale. » Puis, il conclut en ces

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté*, livre premier.

termes, « Non seulement pour le catholique fervent, pour le philosophe spiritualiste, mais pour tout esprit libéral, la cause de l'Eglise, à cette époque, mérite la sympathie et le respect (1). »

Nous allons plus loin. L'intervention de l'Eglise dans les affaires temporelles, toujours sollicitée, parfois par les rois, plus souvent par les peuples, ne fut pas seulement pour elle une *nécessité*, un *devoir;* elle fut un *bienfait* pour la société. Ne craignons pas de l'affirmer avec le savant abbé Gorini : « Il est de la plus irrécusable évidence que le triomphe cherché par le Saint-Siège dans ses longues et terribles luttes, fut aussi le triomphe du droit sur la force, de l'ordre sur l'anarchie. Sa résistance doit être l'objet d'une admiration universelle, si ce n'est de la part de gens qui seraient capables de dire : *Périsse la société, plutôt que d'être sauvée par l'Eglise* (2)! »

Le comte de Maistre, justifiant la conduite des Papes, prouve historiquement ces trois points importants :

1° Les Papes ne sont jamais intervenus dans le gouvernement *régulier* et *normal* des princes, mais seulement dans des circonstances *exceptionnelles*, alors que ceux-ci posaient des actes manifestement *injustes* ou *immoraux*, et, dans ces cas encore, les Papes n'ont pas agi en vertu d'un *droit politique*, mais en accomplissement d'un *devoir religieux*.

2° Les Papes ont frappé parfois les *personnes* de quelques souverains, mais en sauvegardant tou-

(1) *Saint Anselme de Cantorbéyr.* liv. II, chap, 1.
(2) *Défense de l'Eglise,* tome III, page 284.

jours le *caractère* de la souveraineté ; au contraire, les philosophes, tout en flattant les rois jusque dans leurs dérèglements, ont détruit l'*institution* de la royauté dans l'esprit des peuples.

3° Jamais les Papes ne se sont servis de leur pouvoir *pour agrandir leurs Etats ;* ils n'ont jamais rien usurpé ; alors même qu'ils croyaient devoir déposséder un prince coupable, ce fut pour donner cette possession à un autre prince, *jamais pour la retenir pour eux-mêmes.*

Avant de terminer l'examen historique de la question des rapports des deux puissances au moyen-âge, il convient de constater :

Qu'en dehors de quelques abus inséparables des luttes séculaires que signale l'histoire, l'ensemble des résultats a été conforme aux exigences de la modération et de la justice, et qu'en définitive il a été favorable à l'union et à la paix sociale.

Que, sans la persévérante énergie de la Papauté (qu'on lui a tant reprochée) l'Europe, au lieu de jouir de la liberté chrétienne qui a fait la force et l'honneur de la civilisation, *serait retombée dans horreurs et les dégradations de la théocratie antique* (1).

Ajoutons ces dernières considérations.

Le principe fondamental de la distinction et de l'indépendance réciproque des deux pouvoirs servit de règle invariable à la conduite des Papes. Parfois des nécessités évidentes ont pu, dans leur intérêt commun, soumettre momentanémeut l'un ou l'autre pouvoir politique à la tutelle morale du

(1) Beautain, *La religion et la liberté,* cinquième conférence.

pouvoir spirituel devenu par la confiance des peuples l'arbitre suprême de leurs conflits. Mais cette situation, née de crises sociales, où les droits et les devoirs des deux puissances étaient également engagés sans pouvoir être positivement délimités, était exceptionnelle et transitoire. Si la réforme n'était pas venue interrompre le lent travail des siècles chrétiens, si l'Europe avait pu pacifiquement constituer un droit public basé sur la distinction et l'indépendance de l'Eglise et de l'Etat, il est probable qu'on eût trouvé une formule, un *modus vivendi*, comme on dit aujourd'hui, pour garantir le respect de leurs droits mutuels et pour assurer le développement harmonique de leurs influences légitimes.

Une des illustrations de la science historique, M. Ranke, a remarqué à juste titre : « Dans les rapports et la position réciproque de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle réside une des questions les plus importantes et les plus difficiles de toute l'histoire. »

Cette considération est vraie surtout pour toute cette époque tourmentée qui est généralement considérée comme ayant préparé l'enfantement du monde moderne : il convient de la juger de haut. Les épisodes les plus remarquables de ces grandes luttes sociales doivent être expliqués, non par les passions ou les intérêts des personnages, politiques ou sacrés, qui y ont joué un rôle passager, mais par la conduite mystérieuse de la Providence qui dispose des hommes et des événements dans le but d'assurer, à travers toutes les agitations

dont nous sommes encore aujourd'hui les témoins inconscients, l'accomplissement des éternelles destinées de son Eglise.

Ce n'est que lorsqu'on se sera placé à ce point de vue dominant l'atmosphère des passions humaines, qu'on pourra dire, avec M. de Rémusat : *Les jours de la justice sont arrivés pour l'Eglise!*

CHAPITRE X.

LUTTES DES DEUX PUISSANCES.

Après ces considérations générales, il peut être utile d'examiner rapidement quelques ordres de faits qui ont surtout donné lieu aux accusations d'empiètement du pouvoir spirituel des Papes sur le pouvoir temporel des princes : les *investitures*, le *sacre des rois*, la *médiation des Papes* entre les princes chrétiens, les *excommunications*, l'intervention du *bras séculier*.

Quelques pages suffiront pour réduire à leur juste valeur ces accusations qui n'ont plus, de nos jours, qu'un intérêt historique, les faits qui les ont provoquées, *n'offrant plus et ne pouvant plus offrir*, dans le présent et dans l'avenir, *aucun danger d'application pratique*. J'insiste là-dessus, parce que cette préoccupation est la cause ordinaire et invincible des erreurs et des passions des politiciens modernes dans l'appréciation de l'action so-

ciale de la Papauté. On n'ose pas être juste pour elle, parce qu'on redoute, de la part de ses défenseurs, l'arrière-pensée d'un essai de restauration de la *théocratie du moyen-âge* dont on ne cesse d'agiter le fantôme. Or, une telle crainte est à la fois ridicule et odieuse. Les siècles ne rebroussent pas chemin; l'humanité ne repasse point par les mêmes phases. Dans sa sagesse infinie la Providence n'est jamais à bout de voies : il ne nous appartient pas de lui tracer son itinéraire.

§ 1. Investitures.

Pour bien expliquer la nature et la portée de cette *querelle du sacerdoce et de l'empire*, qui se prolonge à travers tout le moyen âge, je me borne à emprunter les lignes suivantes à un auteur protestant bien connu :

« Depuis des siècles et dans toutes les parties de la chrétienté, les empereurs, les rois et les princes étaient dans l'habitude de donner aux évêques et aux abbés l'investiture de leurs dignités, auxquelles était toujours attaché un fief. Ils la donnaient en remettant au dignitaire élu l'anneau et le bâton pastoral. Cet usage, qui avait sa source dans le régime féodal, devint plus général au X^e^ siècle. Les choix que faisaient les souverains étaient avant tout conformes à leurs intérêts. En recevant l'investiture. le clergé contractait toutes les obligations féodales, jusqu'à celle de ceindre l'épée et de suivre le suzerain à la guerre. De là pour les dignitaires de l'Eglise une vie incompatible avec les devoirs et les convenances de leur état. Les dignités ecclésias-

tiques finirent par être adjugées au plus offrant et devinrent ainsi pour les princes une source de revenus considérables. Il est facile de concevoir que les ministres de Dieu, soumis ainsi aux princes temporels, avaient perdu, avec leur dignité personnelle, l'indépendance indispensable pour accomplir leur mission religieuse (1). »

« Les empereurs, dit Bossuet, abusaient de l'usage des investitures pour vendre les évêchés et réduire l'Eglise à une éternelle servitude. » — « Il ne s'agissait donc de rien moins que de la liberté essentielle de l'Eglise dans son gouvernement, dans le choix de ses ministres ; il s'agissait de la religion tout entière dont le sort dépend principalement de ce choix (2). » — « C'est dans les luttes des Papes pour conserver leur indépendance, en tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, que le christianisme trouva un préservatif contre l'asservissement par la puissance temporelle qui aurait réduit l'Eglise à devenir une simple institution de l'Etat, comme la religion chez les païens (3). » D'ailleurs, ajoute le comte de Maistre, les Papes ne disputaient point aux empereurs l'investiture féodale *par le sceptre*, donnée aux vassaux par les seigneurs suzerains ; mais l'investiture *par l'anneau et la crosse*, symbole de la juridiction spirituelle que l'Eglise seule devait se réserver le droit de conférer.

La question des investitures ne doit donc pas être réduite aux proportions d'une vaine querelle

(1) Voigt, *Histoire du pape Grégoire VII*, deuxième partie, chap. 5.
(2) Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen-âge*, tome II, p. 385.
(3) Hurter, *Histoire d'Innocent III*, tome I, p. 123.

politique, moins encore à celles d'une lutte de prééminence personnelle; il était essentiel de sauver l'indépendance de l'Eglise, menacée par la manifeste usurpation de quelques princes. La fermeté déployée par Rome était avant tout dans l'intérêt de la société elle-même.

Pourquoi donc assigner des motifs d'ambition et de cupidité à cette lutte incessante et courageuse de toute une série de pontifes aussi illustres par leur intelligence que par leur sainteté, réclamant comme le plus sacré de leurs droits et comme le plus impérieux de leurs devoirs, l'investiture des évêques et des abbés par l'autorité pontificale? L'ambition et la cupidité ne faut-il pas, au contraire, les chercher chez les princes si intéressés à conserver les bénéfices de l'investiture? Écoutons le langage loyal de l'écrivain éminent de l'ancienne école libérale de France, dont le jugement est ratifié par l'impartiale histoire.

« En général, la recherche des occasions de mettre la main sur les revenus ecclésiastiques occupait constamment les pouvoirs au moyen âge. Le besoin et la passion de l'argent sont les causes les plus ordinaires des violences de l'anarchie féodale. De là l'intérêt de la royauté à disposer des dignités ecclésiastiques, pour les retenir ou les revendre à volonté. L'avarice, plus souvent que l'ambition, emporta la puissance séculière, et ses usurpations sur le pouvoir spirituel étaient souvent des opérations de finances... On conçoit que, sous l'empire d'une spoliation universelle, l'Eglise, propriétaire d'une grande partie du sol, devait, une des pre-

mières, encourir des vexations tyranniques. Elle tentait, comme une immense proie, toutes les cupidités (1). »

§ 2. Sacre des rois.

Le *Sacre des rois*, pratiqué d'abord en Angleterre, puis en Allemagne, puis en France, était *le baptême de la royauté* : il y remplaçait la cérémonie officielle de l'*inauguration politique* qui se célébrait ailleurs au début de chaque règne. Le sacre n'attaquait ni les droits des nations, ni les droits des souverains ; il avait toujours lieu en présence de délégués de la nation ou de pairs du royaume, recevant le serment du monarque de gouverner avec justice et de respecter les lois du pays. On peut même affirmer que le sacre était institué *dans l'intérêt des rois*, en rattachant, par un lien symbolique, leur trône au trône de la divinité, et en confirmant, par la splendeur de sa solennité religieuse, le prestige de leur autorité ; il était en même temps *dans l'intérêt des peuples*, en garantissant le respect de leurs privilèges et le maintien de leurs institutions. C'était, en un mot, *la consécration, au nom de la divinité, des droits et des devoirs réciproques des souverains et des sujets*.

« Le sacre ne fut pas une usurpation religieuse, dit M. Ozanam, mais une transformation heureuse qui faisait du pouvoir royal un pouvoir tout nouveau, spiritualisé en ce sens qu'il tirera toute sa vigueur non de la chair, mais de l'esprit, non de la victoire, mais de la paix qu'il s'engage à maintenir,

(1) *Saint Anselme de Cantorbéry* par Charles de Remusat, chap. VII

de la pratique de la justice et de la miséricorde qui devient le plus glorieux de ses attributs. Voilà pourquoi le christianisme traite la souveraineté comme une sorte de sacerdoce, et qu'il ne craint pas de profaner sur le front de ses chefs de guerre l'onction pacifique du prêtre, et de leur conférer un caractère qui ne leur assure le respect d'autrui qu'en leur enseignant premièrement le respect d'eux-mêmes (1). »

« La royauté est un véritable sacerdoce politique, dit M. de Lamennais ; on ne peut pas plus s'en dépouiller que du sacerdoce religieux ; l'un et l'autre dérivent de la même source. On est roi comme on est prêtre, non pour soi, mais pour le peuple qu'on est appelé à sauver. »

§ 3. Médiation des Papes entre les princes chrétiens.

Dès 1625, Grotius émit ce vœu : « Il serait utile et en quelque sorte nécessaire, que les puissances fissent entr'elles quelqu'espèce de corps dans les assemblées duquel les démêlés se terminassent par le jugement des autres non intéressées, et qu'on cherchât même les moyens de contraindre les parties à s'accommoder sous des conditions raisonnables (2). »

Un vœu analogue a été formulé, dans les temps modernes, par Chateaubriand.

« S'il existait au milieu de l'Europe, un tribunal qui jugeât, au nom de Dieu, les nations et les monarques, et qui prévînt les guerres et les révolutions, ce tribunal serait le chef-d'œuvre de la

(1) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, chap. VIII.
(2) *De jure belli et pacis*, liv. II, chap. 25.

politique et le dernier degré de la perfection sociale (1). »

Un jurisconsulte éminent, en même temps membre de la Chambre des Députés de France, abonde dans le même sens.

« Il est difficile de juger les institutions des siècles de foi avec les idées sceptiques d'un siècle d'incrédulité ; mais ne devons-nous pas reconnaître que l'arbitrage suprême d'un Roi-Pontife, indépendant de toutes les puissances terrestres, et exempt, par l'immutabilité des limites de son pouvoir temporel, des égarements de l'orgueil, de l'ambition et de l'envie dans le jugement des grands litiges européens, était, pour les rois comme pour les peuples, une digue plus salutaire que l'antagonisme des deux grandes forces du monde moderne : l'émeute et l'armée (2). »

Pour avoir l'intelligence véritable du rôle social rempli par la Papauté dans le jugement des rois, il suffit donc de poser cette seule question : Etait-il utile qu'il y eût, à cette époque, une puissance, matériellement faible et moralement respectée de tous, pour réprimer, *au nom de Dieu* et d'accord avec le *verdict de l'opinion*, les abus souvent monstrueux de la tyrannie, contre lesquels *aucun contrôle politique n'avait encore pu être organisé?* Eh ! bien, il s'était formé, par la force des choses et du consentement tacite de toutes les nations, un *tribunal auguste, une magistrature suprême.* Le Pape était, de fait sinon de droit, l'arbitre souverain dans les querelles des peuples et des rois.

(1) *Génie du christianisme.*

(2) Béchard, *Le droit municipal au moyen âge ;* introduction.

Faisons quelques citations pour prouver comment, en dépit de leurs préjugés, des protestants et des philosophes ont apprécié cette institution.

« L'autorité des Papes fut la puissance choisie dans le moyen âge pour faire équilibre à la souveraineté naturelle et la rendre supportable aux hommes. Rien d'humain n'est parfait ; il n'existe pas de pouvoir qui n'ait jamais abusé de ses forces. Mais, si l'on fait abstraction de quelques anomalies inévitables, il se trouve que les Papes ont réprimé les souverains, protégé les peuples, apaisé les querelles, averti les rois et les peuples de leurs devoirs, frappé d'anathèmes les grands attentats... Cette puissance des Papes était l'exercice d'un pouvoir éminemment *spirituel*, en vertu duquel ils frappaient des princes coupables, sans aucune usurpation matérielle, sans aucune suspension de la souveraineté. Et peu importe ici, ajoute Leibnitz, que le Pape ait eu cette primauté de droit divin ou de droit humain, pourvu qu'il soit constant que pendant plusieurs siècles, il l'a exercée dans l'Occident, avec le consentement et l'applaudissement universels (1). »

Le grand ministre Sully, également protestant, traitant du *grand dessein politique d'Henri IV* touchant le remaniement de l'Europe, réservait au Pape « l'honneur de servir de médiateur entre les princes chrétiens ; qualité à laquelle on ne peut nier, ajoute-t-il, que la Cour de Rome ne soit, par sa sagesse, la plus propre de toutes (2). »

(1) *Pensées de* Leibnitz, tome III, p. 404.
(2) *Mémoires de Sully*.

Dans des temps plus rapprochés, d'autres protestants, et des plus illustres, se sont plus à reconnaître l'aptitude particulière de la Cour de Rome pour remplir cette mission de conciliation entre les nations.

Voici comment s'exprime le grand Pitt, un des hommes d'Etat les plus célèbres de l'Angleterre : « Tandis que les intérêts et les vues politiques nous poussent en sens opposé, Rome seule peut faire entendre une voix impartiale et libre de toute préoccupation étrangère. La droiture de ses intentions n'est pour personne l'objet d'un doute : qu'elle parle donc avec toute la liberté que lui impose le sentiment de ses grands devoirs. »

M. Guizot écrivait, en 1861, dans *L'Eglise et la société* :

« A tout prendre, la Papauté, et elle seule, a su être la vraie puissance médiatrice, en défendant au nom de la religion les droits naturels de l'homme contre les Etats, les princes et les divers peuples même; c'est elle qui a su concilier les faibles avec les forts; en recommandant partout et toujours la justice, la paix, le respect des engagements, et c'est ainsi que la Papauté a posé la pierre fondamentale du droit international, en se soulevant contre les prétentions et les passions de la force brutale. »

Tout récemment encore, M. de Bismarck, au grand étonnement de l'Europe entière, a proposé la médiation du Pape Léon XIII pour régler le différend surgi entre l'empire d'Allemagne et l'Espagne à propos des îles Carolines. Un diplomate fait à ce sujet ce rapprochement instructif : « Voilà

donc, après trois siècles d'intervalle, les trois ministres les plus remarquables que le protestantisme ait produits, qui s'accordent pour attribuer au Pape la mission auguste de servir de médiateur entre les princes chrétiens. »

Le sujet est si important qu'il ne faut pas craindre d'abuser du droit de citation, en recueillant encore l'opinion d'autres écrivains connus, adversaires nés de l'Eglise.

Voltaire lui-même aurait voulu voir établi et reconnu par toutes les nations cet *arbitrage* pacifique des Papes, comme suprême garantie de tous les droits. « L'intérêt du genre humain, dit-il, demande un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples : ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans les mains des Papes. Ces pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés *comme des images de Dieu sur la terre* (1). »

« Dans le moyen âge, — c'est M. Ancillon, un philosophe protestant qui parle, — dans le moyen âge où il n'y avait point d'ordre social, la Papauté seule sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées ; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les Etats isolés... Ce fut un tribunal suprême, élevé au milieu de l'anarchie

(1) *Essai sur l'histoire générale*, chap. 60.

universelle, et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés; elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre et diminua les inconvénients du régime féodal (1). »

« Le pouvoir papal, dit un pasteur protestant contemporain, en disposant des couronnes empêchait le despotisme de devenir atroce; aussi, dans ces temps de ténèbres, ne voyons-nous aucun exemple de tyrannie comparable à celle de Domitien à Rome. Un Tibère était impossible; le Pape l'eût écrasé. Les grands despotismes arrivent quand les rois se persuadent qu'il n'y a rien au-dessus d'eux; c'est alors que l'ivresse d'un pouvoir illimité enfante les plus atroces forfaits (2). »

§ 4. Les excommunications.

Elles ont été, dans leurs rares applications et eu égard à la situation de la société d'alors, justifiées par tous les historiens dignes de ce nom.

L'excommunication, l'*ultima ratio* de la force morale au service de la justice sociale, n'était-elle pas préférable à la guerre, l'*ultima ratio* de la force brutale au service des passions les plus anti-sociales? Dans ces temps calamiteux, où l'oppression avait toutes les audaces pour menacer tous les droits, n'était-ce pas un immense bienfait d'y opposer le seul frein redouté par les tyrans et légitimé

(1) *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe.* Introduction.

(2) M. Coquerel, *Essai sur l'histoire du christianisme*, page 75.

par la raison d'état de cette époque? L'excommunication se présentait comme un solennel *appel à la conscience publique*, et la voix du peuple était acceptée, pour la condamnation de grands crimes exceptionnels, comme un écho de la voix de Dieu (*vox populi vox Dei*).

Et qu'on ne prétende pas que l'excommunication attaquait, détruisait le principe même de l'autorité des rois. — Bien au contraire. L'institution de la royauté n'était-elle pas intéressée à la punition ou au repentir de quelques mauvais rois qui avaient abusé de leur puissance? Et cette punition même ne devait-elle pas avoir pour effet immédiat et bienfaisant de fortifier l'autorité des bons rois qui en répandaient les paternelles influences sur la famille de leurs peuples? Qu'on cite un seul *bon prince*, gouvernant avec justice et pour le bien de son peuple, que Rome ait cherché à entraver dans l'accomplissement de sa mission d'ordre et de paix!

Il ne m'en coûte pas d'avouer que ce pouvoir d'excommunication a pu cependant, dans un état social encore imparfaitement organisé, donner lieu à des abus de la part de quelques évêques. Ce qui le prouve, mieux encore que les faits historiques exagérés par l'hostilité systématique de certains écrivains, c'est la conduite même de l'Eglise, s'attachant dans un grand nombre de ses conciles, à réformer ces abus et à prendre des mesures pour en prévenir le retour. Au nombre de ces mesures il faut citer l'*instruction* ou contrôle organisé des faits, l'*admonition préalable* et surtout l'*appel au*

Pape des sentences épiscopales en matière d'excommunication, avec droit d'annuler ces sentences et d'accorder des dommages-intérêts à ceux qui en auraient été les victimes (1).

Toutefois il est de toute justice de reconnaître que ces abus n'ont pas été de nature à atteindre le caractère général des administrations ecclésiastiques. L'histoire atteste, au contraire, que le sort du peuple a toujours été *infiniment plus doux* sous les gouvernements des papes et des évêques que sous les gouvernements laïcs et militaires des princes. De là le proverbe européen : *il fait meilleur vivre sous la crosse que sous le glaive* (2).

Les excommunications avaient pour corollaires les *dispenses de fidélité* et les *interdits*. — Les dispenses de fidélité étaient accordées aux peuples jusqu'à ce que les souverains eussent fait amende honorable en rentrant dans les voies de la justice. Les interdits étaient un appel aux peuples pour les engager, par cette pénalité religieuse dont ils recevaient le contre-coup, à intervenir dans la répression des crimes de leurs souverains qui avaient motivé cette pénalité. C'étaient là, sans doute, des

(1) Albert du Boys, *De l'influence sociale des conciles*, chap. X.

(2) Voici ce qu'on trouve dans le troisième volume des *Mémoires* posthumes d'Odilon Barrot : « Au moyen âge les peuples, non seulement ne repoussaient pas le gouvernement des prêtres, mais ils le recherchaient. Dans cette société encore à demi barbare, le titre de *clerc* ou prêtre signifiait *sagesse, science, moralité*. Aussi le pouvoir du clergé était-il partout invoqué comme la seule protection qui existât alors contre les abus de la force. Etre gouverné par un évêque était non seulement un bonheur, mais encore un privilège ; on recherchait l'administration du clergé, comme on avait recours de préférence à la procédure ou à la juridiction ecclésiastique, parce qu'elle était plus humaine et plus raisonnable que celle de la féodalité. »

remèdes héroïques, mais d'une nature toute morale : il est à remarquer aussi qu'ils s'appliquaient rarement et qu'ils étaient destinés à rester à l'état de menaces, pour le souverain personnellement, ainsi rappelé à l'accomplissement des devoirs de sa haute mission sociale. D'ailleurs, l'histoire nous apprend que la politique, dans des occasions analogues, a employé également des moyens analogues de coërcition. Qu'était-ce autre chose que la garantie constitutionnelle du *refus de subsides*, jusqu'à ce que les griefs de la nation eussent été redressés? Certains gouvernements modernes ne se sont-ils pas réservé contre l'Eglise et les actes de ses chefs le droit d'*appel comme d'abus* devant un tribunal nommé par eux et rendant plus souvent des services que des arrêts? Et les législations modernes n'établissent-elles pas les administrations des villes responsables des conséquences des troubles politiques, pour les forcer ainsi à contribuer à la répression de ces troubles et au maintien de l'ordre?

Toutes ces mesures, qu'elles aient eu un caractère religieux ou politique, trouvaient leur explication et leur justification dans leur fatale nécessité. Il s'est toujours présenté, il se présentera toujours, entre les peuples et les gouvernements, des conflits qui défient la sagesse des institutions et qu'il faut bien terminer dans l'intérêt de la paix sociale. Pour bien comprendre la douceur relative des moyens spirituels employés autrefois par l'Eglise, il suffit de les mettre en regard des crimes politiques pratiqués par l'esprit de désordre et de révolte devenu endémique dans nos modernes so-

ciétés. Il suffit de se demander avec le comte de Maistre : « Comment notre siècle de *révolutions* aurait-il le droit de se moquer du siècle des *excommunications* et des *dispenses* ? Le Pape ne délie plus du serment de fidélité ; mais les peuples se délient eux-mêmes ; ils se révoltent, ils déplacent les princes, ils les poignardent, ils les font monter sur l'échafaud. »

Pour en finir avec les faits historiques presque toujours exagérés ou dénaturés par les passions politiques, qu'on compare donc, une bonne fois, les effets de la *justice de Dieu* telle qu'elle fut exercée par les Papes, avec les effets de la prétendue *justice du peuple* dont notre siècle a été souvent le témoin effrayé.

« Tandis que dans la longue période de six cents ans on trouve à peine *cinq* à *six* rois, bourreaux de leurs peuples et opprobre de l'humanité, privés d'un pouvoir dont ils étaient manifestement indignes ; c'est *par centaines* qu'il faut compter les trônes renversés, les couronnes jetées au vent, les rois, bons et mauvais, chassés, dépouillés de tout honneur et dignités, condamnés à l'exil, périssant sous la hache du bourreau ou par le fer des assassins (1). »

§ 5. Intervention du bras séculier.

Nous avons vu plus haut que les deux puissances, émanées d'une même source divine, distinctes mais unies dans leur action, tendaient, dans

(1) Gaume, *Le Césarisme*, chap. 4.

des sphères différentes, à un but social commun.

Ce rapport de coordination des deux pouvoirs expliquait la légitimité, dans certains cas, de l'intervention du *bras séculier* pour la défense de l'Eglise.

« Au moyen âge, dit le docteur Doellinger dans son livre *L'Eglise et les églises*, peuple et prince étaient membres de l'Eglise catholique, auprès de laquelle aucune autre n'existait. Tous étaient d'accord sur ce point que l'Etat, dans son étroite union avec l'Eglise, ne pouvait tolérer aucune défection à cette Eglise, ni laisser introduire aucune nouvelle religion ; que toute tentative de cette nature était un *attentat contre l'ordre social établi.* » La société générale, tout entière catholique, ne formait donc qu'une seule République, dont le Pape était reconnu et proclamé le chef incontesté.

A cette intervention du *bras séculier* se rattache la question de l'*inquisition*, que je veux expliquer dans son principe, sans entendre la justifier dans tous les actes posés en son nom.

L'inquisition fut, d'abord, une institution *religieuse* qui s'expliquait par les croyances et les mœurs d'une époque où la constitution de la société, tout entière catholique, faisait considérer tout essai de révolution religieuse *comme un trouble grave apporté à l'ordre social.* Introduite par les empereurs romains convertis au christianisme, pour combattre les premières grandes hérésies, elle fut, au XII^e^ siècle, adoptée par l'Eglise contre les Albigeois et confiée aux évêques avec l'assentiment des souverains. Elle reçut le nom d'*inquisition apostolique.*

Organisée *publiquement*, suivant une procédure *régulière*, elle n'atteignait pas, comme on le croit généralement, la conscience *dans l'intimité du for intérieur*; elle ne punissait que les manifestations *extérieures* et *obstinées* des hérésiarques. Il est essentiel de faire observer que les doctrines antisociales de ces sectaires attaquaient, en même temps que la religion, les principes constitutifs de toute société, l'autorité civile, la famille, la propriété et l'ordre public ; que le bras séculier était donc armé autant dans l'intérêt de la propriété et de l'ordre que dans l'intérêt de la religion. La société se défendait alors contre les hérésiarques au même titre qu'elle se défend et qu'elle a droit de se défendre contre les anarchistes de nos jours. La répression énergique et générale de ces révoltes *à la fois religieuses et sociales* peut et doit avoir entraîné des violences et des excès causés, de part et d'autre, par le fanatisme religieux de l'époque et par l'absence de tout droit public ; mais il serait souverainement injuste d'en rendre responsable l'Eglise *qui a horreur du sang, qui n'a jamais voulu la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.* Au contraire, l'action de l'Eglise, en matière d'inquisition, a toujours été marquée au coin d'une miséricordieuse indulgence. D'abord, elle n'était jamais chargée que d'investiguer *(inquirere)* sur les faits *publics* reprochés aux sectaires, et elle laissait au juge laïc l'application des pénalités légales communes à toute l'Europe. Ensuite, la clémence de l'Eglise a toujours éclaté dans les nombreuses *évocations* ou *appels à Rome* des sentences pronon-

cées dans les divers pays et même en Espagne. Toujours l'inquisition romaine s'appliqua à mitiger les peines, et Balmès soutient qu'il n'y a pas d'exemple qu'une condamnation capitale pour cause d'hérésie ait été prononcée à Rome appelée *le Paradis des juifs*.

Par exception, et en Espagne seulement, l'inquisition a dégénéré en *tribunal politique*, organisé par le gouvernement, avec un système de délations odieuses et de procédures secrètes, sous la direction de fonctionnaires dont l'autorité absolue et souveraine était indépendante des évêques. Elle était même considérée comme ayant un *caractère national;* car elle était dirigée principalement contre les Juifs et les Maures signalés comme les plus dangereux ennemis de la nation. — Plus tard, appliquée contre le protestantisme dont elle empêcha l'introduction dans sa péninsule, elle devint cette *inquisition espagnole*, de sinistre mémoire, dont les souvenirs inspirent encore la terreur. Nos ancêtres du XVI^e^ siècle réussirent, par leurs énergiques protestations contre cette institution, à en écarter le fonctionnement dans nos contrées, *où l'immense majorité de la nation était catholique, mais haïssait l'inquisition, surtout depuis qu'on lui montrait au loin le fantôme de l'inquisition espagnole* (1).

Au XVIII^e^ siècle, l'inquisition espagnole finit par être un *instrument de police*, à l'usage du gouvernement politique et dirigé contre les vieilles libertés

(1) *L'inquisition dans les Pays-Bas du passé*, par le chanoine CLAESSENS (1886), page 261.

provinciales, traditionnelles en Espagne (Guizot, Léo et autres historiens). Elle avait pour but *le développement du despotisme politique* bien plus que *la conservation de la Foi.*

Du reste, il est juste de reconnaître que, déjà du temps de la réforme naissante et longtemps après, le protestantisme se distingua, dans tous les pays qu'il envahit, par des poursuites et des persécutions bien plus atroces contre les catholiques (1). — Dans nos temps modernes, la révolution française, par sa loi contre *les suspects*, n'a-t-elle pas engendré les plus sanglantes horreurs, dont le récit seul fait frémir l'humanité ? — Et de nos jours encore, *la guerre contre le sémitisme et la chasse aux Polonais* ne déshonorent-elles pas la civilisation du XIX^e^ siècle ?

(1) « Il y a telle année, dans l'histoire de la réforme, où elle a versé, dit l'abbé Martinet, plus de sang qu'il n'en a coulé durant tout le règne de l'inquisition. » (*Solution des grands problèmes*, tome 4)

CHAPITRE IX.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DES PAPES.

L'action intime et universelle de l'Eglise sur tout l'organisme de la vie sociale au moyen âge a dû nécessairement soulever contre elle des passions et des préjugés, que ses ennemis ont eu soin d'exciter et d'entretenir, au point de changer ses bienfaits en crimes et de provoquer, chez les esprits peu réfléchis ou facilement entraînés, des jugements erronés, qu'un exposé fidèle et une appréciation loyale des faits historiques peuvent seuls redresser.

L'Eglise est accusée d'avoir obéi à deux sentiments coupables : l'*ambition* et la *cupidité*.

Cette accusation comprend notamment la prétendue usurpation de la souveraineté temporelle par les Papes *devenus des Pontifes-Rois*, et l'acquisition, dans tous les pays de la chrétienté, d'immenses propriétés connues sous le nom de *biens ecclésiastiques*.

Consacrons un chapitre spécial à traiter l'impor-

tante question de la souveraineté temporelle des Papes.

La question de la légitimité de cette souveraineté a été approfondie dans un grand nombre d'ouvrages spéciaux. Je veux seulement, dans quelques pages substantielles, en examiner l'*origine* et le *but*.

Les adversaires de l'Eglise cherchent cette origine dans l'astuce ou la violence du clergé exploitant l'ignorance ou la superstition des populations fanatisées. Voici la vérité historique. Des honneurs et des prérogatives temporelles ont été accordés à la religion et à ses ministres *chez tous les peuples connus*, parce que la religion a toujours été considérée comme la base de la société et le principal soutien des lois ainsi que des institutions, et parce qu'il a toujours paru essentiel de faire à ses ministres une position digne, stable, commandée par la nécessité d'assurer leur indépendance et leur influence, dans l'intérêt de la société.

Cette nécessité fut sentie, à plus forte raison, en présence des multiples besoins de l'Eglise chrétienne, *pauvre* et *persécutée*, appelée à régner sur *toutes* les nations. Et puis, Dieu voulut prouver au monde que la fondation et la propagation de son Eglise étaient tout entières l'*œuvre de sa main* et n'étaient dues à *aucune puissance humaine*. Conformément à ces vues, l'origine de la souveraineté temporelle des Papes fut le résultat séculaire d'une série d'actes isolés, posés par l'initiative *privée* et *libre* de la piété ou de la confiance *spontanée* des générations, reconnaissantes de la protection des

Pontifes romains et convaincues de l'utilité sociale d'un *patrimoine de Saint-Pierre*. Ce patrimoine, *formé lentement et sans calcul*, a toujours été considéré comme *sacré*, et, comme tel, proclamé *inaliénable* dans l'acte d'inauguration de chaque pontificat. On peut donc dire, avec M. Gosselin, que le domaine temporel du Saint-Siège a été fondé insensiblement par le concours légitime des peuples d'Italie qui l'ont généreusement doté pendant le cours des premiers siècles, et qu'il a été solennellement reconnu et *confirmé comme souveraineté* dans les donations de Pepin et de Charlemagne (1).

La puissance temporelle des Papes comprend donc deux éléments essentiels : d'abord, *la possession d'un domaine temporel* leur assurant une indépendance complète de tout pouvoir politique ; mais cette possession territoriale ne suffit pas. « La terre toute seule, dit Lacordaire, est infirme encore ; elle peut aisément être enlevée par l'injustice ou la force ; il faut que *la souveraineté* vienne y mettre le sceau du droit, de la puissance et de l'inviolabilité. C'est pourquoi il convenait que le chef de l'Eglise fût souverain, afin que, supérieur à tous dans l'ordre de la conscience, il marchât partout ailleurs l'égal des rois, jamais leur tributaire ni leur sujet... Pourquoi? Parce qu'ici-bas le Pape est le gardien de la liberté des âmes, et que, s'il venait à tomber en servitude, c'en serait fait de toute conscience devant la force triomphante (2). »

Cette indépendance et cette inviolabilité des

(1) *Pouvoir du Pape au moyen âge.*
(2) *De la liberté de l'Italie et de l'Eglise.*

Papes sont si naturelles à l'exercice du pouvoir pontifical, si inhérentes à son caractère, si indispensables à l'accomplissement de ses devoirs, que les auteurs sont unanimes à y voir un *dessein de la Providence* dans l'institution de l'Eglise.

Voici comment s'exprime à ce sujet un des plus récents et des plus éloquents défenseurs du pouvoir temporel des Papes, le cardinal Mathieu :

« La souveraineté temporelle des Papes s'est formée lentement, d'elle-même, et comme à l'insu de ses propres possesseurs. C'est par une *main invisible* que les successeurs de saint Pierre ont été élevés sur un trône. Ils n'ont connu d'abord *ni les desseins ni la conduite de cette mystérieuse puissance* qui les revêtait malgré eux de la pourpre et du diadème; mais, plus l'*action providentielle* fût lente et graduée, plus elle est sensible aujourd'hui. Cette opération cachée est, selon l'expression de M. de Maistre, un des spectacles les plus curieux de l'histoire. On ne trouve ici ni combats, ni traités, ni intrigues, ni usurpations. Tout vient de l'ascendant involontaire que la justice et la piété prennent sur les peuples, et des tributs volontaires que leur admiration payera toujours à la justice et à la sainteté (1). »

Un autre prélat, non moins éminent, ajoute :

« Oui, c'est la Providence qui a préparé, commencé, développé et enfin achevé l'institution de la souveraineté temporelle du Saint-Siège; c'est la Providence qui a fait comprendre des princes et des peuples le besoin permanent, la nécessité mo-

(1) *Le pouvoir temporel des Papes*, chap. II.

rale de cette institution ; c'est la Providence qui lui a fait traverser les siècles, en la protégeant contre le schisme et l'hérésie, contre les attentats des factieux et des révolutionnaires (1). »

Tel est aussi le sentiment des Papes.

« C'est par un décret particulier de la divine Providence, disait Pie IX, que, lors de la chute de l'empire romain et de sa division en plusieurs royaumes, le Pontife romain, que le Christ a établi le chef et le centre de toute son Eglise, a acquis le principat civil (2). »

Au concile de 1868 l'épiscopat du monde entier par l'organe du cardinal Matthei, dans une adresse solennelle au souverain Pontife s'exprime en ces termes : *Nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine.*

La doctrine de l'origine providentielle du pouvoir temporel des Papes vient d'être récemment confirmée par Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei*, en ces termes : *Neque profecto sine singulari providentis Dei consilio factum esse consendum est, ut haec ipsa potestas principatu civili, velut optima libertatis suae tutela muniretur.* Et une publication officielle parue à Rome donne à ce texte le commentaire suivant : « Le pouvoir temporel des Papes est le chef-d'œuvre de prédilection de la Providence de Dieu. Ce principat civil leur a été donné comme la sauvegarde,

(1) *De la souveraineté temporelle des Papes,* par le cardinal Gousset.
(2) *Litt. apost.*, 26 mart. 1860.

comme le boulevard extérieur, comme la meilleure garantie de leur liberté. Il n'est pas un ornement vain du Saint-Siège, une simple gloire, un principe exclusif de puissance politique, un instrument de règne ou de domination matérielle ; non. La signification de cette institution est plus haute, plus glorieuse et plus spirituelle ; elle a été donnée aux Papes pour protéger, garantir, assurer, défendre la liberté même, l'indépendance de l'Eglise, dans la liberté et l'indépendance complète du Saint-Siège (1). »

Pour faire éclater l'évidence de la nécessité de la souveraineté temporelle des Pontifes romains, on peut l'envisager à un quadruple point de vue.

1° *Elle est nécessaire à la liberté de l'Eglise.*

Il faut que le Pape *soit libre* et indépendant et qu'*il le paraisse ;* le Pape doit être libre et indépendant *au dedans et au dehors,* comme le prouve Mgr Dupanloup dans son beau traité de la *Souveraineté pontificale.*

« Dieu voulut, ainsi parle Bossuet, que cette Eglise, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège, où tous les fidèles devaient garder l'unité et la foi, fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'état pourraient causer. L'Eglise, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun, et sous la protection des princes

(1) *Les enseignements de Léon XIII sur la constitution chrétienne de s Etats.* Rome, 1886, p. 87.

chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes; et, tenant en mains la balance droite au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments (1). »

« Le Pape, dit le président Henault, ayant à traiter avec tous les princes régnants, aucun d'eux ne doit lui commander. La religion ne suffit pas pour imposer à tant de souverains; et Dieu a justement permis que le Père commun des fidèles entretint par son indépendance le respect qui lui est dû. Ainsi donc il est juste que le Pape ait la propriété d'une puissance temporelle. »

2° *Elle est nécessaire à l'unité de l'Eglise.*

C'est la considération que fait valoir Fleury dans ce passage. « Tant que l'Empire romain a subsisté, dit cet historien, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté; mais, depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendants les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu de la peine à le reconnaître pour Père commun et *que les schismes n'eussent été fréquents*. On peut donc croire que c'est par un effet de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un Etat assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle (2). »

La même remarque est faite par M. de Lamennais :

(1) *Sermon sur l'unité de l'Eglise.*
(2) *Histoire ecclésiastique*, tome XVI, discours 4.

« Il était *dans les desseins de Dieu* que le chef de l'Eglise possédât une souveraineté temporelle indépendante, afin que l'exercice de la puissance pontificale, nécessaire au maintien de la société universelle, et même de l'ordre politique chrétien, ne fût soumis à aucune entrave. Sans cela, le Pape, esclave des caprices du prince dont il eût été le sujet, aurait ressemblé au patriarche de Constantinople sous le Bas-Empire, et l'unité catholique se fut bientôt rompue en autant de parties que la chrétienté aurait renfermé d'Etats. Attaquer l'indépendance temporelle du Pape, c'est donc attaquer l'*unité de l'Eglise* et le christianisme tout entier ; car il est un ou il n'est point (1). »

« Vassal ou sujet d'un prince, le Pape eût perdu la confiance de tous les autres souverains et ne fût devenu que l'instrument aveugle de l'égoïsme et de l'ambition du sien. Borné à un seul Etat et à un seul pays, où les chaînes de la puissance temporelle eussent arrêté la liberté de tous ses mouvements, aucune religion universelle, aucune commune Eglise n'eût été possible. L'Europe entière serait tombée de très bonne heure dans un ou plusieurs califats et elle eût été aussi immanquablement que honteusement soumise à un régime oriental, à une oppression orientale, à une hébétation orientale (2). »

3° *Elle est nécessaire à la liberté de conscience.* Les gouvernements modernes ont été assez mal

(1) *Du progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise,* ch. V.

(2) Voyez l'ouvrage allemand intitulé : *Sur l'esprit et les suites de la réformation,* p. 132.

inspirés pour consentir à laisser détruire, malgré les justes réclamations de Pie IX et de Léon XIII, la souveraineté temporelle du Pape; comme si, essentiellement pacifique et désarmée, elle n'était pas plus que jamais nécessaire au monde, pour la défense du grand principe de la vraie liberté de conscience. C'est à ce point de vue que, dans les mémorables luttes du parlement français en 1849, les hommes d'Etat les plus éminents du libéralisme sont venus rendre un hommage mérité à cette auguste souveraineté. Thiers disputa alors au comte de Montalembert l'honneur de la soutenir. *Il faut*, s'écria Odilon Barrot, *que les deux pouvoirs soient confondus dans l'Etat romain pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde*! » Bien des siècles avant Odilon Barrot, ajoute Guizot, l'instinct des sociétés chrétiennes et l'intérêt général de la civilisation européenne avaient dit ce même *il faut*. Comme souverain temporel, le Pape n'était redoutable pour personne; mais il puisait dans sa souveraineté une efficace garantie de son indépendance et de son autorité morale. C'est à l'abri de sa petite souveraineté temporelle que la Papauté a proclamé et soutenu en Europe la différence essentielle de l'Eglise et de l'Etat, la distinction des deux sociétés, des deux pouvoirs, de leurs domaines et de leurs droits mutuels. *Ce fait est le salut et l'honneur de la civilisation moderne* (1). »

Je pourrais citer encore l'opinion des Cousin et des Villemain qui se sont fait une place honorable parmi les défenseurs du droit pontifical; je crois

(1) *L'Eglise et la société chrétienne*, chap. 19.

devoir donner la préférence au langage si simple et si pratique que le prince de Metternich eut le courage de tenir devant Napoléon, au moment où celui-ci songeait à transférer le Saint-Siège à Paris. « Une portée d'esprit supérieure n'est point nécessaire pour comprendre que l'indépendance du souverain Pontife intéresse également tous les peuples et reste un objet de première importance pour l'Europe. Il n'est pas besoin de fonder la nécessité de la liberté du Pontife sur des raisons spirituelles, que nos faibles politiques ne comprendraient pas ; il suffit de leur dire : Vous ne pouvez nier que l'Europe ne vive du christianisme, que par conséquent le Chef de la religion chrétienne ne soit un très grand et très puissant personnage. Il faut que ce grand personnage habite quelque part ; il faut qu'il soit chez lui ou chez quelqu'un. S'il habite chez quelqu'un, il est au pouvoir de quelqu'un. Or, moi qui ai des sujets catholiques, qui relèvent du Pape, comment, sans m'exposer aux plus grands inconvénients, pourrais-je tolérer que le Pape eût un maître? Par le Pape placé sous sa dépendance, ce quelqu'un-là serait maître chez moi, et très souvent bien plus maître que moi... Ce n'est pas comme catholique, mais comme ministre d'Autriche que je veux le pape chez le Pape et non chez un autre (1). »

Ces paroles sensées firent une grande impression sur l'esprit de l'empereur ; car, plus tard, d'après Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Em-*

(1) Blanc Saint-Bonnet, *De l'infaillibilité*, page 325.

pire, Napoléon s'exprima lui-même en ces termes : « Nous vénérons l'autorité spirituelle du Pape, précisément parce qu'il n'est ni à Madrid ni à Vienne ; à Vienne et à Madrid on considère comme un bien que le Pape ne soit pas à Paris. C'est, en effet, un bien pour tous qu'il ne réside ni auprès de nous ni auprès de nos rivaux, mais dans l'antique Rome, loin des influences des empereurs allemands, loin de celles des rois de France et des rois d'Espagne, tenant la balance égale parmi les souverains catholiques. *C'est là l'œuvre des siècles et ils l'ont bien faite : c'est l'institution la plus sage et la plus avantageuse qu'on puisse imaginer pour le gouvernement des âmes.* »

4° *La souveraineté temporelle est même, humainement parlant, nécessaire au maintien de l'autorité spirituelle de l'Eglise.*

En y réfléchissant bien, on sent que les attaques dirigées contre le pouvoir temporel, le sont au fond contre le pouvoir spirituel des Papes : leurs ennemis les plus habiles ne s'y sont jamais trompés, et leurs défenseurs ne doivent pas se faire illusion sur le but réel et final de ces attaques.

Qu'il me suffise, pour le prouver, de reproduire ici deux citations empruntées à la loyauté de deux écrivains n'appartenant pas à l'Eglise catholique

Laissons d'abord la parole à Guizot : « Il faut reconnaître, dit-il, que dans la Papauté le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont intimement unis et nécessaires l'un à l'autre, et qu'ils doivent subsister ou tomber ensemble ; il faut dire tout haut qu'en attaquant et en renversant le pouvoir

temporel du Pape, on attaque et on renverse aussi son pouvoir spirituel, c'est à dire l'Eglise catholique elle-même. » M. Laurentie, dans sa *Défense de la Papauté*, soutient la même thèse, en faveur de laquelle il cite l'opinion convaincue d'un homme d'Etat luthérien.

« La révolution n'en veut pas seulement à la souveraineté temporelle du Pape ; elle en veut aussi et surtout à son autorité spirituelle dont le principe est absolument incompatible avec le principe qui la régit elle-même, avec le principe de la *souveraineté du moi humain*. Mais, avant de dresser ses batteries contre le pouvoir spirituel du Pape, elle a jugé nécessaire de battre en brèche son pouvoir temporel, reconnaissant ainsi que le second de ces pouvoirs est la plus puissante sauvegarde du premier. En conséquence, les réformes politiques, les institutions libérales dont la révolution prêche l'adoption, ne sont autre chose que des machines de guerre destinées à préparer cette œuvre de démolition. Elle pousse à la *sécularisation* du gouvernement romain, pour arriver par là à la *médiatisation* du souverain Pontife, et par celle-ci à l'anéantissement de son autorité morale. Et, en effet, le jour où le Pape aura consenti à reconnaître et à subir, dans l'ordre temporel, le principe révolutionnaire sur lequel est fondé l'Etat moderne, ce jour-là il aura renié le principe divin qui fait sa force et qui ne se laisse pas scinder en deux : il aura abdiqué, non seulement comme souverain temporel, mais aussi comme souverain spirituel. »

Puis le même auteur luthérien ajoute :

« Sans l'appui qu'elle a trouvé dans la souveraineté temporelle, que serait devenue la Papauté, au milieu des divisions religieuses et des tendances despotiques qui signalent tout le cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles? Si, au lieu de se protéger elle-même, elle avait été obligée de subir une protection étrangère, et, par conséquent, réduite à épouser les intérêts et les passions de la puissance qui l'aurait protégée... pour l'exploiter? Croit-on qu'elle eût pu lutter à la fois contre la réforme en Allemagne, contre l'usurpation anglicane en Angleterre, contre l'absolutisme gallican de Louis XIV en France, contre tant d'erreurs et d'envahissements, sans aliéner sa liberté au profit de l'une ou de l'autre de ces influences? On est donc fondé à soutenir que ce qui, humainement parlant, a préservé la Papauté, et par suite l'unité de l'Eglise romaine, c'est la position indépendante que le Pape devait à sa souveraineté temporelle. »

Telle est donc l'origine de la souveraineté temporelle des papes; tel en est le but dans les desseins de la Providence, pour l'accomplissement de leur mission sociale. Jamais institution ne fut, dans son mode d'établissement, plus pure de tout alliage de cupidité ou de violence : *elle n'a été*, dit Mgr l'évêque de Montauban, *ni conquise par les armes, ni achetée à prix d'argent, ni conservée par la force, mais créée successivement et enfin constituée par des donations libres et volontaires* (1).

Jamais institution ne fut plus autorisée par la

(1) *De la conspiration contre l'Eglise*, 1860.

raison, ni mieux justifiée par l'expérience des siècles. L'histoire, à toutes ses pages, atteste les effets bienfaisants de cette souveraineté toujours exercée, en dehors de toute vue personnelle ou dynastique, dans l'intérêt des principes conservateurs, soit de l'autorité légitime, soit de la liberté des nations. Suivez-la à travers ses vicissitudes sans nombre et sans fin, toujours vous la verrez dirigée tantôt contre l'esprit de révolte des hérésiarques, tantôt contre le despotisme politique des rois lombards ; puis engagée dans une lutte séculaire avec les barbares, Sarrasins, Musulmans ou Maures : plus tard, sauvant l'Italie que se disputaient tour à tour les empereurs d'Allemagne, les partis politiques ou les tribuns populaires. Dans tous les grands événements du moyen âge, on sent son influence, on aperçoit son action. Et en présence de ces magnifiques résultats, qu'on n'ait pas le triste courage de signaler quelques fautes ou quelques abus, de ramasser quelques calomnies ou quelques accusations, nous répondrions avec Chateaubriand : *Nous ressentons encore tous les jours l'influence des bienfaits immenses et inestimables que le monde entier doit à la souveraineté temporelle des Pontifes romains.*

Du reste, un excellent moyen d'apprécier l'utilité, la nécessité de cette souveraineté temporelle, c'est d'appliquer l'axiome recommandé par le comte de Maistre : *Pour juger une institution, examinez par qui elle est attaquée, par qui elle est défendue.*

Faut-il rappeler les attaques acharnées dont cette souveraineté a été l'objet de la part de tous

les hérésiarques du moyen âge, des réformateurs du XVI^e siècle, des philosophes du XVIII^e, des révolutionnaires français, ainsi que de toutes les sectes modernes, de tous les partis politiques dont l'objectif est la destruction de la religion catholique? N'avons-nous pas les aveux, récemment divulgués, de la Francmaçonnerie qui s'est emparée aujourd'hui du gouvernement du monde politique? « Le Grand Orient d'Italie, dans une lettre au Grand Orient de Belgique, dit : *L'Italie eut le bonheur d'accomplir le plus grand fait de l'histoire humaine, le renversement du pouvoir temporel des Papes.* — Dans une autre lettre au Grand Orient d'Espagne, il exalte le même fait dans ces termes : *Le renversement du pouvoir temporel des papes a été la plus grande de toutes les conquêtes de la civilisation moderne.*

D'un autre côté, faut-il rappeler tant de pages éloquentes consacrées, par les plus illustres apologistes de l'Eglise, dans tous les siècles et dans tous les pays, à la défense victorieuse du pouvoir temporel des Papes? Contentons-nous de quelques citations empruntées aux organes les plus importants du protestantisme ou de l'ancien libéralisme.

Déjà de son temps, Leibnitz, le grand Leibnitz, a dit : *On ne peut pas toucher à la souveraineté temporelle du pape sans ébranler tous les droits en Europe.*

Parmi les protestants modernes, les plus éminents, tels que Savigny, Herder, Müller, Menzel, ont justifié l'institution de la souveraineté temporelle des papes. M. Gonzalez, qui résume leurs

opinions, conclut en ces termes : « Il n'y a rien de plus légitime que le pouvoir qui a pris naissance dans l'amour et la reconnaissance des peuples ; et rien n'est plus sacré, plus stable que ce pouvoir, quand on l'exerce, comme font tous les pontifes, dans l'intérêt de l'humanité (1). »

M. Sauzet, ancien président libéral de la Chambre des députés de France, l'un des plus intelligents défenseurs de la Papauté dans ces derniers temps, va plus loin : il s'attache à prouver que, avec la constitution actuelle du monde politique, le pouvoir temporel est *plus nécessaire même que dans le passé*. Voici ses paroles : « Aujourd'hui, en présence de la séparation des pouvoirs et de la division des cultes, dans la situation de liberté confessionnelle et d'indépendance religieuse et politique faite à l'Europe par le traité de Westphalie, et définitivement affermie par l'histoire des deux derniers siècles, devant l'ombrageuse susceptibilité des couronnes et l'ardente et libre propagande des sectes, peut-on se figurer quelle serait l'attitude d'un *Pape-sujet ?*... On peut donc dire que, si la souveraineté temporelle du *Pontife-Roi* n'avait pas existé, *aujourd'hui il faudrait l'inventer ;* d'autant plus que, en même temps que les avantages de cette souveraineté se sont accrus, les inconvénients qu'elle peut avoir eus dans le passé ne sont plus possibles de nos jours (2). »

C'est donc à bon droit que le pape Léon XIII, qui déjà en 1860 a publié, comme évêque, une

(1) *Le Pape en tous les temps*, chap. IV.
(2) *Rome devant l'Europe*, page 56.

lettre pastorale pour démontrer la nécessité du pouvoir temporel, saisit toutes les occasions de protester solennellement, devant tous les gouvernements de l'Europe, contre les mesures machiavéliques, plus odieuses les unes que les autres, prises par l'Italie révolutionnaire, pour détruire ce même pouvoir dont elle a pu cependant, mieux qu'aucune autre nation, apprécier les bienfaits (1).

Malheureusement les gouvernements, absorbés par les mille petites questions politiques à l'ordre du jour, semblent avoir perdu l'intelligence des grandes questions sociales agitées par les ennemis de la religion qui sont toujours aussi leurs ennemis. Même les gouvernements catholiques, les plus directement intéressés au respect des droits de l'Eglise, ont assisté impassibles à la destruction du pouvoir temporel des papes ; leur diplomatie n'a même pas osé appuyer publiquement les revendications de l'élite des catholiques des deux mondes en faveur de la restitution de ce patrimoine historique de la papauté. Dans ce moment même, on constitue, sous le nom de *Ligue pour le pape*, une croisade internationale pour la défense de l'indépendance et du pouvoir temporel du Saint-Siège contre les attentats de la francmaçonnerie italienne. Tant il est vrai que le monde catholique tout entier comprend que c'est là pour lui une question *vitale*, si, comme dit le comte de Maistre, on peut se servir de ce mot quand il s'agit de l'Eglise qui a pour elle des promesses divines d'*immortalité*.

(1) Voir l'admirable lettre de Léon XIII (18 août 1883).

Cette ligue appuie ses revendications légitimes sur ce fait indéniable que ni gouvernement italien ni peuple italien n'ont aucun droit à la propriété du domaine temporel. « Rome, non plus que les Etats-pontificaux n'appartiennent point à Rome, n'appartiennent point au Pape ; Rome ainsi que les Etats-pontificaux appartiennent au monde catholique. Or, le monde catholique les a reconnus au pape pour qu'il fût libre et indépendant, et le pape même ne peut se dépouiller de cette souveraineté, de cette indépendance (1). »

1) Discours de Donoso Cortès, 4 janvier 1849.

CHAPITRE XII.

BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

La deuxième question sur laquelle portent les accusations d'ambition et de cupidité toujours reproduites contre l'Eglise, c'est l'accumulation des *biens ecclésiastiques*.

Quelle fut l'origine de ces biens, quel en fut l'emploi? L'origine en fut des plus légitimes, l'emploi en fut des plus avantageux pour la société.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, au sortir des catacombes, les chrétiens se distinguaient par une générosité mutuelle sans bornes, au point que leurs biens furent pendant quelque temps mis en commun. Cette générosité des fidèles éclatait surtout à l'égard de l'Eglise qui avait à pourvoir à tant de besoins de toute nature : elle prenait tantôt la forme de *dons manuels* ou *aumônes* faits pour l'amour de Dieu et en vue de ses récompenses, tantôt la forme d'une cession de propriété par *donation* ou par *testament*, faite selon l'expression

consacrée : *pro remedio animae*. Les biens ainsi acquis et réunis eurent, dans toutes les contrées, une triple destination : l'entretien du culte, le soutien de ses ministres, le soulagement des pauvres (1).

Dans les premiers siècles de ferveur, les pieuses offrandes des fidèles prenaient des accroissements tels qu'il était impossible de les arrêter. Tout ce que l'Eglise pouvait faire, c'était de purifier la source de ces richesses et d'en prévenir les abus : de là les luttes, longues et opiniâtres, de la Papauté pour combattre les deux fléaux de cette époque, la *simonie* et l'*usure*. Et lorsque, par suite de la croyance populaire à la fin du monde en l'an mille *(millenium)*, la propriété fut jetée, pour ainsi dire, aux pieds des autels, comme rançon des âmes, la Providence suscita les Ordres mendiants qui, dans leurs développements imprévus, eurent pour mission spéciale de neutraliser, par la sainte exaltation de l'esprit de pauvreté, le dangereux attachement du clergé à des biens dont il n'avait du reste que l'usufruit pour de pieux usages, *ad pias causas* (2).

Les biens donnés au clergé consistaient en forêts impénétrables, en bruyères stériles, en marécages incultes : la valeur primitive en était nulle, et

(1) La part afférente aux ministres du culte se justifiait par la nécessité de leur faire, dans une société toute de violence et de domination matérielle, une position indépendante et digne, qui leur permît de lutter contre des seigneurs puissants et portés à abuser de leur puissance au détriment des populations.

(2) Cette mission providentielle des Ordres mendiants, entrevue par la plupart des historiens, est particulièrement signalée par le protestant HURTER. (*Histoire du pape Innocent III.*)

l'augmentation de leur valeur vénale ne tarda pas à devenir immense, par suite des travaux de défrichement entrepris par les moines accusés d'*oisiveté* (1) et par les populations associées peu à peu aux bénéfices de ces travaux libres et volontaires, qui amenèrent les progrès rapides de la civilisation matérielle dans tous les pays de l'Europe. » Exista-t-il jamais, demande Balmès, un titre plus légitime que celui du clergé à la possession de grands biens? Celui qui défriche des contrées entières, rendues par son travail intelligent et opiniâtre fertiles dans la suite des siècles, n'est-il pas digne d'y conserver des propriétés? N'est-ce pas le cours naturel des choses? Et qui ne sait combien de villes et de villages naquirent et grandirent à l'ombre des abbayes. » Un autre auteur ajoute cette juste réflexion : « Comment! on admire, on respecte, dans le monde, l'opulence acquise par le travail et l'économie des familles, et, pour les Ordres religieux, cette même opulence, due aux mêmes vertus, deviendrait un motif de mépris et de haine! »

(1) Voici comment cette stupide accusation d'oisiveté a été relevée par M. de Montalembert :

« Ces *oisifs* ont été associés pendant dix siècles à tous les événements de l'Eglise et de la société ; toujours les premiers au combat et au travail. On les voit sortir des cloîtres pour remplir les chaires, pour peupler et diriger les conciles, les conclaves, les diètes, les croisades ; puis y rentrer pour y élever des monuments d'art et de science, pour y créer des églises et des livres qui étonnent et défient l'orgueil des modernes... Ces *rêveurs* étaient avant tout des hommes vigoureusement trempés, des hommes de cœur et de volonté, chez qui la charité la plus tendre et la plus fervente humilité n'excluaient ni la décision, ni l'audace, ni la persévérance : ils savaient vouloir. » (*Les moines d'Occident*, introduction, chap. III.)

Faisons ressortir, en passant, l'importance des efforts séculaires faits par l'Eglise pour maintenir dans toute sa rigueur le célibat ecclésiastique. Dans la supposition que les Papes eussent cessé de combattre le mariage des prêtres, ceux-ci n'eussent pas tardé à former une caste puissante entre toutes par les influences réunies de l'esprit de famille et de la propriété jointes à celles de leur autorité religieuse; et cette caste sacerdotale, naturellement portée à sacrifier tout à ses intérêts de famille, isolés de ceux de la nation, eut constitué un danger incalculable, non seulement pour la grandeur morale de l'Eglise, mais pour la liberté de la société civile elle-même, et pour la conservation du patrimoine des pauvres.

Non seulement le clergé a *créé*, par ses travaux et ses capitaux, ces biens qui furent partout signalés comme des propriétés-modèles; il a su également les *conserver*, par une administration-modèle aussi, dont le souvenir est encore invoqué dans tous les pays, même au nom de la science moderne. Et, quoique l'Eglise ait mis des siècles d'énergie et de persévérance à défendre le principe de la propriété, constamment battu en brèche par les passions d'en haut ou d'en bas, la première impression des historiens semble être de prendre fait et cause pour les spoliateurs contre les spoliés. C'est l'Eglise qui est coupable de se défendre contre ses persécuteurs; c'est l'Eglise qu'on ose accuser d'ambition et de cupidité! On ne veut pas voir que le clergé, en défendant ses biens, obéissait à des vues supérieures à tout intérêt personnel, à tout

calcul matériel (1). On ne veut pas reconnaître que cette lutte séculaire de toute la hiérarchie ecclésiastique fut en même temps un bienfait immense pour l'ordre social tout entier, intéressé au triomphe du droit sur la force, des principes éternels sur les caprices et les convoitises des hommes.

En effet, on peut se demander aujourd'hui comment il faut apprécier la spoliation officielle des biens ecclésiastiques, depuis la réforme et la grande révolution française.

Cette spoliation des biens ecclésiastiques, inique au point de vue de la conscience, injuste au point de vue du droit, est aussi condamnée au point de vue de la science économique par les de Tocqueville, les Baudrillart, les Lavergne, etc. Voici le résumé des éloquentes invectives par lesquelles la flétrit le comte de Montalembert : « De toutes les propriétés humaines la seule qui ait été partout attaquée, partout calomniée et de nos jours partout supprimée, c'est la propriété monastique; et cependant aucun individu, aucune famille, aucun Etat n'a jamais possédé de titre de propriété plus glorieux, plus légitime, plus sacré !... De toutes

(1) « Assurément, si à la possession des biens temporels il ne s'était rattaché, aux yeux des évêques, une idée de mission supérieure, de charité, de justice rigoureuse, de politique sacrée, ils n'eussent point résisté jusqu'au sang pour maintenir leurs droits temporels... Quand nous voyons un saint Grégoire, un saint Anselme, un saint Thomas de Cantorbéry et tant d'autres grands hommes de la même période, combattre pour leurs biens terrestres, tout en foulant ces mêmes biens aux pieds, mourir plutôt que d'abandonner les propriétés périssables de l'Eglise, et pourtant vivant dans la plus extrême pauvreté, nous disons avec assurance que, dans ce fait, il y a une pensée divine. » (*Histoire de Saint-Bernard*, par l'abbé de Ratisbonne, chap. XVII).

les institutions du passé, la seule qui ait été totalement dépouillée et totalement anéantie, c'est la seule qui n'eût jamais à se reprocher un abus de la force, une conquête de la violence, mais que toutes les violences et toutes les tyrannies se sont donné la main pour anéantir, par la plus lâche des agressions, *celle qui tue pour voler*, et qui, sans reconnaissance ni justice ni pitié, *insulte encore à son cadavre* par d'éternelles calomnies... Puis l'auteur indigné ajoute : « Vous osez appeler *main-morte* cette main immortelle qui a donné la vie aux créations les plus fécondes et les plus durables du génie humain (1) ! »

Si, du moins, ces spoliations périodiques de l'Eglise avaient réellement soulagé les peuples et amélioré la situation de leurs gouvernements ; mais il est reconnu qu'elles n'ont servi qu'à enrichir personnellement quelques souverains flétris par l'histoire, qu'à rémunérer quelques courtisans, serviles instruments des passions de leurs maîtres, qu'à gorger d'or quelques spéculateurs sans délicatesse et sans conscience (2). En définitive, quel fut

(1) *Moines d'Occident.*

(2) Qui n'a lu les *Lettres de William Cobbett* sur la réforme en Angleterre et en Irlande ?

La *dîme*, l'une des plus anciennes et des plus productives ressources du sanctuaire, donne lieu à des considérations spéciales. Elle fut, dans tous les temps, un sujet d'attaques calomnieuses contre le clergé et de convoitises séculaires pour ses ennemis. Par une inconséquence, qui ne s'explique que trop bien, le clergé protestant conserva la dîme à son profit, sous un nom déguisé. La révolution française la supprima, mais sans avantage pour les fermiers, *parce que la rente du sol s'est accrue en général du montant des dîmes*, dit M. Léonce de Lavergne, et sans avantage aussi pour les pays modernes où les seuls budgets de la charité légale et de l'instruction publique absorbent des sommes bien supérieures aux produits de l'ancienne dîme, consacrés à ces mêmes besoins sociaux.

le résultat de la vente de ces propriétés injustement déclarées nationales? Nulle part, ni en France, ni en Espagne, ni en Italie, elle n'a sauvé la situation financière de ces Etats ; partout elle en a multiplié les charges et précipité la ruine (1)!

Au triple service rendu par la *fertilisation* de ses biens, par leur *administration-modèle* et par leur *conservation*, l'Eglise ajoute celui de l'*admirable emploi de leurs revenus* dans la suite des siècles. A part des abus, presque toujours passagers et locaux, réformés d'ailleurs par l'Eglise elle-même, examinons de bonne foi quel usage le clergé fit des richesses que ses adversaires lui reprochent.

Calculez, si vous le pouvez, les sommes incalculables consacrées, depuis l'ère chrétienne, au soulagement des misères humaines; comptez les fondations innombrables de la charité chrétienne, dont les débris encore existants constituent le plus clair des ressources de notre bienfaisance légale; écoutez la voix des siècles qui proclame l'Eglise *la mère nourricière* des indigents, *l'aumônière générale* des peuples!

Supputez les sacrifices immenses faits par l'Eglise pour organiser partout l'instruction à tous les degrés, depuis les écoles gratuites des monastères et des cathédrales, jusqu'aux magnifiques universités fondées dans toute l'Europe.

Ajoutez-y les sacrifices faits dans l'intérêt des arts, dont les immortels chefs-d'œuvre ont été anéantis dans les révolutions ou sont conservés

(1) Partout ce résultat de la spoliation a été prédit par l'épiscopat dans ses solennelles protestations.

comme inappréciables trésors artistiques des nations modernes.

Evaluez par la pensée les millions consacrés à la diffusion, dans toute la république des lettres, des grands corps d'ouvrages trouvant un placement assuré dans les milliers de *bibliothèques de couvents*, dont les restes dispersés font, ensemble avec les plus rares manuscrits, la gloire et la richesse de nos dépôts littéraires!

Parcourez tous les pays, visitez les villes et les villages; énumérez tous les éléments de prospérité et de célébrité dont notre civilisation est redevable à l'Eglise : souvenirs artistiques de la splendeur du culte, institutions charitables de tout genre, travaux publics de toute nature, attestant ses titres indélébiles à notre reconnaissance éternelle! — Parcourez les *guides officiels* dans toutes les contrées de l'Europe, vous constaterez que la liste des antiquités signalées comme dignes de l'étude et de l'admiration des voyageurs et des touristes, est formée presqu'exclusivement d'anciens monuments ou d'anciens objets d'art, plus ou moins bien conservés, dus aux influences du catholicisme.

Sachez apprécier les milliards dépensés par la Papauté et par le clergé de tous les pays, dans leurs luttes contre la barbarie menaçant l'Europe chrétienne! Voici comment s'expriment MM. Michaud et Poujoulat, historiens si compétents des Croisades : « Nous ne craignons pas d'affirmer que, dans l'espace de deux cents ans, le clergé donna pour les guerres saintes plus d'argent qu'il

n'en aurait fallu pour acheter la plus grande partie de ses propriétés (1). »

Tenez compte de l'intervention officielle du clergé, par ses *dons volontaires*, dans toutes les calamités publiques, par ses *rançons* de guerre et, par ses *dons patriotiques*, dans toutes les crises douloureuses amenant des dangers pour la patrie. Je n'en citerai que deux exemples tirés de l'histoire toute récente de France et de Belgique. — A l'époque de la révolution brabançonne, le chanoine Van Eupen offrit aux Etats, au nom des abbayes des provinces flamandes, de lever sur les propriétés de celles-ci autant de millions de florins qu'on pourrait en réunir, afin de servir à la continuation de la lutte patriotique pour la conservation de nos institutions nationales (2). — En France, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, offrit, au nom du clergé, les 400 millions de francs, montant du fameux *déficit*, cause première des difficultés financières qui amenèrent la révolution française. Cette offre généreuse fut rejetée, parce que dès lors, dit M. Taine, on méditait la confiscation des biens ecclésiastiques à laquelle le déficit servit de prétexte.

D'abord, ces biens réunis de France et de Belgique, évalués officiellement *quatre milliards*, servirent de gage à l'émission fabuleuse des assignats ; bientôt ces assignats perdirent toute valeur, la révolution française fit banqueroute, et les biens ecclésiastiques furent vendus, pour des prix déri-

(1) *Histoire abrégée des croisades*, conclusion.
(2) Gachard, *Documents sur la révolution belge de* 1790, page 87.

soires, à des *bandes noires d'accapareurs*... Pie VII, lors du Concordat de 1801, eut la magnanimité de ratifier ces ventes, au nom de l'Eglise, afin de tranquilliser les consciences. L'indemnité, solennellement stipulée par les révolutionnaires eux-mêmes, pour soutenir le clergé ruiné par la nationalisation de ses biens, est de nos jours contestée au nom des gouvernements catholiques... Qu'on compare la conduite magnanime de Rome avec les prétentions déloyales de ses ennemis!

Terminons bien vite cette triste page de l'histoire contemporaine, et, pour conclure, disons avec Chateaubriand :

Quand vous reprochez au clergé la possession de biens si nobles dans leur source et dans leur emploi, vous l'accusez à la fois du crime d'un double bienfait!

Disons avec le libre penseur Taine : *Le clergé a tenu dans ses mains le tiers des terres, la moitié du revenu, les deux tiers du capital de l'Europe... Par la grandeur de la récompense, on peut mesurer l'immensité de ses bienfaits* (1)!

(1) *Les origines de la France contemporaine,* tome I.

CHAPITRE XIII.

APPRÉCIATION DES BIENFAITS DE L'ÉGLISE.

Dans les chapitres qui précèdent nous avons, pour ainsi dire, assisté à la constitution première de l'ordre social chrétien; nous avons parcouru les différentes phases du développement des éléments de la civilisation européenne.

Arrêtons-nous un instant pour jeter un regard sur ce passé si glorieux.

Pour tout esprit droit, dégagé de préjugés, le spectacle des bienfaits de l'Eglise catholique, observée à la distance de quelques siècles qui laisse mieux voir les grands résultats, est fait pour élever l'admiration et la reconnaissance à la hauteur de l'enthousiasme.

Citons de préférence quelques écrivains dont les préjugés traditionnels rendent les appréciations en faveur de l'Eglise d'autant plus significatives et plus convaincantes.

Voici le jugement remarquable porté par un organe du vieux libéralisme français.

« Quel génie sublime, ayant conçu le projet de sauver l'honneur de l'humanité, éleva, dans cet

enfer du moyen âge, comme un empire céleste, hors de la portée des tyrans, sous la garde des croyances et des consciences! Qui lui inspira cette combinaison profonde, ces lois viriles qui de chaque monastère, de chaque évêché faisaient une république indépendante, et de toutes ces républiques une vaste famille répandue sur l'immensité du globe! Puissance plébéienne, courbant les têtes nobles et royales; puissance royale et divine, choisie dans les rangs du peuple, à la face du monde féodal; puissance intelligente, élevée en haine des puissances matérielles, des puissances armées et destinée à les soumettre. Peuple-roi de tous les autres peuples, se formant par la science, se gouvernant par l'élection, s'isolant par le célibat; toujours jeune, toujours fort, offrant le premier et peut-être l'unique exemple d'une monarchie absolue, fondée sur des institutions républicaines... Ajoutons que, seul sur le globe, ce gouvernement de l'Eglise honorait l'intelligence en lui donnant la dignité que le monde n'attribuait qu'à la noblesse, et l'on reconnaîtra d'un seul coup l'origine de son pouvoir et les espérances de son ambition. Tout est compris dans ces mots : unité de doctrine, égalité devant la loi, élection des intelligences au sein de l'Eglise (1). »

Le chef de la religion Saint-Simonienne exprime dans les termes suivants son opinion sur la constitution et l'action de l'Eglise au moyen âge.

« Les nations de l'Europe formaient un seul

(1) Aimé-Martin, *Education des mères de famille*, livre IV, chap. 8.

corps politique, paisible au-dedans de lui-même, armé contre les ennemis de sa constitution et de son indépendance. La religion romaine était le lien passif de la société, le clergé romain en était le lien actif. Répandu partout et partout ne dépendant que de lui-même, compatriote de tous les peuples, et ayant son gouvernement et ses lois, il était le centre d'où émanait la volonté qui animait ce grand corps et l'impulsion qui le faisait agir. Un territoire indépendant de toute domination temporelle, trop grand pour être facilement conquis, trop petit pour que ceux qui le possédaient pussent devenir conquérants, était le siège des chefs de ce clergé. Par leur pouvoir, que l'opinion élevait au-dessus du pouvoir des rois, ils mettaient un frein aux ambitions nationales ; par leur politique, ils tenaient la balance de l'Europe, si salutaire alors (1). »

Laissons un instant la parole à deux membres éminents de l'Académie française, puis à un membre de l'Institut de France.

« Le christianisme, dit M. Mignet, était le seul lien qui unît encore le monde occidental, le seul principe qui l'animât, la seule force qui le mît en action, la forme nouvelle sous laquelle la civilisation devait se communiquer au dehors, C'est par lui que, après avoir transformé les barbares, ses vainqueurs, le vieux monde pouvait transformer les pays qui étaient le siège même de la barbarie, Le centre de cette nouvelle propagande civilisatrice était toujours Rome ; son chef n'était plus le Sénat

(1) Enfantin, *Lettres sur la religion et la politique.*

ou l'Empereur, mais le Pape; et, au lieu de soldats elle employa des moines... »

« Il faut être juste envers la Papauté, dit-il ailleurs, envers ce pouvoir général de la société chrétienne au moyen âge, sans lequel la vieille civilisation aurait succombé sous la barbarie et l'esprit aurait été opprimé par la force; pouvoir quelquefois excessif et mal exercé, qui toutefois, malgré ses abus, étendit l'ordre civil en Europe avec le christianisme, donna des règles sages aux Etats, soumit un moment les princes pour protéger les sujets, et accomplit l'œuvre de la plus vaste unité morale dirigée par une succession de vieillards ordinairement graves et habiles, que l'élection faisait sortir des rangs du peuple, et que la religion élevait au-dessus des rois (1). »

Voici comment s'exprime M. Littré, le libre-penseur bien connu :

« Les moines firent de grandes choses avec de petits moyens ; ils triomphèrent de la force par la faiblesse; ils défrichèrent des âmes aussi difficiles à la culture que le sol inculte sur lequel ils allaient poser leur cellule. Le grand agent du salut social au Ve, au VIe et au VIIe siècle fut l'Eglise... Celui qui est avec la civilisation, doit être avec l'Eglise et avec les moines, milice de l'Eglise ; cette proposition, qui aurait révolté le XVIIIe siècle, est pourtant vraie. Jamais l'ascendant du christianisme ne se montra avec plus de force et de bienfaisance; il partit des vaincus et dompta les vainqueurs. »

Ecoutons le membre de l'Institut :

(1) *Notices académiques et historiques.*

« L'Europe était catholique ; le catholicisme régnait alors sans obstacle sur tous les esprits. Cette royauté du catholicisme s'exprimait dans la Papauté qui, donnant un corps à la pensée religieuse, lui permit de se mêler des affaires de ce monde; car la croyance catholique, au moyen âge, était pour les masses cet ensemble d'idées et de sentiments avec lesquels le pouvoir politique devait nécessairement, inévitablement marcher... La Papauté, pouvoir purement spirituel, était comme la personnification de la conscience européenne. Le catholicisme dominait toutes choses. Le Pape se trouvait dès lors, et tout naturellement, appelé à une sorte de magistrature suprême. La Papauté a la main dans tout ce qui se remue de grand au moyen âge. Elle présente au monde, dans l'organisation ecclésiastique, comme la figure de l'avenir politique; elle fait pénétrer au sein de la société toutes les idées religieuses, c'est à dire morales ; elle aide les grands hommes de cette époque à achever de dépouiller le barbare. La Papauté fut donc essentiellement constituante (1). »

Voici l'opinion d'un écrivain éminent qui fut longtemps un des chefs des libres-penseurs de France :

« Des trois assises principales de la société moderne (église, noblesse, royauté), la plus ancienne et la plus profonde était l'ouvrage du clergé... Au commencement, pendant les quatre premiers siè-

(1) *Essai d'une philosophie de l'histoire,* par le Baron Barchou de Penhoën, tome II, livre 9.

cles, il avait fait la religion et l'Eglise : pesons ces deux mots pour en sentir tout le poids... Dans un monde fondé sur la conquête, dur et froid comme une machine d'airain, il avait prêché la résignation, inspiré la patience, la douceur, l'humilité, l'abnégation, la charité : voilà la Religion... Il avait formé une société vivante, guidée par une discipline et des lois, ralliée autour d'un but et d'une doctrine, soutenue par le dévouement des chefs et l'obéissance des fidèles, seule capable de subsister sous le flot des barbares que l'Empire en ruine laissait entrer par toutes ses brèches : voilà l'Eglise... Il sauve ce qu'on peut encore sauver de la culture humaine. Il court au devant des barbares et les gagne : service énorme; car, arts, industries, société, langue, tout eut été détruit, si le clergé n'eût promptement charmé les brutes farouches qui disposaient du sort de l'Europe... Dans la société ainsi dégénérée, le clergé cherche d'abord à mettre un peu d'ordre dans ce désordre immense, à rendre la loi raisonnable et humaine, à organiser l'instruction, la justice, à fonder la propriété et surtout la famille...

» Sur tout le territoire il se fait le protecteur des vaincus et des opprimés; il recueille les misérables, les nourrit, les occupe en leur enseignant les arts et les industries nécessaires à la vie, et surtout leur inspire le goût et l'habitude du travail. Par degrés, leur campement devient un village, puis une bourgade; autour de chaque monastère se forment de nouveaux centres d'agriculture, d'industrie et de population...

» D'autre part, l'évêque mitré et l'abbé siègent,

à côté des chefs et des rois, aux assemblées populaires ; ils sont les seuls qui tiennent la plume, qui sachent discourir. Secrétaires, conseillers, théologiens, ils participent aux édits, ils ont la main dans le gouvernement. Jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, si le clergé pèse sur les princes, c'est surtout pour réfréner en eux et au-dessous d'eux les appétits brutaux, les rébellions de la chair et du sang, les retours et les accès de sauvagerie irrésistible qui démolissaient la société (1). »

Opposons encore aux haines et aux préjugés des calomniateurs attardés de l'Eglise catholique le témoignage éclatant que lui rend un des représentants les plus autorisés de l'anglicanisme.

« Pour être soumis à la haute direction du Pape, qu'on ne croie pas que les royaumes du moyen âge en fussent moins heureux ni moins libres... Le contraire est la vérité... C'était une belle souveraineté que celle que les Innocent et les Grégoire osèrent fonder sur la pensée. Magnifique sceptre! Tyrannie nécessaire mais non odieuse! Elle payait en services ce qu'elle enlevait en indépendance. Respectez-moi, soumettez-vous, obéissez, disait elle ; en échange, je vous donnerai l'ordre, la science, l'union, l'organisation, le progrès, le calme et la paix. On pouvait pardonner beaucoup à qui faisait au monde de tels présents. Rien d'étroit, rien de personnel, rien de barbare dans cette domination souveraine. Elle reculait les bornes du monde chrétien, s'opposait aux envahisse-

(1) TAINE, *Les origines de la France contemporaine*, tome I.

ments de l'islamisme, contrebalançait par un pouvoir intellectuel et moral le pouvoir brutal et sanglant des sceptres de fer et des lances d'airain. D'une main la Papauté luttait contre le Croissant; d'une autre, elle étouffait les restes du paganisme énergique du Septentrion. Elle ralliait comme autour d'un point central et vivant les forces morales et spirituelles de l'espèce humaine. *Elle était despote comme le soleil qui fait rouler le globe!...* La barbarie et la férocité universelles tendaient à tout désorganiser; elle faisait tout revivre. La force de l'esprit contraignit la force brute à plier devant elle. De tous les triomphes que l'Eglise a remportés sur la matière, c'est peut-être le plus sublime... Que l'on se reporte au temps où la loi muette, prosternée sous le glaive, rampait dans une boue ensanglantée. Les rois et les empereurs, dans la plénitude de leur puissance, les tyrans couverts de leurs armures, à la tête de leurs innombrables légions, on les voyait obligés de s'arrêter, de suspendre leurs vengeances. A la voix de qui, je vous prie? A la voix d'un pauvre vieillard, habitant une cité lointaine, avec deux bataillons de mauvaises troupes et possédant à peine quelques lieues de territoire contesté! N'est-ce pas un spectacle fait pour élever l'âme, une merveille plus étrange que toutes celles dont la Légende chrétienne est remplie (1)? »

« Sans la Papauté, dit un autre écrivain anglican, sir Henri Stephen, il n'y avait aucun espoir

(1) Article de la *Quarterly Review*, reproduit par la *Revue britannique* de 1836 et cité par l'historien Ranke.

de délivrer l'Europe du despotisme féodal, issu de la force brutale des invasions et qui tendait à faire du monde un assemblage d'animaux de proie et de bêtes de somme... Aux Papes du moyen âge était assignée une mission dont l'abandon eût plongé le monde et l'Eglise dans un esclavage sans espérance. Le triomphe des Papes sur les empereurs tudesques fut la victoire de l'ordre et de la liberté sur le despotisme le plus effrayant, le plus avilissant et le plus irrémédiable sous lequel l'Europe eut jamais gémi (1). »

L'Allemagne protestante n'est pas moins juste dans l'appréciation de l'action de l'Eglise au moyen âge.

Herder, l'intelligent panégyriste de l'humanité, dit dans ses *Idées* : « La hiérarchie romaine était peut-être un joug nécessaire, indispensable pour ces rudes générations. Sans cette hiérarchie (de l'Eglise) l'Europe serait probablement devenue le jouet du despotisme, le théâtre d'éternelles luttes. »

Voici comment se prononce à ce sujet l'éminent historien de la Suisse, Jean de Müller : « Toutes les lumières actuelles, dont le génie entreprenant de l'Europe ne permet plus même d'apprécier les conséquences, partent en principe de la hiérarchie qui, à la chute de l'empire romain, soutint et dirigea le genre humain... Grégoire VII et Innocent III opposèrent une digue au torrent qui menaçait la terre; leurs mains paternelles sauvèrent la liberté des nations... L'Eglise donna à l'Europe l'impul-

(1) *Revue britannique.*

sion électrique qui, l'animant et la vivifiant, la rendit, malgré tant d'obstacles, ce qu'elle est aujourd'hui. »

Et Novalis *(Le christianisme en Europe*, 1799) s'écrie à son tour : « Epoque belle et mémorable, que celle où l'Europe était un pays chrétien, dont toutes les contrées étaient unies par un intérêt commun, et que gouvernait un chef unique, dispensateur suprême des royaumes, sans avoir par lui-même une grande puissance politique. Rien ne montre mieux combien ce gouvernement spirituel était bienfaisant et adapté aux besoins des temps, que le vigoureux essor pris, sous son inspiration, par toutes les puissances humaines, le développement fécond de toutes les entreprises, l'immense grandeur acquise par de simples individus dans la science, dans l'art, dans la politique, et les florissantes relations spirituelles et commerciales qui unissaient tous les membres de la grande famille chrétienne, jusqu'aux extrémités de la terre. »

Ecoutez encore cet aveu récemment fait par un savant libre-penseur allemand :

« Quand un Grégoire VII, un Innocent III, un Boniface VIII mettaient la tiare au-dessus du sceptre, ils ne défendaient pas seulement les intérêts de la religion ; ils représentaient au plus haut degré *la lutte éternelle entre l'esprit et la matière, la puissance du génie sur la force brutale*, à une époque où les peuples ne savaient pas lire, ni les rois signer leurs noms (1). »

(1) *Histoire de la chimie et de la physique,* par Hœfer. Cet ouvrage a paru en 1872 dans la collection libérale publiée sous la direction de M. Duruy, ministre de l'instruction publique sous le second empire.

Couronnons ce magnifique ensemble d'hommages rendus à l'Eglise romaine, en citant ces lignes magistrales du premier historien anglais contemporain Macaulay :

« Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, sur cette terre, une œuvre de politique humaine qui mérite autant d'être considérée de près que l'Eglise catholique. L'histoire de cette Eglise unit les deux grandes époques de la civilisation humaine. Il ne reste debout aucune autre institution qui reporte l'esprit à ces temps où la fumée des sacrifices s'élevait du Panthéon et où les léopards et les tigres bondissaient dans l'amphithéâtre de Flavien. Les plus nobles maisons royales ne sont que d'hier, si on les compare à la lignée des souverains Pontifes. Cette lignée, nous pouvons la suivre sans interruption, depuis le Pape qui couronna Napoléon au XIX^e^ siècle, jusqu'au Pape qui couronna Pepin au VIII^e^ ; et dont, bien au delà du temps de Pepin, l'auguste dynastie s'étend jusqu'à ce qu'elle se perde dans la nuit des siècles... La Papauté demeure, non pas en décadence. non pas comme une ruine antique, mais pleine de vie et dans toute la vigueur de la jeunesse... L'Eglise catholique envoie encore aux extrémités les plus reculées du monde, des missionnaires aussi zélés que ceux qui ont débarqué dans le Kent avec Augustin ; elle affronte encore les rois hostiles aussi courageusement qu'elle affrontait Attila. Le nombre de ses enfants est plus grand que dans aucun siècle précédent ; ses conquêtes dans le nouveau monde l'ont plus que dédommagée de ce qu'elle a perdu

dans l'ancien. Son pouvoir spirituel s'étend sur les vastes contrées qui se trouvent entre les plaines du Missouri et le cap Horn, et qui, dans un siècle d'ici, pourront contenir une population aussi grande que celle de l'Europe de nos jours. Et nous ne voyons aucun signe qui indique que le terme de son long règne approche. Elle a vu le commencement de tous les gouvernements et de toutes les institutions qui existent dans le monde ; et rien ne nous assure qu'elle ne soit pas destinée à voir la fin de tous. Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent passé le Rhin, quand l'éloquence grecque était florissante encore à Antioche, que les idoles étaient encore adorées dans le temple de la Mecque. Elle peut donc être grande et respectée encore, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera, au milieu d'une vaste solitude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul (1). »

(1) *Essai sur l'histoire des Papes (Revue d'Edimbourg,* 1840).

CHAPITRE XIV.

RÉFORME. — TRAITÉ DE WESTPHALIE.

Nous venons de dresser, dans ses lignes principales, le tableau historique de l'ancienne société telle que l'Eglise l'avait formée, et à laquelle les sommités de la science moderne ont rendu un solennel hommage.

Sans doute, à ce tableau, rayonnant de clartés divines, il y eut des ombres projetées par les imperfections inséparables de l'humaine nature. Des abus avaient envahi le sanctuaire. Il ne saurait entrer dans mes intentions de les dissimuler ou de les amoindrir, par une pensée de condescendance malentendue pour l'Eglise, qui sait que, dans la réforme du XVI^e^ siècle comme dans tous les schismes qui ont divisé ou affaibli momentanément le royaume de Dieu, la Providence a ses vues, incompréhensibles pour l'intelligence de l'homme,

mais qui, au moment choisi par la sagesse divine, se dévoileront à tous les regards. « Ce serait un intéressant ouvrage, a dit M. de Lamennais, que celui où l'on montrerait, autant qu'il est permis à l'homme de le faire, *quelles ont été les vues de la Providence dans les persécutions contre l'Eglise.* Dans la profondeur de ses conseils, Dieu sait tirer le bien du mal et faire servir à ses desseins les passions et les vices mêmes des hommes (1). »

Ce n'est pas que je sois disposé à légitimer ni même à excuser le schisme fatal de Luther; il ne saurait se justifier ni dans sa cause ni dans ses résultats.

La querelle monacale pour l'exploitation des bénéfices de la vente des indulgences a été tout au plus le prétexte, l'occasion, non la cause du schisme; en réalité, il fut la résultante d'une situation générale amenée d'une part par les relâchements de la discipline ecclésiastique, et d'autre part par le travail incessant des esprits en révolte, dont Wiclef, Jérôme de Prague et Huss avaient été les précurseurs. Leurs hérésies, en apparence vaincues, avaient saturé l'air d'électricité et préparé l'orage.

« La réforme, dit M. Audin, ne fut pas un accident : le germe en existait. Luther trouva les éléments de ce mouvement tout rassemblés; il ne les créa pas, il s'en servit. Au moment où il allait apparaître, tout était préparé pour une révolution religieuse. *L'œuf était pondu*, selon l'expression

(1) *Réflexions sur l'état de l'Eglise au* XVIII^e^ *siècle.*

pittoresque d'Erasme; *Luther devait le couver et le faire éclore* (1). »

Les résultats de cette révolution ont été également bien mal appréciés. Elle fut une *protestation*, mais non pas une *réforme*, car elle ne réforma rien. Une expérience de trois siècles a démontré qu'elle ne sut que nier, diviser, troubler, désorganiser et détruire. Où est le bien qu'elle a produit et qui ne se fût mieux produit sans elle? Qui ne voit le mal qu'elle a fait, bien que les conséquences ne s'en soient pas déroulées tout entières, par suite de la résistance qu'y opposa la vieille constitution catholique de l'Europe? Et si le protestantisme a eu quelque succès apparent et momentané, l'histoire prouve qu'il n'a été obtenu que par la violence ou l'astuce des princes, qu'en faisant appel aux plus détestables passions du cœur humain, aux plus mauvais instincts des masses. Et encore, chacun de ses prétendus progrès est devenu un élément nouveau de dissolution sociale. Ainsi, par la confiscation des propriétés ecclésiastiques le protestantisme excita les convoitises des princes ambitieux et de leurs avides courtisans; il ébranla par là, peut-être pour jamais, le droit de propriété si rudement attaqué depuis par les doctrines révolutionnaires qu'il a engendrées. — Par la suppression du célibat religieux, il réveilla des appétits charnels, dont la satisfaction devait détruire le prestige de ses ministres et amener promptement l'effrayante démoralisation des peuples. —

(1) *Histoire de Martin Luther.*

Par la condamnation de la confession il développa tous les vices et facilita tous les désordres, au grand détriment de la famille et de la société. — Par la proclamation de l'inutilité des prières pour les morts et des bonnes œuvres, il abolit le dogme d'un lieu d'expiation qui se lie aux plus anciennes idées des peuples, et il enleva son principal stimulant à l'accomplissement régulier des devoirs de la vie chrétienne. — Par l'insurrection contre la souveraineté pontificale de Rome il détruisit la base de la constitution divine de l'Eglise, et par l'exaltation de la souveraineté de la raison individuelle, il ouvrit la porte au doute et au scepticisme des modernes générations.

L'Eglise, de son côté, se retrempant dans les eaux salutaires de la persécution, s'attacha à se réformer elle-même d'après son idéal divin. Depuis des siècles, ses Papes les plus illustres, tels que Grégoire VII et Innocent III, s'étaient distingués par leur énergie à combattre à la fois les égarements des hérésiarques et les relâchements du clergé et des ordres religieux. Les Bernard, les Gerson et autres avaient, avec une sainte liberté, indiqué les remèdes efficaces aux maux de l'Eglise Les principaux conciles du temps s'étaient justement préoccupés des réformes reconnues indispensables, mais que les circonstances du temps avaient toujours fait ajourner, en dépit des travaux préparatoires des cardinaux délégués à cet effet (1). La

(1) *Concilium delectorum cardinalium et aliorum praelatorum de emendanda Ecclesia.* Ce projet de réformes ecclésiastiques est signé par Contarini, Caraffa, Sadolet, Poole, Fregoso, Giberto, Cortese et Aleander, hommes éminents que Paul III venait d'élever au cardinalat.

révolution religieuse de Luther apparut comme *une mise en demeure providentielle*, pour que l'Eglise accomplît d'urgence et courageusement, dans le concile œcuménique de Trente, sa réforme intérieure, qui lui permit de s'offrir, plus forte et plus vivace que jamais, aux respectueuses sympathies des nations demeurées fidèles (1).

Il y eut donc au fond deux réformes simultanées, parfaitement caractérisées autrefois par une Revue qui occupa un des premiers rangs dans la presse catholique de France : « L'une, s'irritant du mal, procède par voie de révolte et de haine, et elle devient elle-même l'explosion du scandale. L'autre, pleine de la vue et de l'espérance du bien, avance par voie d'obéissance et d'amour ; le renouvellement qu'elle opère n'est que la manifestation même de la vie de l'Eglise toujours ancienne et toujours nouvelle... La réforme de Luther rejetait le sacerdoce dans son principe; la réforme catholique le relevait et le régénérait. Des deux côtés on reconnaissait la décadence des ordres religieux; mais, pendant qu'en Allemagne on les détruisait, en Italie on les rajeunissait... D'un côté des Alpes

(1) La Belgiqee, une des premières victimes de l'expansion du protestantisme, s'est associée particulièrement aux travaux du concile de Trente. M. le chanoine de Ram l'a prouvé dans deux mémoires envoyés à l'Académie royale de Bruxelles « Jamais, dit avec raison le savant auteur, l'univers catholique n'avait été divisé par des guerres si acharnées, par des hérésies si opiniâtres... Jamais concile ne fut réuni pour un sujet plus important. Il ne s'agissait pas seulement de condamner une seule hérésie, mais une multitude d'erreurs répandues dans presque toutes les parties de l'Europe... La Belgique s'intéressa vivement au succès de cette assemblée, et surtout les docteurs de l'université de Louvain prirent une part active à ses travaux. »

le clergé se déchargeait de tous les liens qu'il avait portés jusqu'alors ; de l'autre, il en resserrait la rigueur par une discipline plus austère... L'une réforme était négative et désorganisatrice ; l'autre positive et réparatrice (1). »

Je n'ai ni mission ni compétence pour examiner les questions théologiques soulevées par Luther et par les autres réformateurs ; je n'entends traiter rapidement que des influences, directes et indirectes, exercées par eux *dans le domaine de l'ordre social*.

Résumons les conséquences religieuses et politiques de la réforme.

Ses conséquences religieuses furent déplorables au triple point de vue de l'*unité,* de l'*autorité* et de la *liberté*.

Sur les ruines de la merveilleuse unité que le génie de la Papauté était parvenu à établir et à maintenir, à travers les obstacles de toute nature, s'élevaient des églises séparées, nées de caprices souverains ou d'apostasies populaires. Ces *églises nationales*, et parfois même *locales*, institutions humaines sans prestige et sans force, présentèrent, en regard de la puissante hiérarchie de l'Eglise romaine, le triste spectacle de clergés profondément divisés dans leurs doctrines, unis seulement par les liens d'une commune haine contre Rome et d'une commune servilité politique. Les sectes sorties de leurs disputes, n'ayant qu'une force né-

(1) *Université catholique,* année 1868. — Article publié à propos de l'ouvrage protestant de Ranke où la réforme intérieure de l'Eglise et la restauration du catholicisme sont particulièrement bien appréciées.

gative de destruction, ne parvinrent jamais à constituer une *unité protestante* dont les termes même jurent de se trouver réunis ; car, « du sein de cette indépendance religieuse que les premiers réformateurs avaient proclamée, s'était élevée une tyrannie nouvelle imposant un dogmatisme despotique et infaillible. C'était un véritable papisme protestant ; mais, au lieu d'un pape, on avait autant de papes qu'on avait de théologiens, se croyant chacun le droit de persécuter quiconque n'admettait pas leurs symboles contradictoires (1). »

L'*autorité* religieuse, telle que les siècles l'avaient aimée et bénie, fut attaquée et détruite dans la moitié de l'Europe : la clé de voûte une fois ébranlée à Rome, tout l'édifice de la puissance de l'Eglise fut partout remué jusque dans ses fondements. Le libre examen fut substitué à la croyance, la confusion des théories suggérées par la raison individuelle à l'immutabilité des dogmes révélés. L'Eglise vit systématiquement contester ses droits, combattre ses influences, blesser ses intérêts. Le principe divin de toute autorité fut discuté, nié et remplacé par la doctrine de la souveraineté du peuple. Au lieu de continuer le lent travail des siècles vers l'alliance pacifique des deux puissances, les princes s'arrogèrent la direction exclusive de la société, ne laissant à l'Eglise que le choix entre la persécution ou l'avilissement comme instrument de leur politique.

La *liberté* religieuse, au nom de laquelle on fit

(1) *Foreign quarterly Review*, 1839.

la réforme et au nom de laquelle on prétend encore la justifier, disparut partout sous les coups que lui portèrent l'intolérance et la haine inspirées par l'esprit de secte. On sait ce qu'elle devint sous Luther, sous Calvin, sous Henri VIII : ils fondèrent *une véritable théocratie politique qui ne vécut que par la terreur et le gibet, et dont les lois semblaient écrites avec un fer rouge* (1).

Quelles furent les conséquences *politiques* de la réforme?

Le premier effet de la réforme fut un état général et permanent de troubles et de commotions. Aux horreurs de la guerre religieuse, la plus redoutable de toutes, vinrent s'ajouter celles d'une guerre civile éclatant dans chacune des contrées envahies par les doctrines nouvelles et suivie d'une guerre internationale de *trente ans* dans tous les Etats de l'Allemagne.

Les nations, mises à feu et à sang, étaient épuisées et couvertes de ruines; les gouvernements à bout de forces et de ressources, éprouvaient le besoin d'arrêter l'effusion du sang et de relever les ruines. Enfin, après tout un siècle de désordre et d'anarchie, le Congrès de Munster se réunit, malheureusement dans des conditions peu favorables à l'impartialité ; le courant des vieilles influences catholiques du Midi était maîtrisé par le courant

(1) Audin, *Histoire de Henri VIII.* — Voir les remarquables publications de cet auteur sur les chefs des principales sectes issues de la réforme. — Calvin décrétait impitoyablement la *peine de mort* contre ses adversaires. — La devise connue de Zwingle était : *L'évangile veut du sang!* Melanchton lui-même, le plus doux des réformateurs, demandait que les anabaptistes expiassent leur doctrine dans le sang.

des jeunes influences protestantes du Nord. Il aboutit au *Traité de Westphalie*, le plus important des traités par la gravité des intérêts sociaux qui y furent débattus et par l'esprit nouveau que ses stipulations allaient répandre dans le monde moderne.

Nous n'avons pas à apprécier ici ce traité au point de vue exclusivement religieux (1). Bien que décoré du titre fallacieux de *Paix de religion*, ce traité amena tout au plus une *trêve* momentanée, due plutôt aux satisfactions données au protestantisme ; mais il n'ouvrit pas une ère de pacification, car dès la fin du XVII^e^ siècle et pendant la moitié du XVIII^e^, l'Europe traversa l'époque la plus belli-

(1) Je me borne à rapporter ici le jugement porté sur cet acte par quelques-uns des historiens contemporains de l'Eglise.

« Quel chrétien pourra jamais pardonner aux puissances catholiques d'avoir par ce Traité abjuré solennellement l'antique politique de l'Europe chrétienne et donné à l'Eglise catholique le plus rude soufflet qu'elle ait jamais reçu, en substituant le droit naturel au droit chrétien, en introduisant le principe laïque de la sécularisation universelle dans la politique de l'Europe et en accordant à l'hérésie les mêmes droits qu'à la vérité elle-même. » (*Histoire de l'Eglise*, par l'abbé ROHRBACHER, XXV-543.)

« Le traité de Westphalie porta un coup terrible au Saint-Siège. Les princes, tant catholiques que protestants, le conclurent, sans aucune considération pour Rome, en émancipant complètement le pouvoir temporel. Ce traité repoussa des affaires de l'Etat et du mouvement politique toute direction ou toute tendance ecclésiastique. Au point de vue du droit, il fut une violation évidente des droits de l'Eglise, droits qu'on ne viole jamais impunément pour la société. » (*Le Pape en tous les temps*, par le Docteur GONZALEZ.)

« Le Pape seul protesta contre la paix de Westphalie et surtout contre le principe profondément immoral et antichrétien qui a servi de base à toutes les stipulations religieuses contenues dans ce traité. Je veux parler du système territorial ou du principe : *Cujus est regio, illius religio*, principe en vertu duquel celui qui est maître d'un pays est aussi le maître de la religion de tous les habitants de ce pays. » (DOELLINGER, *L'Eglise et les églises*, page 36.)

queuse de ses annales, et *toutes les révolutions politiques qui ont éclaté dans le monde moderne sont dues au protestantisme, de l'aveu même de son défenseur officiel* (1).

Ce traité a-t-il du moins assuré la *paix morale* dans les esprits et les consciences? L'histoire répond qu'il n'y eut jamais plus de confusion dans les esprits, plus de trouble dans les consciences, que depuis cette prétendue paix de religion. La paix n'est réelle et durable qu'avec la justice et le respect des principes éternels qui président à la conservation de l'ordre social. Or, cet ordre social avait été profondément ébranlé par la réforme, et toutes les combinaisons diplomatiques ont été impuissantes à neutraliser les éléments de discorde introduits dans la société par la destruction officiellement sanctionnée de l'unité religieuse et à combler le vide laissé par la disparition de l'autorité divinement inspirée, source et sauvegarde de toutes les autorités humaines.

On fait honneur au traité de Westphalie d'avoir, le premier, proclamé en principe la *liberté de conscience;* mais, en fait, cette liberté fut cyniquement dérisoire. Le protestantisme qui n'avait d'abord demandé à être admis qu'à titre de tolérance, ne consentit plus, là où il était le maître, à tolérer le catholicisme. « Tous les réformateurs regardaient l'oppression de l'Eglise catholique et sa destruction comme le but principal de leur enseignement; tous

(1) *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, par De Villers, ouvrage couronné par l'Institut de France.

les gouvernements protestants recoururent à la violence pour exterminer le culte catholique. Rien de plus historiquement faux que de soutenir que la réforme a été une révolution en faveur de la liberté de conscience. C'est précisément le contraire qui est vrai (1). » En effet, *dans les pays protestants* on continua de proscrire, sous les peines les plus rigoureuses, l'exercice et l'enseignement publics de la religion catholique, dont les ministres ne cessèrent d'être traqués comme des bêtes fauves et dont les adhérents restèrent privés de leurs droits politiques et même civils. La Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande portèrent pendant trois siècles les marques indélébiles des blessures faites par le fanatisme sectaire, et leurs gouvernements actuels sont obligés encore de les cicatriser de nos jours. La Papauté, au contraire, montra seule de la bonne foi dans l'exécution de ce traité, conclu sans elle et contre elle. *Dans les pays catholiques*, — à l'exception de l'état des choses créé momentanément, dans un but politique, par la révocation de l'Edit de Nantes, pour la France seule, — le protestantisme fut généralement toléré (2). Et, si le catholicisme continua,

(1) Doellinger, *L'Eglise et les Eglises.*

(2) La Belgique s'est toujours distinguée par sa tolérance politique. Voici le témoignage que lui rendait au siècle dernier le voyageur anglais Schaw : « Les protestans ont le public exercice de leur religion ; leurs temples s'élèvent tranquillement et avec surete dans les Pays-Bas Autrichiens. Les habitans protestans ne sont inquiétés ni dans leurs personnes ni dans leurs propriétés ; ils sont admis, ainsi que les catholiques, aux offices et emplois publics .. L'Angleterre se voit aujourd'hui surpassée par ce pays catholique dans la tolérance religieuse. » (*Essai sur les Pays-Bas Autrichiens.*)

pendant quelque temps, d'y être seul reconnu officiellement *comme religion d'Etat*, il paya cher cette prétendue faveur ; car, sous prétexte de cette apparente *protection*, il fut en réalité asservi par les rois qui cherchèrent à augmenter leur pouvoir politique en entamant l'indépendance du pouvoir religieux, au détriment de l'antique constitution de l'Eglise. C'est ainsi que Louis XIV proclama les *libertés* de l'Eglise gallicane, justement appelées des *servitudes*, parce que, tout en limitant le pouvoir du Pape dans l'Eglise, elles déclaraient le pouvoir royal absolu, sans limite et sans contrôle, même dans l'ordre spirituel, justifiant par là le système protestant de l'intrusion du gouvernement laïque dans le règlement des affaires ecclésiastiques.

Le traité de Westphalie déplaça l'axe sur lequel tournait depuis des siècles le monde politique, en changeant complètement les principes du *droit public externe* et *interne* de l'Europe.

La Papauté, acceptée comme arbitre suprême par la confiance de la grande *famille chrétienne*, avait introduit et consacré le principe d'une intervention essentiellement morale et juste, soutien des gouvernements honnêtes, effroi des gouvernements tyranniques, intervention désintéressée pour Rome elle-même, mais toute dans l'intérêt des faibles et des petits. Abandonnant cette politique, dont l'application avait formé l'*ordre chrétien*, les grandes puissances s'émancipèrent de cette haute juridiction toute paternelle ; et, pour essayer de régler elles-mêmes les exigences de leurs égoïsmes

coalisés, cherchèrent des garanties dans des alliances, des coalitions, des partages, dont la combinaison variait d'après la nature des événements ou la politique des princes qui menaçaient la paix publique. L'ancienne *médiation pacifique* de Rome fut remplacée par ce qu'on a appelé le *système d'équilibre* ou *de balance de forces* (1), basé sur l'intérêt mobile de quelques princes, les plus puissants ou les plus habiles, mais dépourvu de cette autorité incontestée que donne la justice et qui fait seule la sécurité des nations. Au *droit primant la force* on substitua la *force* ou l'*adresse primant le droit*. Cette substitution eut naturellement pour première conséquence le sacrifice des petits Etats catholiques, condamnés à servir d'éléments dans la constitution moderne des grands Etats.

Ainsi, trois petites nationalités servaient au catholicisme d'avant-postes dans le nord de l'Europe, de têtes de pont pour arrêter le protestantisme ou le slavisme : l'Irlande, la Pologne et la Belgique. L'histoire nous montre ces trois nations-sœurs victimes du même martyre politique : l'Irlande impitoyablement écrasée par trois siècles de fanatisme anglican, la Pologne écartelée par de rapaces voisins qui avaient le plus d'intérêt à sa conservation, la Belgique luttant vainement pour son indé-

(1) M. Ancillon, dans son grand ouvrage : *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du* XVe *siècle*, fait l'historique du *système d'equilibre*. Il propose de l'appeler plutôt *système des contre-forces*, dénomination plus exacte, puisque, dit-il, il consiste à former, selon les occurrences, contre toute puissance qui prétendrait à la domination, une masse de forces imposantes, dans le but d'écarter les dangers d'une prépondérance quelconque en faveur de l'une d'elles (II, 488).

pendance, toujours ajournée, et servant malgré elle de but aux guerres entre la France et l'Allemagne, ou d'objet d'échange dans les traités.

Le *droit public interne* fut également bouleversé. Le problème capital des rapports des deux puissances reçut une solution nouvelle, pleine d'inconséquences et de dangers. Le pouvoir politique se proclama seul indépendant et souverain en toutes choses ; et, par suite de cette prétention, il s'arrogea le fameux *jus circa sacra*, le droit d'intervention et de décision, non seulement dans le gouvernement des cultes dissidents, mais même dans le gouvernement de l'Eglise romaine.

Pour échapper à ce qu'on nommait par exagération la *théocratie des Pontifes-rois*, on avait donc créé en réalité la *théocratie des rois-pontifes ;* mais, cette réunion des deux puissances dans une seule main, cette confusion de pouvoirs était, dans sa forme moderne, autrement contraire aux principes de leur indépendance réciproque, autrement dangereuse pour les intérêts vitaux de l'ordre social, autrement fatale dans ses conséquences, même politiques, pour l'autorité comme pour la liberté.

En effet, quel a été, chez les nations séparées de Rome, le caractère, le résultat de cette *théocratie politique ?* C'était la religion abaissée, avilie, faussée *dans l'intérêt des rois*, dont elle sanctifiait la force brutale, avec tout son cortège d'excès et de tyrannies, *au détriment de leurs peuples* laissés sans protection et sans garanties ; tandis que sous la prétendue *théocratie pontificale*, c'était l'autorité religieuse se consacrant à la défense de la justice,

se maintenant indépendante de la puissance politique et en combattant même les abus, *dans l'intérêt des nations*.

Dans les pays catholiques la confusion des pouvoirs entre les mains du gouvernement fut plus injustifiable encore. Elle devait nécessairement amener de fréquentes complications, d'autant plus dangereuses pour l'un comme pour l'autre pouvoir, qu'aucune juridiction supérieure ne peut être appelée à juger leurs différends inévitables. Puis, le catholicisme étant naturellement l'ami, le défenseur du principe des gouvernements, ceux-ci étaient doublement coupables, d'ingratitude et de maladresse, en affaiblissant son action morale dans l'ordre social. Enfin, cette confusion était diamétralement opposée au principe de l'indépendance nécessaire de l'autorité religieuse, principe dont la violation blesse l'ordre moral. « Si le souverain (roi ou peuple) fait le dogme et régit l'Eglise, s'il enseigne la doctrine et s'il commande à la conscience, n'est-ce pas qu'il renverse toutes les lois de la liberté et de la vie morales? N'est-ce pas qu'il se fait Dieu (1)? »

Le rapide exposé qui précède autorise à affirmer que la réforme et le traité de Westphalie qui en fut la suite, ébranlèrent profondément l'ordre social chrétien et changèrent le cours de la civilisation européenne.

Par un funeste aveuglement le protestantisme croyait n'avoir atteint que la hiérarchie de l'Eglise

(1) Laurentie, *Défense de la Papauté*.

romaine; mais on ne tarda pas à sentir, dans toutes les parties de l'organisme social, le contre-coup de cet ébranlement, à la suite des événements qui se sont déroulés successivement avec une logique fatale.

Examinons rapidement quelles péripéties amena pour l'Eglise cette révolution religieuse et politique ; nous verrons ensuite quelles influences désastreuses elle exerça sur la situation des peuples et des rois.

Sous prétexte de garantir leur indépendance contre les empiètements de l'Eglise, les gouvernements, intervertissant les rôles, établirent, sous des formes diverses, leur domination sur l'Eglise. Le vrai motif de leur conduite est indiqué par le comte de Maistre en ces termes : « Un instinct royal avertissait les rois que le protestantisme est anti-souverain par nature, parce qu'il est rebelle par essence; que la nature intime du protestantisme le rend ennemi de toute espèce de souveraineté. Aussi, dans les pays protestants, les gouvernements n'ont cru pouvoir échapper à ce danger que par l'union du sceptre et de la crosse (*Church and State)*, espérant qu'on ne pourrait les briser qu'en les séparant (1). » Mais, voyez l'inconséquence! On avait signalé comme un abus intolérable la

(1) Le recours des Eglises nationales à l'appui du pouvoir civil est du reste une nécessité, comme le dit le cardinal Dechamps. « Toute société qui veut vivre, doit vivre sous une autorité. Toute Eglise donc qui se révolte contre l'autorité spirituelle ou divine, est obligée, pour vivre, de s'écrier : *Non habemus regem nisi Caesarem* et de se jeter dans les bras de César. » (*Démonstration catholique*, page 218.)

prétendue confusion, apparente et accidentelle, des deux pouvoirs dans la personne de l'un ou de l'autre Pape, et l'on a constitué partout, en opérant en sens inverse une confusion réelle et systématique des deux puissances entre les mains des rois, ce despotisme qui pèse depuis trois siècles sur les consciences.

En effet, les principales contrées de l'Europe qui se sont insurgées contre la Papauté, quel spectacle ont-elles offert? L'Angleterre a eu ses rois-papes; elle a encore sa reine-papesse. La Russie a eu et a encore son empereur-pape orthodoxe. L'Allemagne, la Suède, le Danemarck ont subi, jusque dans ces derniers temps, le joug odieux de princes se constituant chefs de religion et réglant arbitrairement les affaires ecclésiastiques. — Dans les pays catholiques eux-mêmes, l'affaiblissement de l'autorité religieuse de Rome a provoqué une récrudescence de prétentions de la puissance politique. En France, l'Eglise a subi toutes les formes de l'oppression. Elle a eu successivement à se défendre contre le gallicanisme imposé par Louis XIV, contre le jansénisme des parlements, contre l'athéisme révolutionnaire, contre Napoléon allant, dans sa lutte avec le Pape, jusqu'aux confins du schisme pour établir sa domination sur les débris de la religion. L'Autriche a passé par la règlementation administrative des affaires ecclésiastiques, invention de son *roi-sacristain* Joseph II. En Espagne, en Italie, en Portugal, ce fut partout le blanc-seing de monarques faibles ou imbéciles accordé à des ministres-philosophes pour opprimer

l'Eglise. La Belgique elle-même eut à combattre tour à tour la tyrannie religieuse d'un Joseph II, d'un Napoléon I, d'un Guillaume d'Orange, et elle vengea, par une série de révolutions, sa religion persécutée et son ancienne constitution politique méconnue (1).

Aussi, comme la décomposition de la société religieuse fut rapide! Quel chemin parcouru en deux siècles!

L'Eglise, *institution divine*, que l'Europe entière, par un sentiment instinctif de vénération et de reconnaissance, appelait la *sainte Eglise*, fut considérée comme une *institution humaine;* habituée à *régner*, elle fut traitée en sous-ordre, comme une servante (*ancilla*). Elle, source de la véritable liberté des âmes, fut signalée comme un instrument de despotisme. Elle, condition nécessaire de toute perfectibilité morale, fut combattue comme un obstacle au progrès. Elle, chef-d'œuvre divin pour la rédemption du genre humain, elle devint l'éternel objectif de toutes les haines des sectes, de toutes les passions des partis.

Le monde chrétien avait toujours reconnu *deux puissances* chargées de la direction de la société; on en revint à la doctrine païenne que le pouvoir de l'Eglise était une usurpation et qu'il n'y avait qu'*une seule puissance*, parce que, selon une ex-

(1) « Quelle est, dit Lacordaire, la cour de l'Europe, même la plus catholique, qui depuis quatre cents ans n'ait pas affaibli par ses entreprises l'établissement divin du christianisme tel que Dieu l'a fait, et qui n'ait cherché plus ou moins à se l'assujétir? » (*Lettre sur le Saint-Siège*, page 65.)

pression bien connue, *la puissance publique n'est rien, si elle n'est tout.*

Le catholicisme, là même où il était la religion nationale, fut placé sur la même ligne que toutes les religions étrangères ; l'Eglise fut confondue avec les sectes ennemies appelées désormais *églises* aussi ; tous les cultes furent proclamés égaux, *pour les avilir l'un par l'autre* en les méprisant dans un commun scepticisme !

Le représentant illustre de cette Papauté qui a formé l'Europe chrétienne et civilisé le monde, le Père vénéré des fidèles de tous les pays, fut, par une cruelle dérision, appelé, même chez les nations catholiques, *un prince étranger*. On ne lui reconnut plus, chez lui, les prérogatives séculaires d'un *souverain indépendant ;* on prétendit l'employer et le soudoyer comme un vulgaire fonctionnaire ; on lui enleva, contre tout droit et contre toute raison, l'apanage historique de son *pouvoir temporel*.

Le Pape, considéré autrefois comme la clef de voûte de l'édifice de l'ordre social, comme l'arbitre suprême des peuples et des rois, fut traité, tantôt par les rois et tantôt par les peuples aussi, *comme un ennemi commun* qu'il importe de mettre sous la surveillance de la haute police, comme un *être malfaisant et dangereux* qu'il faut vinculer, j'allais dire *museler*, dans l'intérêt de la paix sociale (1). Ses nominations, depuis celles des évêques jusqu'à celles des plus humbles membres de la hiérarchie

(1) Vers la fin du siècle dernier, le philosophe-publiciste, baron de Bielfeld, disait en sortant d'une audience du Pape : *Il faut lui baiser les pieds, mais lui lier les mains !*

ecclésiastique, ne furent acceptées que pour autant qu'elles fussent agréables aux gouvernements les plus hostiles. Ses décisions, même dogmatiques, furent soumises, chez les catholiques, comme chez les protestants, au contrôle du pouvoir civil qui en permettait ou en défendait la publication (1).

La source la plus profonde peut-être des maux de l'Eglise, à cette époque de décadence, fut le *droit de commende*, arraché violemment au pouvoir spirituel par l'esprit dominateur des rois catholiques. Personne n'a flétri plus éloquemment que M. le comte de Montalembert, cette déplorable usurpation dont la France fut particulièrement la victime, et qui devint, par les abus révoltants qu'elle engendra, une des causes manifestes de la révolution française. « La commende accordait au roi le droit de nommer à toutes les abbayes et à tous les prieurés conventuels du royaume. Elle avait pour résultat de livrer le titre d'abbé, avec la plus grande partie des revenus d'un monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière, trop souvent même à de simples laïques pourvu qu'ils ne fussent pas mariés. Elle porta partout une atteinte profonde et capitale aux institutions régulières, et là où le protestantisme n'avait pas réussi à les abattre violemment, elle leur inocula un poison honteux et mortel (2). »

(1) Cette situation arrache à un écrivain libéral de bonne foi cette protestation énergique :

« L'Etat maître de l'Eglise, directeur des consciences, arbitre du dogme et de l'enseignement ecclésiastique ! Quel scandale de voir un Etat irréligieux administrer une Eglise dont il n'admet plus un seul principe, un seul dogme ! » (Caro, *La fin du* XVIII^e^ *siècle*, études et portraits, tome I.)

(2) *Moines d'Occident*, introduction, ch. 7. — « La Belgique, ajoute

Voyons maintenant ce qu'est devenu, par l'influence de la réforme, l'état politique intérieur des nations de l'Europe.

« Le protestantisme, dit M. Auguste Nicolas, n'était pas seulement agresseur du catholicisme comme religion, il l'était encore, et par cela même, de la société civile et politique dont la religion était alors la principale base : *il tendait du tout*, comme disait François I, *au renversement de la monarchie divine et humaine*. Aussi avons-nous vu que, partout où il pénétrait, il portait atteinte à cette pondération d'autorité et de liberté qui constitue la monarchie, qui faisait alors le droit public de l'Europe, et qui résultait surtout de la distinction et de l'alliance du spirituel et du temporel, du sacerdoce et de l'empire ; le protestantisme, dis-je, portait atteinte à cette pondération et faisait prévaloir partout le *despotisme* ou la *licence*. Son intolérance était donc doublement agressive et subversive (1).

Ici se présente à l'esprit la réflexion frappante du comte de Maistre : « Il y a tant d'analogie, tant de fraternité, tant de dépendance mutuelle entre le pouvoir pontifical et celui des rois, *que jamais on n'a ébranlé le premier sans toucher au second*, et que les novateurs n'ont cessé de montrer au peuple

l'auteur, grâce à ses anciennes franchises politiques, put imposer à ses souverains, même aux plus puissants, tels que Charles-Quint et Philippe II, l'obligation de la préserver de cette ignominie »

En effet, l'art. 57 de la Joyeuse-Entrée du Brabant portait : *Le souverain ne donnera en aucune manière ou ne laissera donner en commende aucune abbaye, prélature ni dignité ecclésiastique.*

(1) *Le protestantisme dans ses rapports avec le socialisme*, page 307.

la conspiration du sacerdoce et du despotisme, tandis qu'ils ne cessaient de montrer aux rois le plus grand ennemi de l'autorité royale, dans le sacerdoce : incroyable contradiction, phénomène inouï, qui serait unique s'il n'y avait pas quelque chose de plus extraordinaire encore, c'est qu'ils aient pu se faire croire par les peuples et par les rois (1). »

Quelles furent, au point de vue politique, les conséquences de ce double et funeste préjugé? Que gagnèrent les peuples et les rois à cet assujétissement du pouvoir religieux?

Et, d'abord, qu'y gagnèrent les peuples?

C'est une vérité historique que de la réforme date, pour une grande partie de l'Europe, l'avènement de la *monarchie absolue*, qui, débarrassée du frein de la religion qu'elle asservit, conspira la ruine des libertés nationales. Le type chrétien du pouvoir prenant le caractère d'une paternité sociale, fut à jamais altéré. — La destruction de l'ancienne unité religieuse donna lieu à la constitution de grands Etats établissant, par la centralisation et la bureaucratie administratives, une certaine unité forcée et mécanique, aux dépens de l'ancienne vie provinciale et communale. — Les Etats-Généraux, défenseurs naturels des droits et des intérêts populaires, ne furent plus convoqués ni en France ni en Belgique. — Les vieilles institutions, que tant de siècles avaient respectées, furent dénaturées avec le concours de juristes courtisans et de parle-

(1) *Du Pape*, chap. V.

ments prévaricateurs par esprit de secte. — La vieille noblesse, dont le séjour dans les provinces avait été si fécond en bienfaits, fut attirée dans les villes et abâtardie dans les voluptés des cours ; une noblesse nouvelle lui succéda qui n'avait plus l'*âme de ses pères*. — La misère envahit les campagnes, victimes des extorsions, aussi iniques au fond que vexatoires dans la forme, que comportait le système abusif des impôts, victimes aussi des guerres continuelles qui ravageaient les terres et des armées qui dépeuplaient les familles.

Que gagnèrent les rois à leur prétendue émancipation de la tutelle de l'Eglise?

Sans doute l'Eglise n'avait jamais, à aucune époque, favorisé l'autorité absolue, moins encore l'autorité arbitraire des rois. « Non, le christianisme n'a jamais été l'ami du despotisme, et, s'il y a eu, en France surtout, des rois qui ont mérité le surnom glorieux de *Pères du peuple*, c'est à l'école du christianisme qu'ils s'étaient formés... Lisez l'histoire : elle vous apprendra que les réclamations les plus vigoureuses contre les excès du pouvoir sont parties des rangs de l'Eglise. Les souverains Pontifes sur le trône de Saint-Pierre, saint Ambroise à Milan, saint Chrysostôme à Constantinople, Bossuet lui-même, Massillon, Bourdaloue, ont fait entendre à la cour de Louis XIV, de ces mâles accents qui rappellent énergiquement leurs devoirs à ceux qui commandent (1). »

L'Eglise, par ses préceptes et par ses exemples, avait toujours respecté les droits de la royauté,

(1) Mgr Landriot, *Autorité et liberté*, p. 68.

soutenu ses prérogatives et défendu ses intérêts. Ecoutons Bossuet : « L'Eglise a tant travaillé pour l'autorité des rois, qu'elle a, sans doute, bien mérité qu'ils se rendent les protecteurs de la sienne. Ils régnaient sur les corps par la crainte et tout au plus sur les cœurs par l'inclination. L'Eglise leur a ouvert une place plus vénérable ; *elle les a fait régner dans la conscience*. C'est là qu'elle les a fait asseoir dans un trône, en présence et sous les yeux de Dieu même. Elle a fait un des articles de sa foi, de la sûreté de leurs personnes sacrées ; un devoir de sa religion, de l'obéissance qui leur est due. C'est elle qui va arracher jusqu'au fond du cœur non seulement les premières pensées de rébellion, les mouvements les plus cachés de sédition, mais encore les plaintes et les murmures : et pour ôter tout prétexte de soulèvement contre la puissance légitime, elle a enseigné constamment par sa doctrine et par son exemple, qu'il en faut tout souffrir jusqu'à l'injustice, par laquelle s'exerce invisiblement la justice de Dieu même. Ainsi lorsque les princes défendent la foi, c'est plutôt la foi qui les défend, qui est l'appui de leur trône (1). »

Après la réforme, la plupart des rois, rejetant le fardeau de la reconnaissance envers l'Eglise, considéraient comme une victoire d'avoir secoué le joug de Rome ; ils croyaient leur pouvoir augmenté de tout ce qu'ils enlevaient à celui du Pape ; mais ils ne tardèrent pas à voir que leur autorité, dont le catholicisme avait été le principe et la sauvegarde, trouvait dans cette apparente victoire sur

(1) *Sermons prêchés devant Louis XIV.*

l'Eglise la cause de son affaiblissement graduel et de sa ruine. Du moment qu'on leur eut enlevé leur prestige divin et qu'on les eut fait descendre des hauteurs où la religion les avait élevés dans la conscience des peuples, ils se sont affaissés dans l'estime publique par la plus scandaleuse corruption, jusqu'à ce que le flot montant de l'anarchie révolutionnaire vînt les engloutir. A mesure qu'ils se sont soustraits aux influences de l'Eglise, *école de respect*, ils ont été soumis aux caprices de la *vile multitude* pour laquelle l'insurrection fut bientôt proclamée *le plus saint des devoirs*.

Ecoutons les aveux d'un des écrivains contemporains qui a le plus contribué à amener ce divorce entre les deux autorités et qui en a le mieux compris la genèse historique.

« En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, vous avez cru placer les trônes dans une région inaccessible aux orages. Cette erreur fait pitié. L'émancipation du pouvoir papal ne change rien à la nécessité d'un contrôle. Elle ne fait que le déplacer ; elle le transmet au parlement d'abord, puis à la multitude. Le moment vint en France, où la nation s'aperçut *que l'indépendance des rois c'était la servitude des peuples*. La nation alors se leva indignée, à bout de souffrances, demandant justice. Mais, les juges de la royauté manquant, la nation se fit juge elle-même, et l'excommunication fut remplacée par un arrêt de mort (1). »

(1) Louis Blanc, *Histoire de la révolution française*, tome I, pag. 252.

CHAPITRE XV.

MISSIONS POUR LA PROPAGATION DE LA FOI.

Pendant que l'Eglise soutenait contre le fanatisme de la réforme des luttes obstinées pour la défense et la conservation de la Foi en Europe, la Providence s'occupait déjà de lui ménager des compensations à ses pertes, en lui préparant, dans une autre hémisphère, la conquête rapide et imprévue de mondes nouveaux à Jésus-Christ.

Ici nous rencontrons un des plus remarquables phénomènes que présentent les annales de l'Eglise, c'est à dire l'œuvre surhumaine de la civilisation générale par la propagation de la Foi. Il est essentiel de signaler le côté philosophique de ces événements qui sont, selon l'opinion de Vico, *la démonstration historique des décrets par lesquels, à l'insu des hommes et souvent malgré eux, la Providence gouverne la grande cité du genre humain* (1).

En effet, comment, en dehors du dogme chrétien

(1) MICHELET, *Principes de la philosophie de l'histoire,* traduits de la *Scienza nuova* de VICO.

d'une Providence divine, essayer d'expliquer les évolutions des peuples et leur mystérieuse mêlée, par suite de leur dispersion et de leurs lointaines migrations sur toute la surface habitable du globe? Comment se rendre compte des vicissitudes de la civilisation, dont le soleil éclaira successivement tant de nations, en vertu d'une rotation dont la science cherche vainement à surprendre le secret? Que de rêves, que d'utopies pour découvrir les lois qui président à la naissance, au développement et à la chute des empires!

Les sociologues ne sont d'accord ni sur les causes de la civilisation, ni sur la direction de ses mouvements historiques; ils lui assignent généralement un caractère matériel et fatal.

Dans le système de Montesquieu, la civilisation est une question de climat, de constitution géologique. — D'après Ch. Comte, la civilisation est inhérente à certaines conditions géographiques et dépend des degrés de latitude. — Pour Courtet de l'Isle, elle tient à une supériorité naturelle de races. — Ballanche croit à des peuples-types, à des peuples-initiateurs, dans ses philosophiques rêveries sur la *Palingénésie sociale* si vivement combattue par Charles Nodier et Benjamin Constant. — Récemment encore, M. Ernest Renan a imaginé une théorie de *fluides invisibles que l'œil ordinaire ne sait pas discerner*, et qui entraînent le monde moral comme d'autres fluides dirigent le monde physique (1)... en attendant *les microbes* de la civilisation.

(1) Discours de réception de M. de Lesseps à l'Académie française (avril 1885).

La marche de la civilisation a également donné lieu à l'application de systèmes non moins nombreux, non moins étranges.

Le plus connu autrefois fut la théorie Pythagoricienne du *mouvement circulaire* des peuples, condamnés à décrire perpétuellement un cercle, et à repasser sans cesse de l'ignorance aux lumières et des lumières à l'ignorance, de l'état sauvage à l'état civilisé et de l'état civilisé à l'état sauvage (1). — Madame de Staël donnait aux mouvements ascensionnels des nations la forme de *spirales*. — Les Saint-Simoniens prétendaient que la civilisation doit marcher par *évolutions* successives et non par *révolutions* violentes, comme le veulent les utopistes modernes. — Un de leurs principaux adhérents, Michel Chevalier, a essayé de tracer les lignes et les courbes que la civilisation a fatalement suivies. Selon lui, elle marche sur le globe d'orient en occident. Du fond de la vieille Asie et de la Haute-Egypte qui furent son berceau, elle s'est avancée, par une série de stations successives qu'il décrit rapidement, jusque sur le littoral de l'Atlantique, le long duquel elle s'est rangée, depuis l'extrémité méridionale de la péninsule espagnole jusqu'à la pointe septentrionale des îles britanniques et de la presqu'île scandinave... Contenue par un double courant, venant du Nord et du Midi, la civilisation, au lieu de s'avancer en ligne droite

(1) Ce système a été renouvelé récemment par un auteur qui a représenté la civilisation sous la forme d'*un serpent qui se mord la queue*, voulant exprimer sans doute par cette allégorie, l'éternel cercle dans lequel semblent tourner toutes choses ici-bas

d'Orient en Occident, s'est balancée du Sud au Nord, décrivant une ligne sinueuse... Indépendamment de la civilisation européenne ou occidentale, il existe une autre civilisation asiatique ou orientale qui, au rebours de la nôtre, a marché d'Occident en Orient (1).

Bien ; mais l'esprit a le droit de ne pas se contenter d'une constatation plus ou moins ingénieuse des faits ; il en exige l'*explication* philosophique : il veut savoir *pourquoi* et *comment* la civilisation a suivi telle ou telle marche indiquée. Au lieu de balbutier quelque solution incomplète du problème, oh! que la raison grandit aux yeux du vrai philosophe, en reconnaissant, visible dans l'histoire de tant de grandeurs et de tant de décadences, ce Dieu seul puissant, seul immuable, ce Dieu (pour me servir de la magnifique pensée de Bossuet) « qui donne et qui ôte la puissance, qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement. »

C'est de ce sentiment élevé que s'inspire la théorie catholique de la philosophie de l'histoire. Elle est essentiellement spiritualiste et exclut toute idée de fatalité païenne ; elle restitue à Dieu ses préro-

(1) *Lettres sur l'Amérique du Nord*, introduction. — Un auteur contemporain, dans ce qu'il intitule *la loi du pendule humain*, après avoir constaté, dans les mêmes termes, que Michel Chevalier, la marche de la civilisation en Europe, prévoit que l'oscillation du grand pendule *se renverse et se dirige vers l'Orient* et que le point où se marquera *le premier moment de sa nouvelle course sera Constantinople*.

gatives de souverain maître du monde, qu'il dirige selon les desseins de sa sagesse et de sa bonté infinies. Au lieu de rechercher les *courants magnétiques* ou les *fluides électriques* de la science moderne, le chrétien aime à étudier *les voies de la Providence*.

« La religion, dit Buchez, fournit le meilleur moyen de classer la famille des peuples dans l'ordre de leur civilisation : car elle est le seul et vrai principe de la civilisation, parce que de sa doctrine morale découlent, plus que de toute autre source, leurs mœurs et leurs institutions. »

« La civilisation, dit à son tour Auguste Nicolas, dans tout ce qui mérite ce beau nom, est l'effet d'une vertu attractive de l'Evangile ; elle suit partout les pas de ses apôtres, s'éclipse ou reparaît avec son culte, s'altère ou s'améliore, selon qu'on s'en écarte ou s'en rapproche, et en est comme le rayonnement. Voilà un fait incontestable démontré par les enseignements de l'histoire (1). »

A la lumière de la foi, l'histoire démontre que les progrès de la civilisation suivent toujours ceux du christianisme, comme l'effet suit la cause : toujours *in hoc signo*, autour de la Croix. Eh ! qui donc pourrait mieux révéler les lois de la perfectibilité sociale que Dieu lui-même, auteur de la société et s'étant fait homme *pour mettre la nature humaine en participation de la nature divine* (2) et pour régler ainsi les conditions de la vie humaine et la

(1) *Etudes philosophiques sur le christianisme*, tome III.

(2) Deuxième épitre de saint Pierre, citée par Mgr Ketteler (*Liberté, autorité, église*).

préparer à ses immortelles destinées? « Le christianisme possédant la plus grande somme de vérité et présentant la seule révélation complète de Dieu à l'homme, il est le seul principe puissant et vrai du progrès humanitaire et de la civilisation (1). »

Avec ce fil conducteur, entrons résolument dans le labyrinthe historique que présente le mouvement des peuples.

Le cercle d'action du christianisme primitif était fort restreint : il comprenait la Judée, l'Asie-Mineure, la Grèce et Rome et quelques côtes septentrionales de l'Afrique, ensemble la moitié du bassin de la Méditerranée.

Un premier fait se présente : l'*invasion des barbares* en Italie. A quelle impulsion secrète ces exterminateurs, étonnés de se rencontrer aux portes de Rome, ont-ils obéi pour se jeter ensemble sur l'empire romain?

Attila, chef des Huns, trouve une épée dans l'herbe, et, l'élevant vers le ciel, il s'écrie : *Que la terre tremble, je suis le marteau de l'univers. Partout où mon cheval a passé, l'herbe ne croît plus!* — Genséric, roi des Vandales, quitte les rivages de l'Afrique dans un but indéfini d'extermination. Le pilote lui demande : Maître, vers quel pays faut-il diriger ton navire? Le barbare répond : *Vers celui que désignera la colère de Dieu!* Qui donc suscita

(1) Marcadé, *La science religieuse*. — Pour les peuples placés en dehors de la zone chrétienne, l'immobilité est dans leur nature : et, si l'on y constate un mouvement, c'est plutôt un mouvement de recul : la première période de leur existence est la plus belle. De là l'*âge d'or*, l'*âge d'argent*, l'*âge de fer* que reproduisent invariablement les annales des nations qui n'ont pas connu le christianisme.

ces exécuteurs d'une justice évidemment surhumaine, accourus de tous les points de l'horizon, et, leur mission terminée, rentrant dans leurs repaires séculaires avec la docilité du glaive qu'on replace dans le fourreau?

Mais l'histoire ne dit-elle pas comment, sous l'influence du principe chrétien, ces barbares ont infusé un sang nouveau dans les veines du vieux monde corrompu, et comment, par un compromis entre la justice et la miséricorde divines, ces instruments de colère et de vengeance se sont changés en instruments de paix et de régénération? Chateaubriand se demande ce que serait devenue la vieille civilisation anémique de la Rome païenne sans ce souffle purifiant de la nature barbare?

Alors commence pour l'Europe l'action extérieure de l'Apostolat romain, sous la double forme d'un *mouvement défensif et offensif*.

D'abord, l'Eglise est troublée, ébranlée, au Nord, par les soudaines incursions de hordes sauvages (Normands, Cimbres, Teutons, Danois, Saxons, etc.) sortant des profondeurs des régions septentrionales que la crédule frayeur du peuple appelait *la fabrique du genre humain* (*fabrica gentium*). Il a fallu neuf siècles pour les réduire définitivement sous le joug chrétien. — Au midi, ce sont les Sarrasins, enfants de l'Islamisme, qui jettent l'épouvante dans toute l'Europe méridionale et surtout en Espagne, où les Maures maintiennent durant trois siècles les conquêtes de la domination arabe.

Mais, en même temps que la Papauté se défend à la fois sur tous les points menacés avec une su-

prême énergie, s'ouvre l'ère des *missions* que Rome envoie dans toutes les contrées, pour *entamer la barbarie par tous les bouts et la civiliser en la dominant* (Guizot) par une force morale inconnue jusqu'alors, et pour la rattacher par les liens de la foi à l'unité catholique naissante. Ces missionnaires se distinguent partout par deux caractères qu'aucune autre religion n'a jamais su réunir et qui prouvent la divinité de leur apostolat : un *esprit de prosélytisme* qu'aucun obstacle physique ou moral ne rébute ou n'arrête, et une *faculté d'assimilation* qui triomphe de la résistance des idolâtries, de l'hostilité des princes, comme elle s'adapte aux habitudes, aux mœurs et aux traditions des peuples convertis (1).

Dressons la carte historique des premières missions romaines. Du IV^e^ au VI^e^ siècle datent les missions d'Angleterre et d'Irlande qui, *île des saints*, devient un foyer d'ardeur apostolique; — du IV^e^ au VII^e^ siècle, celles de la Gaule et de la Belgique; — du VIII^e^ siècle celles de la plus grande partie de l'Allemagne; — du IX^e^ siècle celles de la Suède et du Danemarck; — du X^e^ siècle, celles de la Pologne et de la Russie; — du XI^e^ siècle, celles

(1) « La gloire de l'Eglise catholique, l'une des conditions et des conséquences de son immortalité, c'est de se faire toujours toute à tout, c'est de se prêter avec une flexibilité infatigable aux institutions, aux mœurs et aux idées de tous les pays et de tous les siècles, à tout ce qui n'est pas incompatible avec la foi et les vertus chrétiennes; c'est de permettre à tous ses enfants d'avoir en quelque sorte un domicile particulier, de posséder un patrimoine propre au sein de cette incomparable unité, qui ne triomphe de tout et ne survit à tout que par son élasticité et son universalité. » (Comte DE MONTALEMBERT, *Avenir politique de l'Angleterre.*)

de la Prusse qui se prolongèrent jusqu'au XIVe siècle.

Pendant ce lent travail de régénération religieuse, dont il suffit d'indiquer ici les différentes phases, arrivent les Croisades qui présentent à la fois un caractère défensif contre les insolences devenues intolérables du fanatisme mahométan, et offensif par la constitution première de l'action commune de l'Europe chrétienne, acquérant la conscience de sa force et de sa dignité, parce qu'elle se sentit arrachée aux misérables luttes de la féodalité pour accomplir une mission évidemment providentielle dans l'intérêt de la civilisation générale du monde. Cette double signification du vaste mouvement des Croisades est acceptée de nos jours par toute l'école historique. « Qu'on ne s'y trompe pas, disait récemment un écrivain français, la conquête d'un sépulcre vide, quelque divin qu'il fût, n'était pas le seul but des Croisades. Cette perspective sacrée pouvait entretenir les masses dans un pieux délire; mais c'est pour sauver l'Europe d'une invasion musulmane qu'Urbain II et ses successeurs s'efforcèrent de diriger de l'Occident à l'Orient l'ardeur guerrière de cette époque (1). » Les Papes eurent la gloire d'être les promoteurs de ce mouvement qui, en dehors de son explication surhumaine, apparaîtrait presque comme une immense folie, et qui en réalité *marqua pour l'Europe le véritable réveil de l'esprit public* (2). C'est ce qui

(1) *Papes et sultans*, par Félix Julien, page 17.

(2) Michaud et Poujoulat, *Histoire abrégée des Croisades ;* conclusion.

fait dire au comte de Maistre que, malgré leur insuccès apparent, *les Croisades ont réussi*.

M. l'abbé Ratisbonne, à propos de la Croisade prêchée par saint Bernard, s'élève aux mêmes considérations. « Nul doute, dit-il, que les Croisades, ce grand acte de l'histoire moderne, ne se rattachent aux anneaux d'une longue chaîne de mystères. N'apercevoir dans cet acte que l'enthousiasme de quelques guerriers qui courent à la délivrance d'un sépulcre, ce serait dépouiller l'histoire de son idée vivifiante, *ce serait méconnaître le plan providentiel* dans les plus magnifiques développements de l'œuvre du christianisme (1). »

Il en est de même des luttes de la civilisation de l'Europe orientale contre les Tartares et les Mongols. « Ces catastrophes, dit M. Abel Rémusat, à la vue desquelles le genre humain semblait ne pouvoir que trembler et gémir, vinrent plutôt le réveiller de la profonde léthargie où il était depuis longtemps plongé ; et, si plus de vingt empires ont disparu de la face de la terre, il faut voir dans leur ruine, non une œuvre de destruction, mais le moyen employé *par la Providence* pour produire cette magnifique et brillante civilisation dont se glorifie actuellement l'Europe (2). »

Un écrivain religieux confirme, dans les termes suivants, cette appréciation de l'écrivain libéral que nous venons de citer. « Si nous examinons, dit-il, la mission *providentielle* de Gengis-Khan et

(1) *Histoire de saint Bernard.*

(2) *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens avec les empereurs mongols.*

de ses fils, chefs des Tartares, il est clair que, dans leurs entreprises extraordinaires, ils n'ont fait en définitive que continuer l'œuvre de Nabuchodonosor et des Assyriens, de Cyrus et des Perses, d'Alexandre et des Grecs, de César et des Romains, c'est à dire qu'ils n'ont fait que rapprocher les uns des autres tous les peuples de la terre et les réduire à une unité au moins matérielle et extérieure, en attendant leur unification spirituelle et intérieure sous l'empire du Christ (1). »

Ici se présente le plus étrange et le plus inexplicable des événements livrés aux méditations du philosophe chrétien, la *découverte de l'Amérique*.

Comment ! c'est après tant de siècles, mais *à l'heure marquée par la Providence*, que se révèle subitement l'existence d'un monde plus grand et plus beau que le monde jusque-là civilisé ! On voit apparaître, du sein de mers inexplorées, le chef-d'œuvre de la création ; car l'Amérique, dans ses deux parties, possède les plus grands fleuves, les plus grands lacs, les plus hautes chaînes de montagnes, les plus riches mines d'or et d'argent, les forêts les plus profondes et, grâce à la féconde variété de ses climats, la plus merveilleuse variété de plantes et de fleurs !

L'esprit reste confondu devant le mystère de l'existence si longtemps ignorée de tant de peuples, fraction importante de l'humanité, dont les générations se sont succédé sous le seul regard de Dieu, puis se sont abîmées, sans mission et sans but, dans une insondable éternité !

(1) *Annales des Missions franciscaines.*

On connaît les circonstances extraordinaires dans lesquelles cet événement s'est produit. Un seul homme, Christophe Colomb, ayant contre lui toutes les influences officielles du monde de la politique et de la science, lutte, avec une constance surhumaine, pour le triomphe d'une idée traitée d'absurdité, dans laquelle il semble bien difficile de ne pas reconnaître le caractère d'une *inspiration divine ;* car c'est comme telle qu'elle trouve l'appui des moines du couvent de la Rabida et qu'elle finit par obtenir le patronage décisif d'une pieuse princesse (1).

Cet événement fut immense dans ses conséquences immédiates et matérielles. Un des économistes modernes les plus distingués, List, le reconnaît en ces termes qui méritent d'être reproduits : « La découverte de l'Amérique a sauvé l'Europe. Il entrait *dans le conseil de Dieu* de faire du nouveau monde un moyen d'harmoniser, en les développant, les intérêts matériels de l'ancien monde. » L'histoire contemporaine nous permet déjà d'entrevoir les conséquences, incalculables dans l'avenir, des luttes entreprises par cette jeune race, si vigoureuse et si hardie, avec les vieilles races de l'Europe. D'après Michel Cheva-

(1) « M. le comte Roselly de Lorgues a démontré jusqu'à l'évidence que la découverte du nouveau monde *fut surtout l'œuvre de Dieu* et a fait admirer dans Christophe Colomb *un homme providentiel*, un messager du Ciel, préparé par des grâces privilégiées à l'accomplissement de son étonnante mission. » *Lettre au Pape par le cardinal* DONNET, publiée en tête de la vie illustrée de Christophe Colomb. — Son nom même, ajoute un auteur espagnol, par un étrange symbolisme, prophétisait sa destination, car ce nom merveilleux signifiait : *la colombe portant le Christ.*

lier, « la découverte de l'Amérique est aux yeux d'un ami de l'humanité l'événement le plus gros d'espérance : le nouveau monde, placé entre la civilisation européenne ou occidentale et la civilisation asiatique ou orientale, est réservé à de hautes destinées (1). »

A la découverte de ce nouveau monde se rattachent, en effet, les efforts pacifiques tentés par toutes les nations, pour créer, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, les relations internationales entre les races diverses qui composent le genre humain ; car la paix et le travail sont, dans l'ordre de la Providence, des éléments de civilisation plus moraux et plus féconds que les guerres. A ce point de vue philosophique, comment ne pas reconnaître, dans les conquêtes de la colonisation et surtout de l'émigration, un caractère providentiel qui domine l'initiative hardie des individus et des gouvernements qui y interviennent? Là où l'on serait tenté de ne voir que l'esprit d'aventure avec ses désordres ou le désespoir avec ses misères, il y a visiblement l'intervention secrète de l'auteur de l'unité originelle des peuples, qui prépare ainsi leur contact et leur fusion pour arriver à leur unité finale.

Cette vérité devient surtout frappante quand on étudie le rôle réservé aux *Missions pour la propagation de la Foi*.

En vain l'Espagne, avide d'or et de gloire, envoie Fernand Cortez au Mexique et Pizarre au Pérou

(1) *Lettres sur l'Amérique du Nord*.

pour conduire leurs populations à la civilisation à travers le sang et les ruines. « Le succès de l'expansion providentielle du génie de l'humanité, dit M. de Feugueray, dépend moins des forces qui s'y déploient ou des intérêts matériels qui s'y trouvent engagés, que des doctrines religieuses et morales qui y sont propagées. La supériorité morale a seule le pouvoir de refouler la barbarie et d'implanter une civilisation durable. Chose remarquable, il n'y a que les peuples chrétiens qui s'établissent dans toutes les parties du monde. L'harmonie des œuvres providentielles éclate ici aux esprits les plus prévenus (1). »

Le génie inspiré de la Papauté semble avoir eu seul la prescience de l'avenir des missions.

Aussitôt que le continent américain eut été découvert, le Pape s'entend avec l'empereur Charles-Quint pour envoyer au Mexique (1523) quelques premiers missionnaires flamands, au nombre desquels figure un proche parent de celui-ci, Fray Pedro de Gante, qui inaugure par cinquante années de travaux prodigieux, l'œuvre de l'Apostolat que le grand saint François Xavier immortalisait dans les Indes et au Japon.

Bientôt, après le succès des premiers essais partiels, des légions d'apôtres semblent sortir de terre et se répandent dans toutes les parties des terres découvertes. Une nouvelle *Folie de la croix* s'empare des ordres religieux, rivaux dans leurs saints travaux, rivaux dans leur glorieux martyre.

(1) *Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle.*

Les Papes s'empressent de donner une première organisation aux missions, avec cette sage et prévoyante prudence qui les distingue ; ils en tracent le programme, ils en règlent les intérêts avec une ardeur qui provoque de la part de l'historien protestant Ranke ce bel hommage à la Papauté.

« Quelle activité immense, s'écrie-t-il, dans le monde entier ! Et, sur cette scène illimitée, partout vous la voyez jeune, énergique, infatigable ! L'impulsion qu'elle donnait au centre se faisait sentir, contrairement aux lois ordinaires, avec plus d'exaltation et de force entraînante, dans les pays les plus lointains (1) ! »

En même temps que les Papes se multipliaient ainsi par leur action universelle au dehors, dans l'intérêt des missions, ils créaient, à Rome même, — pour favoriser l'étude essentielle des langues, pour seconder les vocations et pour initier aux travaux multiples des missions, — cette admirable institution de la *Propagande* que toutes les nations reconnaissantes ont enrichie de leurs dons, et qui, de nos jours, a été détruite, sous les yeux de l'Europe indifférente ou lâche, par l'ingratitude de la révolution italienne (2). »

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté*, IV-169.

(2) L'institution-modèle de la *Propagande* a toujours été considérée comme une des merveilles de la Ville Eternelle. Voici en quels termes la juge son plus récent historien : « La Propagande est le Ministère des Missions catholiques, le bureau central des affaires religieuses pour la conversion du monde, le foyer lumineux d'où partent tous les rayons qui, mieux que le soleil, éclairent simultanément les deux hémisphères. Les anciennes voies romaines avaient toutes pour point de départ la colonne milliaire du Capitole ; la Propagande est devenue cette colonne milliaire.

La France, fille aînée de l'Eglise, s'honora par la création du *Séminaire des missions étrangères* que Fénélon anima de son pieux enthousiasme, dans un discours, chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne.

Toutes les nations catholiques, la Belgique en tête, rivalisèrent de zèle et de désintéressement pour organiser de pieuses associations et pour créer des institutions auxiliaires dans le but de soutenir et de développer l'œuvre devenue populaire des missions.

Avec l'élite des écrivains, même de ceux de l'école protestante et philosophique (1), nous pou-

C'est de là, ou du moins par ses ordres, que partent les prédicateurs de l'Evangile. Aucune route ne lui est inconnue, aucune borne ne limite son empire. La Rome des Césars n'étendait pas aussi loin ses conquêtes, selon les paroles admirables de saint Léon le Grand sur la Rome chrétienne : *Caput orbis effecta, latius praesides religione divina quam dominatione terrena; minus est quod tibi bellicus labor subdidit quam quod pax christiana subjecit.* » *(Notice historique sur la Propagande,* par GENNEVOISE, 1875).

Du temps de l'Empire, Napoléon et Pitt se sont disputé la possession de la *Propagande romaine* ; leurs génies rivaux sentaient d'instinct que la haute direction d'une telle œuvre pouvait devenir entre leurs mains le point d'appui qui manquait à Archimède pour soulever le monde. (*Missions catholiques*, page 162.)

(1) Dans notre livre sur les *Missions catholiques*, nous avons réuni les jugements portés sur elles par les plumes les plus autorisées et les moins suspectes, *verdict historique rendu par un jury composé des sommités des principales littératures de l'Europe.* — J'y ajouterai l'extrait suivant du grand historien Cantu :

« Il est beau de voir ces héros de la vérité affronter tantôt les cruautés de peuplades barbares, tantôt l'obstination des préjugés, toujours la répugnance de la nature humaine, qui n'est pas stimulée, au milieu de ces périls obscurs, par des espérancesde gloire et le mérite de souffrir intrépidement en présence d'une multitude ravie d'admiration. Aujourd'hui, les expéditions se font avec un grand appareil ; mais le missionnaire partait sans autre chose que la croix et le bréviaire pour conquérir le monde. Dans ces entreprises, où il ne s'agissait ni de tuer ni d'assujettir les popu-

vons proclamer que les missions sont l'éternel honneur de l'Eglise ; car *ce sont bien les Papes qui ont créé et dirigé ce colossal instrument de civilisation générale par la propagation de la Foi* (comte de Maistre).

Les *missions*, dit à bon droit l'abbé Margotti (*Rome et Londres*), *constituent l'apologie la plus splendide de l'Eglise catholique*. En effet, les religions anciennes n'ont rien connu qui ressemblât à la divine inspiration de l'apostolat romain. « Les missions sont une de ces grandes et nouvelles idées qui n'appartiennent qu'à la religion chrétienne ; les cultes idolâtres ont ignoré l'enthousiasme divin qui anime l'apôtre de l'Evangile (1). »

lations, le courage seul ne suffisait pas ; mais il fallait, outre le savoir pour convaincre les indigènes, parler leur langue, se prêter à leurs coutumes et au tour de leurs idées, réfuter leurs croyances anciennes, connaître le point où la morale et la religion peuvent fléchir devant l'habitude et le préjugé.

» Le missionnaire s'avançait par des routes que l'avarice elle-même n'avait osé tenter, à travers ces fleuves immenses où se jettent d'autres fleuves aux eaux mugissantes, à travers ces forêts éternelles où l'homme se trouve perdu comme au milieu de l'Océan, en butte à la fureur des éléments, à celle des animaux féroces, pour chercher des conversions et les souffrances du martyre. Là, sous la main de Dieu, dont le regard seul le voyait, le Franciscain, les pieds nus, revêtu de sa robe grossière, ou le Jésuite, coiffé du chapeau aux larges bords, portant à la ceinture le crucifix qui se détachait sur son vêtement noir, et son bréviaire sous le bras, s'enfonçait dans les forêts vierges, plongé à mi-corps dans les marais, gravissant des rochers escarpés, ou fouillant dans les profondeurs souvent ensanglantées des antres et des précipices ; il était sans cesse exposé à la voracité des tigres, aux enlacements mortels du serpent alligator, ou même à la gourmandise de l'Indien, qui pouvait le prendre pour un gibier succulent. Si tel était son sort, le missionnaire expirait en bénissant le Seigneur, et un autre, marchant sur ses traces, trouvait ses restes mortels qu'il ensevelissait pieusement ; puis, après avoir planté une croix sur sa tombe, poursuivait sa route, préparé à subir le même sort. »

(1) Chateaubriand, *Génie du christianisme*.

Le protestantisme, ou plutôt l'anglicanisme, a essayé d'imiter la propagande catholique ; mais, en dépit de la protection de la puissance anglaise, en dépit des millions (50 millions annuellement), mis à sa disposition, il n'obtient partout que les succès les plus tristement négatifs. Voici les aveux faits par l'auteur protestant Hœnighaus, dans son livre bien connu : *La réforme contre la réforme* :

« L'Eglise catholique a envoyé dans le monde entier des prêtres qui, comme les apôtres du Christ, annoncent la parole de Dieu, la paix du Seigneur et ses promesses divines. Nous les avons vus, au milieu des peuplades sauvages, pénétrer témérairement dans les cabanes d'anthropophages, pour dompter les plus indomptables. Bravant la misère, la faim, le froid, ils errent à travers ces contrées inhospitalières, se frayant avec la hache un chemin dans les forêts impénétrables : beaucoup d'entre eux succombent sur le chemin ; d'autres sont déchirés par des animaux féroces. Des peuples entiers de chrétiens sont formés ainsi par la seule parole des missionnaires .. Nous, nous avons des sociétés bibliques et nous envoyons des bibles dans toutes les parties du monde. Cette *mission de livres* est sans doute bien plus commode que la *mission de prêtres ;* mais aussi, quel en est le succès ? Qui a entendu parler d'un peuple converti par la Bible? La lettre est toujours morte, à moins d'être animée et vivifiée par la parole du missionnaire... Je ne tiens pas beaucoup aux sociétés bibliques ; je leur préfère, pour la propagation du christianisme, les *sociétés bibliques vivantes* des jésuites. »

Les mêmes témoignages recueillis en Allemagne par M. Hœnighaus, pour constater l'impuissance des missions protestantes, ont été réunis, pour ce qui concerne les travaux des nombreuses sectes de l'Angleterre, par un auteur également protestant, M. Marshall (*Missions chrétiennes*, 1864), presqu'à chaque page des deux volumes dont se compose cet ouvrage capital. En voici un court extrait :

« Moins d'un siècle s'est écoulé depuis les commencements de la vie militante des sociétés protestantes d'Europe et d'Amérique, et déjà, de l'aveu de leurs agents et de leurs défenseurs, elles en voient l'issue avec désespoir... Le résultat de leurs efforts *est une défaite incontestable* et il n'est plus possible de s'aveugler sur l'*inutilité complète* des travaux de nos missionnaires... Et cependant ils se comptent par milliers et leurs revenus par millions... Mais aussi, ils n'ont rien du caractère des apôtres ; ils sont touristes ou marchands, préoccupés avant tout de leur situation et de leur famille... Ils se contentent de distribuer, dans les villes ou le long des côtes, un nombre effrayant d'exemplaires de la Bible que personne ne lit et *qui servent aux usages les plus ignobles*... Nous n'avons pas de preuves que les milliers de livres jetés parmi tant de peuples aient remué *un seul* esprit, changé *une seule* âme, ni amené la conversion d'*un seul* individu (1)... »

(1) Déjà le cardinal Wiseman (*Conférences sur l'Eglise catholique*, 1838 avait constaté et expliqué l'inefficacité absolue des missions protestantes. Aussi, les missionnaires anglicans ont-ils reçu, dans leur propre pays, le sobriquet d'*apôtres-mulets*, à cause de la quantité de bibles dont ils sont chargés et à cause de la stérilité de leur ministère. »

Et les philosophes, ces prétendus pionniers du progrès, les économistes, ces défenseurs-nés des intérêts des peuples, se sont-ils montrés plus sympathiques à l'œuvre civilisatrice des apôtres-missionnaires? Ont-ils jamais songé à payer de leur personne dans ces lointaines et périlleuses conquêtes de la civilisation sur la barbarie? Ecoutons le comte de Maistre :

« Quelque philosophe a-t-il jamais imaginé de quitter sa patrie et ses plaisirs pour s'en aller dans les forêts de l'Amérique, à la chasse des sauvages, les dégoûter de tous les vices de la barbarie et leur donner une morale? Ils ont fait mieux; ils ont composé de beaux livres pour prouver que le sauvage était l'*homme naturel*, et que nous ne pouvions rien souhaiter de plus heureux que de lui ressembler. Condorcet a dit *que les missionnaires n'ont porté en Asie et en Amérique que de honteuses superstitions*. Rousseau a dit, avec un redoublement de folie vraiment inconcevable, *que les missionnaires ne lui paraissaient guère plus sages que les conquérants*. Enfin, leur coryphée, Voltaire, a eu le front de jeter le ridicule le plus grossier sur ces pacifiques conquérants que l'antiquité aurait divinisés (1). »

Il y a plus. Ne sont-ce pas ces mêmes philosophes qui, unis aux jansénistes et aux parlements, ont provoqué une conspiration générale contre la Compagnie de Jésus, et qui, par la suppression de cet ordre célèbre devenu l'âme des missions dans

(1) *Principe générateur.*

toutes les contrées du globe, ont détruit, par un odieux crime de lèse-civilisation, ces admirables créations du genie chrétien, *où l'on avait vu se réaliser*, dit M. de Lamennais, *des chimères de bonheur qu'on pardonnerait à peine à l'imagination des poètes*.

Quel concert de regrets de la part de tous les défenseurs de l'Eglise! « Si l'œuvre de la propagation de la Foi n'avait pas été violemment interrompue, *à l'heure qu'il est l'univers tout entier serait chrétien* (1). — Les coryphées de l'incrédulité reconnaissent eux-mêmes que « sans les entraves mises au développement des missions, la Chine elle-même serait aujourd'hui un peuple chrétien, et que, dans le monde entier trois milliards d'hommes peut-être seraient acquis à la civilisation européenne (2). »

Malgré cet odieux crime de lèse-civilisation, les résultats des missions catholiques pour l'Amérique sont encore bien consolants. D'après les travaux statistiques de Maurice Block, l'Amérique centrale et l'Amérique méridionale comptent aujourd'hui de 45 à 50 millions de catholiques. — Dans l'Amérique du Nord, les Etats-Unis et la Californie comptent 20 millions de catholiques, les possessions anglaises et le Canada français 4 millions.

Heureusement, après la tourmente révolutionnaire qui avait supprimé les ordres religieux et confisqué les propriétés ecclésiastiques, l'Eglise se

(1) Rohrbacher, Balmès et autres.

(2) Michelet, cité par le P. Cahours (*Des Jésuites par un jésuite*, II-116).

releva promptement de son abaissement momentané. Le souffle de Dieu vint ranimer les flammes cachées sous la cendre des sanctuaires profanés. Quelques prêtres échappés à l'échafaud ou dispersés sur les routes de l'exil, accoururent pour restaurer les missions dans toutes les contrées des deux hémisphères.

La science aussi a prétendu propager une *civilisation laïque;* mais l'expérience a prouvé que, si la science compte de hardis *explorateurs*, qui peuvent devenir d'utiles auxiliaires de la Foi, la religion seule fait de vrais *civilisateurs*. — La force militaire aussi peut, au besoin, offrir son concours comme instrument de défense, d'ordre et de police ; mais elle est notoirement impuissante à fixer et à sanctionner les notions du devoir, à dompter les passions, à diriger les consciences, ce qui constitue le fond éternel de toute civilisation durable.

Le catholicisme est toujours là avec son traditionnel esprit de prosélytisme, organisé par une Papauté divinement assistée et pratiqué par un clergé régulier et séculier dévoué jusqu'au martyre.

« Les faits prouvent, dit le philosophe Jouffroy, que la religion chrétienne est la seule qui soit douée aujourd'hui d'une vertu expansive, la seule qui fasse des progrès et qui conquière les tribus sauvages à la civilisation (1). »

« En effet, dit le respectable doyen d'âge de la presse catholique de France, d'où part l'action de prosélytisme qui remue les nations, qui éclaire la

(1) *Mélanges philosophiques.*

barbarie, qui réhabilite l'état sauvage? Est-ce de Pétersbourg ou de Moscou, ou de Londres, ou de Berlin, ou de New-York? Par quels liens les peuplades chaque jour illuminées de l'Amérique, de l'Océanie ou de la Chine se rattachent-elles à la vieille civilisation chrétienne? Est-ce par les sociétés bibliques ou par le Saint-Synode? N'est-ce pas par l'Eglise de Rome, lumière permanente de l'Apostolat universel depuis saint Pierre (1)? »

Les circonstances extérieures mêmes semblent de plus en plus favorables. « Jamais, dit Lacordaire, les idées chrétiennes de l'origine commune des hommes et de la fraternité des peuples n'ont obtenu plus d'empire. Les peuples s'appellent d'un bout du monde à l'autre. Ils couvrent la mer de leurs vaisseaux pacifiques pour se chercher; ils sillonnent de fer le sol qui résiste trop à leur empressement à se joindre et ils empruntent au feu des ailes pour aller plus vite. La séparation des langues diminue en même temps que celle de l'espace; les préjugés nationaux s'affaiblissent. Il semble que le genre humain, dont les familles s'étaient dit adieu aux champs de Sennaar, il y a plus de quarante siècles, se retrouve enfin et veuille élever la Babel de la réunion comme il avait autrefois élevé la Babel de la dispersion (2). »

Le P. Ramière ajoute : « Quand nous voyons tous les événements concourir de nos jours à resserrer de plus en plus l'*unité matérielle* du genre

(1) Laurentie, *De la Papauté*, chap. IV.
(2) *Lettre sur le Saint-Siège*.

humain, ne comprendrons-nous pas que cette unité n'a d'autre but que de préparer les voies à une *unité morale* bien plus étroite encore (1)? »

Et un auteur, reconnu par ses écrits justement populaires, fait remarquer que cette grande unité religieuse, loin d'être une utopie, a déjà reçu un commencement de réalisation : « Dans les cinq parties du monde existent des chrétientés plus ou moins nombreuses, unies par la même foi, par le même culte, par le même ministère religieux. Le christianisme a donc vaincu le principal obstacle à l'unité religieuse du monde, obstacle résultant de la différence des races, des idées, des mœurs, du langage, des lois, des influences climatériques, de la distance des lieux, etc. De ce qu'il y a des chrétiens chez toutes les nations connues, il est permis de conclure que toutes les nations peuvent devenir et rester chrétiennes (2). »

(1) *L'Eglise et la civilisation moderne*, livre II, chap. 1.
(2) Martinet, *La science de la vie*, leçon 11e.

CHAPITRE XVI.

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

La réforme et le traité de Westphalie ébranlèrent profondément l'ordre social chrétien; il fut détruit, dans ses principes, par la philosophie du XVIII^e^ siècle, et, dans ses institutions, par la grande révolution française qui, de l'aveu de Mirabeau lui-même, eut pour but de *déchristianiser la France*.

Je ne puis pas refaire ici l'histoire de cette révolution que le comte de Maistre appelle *satanique*. Rappelons en quelques pages les ravages causés par elle, non seulement en France, mais dans le monde entier.

Commençons par la question religieuse, car les grandes révolutions sociales sont toujours le signe et la conséquence de transformations dans les idées religieuses.

La marque distinctive de la révolution française ce fut l'athéisme.

Chez les anciens, il n'y a pas de trace d'une école avouée d'athéisme philosophique. Platon, en supposant que l'athéisme individuel fût possible, le proclamait un *crime monstrueux* et demandait qu'il fût *puni de mort*. Toutefois, les nations païennes ou idolâtres dénaturaient la notion de Dieu par des aberrations plus absurdes les unes que les autres : *tout était devenu dieu*, selon l'expression bien connue de Bossuet, *excepté Dieu*.

Ce qui doit nous confondre comme un mystère d'iniquité et d'ingratitude, c'est de voir le travail intellectuel des nations chrétiennes, non seulement parcourir le même cercle d'erreurs que les temps antérieurs, mais, de plus, aboutir à l'audacieuse négation de la Divinité.

Avec la Renaissance, résurrection du paganisme littéraire, commence ce qu'on a nommé l'*apothéose païenne de la raison humaine*. Cependant, la pensée la plus libre admettait un Etre éternel, absolu infini, tout en produisant un grand nombre de systèmes différents dans la manière de le concevoir, d'expliquer sa nature, ses attributs, ses propriétés et ses relations avec le monde.

La réforme, rejetant la tradition et se révoltant contre l'autorité de l'Eglise, brisa l'unité de la chrétienté; mais aucune de ses sectes ne contesta le dogme fondamental de l'existence de Dieu.

A toutes les époques, il peut y avoir eu, il y a eu des esprits orgueilleux ou des cœurs corrompus qui se sont dit intérieurement : *il n'y a pas de Dieu. (Dixit impius in corde suo : non est Deus.)* Jamais, il n'y a eu, avant la fin du XVIII^e^ siècle,

toute une génération arborant le drapeau de l'insurrection contre Dieu.

La première, l'école philosophique, adoptant le mot d'ordre de Voltaire : *Ecrasons l'infâme!* s'attaqua formellement et systématiquement à l'existence même de Dieu.

Elle débuta par la pitoyable plaisanterie de Diderot : *Quel est donc ce Dieu, qui fait mourir Dieu, pour apaiser Dieu? Un Dieu en trois personnes* (1)!

Les hommes ont enfermé Dieu dans un temple, s'écria Helvetius ; *la nature entière est son temple* : *il faut élargir Dieu. Dieu c'est la nature!*

Du reste, nous avons l'aveu d'Holbach, l'auteur athée du *Système de la nature*. L'Anglais Hume se trouvait à dîner chez le baron, avec les principaux philosophes du temps. On parla naturellement de religion. *Pour les athées*, dit Hume, *je ne crois pas qu'il en existe; je n'en ai jamais vu.* — Eh bien, répondit le baron, *vous voici aujourd'hui à table avec dix-sept athées à la fois* (2)!

Bientôt, l'école révolutionnaire, se flattant d'être *la philosophie en action*, sembla prendre à tâche d'épuiser le vocabulaire des plus révoltantes im-

(1) Voici comment un critique éminent apprécie ce philosophe : « Diderot marque le dernier degré dans la marche de la philosophie française au XVIIIe siècle. Il fut le véritable centre, l'âme des principaux écrits érigeant l'athéisme en système. La production la plus monstrueuse de ce système est cette explication mythologique du christianisme, suivant laquelle le Christ, simple symbole astronomique, n'aurait jamais existé, non plus que les douze apôtres qui correspondent aux douze signes du zodiaque. » (*Histoire de la littérature,* par SCHLEGEL.)

(2) CARO, *La fin du XVIIIe siècle*; *études et portraits,* tome I.

piétés. Qu'il suffise de citer le fameux Anacharsis Clootz, qui prit le titre officiel d'*ennemi personnel du ci-devant Christ* que, dans son langage cynique, il désignait comme ayant été, sur le Golgotha, *le premier des sans-culottes*.

Le caractère essentiellement athée de la révolution française est reconnu ouvertement par un de ses récents historiens les moins suspects, Edgar Quinet. Voici ses propres expressions : « L'abolition du culte de Dieu *est la révolution même*, et la poursuite de cette abolition *sera éternellement la marque souveraine de la révolution française* (1). »

Le grand ministre anglais Burke, dans ses *Réflexions sur la révolution française*, dénonçait « cet esprit ardent d'athéisme distillé à l'alambic de l'enfer, qui est dans une si furieuse ébullition en France. »

On connaît les pseudo-cultes, ridicules et absurdes, que le fanatisme révolutionnaire substitua au culte antique de la France de Clovis et de saint Louis. M. Granier de Cassagnac en distingue quatre qui eurent le plus de sectateurs. Il y eut le culte de la *Déesse-Raison*, établi par Chaumette, le culte de l'*Etre suprême* par Robespierre, le culte de *la Mère de Dieu* par Cathérine Théot et le culte des *Théophilanthropes* par Laréveillère-Lépeaux (2). — Il y eut aussi, à cette triste époque,

(1) *De la révolution*, tome I.

(2) Voici les réflexions que ces essais de cultes nouveaux inspirent à M. Thiers : « Il faut une croyance religieuse ; il faut un culte à toute association humaine... Si, comme en France en 1793, une révolution emporte l'antique religion du pays, l'homme, à l'instant même où il avait fait

une société nombreuse et publiquement constituée sous le nom d'*hommes sans Dieu* (1).

La Convention, après une déclaration solennelle portant *qu'il n'y a pas de Dieu*, décréta, sur la motion de Chaumette, le culte de la *Déesse-Raison*, qui, sous la forme d'une courtisane, devait bientôt souiller les autels profanés de nos vieilles cathédrales.

« C'est dans les Fêtes de la Raison, dit un témoin oculaire, La Harpe, que la Déesse de la Raison était représentée par la première prostituée payée pour jouer ce rôle et qu'on plaçait sur un char, *avec un crucifix sous les pieds*. C'est dans les Fêtes de la Raison qu'un histrion montait dans la chaire, et, prenant Dieu à partie dans son sanctuaire même, *niait son existence en vomissant mille imprécations furieuses*. C'est dans les Fêtes de la Raison que le buste de Marat était placé sur l'autel et qu'on forçait ceux qu'on soupçonnait de croire encore en Dieu, de fléchir le genou devant Marat (2). »

vœu de ne plus rien croire, se dément après quelques jours, et le culte insensé de la Déesse Raison, inauguré à côté de l'échafaud, vint prouver que ce vœu était aussi vain qu'il était impie. » (*Histoire du Consulat et de l'Empire.*)

(1) Chateaubriand, *Génie du christianisme.*

(2) *Du fanatisme dans le langage révolutionnaire.* — L'abbé Barruel raconte qu'un de ces histrions, s'attaquant à Dieu du haut d'une chaire profanée, lui cria : « Non, tu n'existes pas. Si la foudre est à toi, prends-la donc, lance-la contre celui qui te brave en face de tes autels... Mais non : je blasphème et je respire ; donc tu n'existes pas ! »

Voici les réflexions que fait à ce sujet le Père Gratry (*De la connaissance de Dieu*) :

« Qu'a-t-on fait quand on a prétendu placer la raison humaine sur l'autel pour l'adorer ? On ne savait pas que la raison humaine était déjà

Quelques années après, Robespierre proclama officiellement un *Etre-Suprême*, pour l'opposer au Dieu des chrétiens, *en confondant toutes les sectes dans la religion universelle de la nature*. Dans l'espoir de se concilier une partie de l'opinion populaire irritée, il brûla solennellement un mannequin représentant *le monstre de l'athéisme*. L'athéisme n'en faisait pas moins le fond de ce qu'on était convenu de nommer, par antiphrase sans doute, les *esprits forts* ou les *beaux esprits*. Quand Bernardin de Saint-Pierre, dans un discours à l'Institut (1796), se permit de prononcer le nom de Dieu, ses collègues furent unanimes à soulever une tempête de persifflages et de blasphèmes, demandant au récipiendaire *où il avait vu Dieu* et *quelle figure il avait*. Un membre alla même jusqu'à le provoquer en duel et à faire une proposition formelle de proscrire désormais le nom de *Dieu* dans l'assemblée (1).

Après le blasphème contre la Divinité, les outrages à la Royauté. — *Plus de Dieu, plus de roi!* c'était logique de la part de la révolution fille de la réforme et de la philosophie. Déjà de son temps Luther avait dit : « Les rois sont communément les plus grands fous et les plus fieffés coquins de

sur l'autel catholique, mais unie à Dieu. On l'en a chassée pour y mettre la raison humaine prostituée et trainée dans la boue. On a chassé du saint autel la raison la plus haute, la raison humaine de l'Homme-Dieu, le Verbe divin, et l'on y met la raison éteinte d'une impudique. On avait le choix de l'alliance : la raison unie à Dieu ou la raison unie à la fange. On a choisi. »

(1) Aimé Martin, *Essai sur la vie de Bernardin de Saint-Pierre*.

la terre : on n'en saurait rien attendre de bon ; ils ne sont dans ce monde que les *bourreaux de Dieu* dont il se sert pour nous châtier. « Faut-il rappeler les outrages vomis par les philosophes français contre la royauté ? *Les rois sont des bêtes féroces qui dévorent les nations* (abbé Raynal). — *Avec les boyaux du dernier prêtre il faut étrangler le dernier roi* (Diderot). — Puis, le fanatisme révolutionnaire, après avoir vociféré, par la bouche du fameux Grégoire, que *les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique*, noya la royauté dans le sang de Louis XVI, et alla même jusqu'à disperser les cendres des rois (1)!

Les éphémérides de la révolution sont autant de dates sanglantes d'une guerre impie organisée contre les institutions religieuses de la France.

Cette guerre débuta par la Constitution civile du clergé. Œuvre de passion et de haine, cette institution détruisit l'antique hiérarchie de l'Eglise et introduisit, sans la moindre tentative de négocia-

(1) Un décret du 1 août 1793 ordonna de violer les tombes royales de Saint-Denis. Le poète Lebrun célébra cet acte odieux par cette strophe dithyrambique :

Purgeons le sol des patriotes
Par des rois encore infecté :
La terre de la liberté
Rejette les os des despotes !
De ces monstres divinisés
Que tous les cercueils soient brisés !
Que leur mémoire soit flétrie,
Et qu'avec leurs mânes errants
Sortent du sein de la patrie
Les cadavres de ses tyrans !

tions avec la cour de Rome, sans le moindre respect pour les principes et les traditions de l'Eglise, une organisation ecclésiastique imposée par le pouvoir politique, à laquelle la presque totalité du clergé refusa de prêter le serment de fidélité, comme il refusa quelques années plus tard le serment de haine à la royauté. Ce double acte de courageuse résistance fut l'origine d'une persécution atroce contre les ministres de Dieu. « Plus de cinquante mille ecclésiastiques, cardinaux, archevêques, évêques, abbés, grands-vicaires, curés, religieux et religieuses, furent dépouillés, outragés, proscrits et dispersés dans toutes les contrées du monde, ou cachés, ou emprisonnés et massacrés, pour être restés fidèles aux lois de Dieu et de l'Eglise (1). » Parmi ces massacres faut-il rappeler ceux du 2 septembre 1792, aux Carmes, à Sainte-Pélagie, à l'Abbaye, à la Conciergerie, où près de trois cents prêtres de tout rang reçurent la palme du martyre? Faut-il évoquer les souvenirs des *Noyades de Nantes*, des *bâteaux à soupapes* et des *mariages républicains?* Faut-il refaire le récit émouvant de la déportation de centaines de prêtres, jetés sur les côtes inhospitalières de la Guyane, dans les déserts brûlants de Sinamary?

Les propriétés ecclésiastiques furent confisquées et déclarées nationales; elles représentaient une valeur de quatre milliards de francs, sans compter les millions représentés par le vol de l'argenterie, des tableaux des églises et des bibliothèques des couvents.

(1) M. Joly, *Mémorial de la révolution française.*

D'après des calculs approximatifs qu'on trouve dans les historiens de la révolution, il y avait en France au-delà de cinquante mille églises, chapelles et oratoires. A l'exception de quelques églises converties en temples de la Raison, la plupart furent pillées et le plus grand nombre furent dévastées sinon détruites. Les cloches en furent fondues (rapportant 25 millions); les tours en furent souvent rasées *comme contraires à l'égalité.* Les tombes sépulcrales en furent violées pour voler les plombs.

Toute l'organisation ecclésiastique, telle qu'elle existait depuis des siècles, fut détruite. Voici en quels termes un professeur à la Sorbonne résumait récemment les conditions de l'ancienne situation du clergé : « Le clergé était un ordre politique dans l'Etat. Il avait une influence politique considérable et une fortune territoriale immense. — Il tenait librement des assemblées, adressait au roi des remontrances, concourait au gouvernement du pays. — Il était maître de l'enseignement et de l'assistance publique. — Ses lois ecclésiastiques étaient des lois d'Etat. — Ses vœux religieux et solennels étaient reconnus par l'Etat. — Il était jugé par des tribunaux ecclésiastiques. — Sa foi était protégée contre le crime d'hérésie. — Le mariage n'était pas seulement un contrat devant l'Etat; il était encore un sacrement. — L'état civil était dans ses mains... En un mot, le clergé avait dans l'ancienne société un ensemble de prérogatives et de droits qui lui donnaient une autorité morale et une puissance sociale qu'il n'a plus re-

couvrées. » Toute cette antique organisation disparut.

A la place de l'autorité divine détruite dans sa vieille forme monarchique, on inaugura la *souveraineté du peuple*, appelé *peuple-dieu*, qui, d'après la théorie de J. J. Rousseau, *n'a pas même besoin d'avoir raison pour valider ses actes*, et qui n'est plus dès lors que la force et l'arbitraire dans le domaine religieux et politique.

Au *Décalogue*, ou *code des devoirs*, à l'aide duquel l'Eglise civilisa le monde, la révolution substitua les *droits de l'homme*, dont la formule obligatoire constitua le décalogue politique de la nation française.

A la vieille politique chrétienne du gouvernement de la Providence succéda la *politique rationnelle* inspirée jusque dans le moindre de ses détails par les souvenirs du paganisme classique, et prétendant gouverner, au nom de la seule raison humaine, sans la moindre reconnaissance de la divinité, la France déchristianisée.

Voilà pour les intérêts religieux de la France athée et régicide. Résumons, à d'autres points de vue généraux, les effets destructeurs de la révolution; car, active et habile à détruire, elle s'est montrée absolument incapable et impuissante pour reconstituer.

Gouvernement : — Quelques histrions fanatiques qui dévorent six constitutions et cent mille lois et qui s'entretuent (1). A Paris, quelques clubs

(1) M. Joly dans son *Mémorial de la révolution* (3 vol. in-8°) donne le tableau des principaux auteurs et fauteurs de la révolution frappés par la justice du peuple.

de scélérats ; en province cinquante mille comités révolutionnaires composés de tout ce qu'il y avait d'abject et d'audacieux.

Instrument de règne : — L'échafaud en permanence, avec alternatives de fusillades, de mitraillades, de noyades et de déportations (1).

Ordre public : — Le chaos dans la misère et la mort.

Unité nationale : — Représentée par soixante-dix-neuf partis politiques publiquement constitués et déchirant le sein de la patrie (2).

Famille : — Dissoute par le dévergondage des mœurs publiques, par l'établissement du divorce et par la déclaration officielle *que les enfants appartiennent à l'Etat*.

Etat moral : — La vertu suspecte et trahie par la délation salariée. Le théâtre et la littérature, cause et conséquence de la corruption générale.

Prospérité publique : — Le commerce ruiné, l'industrie anéantie, l'agriculture délaissée. Le peuple sans pain sous la loi du *maximum* et forcé de célébrer la fête du *carême civique* (3).

Finances : — Après toutes les expropriations, toutes les spoliations, toutes les concussions, après avoir *battu monnaie par la guillotine* et *par la chasse aux émigrés*, après avoir émis pour quarante-cinq milliards d'assignats, la révolution, en

(1) On estime à 4 millions le nombre d'existences dévorées par le *Saturne de la révolution*.

(2) Le même auteur donne les noms historiques de ces partis et l'abrégé de leur histoire.

(3) Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, tome I.

moins de dix ans, fait *une banqueroute de quatre-vingt-seize milliards de francs*, d'après les états officiels de la trésorerie (1).

Et que devint l'*enseignement public* sous le gouvernement de ces philosophes qui se proclamaient le parti des lumières et de la raison?

L'ancienne organisation de l'enseignement, — qui avait placé la France au premier rang des peuples civilisés et civilisateurs et qui avait assuré le règne de sa littérature dans le monde entier, — avait été démolie, anéantie par la révolution. A chacune des phases de la révolution répond un essai plus ou moins chimérique de réorganisation. Il n'y eut pas moins de quarante projets discordants ou plans d'éducation nationale : les principaux sont ceux de Talleyrand (1791), de Condorcet (1792), de Chénier (1793), de Barrère (1794), de Lakanal (1795), de Daunou (1796), de Luminais (1798), de Roger Martin (1799), de Fourcroy (1802). Chacun de ces réformateurs, en présentant un plan nouveau, commence toujours par constater l'insuccès radical des essais antérieurs, — insuccès attribué non à sa cause réelle, la répugnance des familles, mais *au malheur des temps;* — de sorte qu'on peut affirmer, avec un orateur du Directoire, que, pendant dix ans, l'enseignement public *n'avait été organisé que sur le papier*.

Aussi, lorsque, en 1800, Buonaparte, premier consul, aidé des lumières de son frère Lucien, de

(1) Sir Francis d'Ivernoy, *Tableau des pertes causées par la révolution*, tome II.

Chaptal et de François de Neufchateau, commença la réorganisation de l'enseignement moyen par la création d'un Prytanée, fut-il autorisé à dire : « *Depuis la suppression des corps enseignants par la révolution, l'instruction publique est à peu près nulle en France...* Des methodes nouvelles, des théories ingénieuses ; mais plus aucun système pratique, aucune tradition nationale ! » En 1802, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur l'instruction publique, Fourcroy, orateur du gouvernement, ne craint pas d'avouer « *qu'il est effrayé de la nullité presque totale des écoles primaires* et des suites que doit avoir un état de choses qui laisse une grande partie de la génération dénuée des premières connaissances indispensables ! » A la même époque Chaptal constatait *la désertion complète des écoles centrales*. — Voilà donc *la nullité de l'enseignement à tous les degrés proclamée officiellement !*

Et, quand, après avoir constaté *la complète stérilité* des efforts et des sacrifices faits depuis douze ans, le gouvernement de Buonaparte croit devoir introduire la religion dans les institutions de l'Etat (création de l'Université en 1808), ce n'est pas pour diriger et surveiller l'éducation religieuse, mais *pour être elle-même dirigée et surveillée* par les agents du gouvernement !

A la vue de tant d'essais malheureux un auteur s'écrie : « La tour de Babel est le type immortel que les architectes d'instruction publique n'ont cessé de reproduire. Constamment armés contre

le Ciel, le Ciel les a punis par la confusion des langues (1). »

Du jugement porté sur la révolution française par tous les historiens impartiaux il résulte que ce qui la caractérise particulièrement, c'est

1° *Le renversement complet de l'ordre social chrétien ;* et cela est tout naturel : la religion chrétienne ayant présidé à la création de toutes les institutions et à la conservation de toutes les traditions qui constituent cet ordre social, celui-ci tend à disparaître dès qu'elle n'exerce plus son empire. « L'histoire, dit M. Granier de Cassagnac, ne fournit pas un exemple d'un désordre social comparable à celui que la Convention avait légué à la France. A d'autres époques historiques d'abaissement et de honte, on sait que les faiblesses et les vices étaient plus dans les hommes que dans les institutions. La société était encore debout, avec ses fondements et avec ses cadres. Il y avait des lois qu'on violait, des maximes morales qu'on foulait aux pieds, des dogmes qu'on insultait ou qu'on oubliait ; mais enfin ces dogmes, ces maximes et ces lois existaient, phares toujours brillants, quoiqu'inutiles, au milieu du naufrage universel des âmes... Ce qui caractérise, au contraire, le désordre légué par la Convention à la France, et ce qui en fait un chaos sans exemple dans l'histoire, c'est qu'on sent qu'il était le fond et l'essence même de la situation ; que les règles étaient dé-

(1) *Le génie de la révolution dans l'éducation* (3 vol.). — Cet ouvrage capital qu'on ne saurait trop consulter, fut publié en 1816, sous le voile de l'anonyme, par un avocat, M. Fabry.

truites, les maximes disparues, les lois et les croyances évanouies, les cadres sociaux brisés. Rien n'avait plus sa base, sa voie, sa garantie. La civilisation était à refaire. Il restait çà et là quelques esprits, quelques courages, quelques vertus; mais la société était détruite. C'était la religion, la famille que le génie révolutionnaire avait d'abord frappées, certain que leur chute entraînerait avec elle l'ordre social tout entier (1). »

2° *C'est la résurrection immédiate du paganisme* dans les lois et les institutions de la révolution, qui, jusque dans les moindres détails, s'inspire des souvenirs de la Grèce et de Rome. Mais, révolution d'un peuple chrétien apostat, elle a inventé des scélératesses et des ignominies qui n'avaient pas souillé les païens : tant il est vrai que la profondeur de la chute ne se mesure qu'à l'élévation d'où l'on est tombé. *Corruptio optimi pessima* (2).

(1) *Histoire du Directoire*, I-41.

(2) M. le chanoine Gaume, dans ses deux volumes sur la révolution française, a suivi pas à pas cette invasion du naturalisme païen dans cet interrègne de la dissolution sociale en France, à la fin du siècle dernier, par l'influence de la littérature classique de la Renaissance. Rien de frappant comme les nombreuses citations faites par son érudition vengeresse, pour prouver que les lois et les décrets de la révolution ne sont que la reproduction d'institutions sociales et politiques de l'antiquité païenne. Rien de curieux comme de voir le paganisme revivre pour la France révolutionnaire, dans les discours et les propositions de ses chefs, et jusque dans ses fêtes et ses supplices.

Je possède une brochure du plus haut intérêt et de la plus grande rareté, attribuée à M. Héron de Villefosse, ingénieur en chef des mines. Dans cette brochure intitulée : *Essais sur l'histoire de la révolution française, par une société d'auteurs latins*, toutes les principales journées de la révolution, depuis le 2 mai 1789 (*ouverture des Etats-Généraux*) jusqu'au 18 Brumaire, sont racontées à l'aide de citations d'auteurs classiques, tels que Cicéron, Salluste, Tacite, etc. — Parmi les supplices figu-

3° La révolution française revêt un *caractère de fatalisme* qui a frappé tous les historiens. Nulle part les hommes n'apparaissent plus positivement *comme des instruments inconscients d'une puissance supérieure* qui les manipule à son gré, qui les élève et les abaisse, qui les fait servir un jour à ses desseins cachés et qui, leur œuvre de destruction terminée, les fait disparaître soudain de la scène du monde arrosée par eux de larmes et de sang. Il n'y a pas de sujet sur lequel se soit plus souvent exercée la verve philosophique du comte de Maistre. « Plus on examine, dit-il, les personnages en apparence les plus actifs de cette révolution, plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont pas les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui entraîne les hommes. On dit fort bien quand on dit qu'elle va toute seule : cette phrase signifie *que jamais la divinité ne s'est montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain.* » — La révolution française fut un châtiment providentiel, et tout châtiment renferme un enseignement; dans ce sens, on doit dire avec Lacordaire : *le châtiment n'exclut pas le bienfait.* — Leibnitz avait déjà dit : *Dieu corrige les peuples par les révolutions mêmes que font naître leurs erreurs.*

rent les noyades dont l'invention a été attribuée au fameux Carrier de Nantes. Un texte de Tacite (*Annalium*, lib. 14, art. 3) prouve que ce supplice était connu dans l'empire romain.

CHAPITRE XVII.

L'ÉGLISE ET LE RATIONALISME MODERNE.

M. de Bonald termine ses considérations sur la révolution française par cette citation de Virgile :

> Impiaque aeternam timuerunt saecula noctem.
> Une éternelle nuit menace l'univers.
> (Traduction de De Lille).

Quelle situation, en effet, que celle de l'Eglise, au sortir de cette époque néfaste, où, selon l'expression énergique de Tacite, *les tyrans croyaient avoir aboli la conscience humaine!* M. de Montalembert résume cette situation en ces termes saisissants :

« Au Ier janvier 1800, il n'y avait pas de pape. Pie VI était mort à Valence, exilé et prisonnier d'une république athée ; une horde de païens avait proclamé la déchéance éternelle de la Papauté... L'épiscopat tout entier était dans l'exil ; le clergé décimé par la guillotine et la déportation, les fidèles

traqués et harcelés étaient condamnés à choisir entre l'apostasie ou la mort... Aucune ressource matérielle ni morale : le vaste patrimoine de l'Eglise réduit en poussière; les ordres religieux, après mille ans de gloire et de bienfaits, gisant déracinés, anéantis; des milliers de monastères abolis et détruits, et avec eux tous les collèges, tous les chapitres, tous les sanctuaires, tous les asiles de la pénitence, de la retraite, de l'étude, de la prière!... En résumé, nulle part le moindre signe de salut ou d'espérance (1). »

Il semblait que le triomphe définitif du génie du mal fût prochain, à la suite de tant de cataclysmes où *l'abîme invoquait l'abîme*, et qu'on dût s'attendre à la réalisation du programme de Gervinus et de Proudhon : *L'œuvre suprême de la révolution au* XIX^e^ *siècle est d'écraser le catholicisme!*

Dans ce ciel orageux un arc-en-ciel apparut, symbole de l'intervention miséricordieuse de la Providence apaisée. Le Concordat de 1801 fut signé. Les temples se rouvrirent. Le culte catholique consacra ses autels profanés. Ceux de ses ministres qui avaient échappé à l'échafaud ou à l'exil, se retrouvèrent au poste du devoir et du dévouement. Ce fut un soulagement universel pour tous les cœurs.

Cependant, *non erat pax* : il n'y eut point d'apaisement définitif dans les esprits. L'empereur, signataire du concordat auquel il avait subrepticement ajouté les articles organiques, suscita contre

(1) *Des intérêts catholiques au* XIX^e^ *siècle*, chap. I.

Pie VII une guerre impie qui aboutit aux usurpations du Concile de 1811 et aux scènes brutales de Fontainebleau. En 1814 Pie VII fut glorieusement rendu au Saint-Siège, au milieu des acclamations du monde catholique; et bientôt commença pour Napoléon le martyre expiatoire de Sainte-Hélène. Il mourut, ne sachant si, après lui, *l'Europe serait républicaine ou cosaque*.

Un cycle de combats nouveaux s'ouvrit pour l'Eglise : aux sanglantes persécutions avait succédé une guerre dans les intelligences, entretenue et dirigée, malgré la Sainte-Alliance de quelques rois, par des pouvoirs publics, hostiles aux influences religieuses; c'était l'oppression encore, mais légale, administrative : *sapienter opprimamus* (1).

Désormais une guerre générale, à outrance, était poursuivie entre *Dieu* et la *Déesse-Raison* représentée par le rationalisme de la bourgeoisie imbue des principes de la révolution. Les proportions en ont été entrevues par Lacordaire dans les termes suivants (2).

« La guerre est plus haut que les rois, plus haut que les peuples; elle est entre les deux formes mêmes de l'intelligence humaine, la foi et la raison, la foi devenue par l'Eglise une puissance, et la raison devenue elle-même une puissance, qui a ses chefs, ses assemblées, ses chaires, ses sacrements. La guerre existe *entre la puissance catholique et la puissance rationaliste* qui se disputent le monde aujourd'hui sur une échelle plus vaste, parce que

(1) Crétineau-Joly, *L'Eglise romaine en face de la révolution.*
(2) *Lettre sur le Saint-Siège.*

toutes deux sont parvenues à un point de force interne et extérieure qui ne permet plus les combats de détail et d'avant-garde, et veut une solution... Le dogme de la puissance rationaliste est que la nature humaine se suffit à elle-même dans tous les ordres des choses... Arriver à être dans l'ordre intellectuel le souverain absolu de ses idées, dans l'ordre moral le dernier juge de ses actions, dans l'ordre social à ne reconnaître d'autre autorité que celle qu'on aura directement élue : tel est le programme de la puissance rationaliste, telle est la charte qu'elle destine au genre humain. Son succès n'est évidemment possible que par la destruction de la puissance catholique. »

Le rationalisme moderne issu du protestantisme, peut être envisagé sous trois faces, dans un triple ordre de faits : il y a le rationalisme religieux, politique et social.

Avant de l'examiner au point de vue religieux, ce qui rentre dans le cadre spécial du présent ouvrage, signalons rapidement son caractère et ses conséquences dans l'ordre politique et dans l'ordre social.

Le rationalisme politique, héritier des principes de la révolution française, est le père de ce que dans tous les pays catholiques on est convenu d'appeler *le libéralisme*, en opposition avec le catholicisme.

Le rationalisme dans son acception politique se distingua par deux formes nouvelles données au gouvernement : — la forme *constitutionnelle* et *parlementaire*.

Quelques-uns des principes de ces constitutions modernes portant atteinte aux dogmes du catholicisme et aux lois de l'Eglise, il fut convenu que les catholiques n'y prêteraient serment de fidélité *que sous le rapport civil* (1).

Cette double forme constitutionnelle et parlementaire donnée à la monarchie en fit, selon l'expression bien connue de La Fayette, *la meilleure des républiques*; c'est dire implicitement qu'elle altéra l'essence de la royauté dans son principe, car elle n'est plus une institution qui sort des profondeurs de l'ordre divinement établi; elle est devenue une *fonction salariée*, octroyée par le peuple, seul et vrai souverain, et révocable par lui. Le caractère aussi de la royauté est changé : les rois *règnent encore;* mais, en vertu de la thèse soutenue par M. Thiers, *ils ne gouvernent plus.* Leurs droits et prérogatives sont passés en majeure partie aux parlements constituant le *self-government*.

L'origine du rationalisme social va se perdre dans les ténèbres des sociétés secrètes dont le réveil politique fut provoqué en France par l'introduction du carbonarisme italien (1820); leur développement mystérieux domine toute cette époque et en explique le travail intérieur (2). La première mani-

(1) Voir, — pour la France, un accord entre Pie VII et Louis XVIII (1817), — pour la Belgique, un bref de Pie VII à l'archevêque de Malines (3 décembre 1817) et, en 1830, une lettre du même archevêque, prince de Méan.

(2) Voir les *Histoires de la restauration* par de Lamartine, de Vaulabelle, de Vieil-Castel, Nettement, et surtout *L'Histoire de dix ans*, par Louis Blanc.

festation extérieure du rationalisme social se trouve dans les tentatives phalansthériennes des St-Simoniens, des Fourriéristes et autres réformateurs.

Sous le gouvernement du roi Louis-Philippe s'ouvre l'ère des conspirations : de la bourgeoisie le mouvement révolutionnaire tend à descendre dans les couches inférieures; les années se comptent par les explosions du volcan populaire. C'est l'avènement de la démocratie, non pas de cette démocratie vraie et honnête, démocratie chrétienne, application des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité introduits par l'Evangile, mais de cette démocratie à la fois impie et révolutionnaire, envieuse et haineuse, s'organisant en *démagogie internationale*, ayant la prétention de *faire de l'ordre avec le désordre* et descendant la pente vertigineuse de l'*anarchie*, jusqu'à la révolution de 1848, première étape dans la marche audacieuse du socialisme.

Le rationalisme religieux, dont les premiers développements sont dus aux influences de la philosophie allemande en France, vit naître successivement l'école éclectique, l'école positiviste, l'école de la libre-pensée, qui aboutirent ensemble au triomphe de l'athéisme social.

En effet, comme l'affirme le P. Gratry : « Notre siècle est plus infecté qu'on ne pense d'athéisme. Bien plus : l'athéisme formel, précis, avoué, déclaré, a son école, et cette école d'athéisme nouveau s'élève sur une base qu'elle appelle *la science moderne* (1). »

(1) *De la connaissance de Dieu*, I-55.

Un autre membre de l'Oratoire, le P. Lescœur, confirme le fait de l'apparition publique de l'athéisme. « Il parle, dit-il, il écrit, il dogmatise. Il entre triomphant à l'Institut. Nos chaires d'enseignement en sont infectées. Ce qui est plus grave, c'est qu'il n'est même plus en voie de devenir populaire; au dix-huitième siècle, il était resté dans les salons ; il ne courait pas les rues (1). »

Un grand évêque, infatigable athlète de la religion, atteste la même perversion de l'esprit public en ces termes : « Il se fait aujourd'hui parmi nous un travail profond et audacieux d'athéisme. Il y a en France, à l'heure qu'il est, sous différents noms, plusieurs écoles d'athéisme : — écoles philosophiques qui veulent chasser Dieu de la raison et de la pensée; — écoles scientifiques qui veulent chasser Dieu de la nature et de la science; — écoles de morale indépendante qui veulent chasser Dieu de la conscience et de la vie; — écoles fatalistes qui veulent chasser Dieu de l'histoire; — enfin, écoles socialistes qui veulent chasser Dieu de la société. Et l'athéisme contemporain a cela de remarquable qu'il n'est plus une simple spéculation, mais qu'il aspire à passer dans la pratique; il veut tout refaire, tout réformer, tout réorganiser sans Dieu et sans religion (2). »

Alfred de Musset leur criait vainement à tous, en prévoyant les conséquences inéluctables de ces doctrines dissolvantes :

> Pour qui travailliez-vous, démolisseurs stupides,
> Lorsque vous disséquiez le Christ sur ses autels?...

(1) *La science du bonheur*, page 187.
(2) Mgr Dupanloup, *De l'athéisme social*, page 60.

Les adeptes de la libre-pensée répondent : *La paix de l'âme se puise dans la négation de Dieu...* Et cette négation fait le fond des systèmes des *knownothings* américains et des *nihilistes russes*.

Elle figure en tête du programme de la démagogie universelle.

Bebel dit au nom de la démocratie allemande : « Il n'y aura de paix en Europe que lorsque les peuples seront arrivés, en politique *à la république universelle*, en économie *au socialisme*, en religion *à l'athéisme !* »

Les meneurs du socialisme international tiennent le même langage : « Notre grand ennemi est Dieu : la croyance en Dieu est un sophisme impie, propre seulement à entretenir une stupide résignation et à empêcher la légitime insurrection des opprimés contre leurs oppresseurs. « (Bakounine).

« La liberté telle que nous l'entendons, dit Bruno Bauer, est celle qui nous affranchit, non seulement de l'autorité sociale, mais *de l'idée de Dieu*, de l'idée de patrie, de tout ce qui gêne la plénitude de notre action, de tout ce qui place au-dessus de notre tête une loi, un devoir, et nous oblige par conséquent à un certain sacrifice de nous-mêmes (1).

« Pas de pays, dit un auteur récent digne de foi, qui ait plus de sociétés secrètes que l'Italie : leur cri de ralliement, dont l'écho se répercute dans les rues épouvantées, est : *Abbasso Iddio* (à bas Dieu) (2) ! »

Dans notre catholique Belgique elle-même, des

(1) *Revue des deux-mondes*, août 1854.
(2) Teste, *Léon XIII et le Vatican*.

sociétés ont leur drapeau noir avec une devise athée (1). — Nous avons une association publique intitulée : *Ligue des athées ;* nous avons des *Cercles d'athéisme* et un journal *l'Athée.*

L'un des généraux de la Commune de Paris, en 1871, le général Eudes, parlant dans un banquet officiel, s'écriait : *Si Dieu existait, il faudrait le fusiller !*

Du reste, le chef de l'école positiviste ne s'en cachait pas : *L'idée de Dieu*, disait-il, *est devenue aussi anarchique que rétrograde ; l'humanité s'est substituée à Dieu.* — Proudhon attirait la foule par cette formule cynique : *La propriété, c'est le vol ; la religion, c'est l'athéisme ; le gouvernement, c'est l'anarchie.* Et il ajoutait triomphalement : *L'homme est tout désormais, la divinité n'est plus rien !* — Renan lui-même s'écriait : *Dieu n'est qu'un vieux mot, un peu lourd peut-être.* — Aussi Lerminier, affamé de popularité, affichait la prétention *de renouveler Dieu !*

Les esprits religieux étaient épouvantés de tant d'audace. Dans tous ces systèmes, selon la remarque de Blanc-Saint-Bonnet, *ce n'est plus Dieu qui a créé l'homme à son image, mais c'est l'homme qui crée Dieu à son image.* — *C'est à choisir*, dit Louis Veuillot, *entre l'homme fait Dieu du ratio-*

(1) Au mois de mai 1881 on lisait dans les journaux catholiques de Bruxelles :

« Dans une des principales rues de la capitale, on peut voir, à la vitrine d'un magasin de broderies, un étendard en velours noir, de la forme d'un losange. Au milieu sont brodés en argent les insignes maçonniques entourés de ces mots : *Cercle de l'Athéisme.* Le tout a l'apparence sinistre d'un drapeau funèbre. »

nalisme et le Dieu fait homme du catholicisme!

Au nom de la partie saine de la philosophie, M. le professeur Caro jetait ce cri d'alarme : *L'idée de Dieu est en péril!*

Aussi, une chose doit frapper tous les esprits, c'est que non seulement en France et en Belgique, mais dans tous les pays, les luttes religieuses ont pris, ont dû prendre la première place dans les préoccupations des gouvernements et des peuples.

Mais, à qui est-il juste de faire remonter la responsabilité des luttes auxquelles notre génération semble condamnée? Des esprits malintentionnés peuvent seuls en attribuer l'initiative à l'Eglise. C'est évidemment le rationalisme qui poursuit son duel à mort avec le catholicisme.

Dans cette situation pleine de dangers, quelle était la mission de l'Eglise?

L'Eglise veut la paix, mais la véritable paix qui est, selon saint Augustin, *la tranquillité de l'ordre* tel qu'il est établi par Dieu même. Elle ne peut néanmoins déserter la vérité, ni pactiser avec l'erreur ou le désordre, à la poursuite d'une fausse paix ou d'un calme factice. Elle est obligée de continuer les luttes séculaires de la *Cité de Dieu* contre la *Cité du monde* qui constituent sa vie militante ici-bas. Toujours le dualisme du bien et du mal! Toujours les anges rebelles poussant le cri de révolte : *Nous serons semblables au Très-Haut!* Et toujours les anges fidèles entonnant le chant de victoire : *Qui est semblable à Dieu!*

D'ailleurs, pour être équitable envers l'Eglise, il suffit de se rendre compte des conditions nouvelles

où elle se trouve placée et qu'elle déclare accepter généreusement.

De nos jours on ne peut plus renouveler contre l'Eglise les vieilles accusations de cupidité et d'ambition. Elle ne poursuit pas des avantages matériels ; on lui dispute, au contraire, les dernières ressources que les spoliations officielles lui ont laissées. Elle ne recherche pas de domination politique. Dénuée de tous les moyens d'influence qu'elle possédait autrefois, comme grand propriétaire ou comme constituant un corps politique, privée de l'appui du bras séculier presque partout *armé contre elle*, soumise sans murmure au droit commun, elle poursuit, avec un dévouement désintéressé, ses éternels combats, non pas pour son exaltation et sa gloire, mais pour la conservation de l'ordre social et pour le salut du monde.

L'Eglise dans ses tribulations n'est pas préoccupée de ses destinées propres qu'elle sait être immortelles, mais des destinées de la société qui l'alarment à bon droit, parce qu'elles engagent sa responsabilité. Elle ne réclame rien pour elle-même ; elle ne sollicite ni faveurs ni privilèges ; elle ne demande à Dieu que la liberté et la sécurité (*ut secura tibi serviat libertate*). On feint de ne pas voir que ces questions, dans les discussions desquelles l'Eglise s'obstine à réclamer sa juste part d'intervention, sont moins politiques que sociales, par conséquent religieuses, la religion ayant toujours été considérée comme la base fondamentale de toute société. Dès lors, l'intervention de l'Eglise dans ces discussions — où l'on a d'ailleurs la pré-

tention de décider sans elle de ses intérêts les plus graves, — est non seulement un droit, mais un devoir.

Quel est donc le *caractère*, quel est le *but* des luttes où elle est engagée malgré elle ? Le caractère en est pour elle visiblement *défensif;* le but en est essentiellement *social*.

Aujourd'hui moins que jamais l'Eglise prend l'initiative des guerres religieuses ; c'est elle qui de tous côtés est attaquée avec une rage infernale ; elle est partout et toujours *en état de légitime défense*. Les guerres religieuses sont suscitées, non par l'Eglise, mais *contre l'Eglise*, et, chose incroyable, à la fois par les *hommes de gouvernement* et par les *hommes de révolution*. Les uns et les autres ne veulent pas comprendre que l'action de l'Eglise est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, d'une part, pour soutenir l'*autorité* contre les assauts de la démagogie, et, d'autre part, pour défendre la vraie *liberté* contre les entreprises despotiques du pouvoir, — double mission à laquelle elle n'a jamais failli.

Et encore, la révolution est dans son rôle en combattant l'Eglise ; mais les gouvernements? Leur complicité avec la révolution est incompréhensible.

Jamais situation sociale ne fut plus faite pour commander l'union et la paix des puissances avec Rome, afin de conjurer les dangers qui menacent l'ordre public. Le souverain Pontife, pénétré de la mission que les circonstances lui imposent, adresse aux gouvernements cet appel suprême : « Au mo-

ment où les esprits sont enflammés par une liberté sans frein, alors qu'ils secouent avec l'audace la plus funeste le joug des autorités même les plus légitimes, le salut public exige que les deux pouvoirs réunissent leurs forces pour empêcher les malheurs qui ne menacent pas seulement l'Eglise, mais la société civile elle-même (1). » Comment les gouvernements en général ont-ils répondu à cet appel? Tandis que certains gouvernements hérétiques et schismatiques, mieux inspirés et mieux éclairés, se montrent disposés à se réconcilier avec Rome, des gouvernements catholiques, la fille aînée de l'Eglise à leur tête, s'insurgent contre leur mère et veulent *se séparer d'elle!*

A aucune époque, il ne fut plus nécessaire, dans chaque pays, de concentrer la résistance sociale dans l'union de vues et d'efforts des deux pouvoirs *sur lesquels*, selon l'expression de Bossuet, *tout l'état du monde roule*. Mais, là encore, à quel spectacle désolant assistons-nous? En présence des passions anarchiques qui troublent la société, toutes les influences politiques ne semblent préoccupées que de neutraliser et d'anéantir systématiquement et avec préméditation la seule influence, celle de la Religion, capable d'amortir et de refréner ces passions. L'Etat moderne en est arrivé à proclamer comme un *intérêt général* la lutte à outrance contre l'Eglise; l'Eglise est par là forcée, malgré elle et pour se défendre, de combattre les influences de l'Etat. Ainsi, au moment même où

(1) Encyclique de Léon XIII, 20 février 1880.

toutes les fureurs de la révolution sont déchaînées, les deux défenseurs naturels de la société paraissent fatalement condamnés à s'affaiblir, à se démolir l'un l'autre, à la grande joie de leurs implacables ennemis. Car, dit avec raison M. Guizot, « la cause de l'autorité civile et de la religion chrétienne est évidemment commune : l'ordre divin et l'ordre humain, l'Eglise et l'Etat, ont les mêmes périls et les mêmes ennemis (1). »

Elle est vraiment lamentable l'histoire des passions et des préjugés contre lesquels, malgré tant de catastrophes qui auraient dû éclairer les esprits, l'Eglise est encore obligée de se débattre de nos jours.

Par un machiavelisme où l'injustice le dispute à l'ingratitude, on méconnaît systématiquement l'esprit de l'Eglise, on calomnie son action sur la société. Loin de reconnaître ses bienfaits, on l'accuse d'être la cause de toutes les difficultés, la source de tous les maux.

On représente l'Eglise comme une *ennemie-née de l'Etat*, alors qu'elle est toujours le *principe vital de toute autorité* et qu'elle demeure comme le symbole de l'*alliance de l'ordre avec la liberté*, alliance sans laquelle les nations oscillent entre le despotisme et l'anarchie.

On affecte de ne combattre dans l'Eglise que ce qu'on appelle la *domination politique des prêtres ;* comme si ce n'était pas, au fond, l'*action sociale* de la religion qu'on attaque ; car ce qu'on redoute

(1) *Etudes morales.*

c'est le christianisme vivant et agissant, gouvernant les âmes par ses dogmes et par sa morale.

On accuse l'Eglise d'intolérance, alors que c'est elle qui est obligée de se défendre constamment contre la systématique intolérance du rationalisme politique (1).

On proclame l'Eglise incompatible avec la liberté de conscience, tandis qu'elle s'honore de défendre, dans le monde entier, la véritable liberté de la conscience, c'est à dire son indépendance de tout pouvoir politique, contre la tyrannie des sectes et des partis. Elle a partout des paroles de sympathie et d'admiration pour les victimes, pendant que le libéralisme cosmopolite n'a d'encouragements et d'applaudissements que pour les bourreaux (2).

On reproche à l'Eglise de ne pas vouloir comprendre l'esprit de la société moderne ni en approuver les institutions. Nous autres Belges, nous ne devons pas aller bien loin pour démentir une telle accusation. Les catholiques de Belgique, en majorité au Congrès national de 1830, n'ont-ils pas adopté la constitution la plus libérale de l'Europe? Et, dans le parlement belge, au pouvoir comme

(1) Dans tous les pays catholiques et particulièrement en Belgique la *tolérance civile* est loyalement pratiquée; elle est entrée dans les mœurs de la nation. Quant à la *tolérance dogmatique*, il est évident qu'elle ne peut être admise par les catholiques relativement aux erreurs condamnées par l'Eglise. Pie IX, à la suite de son encyclique *Quanta cura* (1864) a publié un *Résumé renfermant les principales erreurs de notre temps*.

(2) Bien que victime elle-même de la haine de ses ennemis, l'Eglise se montre, dans tous les pays, la fidèle protectrice des juifs et des chrétiens persécutés : des Uniates opprimés par l'orthodoxie russe, des Polonais chassés par le Kulturkampf prussien, ou des religieux proscrits par la république française.

dans l'opposition, ne se sont-ils pas, depuis plus de cinquante ans, montrés fidèles à ses dispositions les plus libérales, alors que leurs adversaires ne cessent d'attaquer cette Constitution et d'en demander la révision? Et le Pape, n'a-t-il pas encouragé les catholiques a défendre avec conviction les articles les plus controversés de notre pacte fondamental (1)?

On a répudié l'Eglise comme une vieille tutrice dont les peuples émancipés n'ont plus besoin ; et cependant ne s'impose-t-elle pas toujours aux véritables hommes d'Etat, comme l'unique et vivante tradition des principes de toute civilisation même matérielle des nations (2)?

On a chassé ignominieusement l'Eglise comme indigne de toute participation au gouvernement des sociétés modernes, alors qu'elle est signalée, par les attaques de tous les révolutionnaires diri-

(1) Voici la reproduction officielle des paroles prononcées par le Pape en 1879 :

« Les œuvres des hommes ne sont point parfaites : le mal se trouve à côté du bien, l'erreur à côté de la vérité. Il en est ainsi de la Constitution belge. Elle consacre certains principes que je ne saurais approuver comme pape; mais la situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que, dans l'état actuel de la société moderne, le système de liberté établi en ce pays est le plus favorable à l'Eglise. Les catholiques belges doivent donc *non seulement s'abstenir d'attaquer cette Constitution, mais ils doivent la défendre.* »

(2) « L'étude méthodique des sociétés européennes m'a appris que le bien-être matériel et moral, et en général les conditions essentielles à la prospérité, *y sont en rapport exact avec l'énergie et la pureté des convictions religieuses.* Je ne crains pas d'affirmer que tout observateur qui recommencera cette étude avec un esprit dégagé de toute idée préconçue sur les hommes et sur les choses, sera nécessairement conduit à la même conclusion. » (Le Play, *La réforme sociale,* I-98.)

gées exclusivement contre elle, comme *le dernier rempart de l'ordre social* (1).

On poursuit contre l'Eglise une guerre à outrance dans l'intérêt prétendu de la liberté, qu'on croit servir en combattant les influences morales de la religion. Quelle erreur et quelle illusion dans ce cri de révolte : NI DIEU NI MAITRE !

L'histoire à la main, il n'est pas difficile de prédire que la conséquence inévitable du mépris de Dieu c'est la nécessité de remplacer le frein religieux et moral disparu, par des freins législatifs et administratifs qui assurent, du moins matériellement, un ordre provisoire indispensable au maintien de la société. Fatalement l'irréligion conduit à l'anarchie et l'anarchie appelle le despotisme, la dictature : c'est un axiome historique.. — *Si l'on veut relâcher les lois politiques*, dit M. de Broglie, *il faut resserrer les lois morales ; il faut obéir au joug de Dieu pour se passer du joug de l'homme.* — Montesquieu avait déjà dit : *Moins la religion sera réprimante, plus la loi devra réprimer.* — Mgr Landriot ajoute : « A mesure que les règles du christianisme s'en vont et que ses maximes sont foulées aux pieds, on est obligé de mettre plus de rigueur dans le gouvernement (2). — Un des esprits les plus profonds des temps modernes, M. Blanc-Saint-Bonnet, est plus énergique encore dans ce passage frappant :

(1) Proudhon lui-même reconnaît *que la révolution sociale ne triomphera dans le monde que le jour où l'Eglise Romaine sera anéantie* (De la justice dans la révolution et dans l'Eglise.)

(2) *L'autorité et la liberté*, page 64.

« Quand les croyances s'éteignent, il est impossible que la loi positive ne vienne pas remplacer la loi morale. Quand l'âme a perdu son régulateur, la société lui en impose un. Quand la Foi n'agit pas sur la nature humaine, Dieu fait marcher le foulon du despotisme (1). — Ecoutons le solennel avertissement de Donoso Cortès : « Il y a deux sortes de répression, l'une intérieure, l'autre extérieure. Elles sont de telle nature que, lorsque le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique, la répression politique, la tyrannie s'élève. C'est une loi de l'humanité, une loi de l'histoire... Si le thermomètre religieux continue à descendre, je ne sais où la répression politique s'arrêtera ; je tremble en y pensant... Aucun genre de gouvernement sera-t-il suffisant pour cette répression? Tous les despotismes à la fois y suffiront-ils (2)? »

Sous l'empire des préjugés que nous venons de signaler, l'histoire de l'Eglise, depuis un siècle, n'est plus qu'un long martyrologe.

Méconnue, humiliée, privée de la garantie de sa

(1) *Restauration française*, livre II.

(2) Discours prononcé en 1849.

Mgr de Ketteler applique à cette pensée l'une des plus touchantes paraboles de l'Evangile : « L'enfant prodigue, pour ne pas vouloir servir son père, n'en devient pas plus libre ; il tombe au contraire dans la plus honteuse servitude et se voit réduit à garder un troupeau immonde...Telle est l'alternative que Dieu a posée à l'homme : servir le Seigneur et se soumettre à son autorité légitime, — la liberté des enfants de Dieu est à ce prix, — ou bien, rejeter l'autorité de Dieu, et, loin de parvenir à la liberté, être asservi au contraire à la mobilité et au caprice des autorités humaines, et devenir enfin l'instrument du vice et du mensonge. » (*Liberté, autorité, église*, page 172.)

constitution séculaire, l'Eglise subit tour à tour tous les régimes inventés par les gouvernements offusqués de ses droits ou jaloux de ses influences.

Elle a passé :

Par le système *de l'Eglise libre* (de souffrir) *dans l'Etat libre* (de l'opprimer) ; système de M. de Cavour.

Par la *neutralité de l'Etat entre tous les cultes*, forme hypocrite de l'irréligion d'Etat, au détriment de la masse des croyants, mais au profit de quelqus uns qui ne professent aucun culte ;

Enfin, elle est menacée de *la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat,* dernier terme auquel l'athéisme espère arriver, avec la pensée de faire disparaître, dans les institutions et les lois, et ainsi dans la famille et la société, toute trace de religion, toute intervention de la divinité.

L'Eglise a été attaquée tour à tour :

Dans ses dogmes, — dans sa morale, — dans sa discipline, — dans sa liturgie, — dans la constitution de sa hiérarchie, — dans l'existence de ses ordres religieux, — dans les solennités de son culte, — dans l'administration de ses sacrements, — dans la bénédiction de ses cimetières, — dans le recrutement de ses ministres, — dans l'enseignement de ses séminaires.

En Belgique, l'Église, grâce à la Constitution qui proclame son indépendance, à été préservée d'une grande partie des maux qu'elle endure dans d'autres pays ; cependant elle a été entravée dans son action salutaire relativement à l'instruction publique et à la charité, ces deux grands intérêts sociaux de notre époque.

Aujourd'hui le plan d'attaque semble changé, sans doute parce qu'on en a reconnu l'impuissance.

L'Eglise n'est plus la *grande prostituée* que flétrissait Luther, l'*infâme* que voulait écraser Voltaire : au lieu de détruire la religion en principe, le mot d'ordre est donné de s'en prendre aux ministres de la religion qu'on veut déprécier dans leur caractère, pour les discréditer dans leur influence ; *le cléricalisme est l'ennemi!* Après avoir épuisé les inspirations de la haine, on en est venu contre le clergé à la *révolution du mépris*, du mépris plus insultant que la haine. On a même inventé contre lui un supplice nouveau, celui de l'*étouffer dans la boue!*

Dans les bas-fonds des partis militants le clergé est appelé *lèpre*, *chancre*, *vermine*. Dans les couches sociales supérieures, il a à subir les blasphèmes systématiques de la science, les outrages périodiques des classes dirigeantes.

Ainsi, par la pente rapide de l'athéisme social que la politique rationaliste a inauguré dans les principales contrées du globe, on est descendu à ce qu'on appelle la *révolution sociale du* XIX^e^ *siècle*.

Sa formule est parfaitement connue; la voici, empruntée à l'un des plus éminents professeurs protestants d'Allemagne : « La révolution est un système universel, une théorie radicale, qui, à partir de 1789, prétend s'imposer aux esprits comme aux volontés des nations et définir les lois de la vie publique. Elle a pour but de constituer tous les Etats sous la seule volonté de l'homme, à l'exclusion des droits de Dieu. Son dogme fonda-

mental c'est que l'autorité, le pouvoir ne vient nullement de Dieu, mais de l'homme, mais du peuple; partant, que l'ordre social n'a pas pour règle les commandements divins, mais les volontés arbitraires de l'homme et des nations (1) »

Cette appréciation est confirmée par les écrivains catholiques. « La crise actuelle, dit M. de Margerie, a le caractère totalement nouveau d'une révolte absolue et réfléchie contre Dieu, d'un parti-pris d'élimination radicale à l'égard du divin. On n'avait jamais vu cela : ni les Césars, ni l'arianisme, ni la barbarie du IVe siècle, ni les empereurs germains, ni le protestantisme n'avaient pris une telle attitude : aucun ne voulait l'*homme et la société sans Dieu*. Or, c'est là que l'esprit moderne en est venu, de révolte en révolte ; c'est bien là la dernière formule de l'esprit révolutionnaire : *Non est Deus* (2). »

Dans un ouvrage remarquable consacré à l'étude de la révolution sociale actuelle, M. Gaume la définit en ces termes : « La révolution est la haine de tout ordre religieux et social que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas Roi et Dieu tout ensemble ; elle est la proclamation des droits de l'homme contre les droits de Dieu ; elle est la philosophie de la révolte, la politique de la révolte, la religion de la révolte ; elle est la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme au lieu de la volonté de Dieu. En un mot, *elle est Dieu détrôné* et *l'homme à sa place* (3) ! »

(1) Dr Stahl, discours à l'Université de Berlin.
(2) Etude sur les *Moines d'Occident* de M. de Montalembert.
(3) *De la Révolution*, 12 volumes.

C'est là le caractère propre de la révolution sociale au XIXe siècle : d'exclure la Providence du gouvernement de ce monde et de la remplacer par la raison humaine.

« L'un des dogmes les plus importants et les plus consolants du Christianisme, qui ont été reçus et confirmés par la foi constante et universelle de l'humanité, c'est le dogme que Dieu gouverne par sa Providence le monde qu'il a créé du néant par sa puissance et par sa bonté (1). »

Ce dogme est aujourd'hui nié par les uns, méconnu par les autres.

La science rationaliste a essayé de chasser Dieu du monde physique.

La politique rationaliste veut chasser Dieu de la société.

« Au principe chrétien de la royauté sociale de Jésus-Christ, à laquelle société et individus doivent se soumettre, la politique oppose le principe moderne de l'indépendance absolue de l'ordre social à l'égard de l'ordre religieux : *de fait, les nations sont déchristianisées* (2). »

Tout esprit observateur doit être frappé des progrès de cette déchristianisation, que déjà Mirabeau déclarait poursuivre au nom de la révolution française, et que les gouvernements, héritiers des principes de cette révolution, réalisent de nos jours.

(1) *Le pouvoir politique chrétien*, par le P. VENTURA, page 501.

Le mot même de *Providence* est exclu des parlements par les pouvoirs publics catholiques, alors que les grandes nations protestantes nous offrent le spectacle édifiant de leurs solennels *jours de prières*, officiellement consacrés à proclamer hautement l'intervention de la Providence dans leurs triomphes comme dans leurs épreuves (*Thankgiving days*).

(2) Le P. RAMIÈRE, études religieuses.

Sans nier formellement l'existence de Dieu, certains partisans et défenseurs de cette politique rationaliste et sectaire essaient de faire croire que Dieu n'intervient pas dans les affaires du monde : ils enlèvent à Dieu ses attributs nécessaires, ils lui marchandent ses droits et ses prérogatives; ils lui font jouer dans l'ordre social un rôle dérisoire.

Ils veulent, les uns, *démissionner* Dieu par *retrait d'emploi*, les autres le *mettre en non-activité*. « Les sceptiques, dit M. Le Play, ne nient plus aujourd'hui, comme ils le faisaient volontiers au siècle dernier, l'existence même de Dieu; mais ils s'appliquent à faire disparaître, autant que possible, les traces de son action (1). » On traite Dieu à peu près comme on a l'habitude de traiter un roi constitutionnel : on consent tout au plus à ce que Dieu *règne* (dans son ciel hypothétique); mais on prétend *gouverner sans lui* (sur la terre).

C'est un athéisme déguisé dont l'hypocrisie ne trompe personne. Fatiguée et comme humiliée de reconnaître la souveraineté de Dieu sur la société, la raison déifiée en est arrivée à réaliser la fable des Titans escaladant les cieux et destituant Dieu.

Et par la plus flagrante des contradictions, au moment même où il rejette l'autorité de Dieu comme attentatoire à la liberté et à la dignité de l'homme, le rationalisme a remplacé le culte du vrai Dieu par le culte du *Dieu-Etat*, ce fétichisme moderne qui à la prétendue théocratie de l'Eglise a substitué la statolatrie; et l'un des grands prêtres

(1) *La réforme sociale en France*, tome I, page 148.

de ce nouveau culte, M. Michelet, proclame que *l'homme doit appartenir, tout entier, corps et âme, à l'Etat*. En effet, ce despotisme anonyme et irresponsable s'est emparé de toutes les influences, de toutes les forces sociales ; il s'arroge le droit exclusif de façonner les intelligences et de diriger les volontés ; il entend exercer le monopole brutal de tout pouvoir, la surveillance arbitraire de toute liberté ; il dispose d'une légion de fonctionnaires, grâce aux faveurs qu'on obtient par un vaste système de mendicité budgétivore qui tue toute indépendance et toute dignité personnelles. Ce Dieu-Etat exerce aujourd'hui une tyrannie qui nous reporte en plein paganisme, où tout lui était sacrifié, dans la vie publique comme dans la vie privée. Déjà, grâce à la *centralisation* et à la *bureaucratie*, neutralisant les influences légitimes des provinces et des communes, nous sentons s'étendre sur nous, comme dans un cauchemar, les tentacules d'un despotisme sans précédent, qui étouffera les âmes et leur enlèvera tout air respirable... Déjà, l'on croit entendre dans le lointain le canon des *armées permanentes*, dont les développements successifs provoquent les plus justes et les plus énergiques protestations de la part des familles et des états, mais qui, dans un but social que la science politique ne soupçonne pas encore, *semblent préparées pour remplir une mission dont la Providence s'est réservé le secret* (Donoso Cortès).

Abandonnant à des plumes plus autorisées la réfutation dogmatique de l'erreur que l'Eglise, dans sa sollicitude maternelle, a combattu énergique-

ment sous le nom de *naturalisme*, je tiens à proclamer le rôle souverain que la Providence s'est réservé dans le gouvernement du monde, en dépit des prétentions de la raison humaine ; car, *Dieu est le seul souverain qu'on ne détrône pas, même avec le suffrage universel* (1). Je voudrais faire comprendre à l'homme que sa dignité n'est nullement intéressée à rejeter le gouvernement d'une Providence, jalouse de ses droits sans doute, mais toute paternelle dans ses desseins. Au contraire, un tel sentiment de dépendance peut seul donner à l'âme, pour les grandes luttes de la vie, cette sérénité et cette énergie qu'inspire la certitude d'un appui divin. Dans l'intérêt même de la puissance et de la dignité des nations, le philosophe Saint-Martin appréciait le bienfait du secours de la Providence:

« Quand, dit-il, est-ce que les peuples sont *souverains dans toute l'étendue que ce terme comporte?* C'est quand ils sont mis à l'œuvre *pour l'accomplissement des décrets de la Providence;* c'est quand ils ont reçu à cet effet leur sanction ; c'est quand ils sont élevés par là jusqu'à une puissance qui soit au-dessus d'eux et qui les lie, non plus à l'empire de leur volonté, mais à l'empire de la *volonté divine*, comme étant plus fixe et plus clairvoyante que la leur (2). » Un homme d'Etat protestant ajoute :

« Quand le pouvoir politique repose sur la vo-

(1) Mgr Landriot, *Autorité et liberté.*
(2) *Lettres sur la révolution française.*

lonté de Dieu, la divinité sanctifie l'œuvre de l'homme et lui communique cette haute dignité et cette force vitale que les meilleures institutions ne sauraient lui donner (1). »

Du reste, cette confiance en Dieu n'exclut pas l'exercice légitime de la raison et de la liberté, qui, subordonnées à la direction divine, demeurent toujours les deux conditions essentielles de toute vie sociale. Parce qu'on a si tristement abusé de ces dons de Dieu, ce n'est pas un motif de les maudire et de désespérer de leurs salutaires influences sur l'avenir des sociétés. Disons avec M. le comte de Montalembert : « De ce que la raison, égarée par de faux sages, est confondue et humiliée; de ce que la liberté, trahie et souillée par de faux libéraux, semble temporairement supprimée, en faut-il conclure que les catholiques doivent renier la raison et supprimer la liberté? Tout au contraire. J'ose dire que c'est le moment de les recueillir avec respect, de leur rouvrir l'asile inviolable où l'une et l'autre peuvent se réfugier, se purifier, se refaire, panser et guérir leurs plaies, sous l'aile de la foi catholique (2). »

Ce n'est pas aux catholiques à avoir peur du développement des intelligences, et ils le prouvent bien par la magnifique expansion qu'ils donnent partout à l'instruction et à l'éducation publiques. Ce n'est pas dans leur camp que se trouvent les adversaires acharnés de la saine raison et de la

(1) Ancillon, *Du juste-milieu ou du rapprochement des extrêmes dans les opinions*, tome I, p. 367.

(2) *Des intérêts catholiques*, chap. 3.

vraie liberté. D'où vient aujourd'hui la persécution? Où est la compression? Quel spectacle pitoyable nous offre de nos jours le rationalisme politique! Par en haut et par en bas, à l'aide soit de la presse et de la tribune, soit de l'initiative des gouvernements, il ne cherche qu'à détruire l'enseignement organisé par les catholiques et qu'à empêcher la libre action de la religion sur la société, confirmant ainsi les prévisions du P. Gratry, qui disait, il y a un demi siècle : « Autrefois, on menaçait le Christianisme de la raison et de la liberté. Aujourd'hui nous osons affirmer ceci : on ne peut plus combattre le Christianisme qu'en détruisant la raison et la liberté (1). »

Ce n'est donc pas le respect de la raison et de la liberté qui nous divise ; ce qui nous sépare, *c'est la foi dans l'ordre surnaturel*.

Aussi, est-ce dans ces termes que le plus grand problème de notre temps a été posé par l'un des hommes sans contredit les plus éminents du monde politique moderne. « La grande question, disait M. Guizot, la question suprême qui préoccupe aujourd'hui les esprits, c'est la question posée entre ceux qui reconnaissent et ceux qui ne reconnaissent pas *un ordre surnaturel, certain et souverain, quoiqu'impénétrable à la raison humaine*. Il faut que la foi dans l'ordre surnaturel, la soumission à l'ordre surnaturel rentrent dans le monde et dans l'âme humaine, dans les grands esprits comme dans les esprits simples, dans les régions les plus élevées

(1) *De la connaissance de Dieu*, tome I.

comme dans les plus humbles. L'influence vraiment efficace et régénératrice des croyances religieuses est à cette condition (1). » — Ailleurs le même homme d'État montre les conséquences de cette fatale aberration. Voici comment il s'exprime : « Au-delà et au-dessus de l'ordre naturel et humain qui tombe sous notre connaissance est l'ordre surnaturel et surhumain que Dieu règle et développe hors de la portée de nos regards. Et, dès que l'homme cesse de croire que cela est ainsi, c'est à dire, de croire à l'ordre surnaturel et de vivre sous l'influence de cette croyance, aussitôt le désordre entre dans l'homme et dans les sociétés d'hommes, et y fait des ravages qui les mèneraient infailliblement à leur ruine, si, par la sage bonté de Dieu, l'homme n'était limité dans ses erreurs et hors d'état de se soustraire absolument à l'empire de la vérité, même quand il la méconnaît (2). »

Là est, en effet, la question fondamentale débattue de nos jours, dans le monde de la science sociale ; il n'en est pas de plus importante, au double point de vue des principes et de leurs conséquences, il n'en est pas qui provoque des appréciations plus contradictoires.

Ainsi, tandis que les ennemis de l'Eglise considèrent sa situation comme désespérée, disant qu'*il n'appartient pas au génie humain de galvaniser ce cadavre* (Saturday review), le catholique se rappelle avec une confiance filiale que Dieu *a fait les nations guérissables*.

(1) Discours au consistoire protestant, 20 avril 1852.
(2) Lettre servant d'introduction à ses *Etudes morales*.

Pendant que le rationalisme, prétendument vainqueur, croit ensevelir l'Eglise dans une fosse creusée par ses haines impuissantes, l'Eglise, semblable au Christ ressuscité, n'est pas au tombeau (*non est hic*), et elle échappe toujours, rayonnante d'immortalité, aux gardiens étonnés de son sépulcre vide!

Pendant que le rationalisme soulevé contre Dieu s'écrie : *Nolumus hunc regnare super nos*, (nous ne voulons pas que celui-là règne sur nous,) l'Eglise continue paisiblement d'invoquer le nom de Celui qui vit et règne (*qui vivit et regnat*) dans les siècles des siècles !

C'est là un spectacle consolant pour le philosophe chrétien et qui justifie sa croyance au gouvernement surnaturel du monde.

Jamais la société ne se montra plus forte, plus présomptueuse même, par les conquêtes de la science, par le développement des intérêts matériels, par la réforme de ses institutions, par le perfectionnement de ses lois, par la centralisation de son organisation administrative, par la constition de ses armées permanentes et par la puissance destructive de ses armements, — et cependant l'Eglise, sans souveraineté, sans armée, sans trésor, domine toutes ces forces sociales conjurées contre elle, par la seule *force morale* dont elle est l'auguste représentante sur la terre et que M. de Montalembert appelle son *invincible faiblesse*.

D'où lui vient cette force morale?

Elle lui vient de sa *constitution divine* et de sa confiance indéfectible dans le secours de Dieu qui lui est assuré jusqu'à la consommation des siècles.

Elle lui vient de son inébranlable *fidélité aux principes immuables* qui dirigent sa marche providentielle. Elle lui vient de cette *foi à l'ordre surnaturel* qui vit encore au fond des consciences.

Loin de reprocher à l'Eglise ses influences et de lui faire un crime de ses résistances, il faudrait la bénir et la soutenir dans son œuvre de régénération et de reconstitution sociales. Ce n'est pas *sans* le Christ ou *contre* le Christ, mais *par* le Christ que le monde doit être restauré (*instaurare in Christo*). Là seulement sont l'ordre et la paix ; là seulement le repos et le salut de la société. « C'est en substituant aux droits de Dieu les *droits de l'homme*, a dit M. de Bonald, que la révolution française a bouleversé le monde ; ce n'est qu'en rétablissant les droits de Dieu sur la société que nous rentrerons dans les conditions normales de la civilisation chrétienne. »

Nous avons constaté le rôle civilisateur rempli par l'Eglise dans les siècles antérieurs qui lui doivent tout. Or, c'est un axiome politique qu'on ne *réforme* véritablement une société que par les principes qui l'ont *formée*, et que « la civilisation ne devra son développement qu'au principe auquel elle a dû sa naissance. » (Mgr Freppel).

Ce que l'Eglise a fait dans le passé — passé qu'il ne faut ni calomnier ni regretter, — elle le fera dans un avenir qu'elle peut envisager avec une tranquillité sereine, parce qu'elle le sait préparé dans la profondeur des desseins éternels de Dieu. « L'Eglise catholique n'a pas été fondée pour une époque, pour un peuple et pour une forme de gou-

vernement; elle porte en elle, dans tous les temps, le salut de toutes les nations. Ce qu'elle a fait jadis pour tirer la vieille société du sein de la barbarie, elle le fera demain, pour arracher la société moderne à la barbarie révolutionnaire (1). »

Oui, la barbarie!... *L'esprit d'irréligion transformé en système est plus près de la barbarie qu'on ne pense*, a dit le ministre Portalis. La même vérité a été proclamée par le vieil homme d'Etat anglais, Gladstone, avec des développements philosophiques et historiques de l'intérêt le plus élevé. *Du jour*, s'est-il écrié, *où le divorce entre la pensée humaine et le christianisme sera consommé, datera le commencement irrémédiable de la décadence radicale de la civilisation dans le monde* (2).

Vico, lui aussi, obéissait à la même conviction, lorsqu'il écrivait . « Si la religion se perd parmi les peuples, il ne leur reste plus de moyen de vivre en société. Ils perdent en même temps le fondement, le lien, le rempart de l'ordre social, la forme même de peuple (3). » Et Littré lui-même, lorsqu'il consacrait les trésors de sa vaste science à la défense des doctrines positivistes, n'a-t-il pas fait ce remarquable aveu : « Il faut un lien spirituel à l'humanité; faute de quoi, il n'y aurait dans la société que des familles isolées, des hordes, et point de société véritable. »

L'expression de *barbarie policée* n'est-elle pas

(1) Lettre de M. le comte de Mun à l'amiral Gicquel des Touches; septembre 1885.

(2) Discours prononcé à l'Université de Glasgow, 1879.

(3) Analyse de la *Scienza nuova*, par MICHELET.

déjà justifiée par les périodiques manifestations de ce socialisme sauvage qui se croit le droit et la puissance de corriger l'œuvre de Dieu et de remplacer l'ordre social chrétien par les rêves insensés de son délire? Car, comme l'a dit avec raison un publiciste catholique, « la prétention du socialisme de gouverner le monde et de reconstituer la société sans Dieu, n'est pas moins monstrueuse dans l'ordre moral, que ne le serait, dans l'ordre physique, sa prétention de diriger le soleil et de lancer la foudre. Cette école reproduit à la fois la folie de Phaéton et le crime de Salmonée (1). »

Or, le socialisme est le dernier mot et la phase la plus dangereuse du rationalisme ; il ne peut être combattu efficacement et vaincu que par la restauration de l'esprit chrétien. *Il n'y a que le christianisme*, a dit M. de Cormenin, *capable de résoudre le problème de la question sociale qui touche aux fondements mêmes de la société.* — Dans les grandes assises des catholiques de France et d'Allemagne et en Belgique aussi, dans le Congrès des œuvres sociales à Liège (août 1886), les orateurs ont été unanimes à reconnaître que la solution de la question du socialisme est essentiellement du ressort de la religion. Cette vérité avait été proclamée, d'ailleurs, par Sa Sainteté Léon XIII dans son Encyclique spéciale contre le socialisme.

En effet, aux grandes misères du peuple, qui nous émeuvent si légitimement, et surtout aux misères morales de l'esprit et du cœur, les plus

(1) Auguste Nicolas, *L'Etat sans Dieu*, chap. II.

dangereuses pour la société, quelqu'un croit-il sérieusement que le remède soit ou dans les combinaisons de la science, ou dans les formes de gouvernement, ou dans l'extension des droits politiques, ou dans la compression par la force brutale ?

« Le malheureux ici bas, dit M. de Lamartine, n'a le choix qu'entre deux philosophies, la philosophie de la *révolte* ou la philosophie de la *résignation* par la foi, par l'acceptation de l'expiation, par l'immortelle certitude qu'il y a une justice et une réhabilitation dans un monde meilleur (1). »

C'est aux influences de la religion, seule et dernière amie du peuple, à déterminer ce choix. Malheureusement on a laissé le flambeau de la foi s'éteindre dans les masses qui, ayant perdu la notion des lois providentielles de l'ordre social, sont perverties par les doctrines fallacieuses de ceux qui exploitent leurs souffrances. « C'est une vérité terrible, disait la *British and foreign Review*, que nous avons attiré dans quelques villes industrielles une masse d'ouvriers dans l'espoir de trouver quelqu'avantage dans le travail de leurs mains; mais nous n'avons pas songé à leur âme, à leurs besoins religieux et moraux. Pouvons-nous nous étonner si des idées de révolution et de haine fermentent dans cette classe, la plus nombreuse et la plus ignorante, ennemie déclarée de toutes les autres? Ce sont là les suites inévitables du peu de soin que nous avons pris de l'âme de nos peuples (2). »

(1) *Cours familier de littérature.*

(2) Livraison de juin 1840, à l'occasion des troubles causés par les chartistes anglais.

Un instinct universel des nations semble donner le pressentiment qu'une crise suprême est prochaine. Sommes-nous préparés à en conjurer les périls?... Le temps presse : la situation est telle, qu'elle ne comporte plus ni atermoiements ni expédients.

« Si les classes inférieures s'ébranlent, disait, il y a quarante ans, l'abbé Gerbet, depuis évêque, avant que le christianisme ait été reconstruit dans les esprits, l'Europe verra des luttes effroyables auxquelles rien ne ressemble dans les annales du monde. Voilà ce que les hommes religieux doivent aujourd'hui comprendre partout et ce qu'ils ne peuvent comprendre sans connaître qu'un grand devoir les attend. De la crise qui travaille actuellement le genre humain doit sortir nécessairement une plus vaste application du principe de la charité, proportionnée à la grandeur même de cette crise et du renouvellement qu'elle prépare (1). »

Moi-même j'ai signalé cette *mission sociale de la charité* dans un discours académique (1854) dont je demande la permission de reproduire la dernière page.

« La charité a fait notre civilisation dans le passé, et de nos jours elle est appelée à la sauver.

» Une lutte suprême est ouverte : on connaît les forces qui y sont engagées.

» D'une part, le socialisme, sous toutes ses formes, qui bouleverse tout sans rien réformer, et qui, acculé dans l'absurde, en est arrivé, par une impi-

(1) *Philosophie de l'histoire*, 5me conférence.

toyable logique, à des doctrines tellement épouvantables, que, de l'aveu de Pierre Leroux lui-même, *on les dirait sorties de l'enfer*.

» D'autre part, la charité avec ses divines inspirations ; car la charité *c'est la manifestation sociale de la présence réelle de Dieu parmi les hommes*. Or, Dieu seul connaît les insondables mystères de la nature humaine, Dieu seul sait combiner l'action des mille ressorts cachés de la société ; Dieu seul *a les paroles de la vie*.

» Laissez donc faire, laissez passer la charité ! Comme son divin modèle, *elle passera en faisant le bien !* »

CHAPITRE XVIII.

RECONSTITUTION DE L'UNITÉ CHRÉTIENNE.

L'idée de Dieu qui, dans les vues de la Providence, doit former, par la communauté des sentiments religieux qu'elle inspire, le *lien* le plus puissant de toute association humaine, est devenue, dans l'ardeur de nos luttes impies, le motif le plus implacable de nos *divisions* et de nos *haines*.

Ce fait, qui ne nous frappe plus, tant il fait nuit dans les âmes, accuse un trouble profond dans notre ordre social. Il nous impose le devoir d'en rechercher les causes, afin d'en prévenir les conséquences dernières.

La principale cause en est évidemment dans les schismes qui ont brisé l'unité chrétienne.

Le mal surtout, humainement irrémédiable, produit par la réforme de Luther, est aujourd'hui visible à tous les yeux.

Quand on se représente les magnifiques développements que la civilisation chrétienne était en droit

d'espérer, dans le domaine religieux et moral, sous l'empire de la toute-puissante unité de l'Eglise, on comprend les sentiments de désolation et de regret du grand philosophe protestant Leibnitz, qui, à la vue du travail de décomposition opéré par la révolution dont il était le témoin, s'écriait : *Toutes les larmes des hommes ne suffiraient pas pour pleurer le schisme fatal du* XVI^e^ *siècle !*

Hœnighaus, également protestant, dans son ouvrage curieux : *La réforme contre la réforme*, cite l'opinion d'un grand nombre d'auteurs protestants, contemporains des principaux réformateurs, et frappés de la rapide démoralisation des contrées allemandes envahies par le schisme.

Au point de vue politique et social les effets de la réforme ne furent pas moins déplorables, comme nous l'avons vu plus haut. Le chef du Saint-Simonisme ne craint pas de dire *que Luther désorganisa l'Europe* (1).

Il n'est donc pas étonnant que, du vivant même des réformateurs, de suprêmes efforts aient été tentés par l'Eglise et par l'empire d'Allemagne, dans les célèbres diètes de Worms, de Spire et d'Augsbourg pour arrêter les progrès du protestantisme et pour empêcher l'établissement définitif de ses diverses sectes.

Il n'est pas étonnant que, en prévision d'un avenir plein de menaces, tous les esprits supérieurs,

(1) Selon Balmès, la réforme fut *un immense pas rétrograde dans les voies de la civilisation*. D'après Alban de Villeneuve, la révolution de Luther *fut une source de malheurs inouïs pour le présent et de dangers sociaux pour l'avenir*.

tous les hommes sincèrement religieux se soient immédiatement préoccupés de la nécessité de neutraliser les ravages faits par l'esprit d'examen individuel et par le scepticisme qui en devait être la conséquence immédiate et inévitable.

Chaque époque, chaque pays vit s'ouvrir de solennelles discussions en vue de la nécessité du rétablissement de l'unité religieuse.

Qui ne connaît la correspondance mémorable entre ces deux géants de la philosophie, Leibnitz et Bossuet, dont les doctes travaux ont été malheureusement rendus stériles par un fatal concours de circonstances plutôt politiques que religieuses?

Qui ne connaît les controverses sur le même sujet entre l'illustre Hollandais Grotius et le savant jésuite, le P. Petau, — les rapports intimes entre le P. Laynez, général des jésuites, et le prince de Condé (1), — les conférences éloquentes de Fénelon, de Fléchier, de Bourdaloue, — les études philosophiques de Pascal, d'Arnaud et de Nicole? Dans le cours du XVII^e^ siècle, il y eut, en France surtout, un mouvement littéraire remarquable pour provoquer le retour à l'unité. Pendant que les gouvernements, obéissant à des calculs politiques, prenaient les mesures les plus sévères contre les

(1) Le Père Laynez joua un rôle fort important dans ces tentatives de rapprochement. Il assista au Colloque de Poissy (1561); il y discuta avec Théodore de Bèse et Pierre Martyr délégués par Calvin. Il eut des rapports intimes à ce sujet avec le prince de Condé; le roi de Navarre se mêlait à ces entretiens. Une note du P. Laynez en fait connaître l'importance; elle se termine par ces mots : *Pour voir cette union tant désirée, je sacrifierais cent vies, si j'en avais autant à offrir.* Il présenta aussi un mémoire à Catherine de Médicis. (CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire des jésuites*, tome I, page 447.)

protestants, la religion, s'inspirant de la douceur d'un François de Sales et de la charité d'un Vincent de Paul, ouvrait les voies à une loyale réconciliation des esprits, à un sincère rapprochement des cœurs (1).

Dans notre siècle même, il y eut, dans diverses contrées de l'Europe, des tentatives pour ramener l'unité religieuse.

En Allemagne, les de Haller et les de Stolberg, dont la conversion fit tant de bruit, eurent la pensée généreuse de faciliter, par leurs écrits, les voies au retour dans le giron de l'Eglise de leurs anciens frères égarés de bonne foi dans les sentiers de l'erreur. Un grand mouvement philosophique, dans lequel se distinguèrent les Gœrres et les Schlegel, remua les écoles d'au-delà du Rhin. Un pasteur protestant, le baron de Starck, attaché à la cour de Hesse-Darmstadt, résuma leurs discussions dans un ouvrage qui produisit une profonde sensation en Europe et qui parut, traduit en français, sous le titre de : *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communautés chrétiennes* (1818).

En France, un prétendu jurisconsulte (ancien prêtre défroqué), nommé Beaufort, publia plusieurs écrits sur la *réunion des communions chrétiennes*, qui le mirent aux prises avec divers membres de l'épiscopat français et surtout avec l'archevêque de

(1) Il est superflu d'entrer dans les détails de ces pieuses tentatives. J'aime mieux renvoyer à l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le* XVIIe *siècle*, et surtout au travail spécial et complet de Tabaraud, ancien prêtre de l'Oratoire : *Histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes* (1824).

Besançon. On acquit la conviction que le zèle du jurisconsulte, probablement quelque peu intéressé, était excité par le gouvernement de l'empereur Napoléon rêvant pour lui-même la direction suprême de ce christianisme reconstitué (1).

Pour la Suède et la Norwège, on connaît par l'ouvrage d'Augustin Theiner, professeur au Collège apostolique de la Propagande à Rome, *les efforts tentés dans les trois derniers siècles par le Saint-Siège pour ramener à l'unité catholique les peuples du Nord qui en ont été séparés par l'hérésie et par le schisme.*

En Angleterre surtout, *d'où doit venir l'initiative du retour à l'unité* (comte de Maistre), le mouvement a été remarquable depuis le commencement de ce siècle. L'impression profonde laissée dans les esprits par le spectacle des vertus du clergé français exilé lors de la révolution, est généralement signalée comme la cause déterminante de ce mouvement si consolant chez le peuple anglais. « Les tyrans de la France devenaient les instruments de la Providence. Il fallait que les prêtres chassés de France fussent montrés aux nations étrangères; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés... Sûrement on aura prononcé des paroles de paix! Sûrement on aura formé des

(1) La Belgique prit une part active à cette controverse, par un certain nombre d'écrits dont le principal portait pour titre : *La nouvelle Eglise gallicane*, parce que, en effet, dans la pensée de l'empereur, il s'agissait de substituer à l'Eglise catholique romaine, une nouvelle Eglise gallicane par le nouveau *catéchisme de l'empire français.*

projets de rapprochement pendant cette réunion extraordinaire! Quand on n'aurait fait que désirer ensemble, ce serait beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la *motion* doit partir de l'Eglise d'Angleterre. L'Eglise anglicane qui nous touche d'une main, touche de l'autre à ceux que nous ne pouvons toucher ; elle est très précieuse et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques, capables de rapprocher les éléments inassociables de leur nature (1). »

On se rappelle encore les espérances qu'éveilla dans le monde religieux cette école d'Oxford à laquelle se rattachent les noms les plus illustres de l'Angleterre contemporaine, comme ceux de Pusey, des Wiseman, des Manning, des Newman, des Wilberforce, des Lockart (neveu de Walter Scott).

Du reste, la cour de Rome elle-même a donné l'exemple de constantes préoccupations en faveur de la reconstitution de l'unité catholique. Les principaux papes n'ont cessé, dans les documents émanés de la chancellerie romaine, de signaler les dangers des funestes divisions religieuses et de travailler à la réunion des communions chrétiennes dans toutes les contrées de l'Europe. Les vœux pour cette réunion dominent dans toutes les allocutions de Pie IX (2). Le pape Léon XIII, pendant qu'il rétablissait de pacifiques relations avec

(1) Comte de Maistre, *Considérations sur la France*, chap. 2.

(2) On peut vérifier le fait dans le volume des *Actes originaux de la cour romaine* publié à l'occasion du récent concile du Vatican.

la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre, poursuivait avec les Slaves, les peuples des Balkans et les Arméniens, des tentatives de réconciliation que la Providence, à son jour et à son heure, saura couronner de succès.

Parmi les écrivains catholiques contemporains qui ont honoré la littérature de tous les pays, il n'en est pas un qui n'ait été frappé des désordres amenés par les divisions religieuses dont nous sommes les témoins et les victimes, pas un qui n'ait démontré la nécessité de la reconstitution de l'unité religieuse comme condition de notre relèvement social.

En France, de Chateaubriand *(Génie du Christianisme)*, de Maistre *(Du Pape)*, de Bonald *(Théorie du pouvoir)*, de Lamennais *(Essai sur l'indifférence)*, avaient, au sortir de la révolution française, commencé la grande œuvre de la restauration de l'ordre chrétien dans les intelligences et dans les âmes.

Depuis lors, toute une lignée d'esprits supérieurs se sont dévoués à cette croisade sainte.

En Allemagne, centre du mouvement religieux du XIX^e^ siècle, les Schlegel, les Gœrres, de même que Dœllinger, Philips, Ranke, Hürter, Voigt, Leo, Raumer, Alzog, de Ketteler.

En Italie, Silvio Pellico, Cantu, Scotti, d'Azelio, Balbo, Margotti, Martinet.

En Espagne, Donoso Cortès, Balmès.

En Angleterre, Wiseman, Newman, Manning.

En France, de Montalembert, Lacordaire, Ballanche, Le Play, Auguste Nicolas, Blanc Saint-

Bonnet, de Villeneuve, les Pères de Ravignan, Ramière, Félix, etc. — Les Pères Rozaven et Gagarin se préoccupèrent surtout du retour de la race slave à l'unité romaine.

Dans l'impossibilité de reproduire ici des extraits de ces divers auteurs, je constate que, s'ils sont d'accord dans leurs efforts et leurs vœux en faveur du rétablissement de l'unité religieuse, ils sont d'accord aussi pour reconnaître les difficultés insurmontables, à la fois religieuses et politiques, qui se sont longtemps opposées à cette salutaire réunion de toutes les communions chrétiennes.

« Sans nous arrêter à discuter les causes qui firent échouer une si louable entreprise, dit Feller dans son *Dictionnaire historique*, adorons la Providence et respectons les retards qu'elle a mis dans sa puissance à consommer un ouvrage auquel les hommes, abandonnés à leurs efforts et à leurs lumières, travailleront toujours inutilement. » — Tabaraud s'exprime dans le même sens : « Si Dieu lui-même, dit-il, ne conduit les esprits de ceux qui travaillent dans des vues religieuses à l'exécution d'une œuvre aussi pleine d'humanité que l'est la réunion des Eglises, c'est en vain qu'on se flatte de réussir. » — M. le marquis de Custine, dans ses *Lettres sur la Russie en* 1839, s'exprime ainsi : « Un retour à l'unité religieuse sauverait l'Europe. Mais, cette unité qui la fera reconnaître, qui la fera respecter? Par quels nouveaux miracles s'imposera-t-elle au monde insouciant qui la méconnaît? Sur quelle autorité s'appuiera-t-elle? C'est le secret de Dieu. » — M. Frédéric Schlegel, ayant

en vue surtout *l'Allemagne qui ne pourra trouver l'unité et l'harmonie ailleurs que dans cette sublime paix religieuse*, tient ce langage élevé :

« La réunion en une seule et même croyance, désirée depuis si longtemps et cherchée si inutilement, ne saurait, il est vrai, se trouver sur la voie commune de l'intervention humaine, ni être amenée par des concessions réciproques, quelque pure qu'en soit d'ailleurs l'intention, pas plus que par des négociations diplomatiques. Ce ne peut être l'œuvre des hommes ; c'est celle de Dieu, qui saura bien trouver ses instruments et qui remplira de la force du Saint Esprit ceux qu'il aura élus. L'homme ne pourra y contribuer, et courir sous ce rapport au-devant des desseins de la Providence, qu'en se dépouillant de cette irrésolution d'esprit qui si souvent nous empêche de faire le dernier pas dans la reconnaissance de la vérité. D'ailleurs il est visible à une foule de signes, et il ne saurait échapper à l'observation que, dans les grandes vues de la Providence, l'époque de cette réunion approche beaucoup des temps où nous vivons (1). »

Mais, aujourd'hui, une longue période de paix et une facile rapidité de communications ont établi de sympathiques relations entre les peuples, malgré la diversité de leurs cultes ou l'opposition de leurs intérêts ; mille préjugés ont disparu, mille liens nouveaux se sont formés ; la grande famille chrétienne, pour ainsi dire à son insu, s'est reconsti-

(1) *Histoire de la littérature ancienne et moderne*, II-279.
Fréd. Schlegel avait épousé la fille du célèbre Mendelsohn et se convertit à la foi catholique.

tuée; le retour pacifique à l'unité religieuse doit être considéré, non seulement comme plus possible qu'autrefois, mais comme probable.

Rendons-nous un compte exact de la situation.

Les passions qui ont signalé les origines de la réforme du XVI^e^ siècle sont bien amorties. L'avidité des princes et des courtisans convoitant les propriétés ecclésiastiques n'est plus à satisfaire. Les abus du clergé catholique ont disparu comme ses privilèges. En un mot, les causes ou les prétextes du fanatisme des premiers réformateurs n'existent plus. — Et puis, la situation intérieure du protestantisme n'est plus la même. Il a vu croître le nombre et l'animosité de ses sectes (1). L'abîme qui les sépare, en dépit des efforts faits pour les réunir (2), s'approfondit chaque jour. On peut affirmer que, si partout le lien de l'Etat ne les retenait officiellement par les milles attaches de l'autorité civile et par l'appât de ses gros budgets, il y a longtemps que les scissions publiques entre les *protestants autoritaires* (si ces mots ne hurlent pas de se trouver ensemble) et les *protestants*

(1) Déjà de son temps, l'abbé Grégoire (*Histoire des sectes religieuses*, tome II, page 181) dit : « Si Luther et Calvin revenaient sur la terre, ils seraient bien surpris de n'être plus de la religion de ceux qui ont emprunté d'eux leurs dénominations. »

(2) En Allemagne, déjà en 1703, Frédéric fit un premier essai d'union protestante par voie d'autorité, en convoquant les principaux théologiens ; mais l'essai ne réussit guères. A la fin du siècle dernier on reprit ce projet, mais encore sans succès. Il en fut de même en 1812 à Berlin par l'influence du gouvernement prussien et, en 1817, par le duc de Nassau. De cette époque date ce qu'on est convenu d'appeler l'*Eglise évangélique*. Dans ces derniers temps encore, des tentatives d'union ont été faites inutilement (Docteur Léo).

libres-penseurs, auraient provoqué, dans toutes les contrées réformées, une complète dissolution de tous les éléments religieux. Ce désaccord entre toutes les sectes et entre les tendances doctrinales qui se manifestent dans chacune d'elles, est arrivé au point que le côté religieux de ces sectes a disparu, et qu'il n'en reste plus qu'un rationalisme philosophique, par la pente duquel elles vont se perdre dans l'abîme du scepticisme. Telle est aujourd'hui l'opinion générale. « Le protestantisme disparaîtra ; il s'en ira à l'un des deux pôles religieux, ou à l'affirmation universelle ou à la négation universelle, au catholicisme ou au rationalisme (1). »

« Le protestantisme, d'après le Dr Leo, l'un de ses plus fanatiques défenseurs, est condamné à disparaître parce qu'il lui manque ce *centre de l'autorité qui fait la force du catholicisme en maintenant l'unité, la discipline*. L'Eglise catholique, dit-il, se replie toujours de sa périphérie sur son centre ; *l'Eglise protestante devient de plus en plus périphérique*. Le seul lien qui la retienne encore, c'est l'Etat ; mais ses ministres absorbés par l'Etat sont des fonctionnaires publics, des agents politiques ; *le centre religieux, destiné à maintenir l'union intime sous le sceau d'une même foi, il y a longtemps qu'il a disparu*... En cela, l'Eglise catholique a, devant Dieu, un honneur dont sont dépouillés les protestants à qui il manque jusqu'à l'idée de ce qu'une Eglise doit être... »

(1) *Conférences du P. Félix*, 1868. — Telle est aussi l'opinion de Balmès, de Donoso Cortès, d'Auguste Nicolas et de S. Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.

D'après M. Laurent (1), *le protestantisme est entré dans la période d'un lent suicide*, et la fraction orthodoxe et conservatrice dans sa lutte avec la fraction progressiste et libre-penseuse, défend déjà, pour ainsi dire malgré les principes primordiaux de la réforme, les droits de l'autorité religieuse contre les prétentions sans cesse renaissantes du libre examen individuel. C'est ce qui fait dire à M. Le Play : « que les protestants qui rejettent les exagérations du libre examen et qui restent encore attachés à quelques-unes des croyances du christianisme sont, devant les catholiques, au milieu des débats qui ébranlent maintenant l'Europe, des alliés plutôt que des rivaux, et que *le schisme du* XVI^e^ *siècle ne sera, en définitive, qu'un moyen suscité par la Providence pour rétablir l'ascendant de l'Eglise* (2). »

Voilà pour le protestantisme d'Allemagne : il en est de même pour le protestantisme des autres pays.

En Angleterre, l'anglicanisme est plus divisé que jamais : outre les discussions passionnées entre l'Eglise d'Etat et les ritualistes, il y a, d'après l'abbé Margotti *(Rome et Londres)* quarante sectes parfaitement constituées et organisées à Londres. Aux Etats-Unis elles sont littéralement innombrables, dit Claudio Janet (*Les Etats-Unis contemporains*) ; à New-York seulement, on compte soixante-quatre grandes sectes.

En Suède, plaintes vives sur les progrès de l'in-

(1) *Le catholicisme et la religion de l'avenir*, tome I, page 12.
(2) *Réforme sociale*, chap. I.

différence religieuse dans toutes les classes de la société ; — dangers des divisions qui s'accentuent de plus en plus entre les diverses fractions du protestantisme suédois ; le nombre des sectes est augmenté d'une manière effrayante. Plus d'unité, plus de discipline nulle part (*Discours de l'archevêque d'Upsal dans le synode de* 1878).

En France, en Hollande, en Suisse, partout mêmes divisions dans les idées, même anarchie jusque parmi les chefs du protestantisme contemporain.

La situation des autres églises séparées de Rome présente le même caractère de trouble et de confusion.

« L'église grecque est tellement fractionnée, qu'elle n'existe plus : il y a une église russe, une église serbe, une église roumaine, une église hellène, une église bulgare. L'église russe ne se maintient que par la protection du gouvernement ; le clergé est sans prestige et sans influence. Les autres fractions de l'église grecque sont tombées dans une confusion déplorable ; leurs sectateurs les plus honorables aspirent après l'unité qu'elles ne pourront trouver que dans leur réunion sous la Papauté. Il est certain qu'aujourd'hui la situation est plus propice que jamais à un rapprochement sérieux et que la réconciliation a fait de grands progrès. » (Correspondance du journal *Le Français*.)

L'église arménienne, surtout depuis la récente élection du nouveau Patriarche de Constantinople, Joachim IV, ne cache pas la sympathie qui l'attire vers la Papauté et le catholicisme.

D'un autre côté, l'Eglise catholique s'est elle-même énergiquement réformée au dedans, en même temps qu'au dehors, elle s'est singulièrement relevée dans l'estime et la confiance des peuples. Jamais l'unité catholique ne fut plus forte et plus pure dans sa constitution intérieure, plus complète et plus irrésistible dans son action sociale (1). Jamais l'ascendant de la Papauté ne fut plus visible et plus mérité. Elle a montré qu'elle veut et qu'elle peut vivre en paix avec les gouvernements modernes qui respectent son autorité religieuse et morale et qui acceptent loyalement son concours dans l'intérêt de la société. Elle a, comme le demandait M. Guizot, prouvé qu'elle pratique loyalement la tolérance religieuse (2); qu'elle n'est un obstacle à aucun progrès véritable ; que, loin d'être l'ennemie de la science, elle est toujours la grande *institutrice des peuples* (*magistra gentium*), puisqu'elle contribue autant à la diffusion de l'instruction publique que tous les gouvernements ensemble.

Sans doute, l'esprit de parti et l'esprit de secte

(1) Voyez même la France, pays où le catholicisme semble exposé à plus de dangers : le jansénisme n'a pas laissé de traces ; le gallicanisme est vaincu sans retour ; les faux cultes engendrés par la révolution sont complètement oubliés ; Napoléon n'osa pas essayer un schisme parce qu'il le trouvait impossible en France. Depuis lors, toutes les nouvelles petites Eglises, après quelques jours de scandale, ont succombé sous le mépris public.

(2) Voici un passage capital de l'Encyclique de Léon XIII sur la constitution chrétienne des Etats : « Si l'Eglise juge qu'il n'est pas permis de reconnaître aux différents cultes les mêmes titres qu'à la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les princes qui, en vue d'un bien à atteindre ou d'un mal à empêcher, *tolèrent dans la pratique ces divers cultes et leur accordent à chacun une place dans l'Etat.*»

ont fait, depuis un certain nombre d'années surtout, de bien tristes ravages dans la bourgeoisie politique de France et de Belgique ; mais le fond de la nation est resté, à travers les luttes des partis politiques, fidèle aux traditions religieuses des anciens jours. L'esprit chrétien s'est conservé dans les familles, grâce au dévouement des mères chrétiennes et aux influences de l'éducation religieuse ; or, *c'est par la famille seule*, a dit avec raison un écrivain moderne, *que la civilisation chrétienne peut reprendre son empire dans le monde. — Le christianisme vit encore dans l'âme des peuples*, dit M. Laurentie, *mais il ne vit plus dans la conscience des gouvernements ; de là les calamités et les hontes de la politique.*

Certes, c'est chose triste à constater : presque partout et toujours, le bien est persécuté, le mal est protégé par les pouvoirs publics et par les classes dirigeantes, contrairement à tous leurs devoirs et à tous leurs intérêts ; mais il est évident désormais que, grâce aux désenchantements produits dans tant d'intelligences par l'impuissance des formes politiques ou l'insuffisance des solutions économiques, grâce surtout aux souffrances morales causées par l'inutilité de tant d'évolutions religieuses, il existe aujourd'hui, dans tous les esprits sincères, une soif d'aspirations à une vérité infaillible, soif qui ne peut s'étancher qu'à la source de la révélation divine.

Aussi, n'est-ce plus au nom seul de la religion que le rétablissement de l'unité religieuse est au premier rang des *pia desideria* des plus hautes in-

telligences et des plus nobles cœurs. C'est même une des plus fatales erreurs de quelques esprits attardés, que la réunion des communions chrétiennes ne serait utile qu'à l'Eglise catholique.

Cette réunion est non moins importante, non moins nécessaire pour la reconstitution de l'ordre social chrétien.

« Il ne faut pas croire que la saine politique soit indifférente à la grande question de l'unité religieuse. Il n'y a pas un seul homme d'Etat, s'il est digne de ce nom, qui ne pense que l'unité des diverses communions chrétiennes est le plus grand bienfait que l'Europe puisse attendre de ses chefs, parce qu'elle est le seul moyen de sauver la religion chrétienne en Europe, et avec elle la civilisation et la société (1). »

D'abord, l'unité religieuse est la condition et la forme même de l'unité sociale, *le lien social par excellence*, comme l'a très bien prouvé M. Guizot :

« Le caractère essentiel de la vérité, dit-il, et précisément ce qui en fait le lien social par excellence, c'est l'unité. La vérité est une : c'est pourquoi les hommes qui l'ont reconnue et acceptée sont unis; union qui n'a rien d'accidentel ni d'arbitraire, car la vérité ne dépend ni des accidents des choses ni de l'incertitude des hommes; rien de passager, car la vérité est éternelle; rien de borné, car la vérité est complète et infinie. Comme de la vérité, l'unité sera donc le caractère essentiel de la société qui n'aura que la vérité pour objet, c'est à

(1) De Bonald, *Mélanges littéraires*.

dire de la société purement spirituelle. Il n'y a pas, il ne peut y avoir deux sociétés spirituelles; elle est de sa nature unique et universelle. Ainsi est née l'Eglise; de là cette unité qu'elle a proclamée comme son principe, cette universalité qui a toujours été son ambition (1). »

Chez les nations non chrétiennes la force brutale suffit à unir les peuples esclaves; chez celles qui ont été éclairées des rayons du christianisme et qui ont le sentiment de leur dignité, de leur liberté, il faut surtout un lien religieux. « Les peuples, dit un défenseur de la Papauté, qui professent la même religion, obéissent au même pouvoir spirituel, et la seule dépendance de ce pouvoir met en harmonie, en communication et en société leurs intelligences, quels que soient d'ailleurs leurs usages, leurs lois, leurs coutumes, leurs langages et leur organisation politique. »

Au point de vue de l'*autorité politique* aussi, le rétablissement de l'unité religieuse n'est guère moins désirable, moins nécessaire. « Il est désormais trop visible, dit M. Blanc Saint-Bonnet, que le monde périt *parce que l'autorité s'éteint*. Ceux qui l'ont attaquée dans l'ordre spirituel, voient même le coup retentir jusqu'à l'extrémité de l'ordre temporel : toutes les sectes anti-sociales modernes sont produites par le protestantisme et ne disparaîtront que lorsque le principe de l'autorité sera restauré (2). »

(1) *Histoire de la civilisation en France*, tome I, p. 316.
(2) *De la restauration religieuse en France.*

La reconstitution de l'unité religieuse est nécessaire pour l'avènement du règne de la justice internationale compromise par l'*absence d'un droit des gens* constitué et respecté par tous les pouvoirs et par tous les peuples.

« Pour vaincre les périls résultant de cette absence, il faut une alliance sainte entre les nations, alliance basée sur l'unité de croyance. Or, les conventions ne suffisent pas pour créer cette nature de société générale. laquelle suppose une foi commune, avec une autorité qui la règle. C'est donc une autorité qu'il faut à la société des nations, c'est à dire un droit qui la constitue. Jadis la société des nations civilisées portait dans la politique un grand nom ; on l'appelait *la chrétienté*. Il n'y a plus de chrétienté parce qu'il n'y a plus de *lien de foi* entre les Etats. Il n'y a de salut pour les nations modernes que dans le rétablissement du principe de foi qui les unissait ; la Chrétienté doit revivre, ou bien les nations sont condamnées à périr tour à tour dans les angoisses de l'anarchie ou du despotisme (1). »

Quel rêve, que la *médiation des Papes entre tous les princes chrétiens*, rétablie comme un tribunal suprême de paix et de concorde, terminant les conflits des Etats et empêchant leur ruine par la suppression immédiate des grandes armées permanentes !

(1) Laurentie, *De la Papauté*, ch. IV. — Lord David Urqhart disait dans son *Appel d'un protestant au Pape pour le rétablissement du droit des gens* : « Le droit des gens ne saurait être rétabli que par l'Eglise catholique et le Pape qui en est le chef. »

Le rétablissement de l'unité, c'est la seule garantie efficace de la *paix sociale* menacée, depuis la réforme, par tant de révolutions qu'a engendrées une liberté dépourvue de tout frein religieux, de tout contrepoids moral, et incompatible avec la sécurité, première condition de toute vie sociale.

L'unité religieuse est nécessaire encore à la reconstitution de l'*ordre moral* dans chaque nation, dans chaque famille. Sans croyances communes, pas de véritable union entre les âmes. Avec le scepticisme l'anarchie, avec l'anarchie tous les désordres, car l'idée même de toute société disparaît Sans les horizons d'une vie éternelle, l'âme étouffe dans les satisfactions d'un grossier matérialisme pour lequel il n'y a plus ni patrie, ni famille, ni devoir, ni honneur.

Elle est nécessaire enfin pour favoriser la légitime efflorescence des principes sociaux du catholicisme, pour assurer la complète fécondité de ses œuvres charitables, dernier espoir de nos sociétés si profondément troublées par le socialisme.

Elle est nécessaire surtout pour activer, par la rapide extension des missions étrangères, la propagation de la Foi constituant la grande unité finale du genre humain dans le Christ. Quels résultats magnifiques on pourrait obtenir, si toutes les forces, toutes les influences des grandes nations européennes étaient dirigées, dans une commune pensée de prosélytisme apostolique, vers les conquêtes pacifiques d'une religion décidément catholique, c'est à dire, universelle par son action réelle comme elle l'est par son institution divine!

« Ceux-là, disait le philosophe Jouffroy, sont bien aveugles qui s'imaginent que le christianisme est fini, quand il lui reste tant de choses à faire. . Tout ce qui a été prédit de lui s'accomplira : la conquête du monde lui est réservée (1). »

Le christianisme fini!... Quand aujourd'hui même, après les désastres accumulés par la réforme et la révolution française, en présence de la vaste conspiration de toutes les influences sociales contre le catholicisme, on voit quelle est *la force merveilleuse et humainement inexplicable de l'Eglise*, et quelle est la rapidité de la marche ascendante du *vieillard désarmé du Vatican* au milieu des obstacles et des embûches que lui opposent les plus illustres génies politiques de l'époque, on se demande quel avenir il est permis d'entrevoir pour les Papes, par suite de l'unité reconstituée des nations chrétiennes.

Rien qu'en se plaçant au point de vue exclusivement social, on peut et on doit donc se préoccuper plus que jamais de la réunion des communions chrétiennes, ou du moins *de leurs fractions encore croyantes et vertueuses*, que tant de devoirs obligent de se concerter pour sauver la société. Les temps actuels ont même établi entr'elles un lien nouveau, c'est qu'elles ont *pour ennemi commun* toutes les sectes, tous les partis, toutes les associations publiques ou secrètes qui ne veulent plus d'une religion positive, mais qui vont se perdre dans un sceptique rationalisme ou dans un natu-

(1) *Mélanges philosophiques.*

ralisme supprimant le règne de Dieu sur la terre.

Ecoutons Donoso Cortès :

« Une des tendances caractéristiques de notre époque, c'est la création visible de deux unités radicalement contradictoires : l'unité du bien, l'unité du mal.

» Tous les états intermédiaires et toutes les doctrines de transaction tombent et se dissolvent l'un après l'autre.

« Il doit en être ainsi. Les demi-teintes, les périodes de transition, les doctrines de transaction n'existent que relativement aux doctrines absolues, tandis que celles-ci existent d'une existence absolue et radicale.

» La fondation et l'existence de ces doctrines de transaction ressemblent à celles du crépuscule qui sert perpétuellement de transition entre le jour et la nuit. Je vois dans l'Ecriture que Dieu fit le jour et la nuit. Je n'y vois pas qu'il ait fait le crépuscule, parce que le crépuscule n'existe pas par lui-même; son existence éphémère et relative doit cesser quand le jour aura définitivement triomphé de la nuit (1).»

Feu S. Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, déclarait que déjà notre époque *est pleine de faits précurseurs du mouvement social vers l'union des croyances*. « Les schismes, dit-il, les sectes, les religions nationales sont partout à l'agonie. Le monde va se divisant en deux camps, et deux forces seulement s'en disputent désormais l'empire : la pleine foi dans l'unité catholique et la

(1) Donoso Cortès, ouvrage souvent cité.

pleine apostasie dans l'unité de la négation de toute révélation divine. Unie pour nier et pour détruire, l'apostasie ne sait plus rien affirmer qui tienne et ne possède absolument rien d'une unité positive : elle n'est donc qu'une puissance de dissolution, une puissance de mort... Quelle puissance de vie, au contraire, dans l'unité catholique (1)! »

Sur le vaste champ de bataille où les armées du bien et du mal se livrent un combat suprême, que voyons-nous?

D'un côté, dans l'armée de la destruction, deux grandes unités fortement constituées : celle de la *Francmaçonnerie internationale* pour les classes dirigeantes, et celle du *Socialisme international* pour les couches inférieures de la société.

D'un autre côté, dans l'armée de la conservation, des phalanges catholiques pleines d'ardeur, dirigées par un clergé admirable de foi et de dévouement, qui n'ont pas encore pu rallier au principe de leur unité romaine des compagnons d'armes momentanément séparés, mais au fond tout disposés à la réconciliation (2).

Ne serait-ce pas douter de Dieu même que de

(1) *Troisième lettre à un publiciste.*

(2) Voici l'opinion d'un des hommes le plus en rapport avec les sommités intelligentes de tous les pays : « Je l'ai constaté cent fois : les protestants les plus éclairés ne se dissimulent pas le côté faible de leur organisation ; et ils seront bien près de renoncer au schisme, le jour où il leur sera démontré que le catholicisme se concilie avec la tolérance, avec la libre discussion, et, en général, avec les légitimes propensions de la civilisation moderne. » (Le Play, *Réforme sociale*, tome II, p. 76)

douter de la future, de la prochaine reconstitution de l'unité de la chrétienté?

Par quels moyens cette reconstitution pourra-t-elle s'opérer? Qui oserait essayer de pénétrer ce secret de Dieu?

Chateaubriand n'attend *qu'un homme de génie, venu à son heure, à sa place* (1). Non, non. Les hommes, aujourd'hui encore, sont par eux-mêmes absolument impuissants : ni la raison, ni la science, ni le génie, ni l'intérêt, ni l'ambition, ni l'armée, ni la diplomatie ne peuvent se flatter d'accomplir cette œuvre de salut que Dieu semble avoir réservée à sa toute-puissance.

La foi ne se commande pas; l'imposer par la force est contraire à la loi de Dieu. « C'est par la conviction de la raison et par la persuasion de la volonté que l'unité de foi et de communion s'est lentement établie parmi les nations. Une fois brisée, rien, sauf la conviction et la persuasion, ne peut la rétablir (2). »

Mais nous savons que l'esprit de Dieu *souffle où il veut*, que Dieu seul *tient dans ses mains les cœurs des mortels*. L'impuissance des hommes ne doit donc pas nous décourager : *quand la sagesse humaine est à bout*, dit Lacordaire, *le jour des grandes miséricordes divines est proche.*

Dans cette pensée, de pieux et éminents évêques d'Allemagne avaient organisé des prières publi-

(1) « Tout tend à recomposer l'unité catholique : pour jeter un nouvel éclat, le christianisme n'attend qu'un génie supérieur, venu à son heure et dans sa place. » (*Etudes historiques.*)

(2) Mgr Manning, *Sur les décrets du concile du Vatican.*

ques pour obtenir du *Père tout-puissant, à qui rien n'est impossible et dont le bras ne s'est pas raccourci*, ce rapprochement des esprits droits, cette fusion des âmes croyantes (1).

C'est évidemment de Dieu, de l'Eglise de Dieu, que doit partir le signal du rétablissement de l'unité religieuse.

Il semble que la voie la plus naturelle à suivre serait la convocation d'un concile œcuménique (2).

On se rappelle qu'avant l'ouverture du concile

(1) Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, et Mgr Martin, évêque de Paderborn. — Ce dernier, du fond de son exil, avait, à ce sujet, publié un livre : *Notre devoir actuel*. Selon lui, le Kulturkampf n'a été permis par Dieu que pour hâter la décomposition du protestantisme et pour ramener les protestants encore croyants à la véritable Eglise-Mère. A l'appui de sa thèse, Mgr rappelle de nombreuses lettres de pasteurs convertis. Il raconte qu'à l'une des cours protestantes un premier ministre lui a dit : *J'admire l'Eglise catholique*. Et le président du consistoire protestant lui a adressé cette harangue : « Nous avons perdu toute autorité ; par suite, la vie ecclésiastique et la vie religieuse sont absolument nulles chez nous. Aussi, je ne vois pas d'autre moyen de salut que de rentrer dans le giron de l'Eglise apostolique romaine, tant décriée et calomniée. »

Dans une de ses brochures publiées relativement au concile de 1868, Mgr Dupanloup raconte que le Dr Pusey, le fameux professeur protestant d'Oxford, lui avait confié que, en Angleterre aussi, plus de 10,000 dissidents s'étaient associés dans des prières communes, pour demander à Dieu *le rétablissement de l'unité religieuse chrétienne.*

(2) « Le concile œcuménique, constitué légitimement, jouit, dans tout ce qui regarde la foi et les mœurs, de l'infaillibilité de Dieu même. Ce principe est commun aux catholiques et à ceux qu'une rupture violente a arrachés, depuis dix siècles, du sein de l'Eglise Romaine. Les sociétés schismatiques reconnaissent avec nous l'autorité du concile universel ; et peut-être est-ce là une porte que la Providence tient toujours ouverte pour ménager leur retour, lorsque l'heure en sera venue. Il serait beau de voir un jour l'Orient et l'Occident ratifier un traité de paix dont la minute, signée à Florence, n'a jamais été déchirée, et les Eglises, si longtemps séparées, s'embrasser enfin dans l'Unité de la Foi, sous le regard du Père commun, le Vicaire de Jésus-Christ. » (*La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, par le P. Matignon, page 83.)

du Vatican (1868), le Pape Pie IX, par deux Lettres apostoliques, vraiment paternelles, avait successivement invité les évêques grecs non unis et les chefs des consistoires protestants à profiter de ce concile pour reprendre ensemble l'œuvre de la réunion des communions chrétiennes. La proclamation du dogme de l'infaillibilité, qui paraissait, aux yeux de quelques-uns, devoir être un obstacle à cette réunion tant désirée, en était, au contraire, la condition indispensable : à l'Eglise enseignante répandue dans toutes les contrées des deux hémisphères, il faudra plus que jamais, pour la gouverner dans une parfaite unité, un centre, une tête, un chef infaillible... Mais, le concile fut brusquement interrompu par les événements politiques les plus graves, et toute discussion de la question du rétablissement de l'unité religieuse fut forcément ajournée...

Serait-ce un espoir téméraire d'attendre d'un futur concile une solution que Mgr Dupanloup saluait de ses vœux les plus ardents comme *le plus grand événement des temps à venir?*

« L'Eglise elle-même demande tous les jours l'avènement du règne de Dieu dans les cœurs, c'est à dire la réunion de tous les hommes dans une même foi, dans une même espérance, dans un même amour, afin que le dernier vœu du Rédempteur soit accompli : *Qu'ils soient tous un, ô mon Père, comme vous et moi nous sommes un!* Oui, cette belle, cette grande unité de tous les hommes est le but et l'espérance de l'Eglise, parce qu'elle est comme la dernière volonté de

son fondateur. C'est le testament qu'il lui a laissé (1). »

(1) Bautain, *La religion et la liberté considérées dans leurs rapports* (Conférences de Notre-Dame de Paris, de 1848).

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

PRÉFACE . . . . . Page V

INTRODUCTION. — *Institution divine de l'Eglise.* Page 1.

Pour expliquer l'histoire de l'Eglise il est nécessaire d'admettre son institution divine, et cette histoire devient à son tour une preuve éclatante de sa divine origine. — Cette institution divine s'impose à nos convictions : Dieu n'a pu laisser le monde moral sans une direction visible, infaillible, immuable. *Je vois par l'histoire*, disait à son lit de mort Augustin Thierry, *la nécessité d'une autorité divine pour le développement de la vie du genre humain.* — Mœhler disait dans sa *Symbolique* que l'Eglise est le *prolongement de la rédemption du Christ.* — Dom Bréa, le plus récent apologiste de l'Eglise, dit qu'*elle est le Christ lui-même, principe et fin de toutes choses.* — Ainsi, l'Eglise entraîne les siècles et les mondes ; elle détermine toutes les évolutions de l'ordre social. Tous les grands événements se rapportant à l'Eglise peuvent être appelés spécialement des *gesta Dei.* — Tous les historiens catholiques, à l'exemple de saint Augustin, voient dans l'histoire de l'Eglise la *révélation permanente de l'action de la Providence dans le monde.* — Le Dr Philips prétend que la *seule philosophie vraie de l'histoire est celle qui fait de l'Eglise le centre de l'histoire.* — Philosophie de l'histoire de la Papauté. — Un pape préside à tous les grands événements historiques. — Qualités

exceptionnelles des Papes comme continuateurs du Christ; leurs qualités adaptées aux exigences de leur mission sociale. — Protection providentielle accordée aux Papes; forme spéciale de leur gouvernement. — Les grands écrivains protestants aussi rendent hommage à la Papauté *comme clé de voûte de tout l'édifice social de l'Europe.* — Tous les monuments de la cour de Rome confirment l'origine divine de l'Eglise. Tous les adversaires, anciens et modernes, de l'Eglise s'efforcent de faire croire *qu'elle est un établissement humain.* De là leurs calculs aveugles et leurs sinistres prévisions : ils ont attribué la vitalité, la puissance de l'Eglise, les uns à ses richesses, d'autres à l'alliance de l'autel et du trône, d'autres à ses anciens privilèges, d'autres à l'ignorance des peuples. — L'Eglise, indépendante de ces moyens humains, a résisté à tout; son éternelle nouveauté survit à tous les systèmes de la science politique; son autorité morale et son prestige divin éclatent, aujourd'hui encore, avec une lumineuse évidence dans nos luttes actuelles. — Magnifique tableau de l'éternelle puissance de l'Eglise par un publiciste français. — Pour mieux justifier la glorification de l'Eglise et notre confiance dans son avenir, il suffit de la proclamer, avec Mgr Dupanloup, *la royauté de la Providence.* — Dans l'histoire des siècles chrétiens tout révèle, en effet, un Dieu conduisant l'humanité dans les voies mystérieuses d'un gouvernement providentiel, *rédemption prolongée* remplissant un rôle surhumain et fécond en bienfaits pour le monde, à laquelle il faut faire remonter les grandeurs du passé, les consolations du présent et les espérances de l'avenir.

CHAPITRE I. — *Le christianisme régénérant le monde.* . . . . . Page 19

Le christianisme renouvela la face de la terre par l'émission d'un esprit divin. — Les merveilles de la rédemption sont plus grandes que celles de la création. — Transformer les anciennes sociétés, que de difficultés, et par quels moyens

humainement insuffisants. — Sans révolution politique, sans bouleversement de l'ordre établi, le christianisme a vaincu le monde par la Croix. — Les apôtres, hommes sans prestige et sans science, courent droit à Rome et à Athènes, attaquer de front les forces réunies du prolythéisme. *La civilisation est entrée dans le plan de la Providence* (Guizot); *la société est allée des dieux à Dieu* (Chateaubriand). — Citations de Bayle et de J. J. Rousseau sur l'inexplicable rapidité de ce mouvement social. — Le christianisme fonda *une nouvelle personnalité humaine*. L'ancienne société était, selon l'expression pittoresque d'Auguste Nicolas, *une pyramide de servitudes;* l'individu, sacrifié à l'Etat, n'y avait pas de vie personnelle. Le christianisme plaça la qualité d'homme, créé à l'image de Dieu, en dehors et au-dessus de toute nationalité et de toute caste; il émancipa les âmes en révélant la grandeur de l'homme racheté par le sang de Jésus-Christ, en faisant comprendre, pour la première fois, la dignité humaine, source de tous les droits et de tous les devoirs, qui fut à elle seule toute une rénovation sociale. — — Le christianisme fonda *une nouvelle famille*, en changeant le caractère de la puissance paternelle, contenue et fortifiée par le sentiment juste de son pouvoir et de ses obligations, dans l'accomplissement de sa mission légitime, désormais toute de protection et de dévouement. — La femme est ennoblie et protégée par l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal. — Les enfants ont leurs droits naturels garantis contre le despotisme de l'Etat et du père; l'éducation morale de l'enfance devient un intérêt de premier ordre, dont le paganisme, ne se préoccupant que de la gymnastique des corps, ne soupçonna jamais l'importance. — Le christianisme fonda une *nouvelle société*, au milieu de nos rudes ancêtres livrés à tous les excès de leurs tempéraments, à tous les vices de leur nature indomptée, par l'enseignement divin des dogmes chrétiens, par la proclamation des huit béatitudes, par la connaissance de la morale évangélique qui créa un fonds commun de mœurs nouvelles. L'égalité devant Dieu engendra la fraternité, qui de la société religieuse

pénétra dans la société politique. De là un nouvel ordre social, non plus factice et contre nature, fondé sur le despotisme des institutions, mais un ordre social d'un type nouveau, établi sur le respect de la conscience humaine et assurant le développement désormais régulier de la vie sociale par le progrès chrétien. — Le christianisme fonda de *nouvelles nations* : ce sont les principes chrétiens, et non la force ou la science humaine qui ont constitué primitivement les peuples. — Exemples fournis par toutes les contrées. — Citations de Gibbon, de Macaulay, de de Maistre, de Fénelon, de Bismarck. — Influences exercées partout par les Saints du moyen âge, qui, en créant la société religieuse, ont créé la société civile et même politique. Les fondateurs des villes étaient autrefois censés *des demi-dieux;* depuis l'ère chrétienne ce furent en réalité *des Saints*. — Le christianisme ne fut donc pas seulement un élément de civilisation ; il fut, comme l'avoue Donoso Cortès, *toute la civilisation*. — Il a fait dans le passé, il fait encore, à lui seul, *la suprématie de l'Europe*.

CHAPITRE II. — *Premiers éléments du progrès social : — Travail, — instruction, — charité.* Page 31.

Ces premiers éléments, inconnus au monde païen, furent : l'avènement du *travail libre et volontaire* par la destruction de l'esclavage, la diffusion de l'*instruction publique*, l'organisation de la *charité*.

L'esclavage formait la pierre angulaire de l'édifice social des nations païennes. — L'Eglise, amie de l'ordre et de la paix, n'eut pas recours à la puissance des gouvernements, ni à la révolte des peuples ; l'abolition par elle de l'esclavage fut le résultat de l'introduction pacifique et de l'application prudente des principes de liberté et d'égalité des enfants du Christ. — Citations de Wallon, de Thérou, de Mœhler, d'Aimé-Martin. — Cette révolution politique est si bien la conséquence logique des principes du christianisme, que,

celui-ci détruit, l'esclavage renaîtrait immanquablement (Ballanche). — L'abolition de l'esclavage fut aussi le résultat des institutions religieuses. — Réfutation de quelques rares écrivains poussant la haine de l'Eglise jusqu'à prétendre qu'elle fut plutôt hostile que favorable à la destruction de l'esclavage. — Textes des documents des Papes et des conciles prouvant le contraire. Citations de Balmès et d'Albert du Boys, ainsi que des grands écrivains protestants Guizot et Macaulay. — Il ne suffisait pas d'opérer graduellement l'émancipation des classes populaires, il fallait organiser le travail libre et le glorifier, car toute l'antiquité attachait une idée de mépris aux travaux manuels : ce fut encore un bienfait immense rendu par les instituts monastiques. — Témoignages historiques de Cantu, Michelet et autres historiens.

La diffusion de l'instruction publique, absolument inconnue des anciens, fut amenée par l'Eglise naissante, malgré la défense de Julien l'Apostat. — Organisée par Charlemagne, sous l'administration des évêques et des abbés, dans un but et dans un esprit religieux, avec le concours des clercs, seuls lettrés de l'époque. — Citations. — Troplong reconnaît que les Papes étaient devenus les législateurs des écoles, parce que *l'enseignement était considéré comme une branche du gouvernement de l'Eglise*. — Même après la Réforme, l'école avait encore le caractère d'une *dépendance de l'Eglise* : le droit de direction et d'inspection des écoles étant réservé à l'autorité ecclésiastique. Après le concile de Trente. réorganisation des écoles comme *annexes du culte*. — En France, à la fin du XVII^e siècle, le Conseil d'Etat déclarait encore qu'il n'appartenait qu'à l'Eglise de prendre connaissance du fait des écoles, *parce que le soin des écoles est soumis aux ecclésiastiques*. — Cela s'expliquait par cette considération que l'Eglise ne consentait jamais à séparer l'instruction de l'éducation bien plus importante comme moyen de civilisation et plus nécessaire pour la conservation de l'ordre social.

L'organisation de la charité inconnue même de nom chez les

anciens (Dupanloup), fut l'œuvre du christianisme. — Réfutation des erreurs commises à ce sujet. — Citations de l'abbé de Sénac, de de Gérando, d'Alban de Villeneuve, de Troplong, de Monnier, de Naville. — Le christianisme principe générateur de la charité. — Caractères distinctifs de cette charité que Jésus-Christ lui-même appelle un précepte nouveau (*mandatum novum*). — Réfutation de l'erreur historique que les œuvres de la charité n'étaient que *le développement naturel d'institutions léguées par l'empire romain*. — Citations nombreuses pour prouver que les Grecs et les Romains n'ont jamais connu ni les œuvres ni les fondations d'assistance publique. — Les créations de la charité chrétienne, que Julien l'Apostat cherchait à *imiter*, sont signalées comme la principale cause *humaine* de la rapide conversion du monde païen. Du reste les dénominations pieuses des institutions charitables et les patronages religieux sous lesquels elles étaient placées attestent l'inspiration chrétienne à laquelle elles sont dues.

Chapitre III. — *Les trois grands facteurs de la civilisation* : — *Unité*, — *autorité*, — *liberté*. Page 60.

Ces trois facteurs, l'*unité*, l'*autorité*, la *liberté*, fournis par le christianisme et empreints par lui d'un caractère particulier.

Dans l'antiquité, les nations étaient non seulement étrangères, mais hostiles l'une à l'autre. Le christianisme, pour la première fois, confondait toutes les races, toutes les classes sociales, toutes les familles et tous les individus dans une même origine et rédemption divines, dans une égalité fraternelle ici-bas et dans une même destinée immortelle : telle est l'idée-mère de la civilisation. — Les anciens avaient tout au plus essayé de poursuivre une certaine uniformité matérielle et visible, mais ils ne pensèrent jamais à l'unité religieuse; ce fut la gloire de l'Eglise de constituer l'unité religieuse dans les consciences, laissant la variété dans les institutions et la liberté dans les développements de

toutes les vocations nationales. — De la société religieuse l'Eglise fit passer l'unité dans la société civile et politique par l'union des âmes due à la profession d'une même foi. — Citations d'Ozanam, de Ramière, de Guizot, de Ranke. — L'unité européenne se révéla pour la première fois dans le fait providentiel des Croisades ; elle engendra, par l'influence du droit canon et par l'uniformité de la langue latine, la grande république de la chrétienté se défendant à l'aide du principe de la fédération, si favorable à la liberté. — Appréciation des bienfaits de cette grande unité sociale chrétienne par Raumer, Le Play, de Cormenin et Leynardier.

La souveraineté chez les anciens c'était la puissance brutale, arbitraire, indépendante de la nation, exercée par un homme dont la volonté fait loi. Le christianisme transforma l'essence du pouvoir : il rattacha l'autorité à Dieu auteur de toutes choses ; il la moralisa par le sentiment du devoir ; la force ne fut plus mise au service de la convoitise ou de la vengeance, elle se dévoua à la défense de tout ce qui est faible, de tout ce qui souffre. Les peuples ne sont plus faits pour les rois, mais les rois pour les peuples. — Citations de saint Thomas d'Aquin, du comte de Maistre, d'Ozanam. — Charlemagne et le pape Grégoire le Grand constituèrent l'ordre chrétien, en harmonisant le concours des deux puissances reconnaissant que tout pouvoir vient de Dieu et que par lui les rois règnent. — La souveraineté fut modifiée dans son mode d'exercice par le concours des supériorités sociales et surtout par celui de l'Eglise. — Là où le caprice et la brutalité avaient longtemps régné, un élément moralisateur et pacificateur s'était introduit. Les représentants du clergé, par la prépondérance acquise dans les assemblées publiques, étaient devenus les rédacteurs des lois, les négociateurs des traités. — Par la substitution d'une autorité morale à la puissance physique, l'Eglise plaça le trône des rois *dans la conscience des peuples* (Bossuet). Elle devint la plus grande, la plus sainte *école de respect* qui fût dans le monde (Guizot). La royauté prit le caractère d'une *paternité sociale.*

Comme l'unité et l'autorité, la liberté est un fruit de l'esprit nouveau propagé par le christianisme. L'Eglise fut pour l'Europe une *école de liberté*. En créant chez les rois le sentiment de leur devoir de respecter et de protéger leurs peuples ; en développant chez les peuples leur droit à être gouvernés avec justice et dignité, le christianisme jeta les germes des libertés publiques *ès-cœurs* avant de les inscrire dans les chartes. — Citations de Chateaubriand, de Mme de Stael, de Gorini, d'Audin. — Passons en revue quelques-unes des libertés. — La *liberté civile* fut introduite en rendant la propriété accessible au travail en faveur des classes laborieuses groupées autour des monastères, d'où sortirent les artisans et les bourgeois. — La *liberté d'association* fut la grande force civilisatrice, à laquelle revient l'honneur de toutes les initiatives, de tous les progrès moraux et matériels. — La *liberté de conscience* est née de la séparation du spirituel et du temporel (Guizot, Ranke). — En résumé, les trois agents principaux de la civilisation, l'unité, l'autorité et la liberté, ont constitué l'ordre social chrétien, par le travail mystérieux et lent des principes chrétiens qui en prouve le caractère providentiel.

CHAPITRE IV. — *L'Eglise institutrice des peuples.* Page 84.

Pas d'accusation plus répandue contre l'Eglise que celle d'avoir entretenu et exploité l'ignorance ; pas d'accusation plus injuste, plus incompréhensible. Jamais religion n'a inspiré à ses sectateurs autant d'ardeur pour l'avancement de l'instruction, autant de zèle pour sa diffusion. — Jamais religion ne donna lieu à un si prodigieux mouvement dans les esprits, alors que tant d'autres religions sont restées immobiles ou stationnaires. — Formes diverses de son apostolat. D'abord la prédication, mode d'enseignement exclusivement propre au christianisme. Le paganisme n'a jamais prêché ; dans les temples chrétiens la prédication a naturalisé les vérités les plus sublimes au sein des dernières classes de la

société. — L'enseignement religieux n'a pas cessé d'être toujours fécondé dans l'Eglise par la discussion et la délibération en commun. — Beau témoignage de Guizot. — Influence des conciles appréciée. — Organisation de la scolastique par l'alliance de la théologie et de la philosophie. — Trésors inappréciables de la littérature religieuse dans le nombre incalculable d'ouvrages consacrés à la défense de la religion. — L'Europe doit à l'Eglise cette vie intellectuelle et morale qui la distingue si glorieusement des autres parties du monde. — L'Eglise, colonne lumineuse, éclaire la marche de l'humanité en faisant briller un idéal de vérités révélées. — Cet idéal de perfection se réalisa d'abord dans la constitution du clergé et surtout dans les ordres religieux. — Floraison divine des plus belles vertus évangéliques dans la hiérarchie catholique. Par elle, elles s'étendirent dans la société entière pour y former l'ordre social chrétien. Belle citation du philosophe Jouffroy. — Voilà ce que l'Eglise a fait pour l'enseignement religieux et moral qui crée seul les peuples civilisés. — Mais, même au point de vue de la culture profane des esprits, elle a droit à toute notre reconnaissance. — Il faudrait refaire toute l'histoire de l'instruction publique dont les développements firent donner à l'Eglise le titre de *magistra gentium*. — L'instruction primaire était à cette époque plus étendue et plus accessible qu'elle ne l'est de nos jours. — L'enseignement moyen vulgarisé et mis à la portée des familles les plus humbles. — Création des universités par les influences des papes. — Dans le domaine des lettres triomphe éclatant de l'Eglise, conservant et sauvant tout ce qui restait des principaux monuments de la Grèce et de Rome. — Célèbres écoles du temps. — Plus tard, l'Eglise favorisa la renaissance des lettres païennes, devenues classiques dans les institutions religieuses. — Quant aux arts, c'est encore à l'Eglise que doit remonter l'hommage des nations reconnaissantes. La religion chrétienne fut la seule inspiratrice du grand art, la fondatrice de toutes les écoles rivales, la mère nourricière des artistes. Rome a été la gardienne de toutes les nobles

CHAPITRE VII. — *L'Eglise tutrice des nations.* Page 135.

Sa tutelle maternelle ne fut pas usurpatrice de leurs droits, mais protectrice de leurs intérêts. — Gardienne de l'unité, l'Eglise organisa une lutte constante contre l'invasion des hérésies. — Certaine école historique prétend que par là l'Eglise a entravé les intelligences et avili les caractères. — Au contraire : par son énergie à défendre les vrais principes, elle a empêché les esprits de se perdre à la poursuite du paradoxe ou de l'utopie ; elle a été l'initiatrice à tous les progrès ; en dehors d'elle les nations ont été frappées d'une imperfectibilité radicale. — Loin d'avoir avili les caractères, elle a formé les plus beaux caractères individuels ; les nations mêmes lui doivent cette grandeur morale qui les distingue des autres et qui donne à chacune sa vocation historique. — Gardienne des droits de sa hiérarchie, l'Eglise par sa diplomatie si remarquable a servi partout, à l'aide de sa médiation pacifique, la cause de la liberté et de la paix. — Gardienne de l'ordre social, elle a sauvé la propriété par la défense de ses intérêts contre l'avidité des princes et de leurs courtisans et contre les entreprises des hérésiarques. — Gardienne de la moralité publique, l'Eglise, magistrature invisible, créa la conscience publique, autrement efficace que la censure des anciens et que l'opinion fallacieuse de nos jours ; elle créa cet esprit public, cette vie des intelligences qui, sans la renaissance des lettres païennes, eût peut-être donné un autre cours à la civilisation. — Gardienne de l'ordre et de la liberté, l'Eglise fut la médiatrice intelligente et courageuse entre les princes et les peuples. — Gardienne de la paix sociale, l'Eglise considérait comme sa principale mission de se consacrer à la protection de tout ce qui était faible, de tout ce qui souffrait, témoin la chevalerie, le droit d'asile, le repos du dimanche et la Trève de Dieu. — Au point de vue de la paix internationale, elle fonda, juste pour tous les droits et neutre entre tous les intérêts, le droit des gens de la chrétienté. — Elle fut seule, pendant six siècles, la gardienne de la sécurité extérieure

des nations menacées par l'invasion des hordes barbares remplissant l'Europe chrétienne de terreur et d'effroi. La Papauté seule veillait à tous les avant-postes du danger, suscitant partout les résistances, les animant et les dirigeant. Les services rendus par les Croisades, la Papauté les a renouvelés à la bataille de Lépante et sous les murs de Vienne, en inspirant l'héroïsme de Don Juan d'Autriche et de Sobieski.

CHAPITRE VIII. — *L'Eglise et les institutions politiques* . . . . . Page 150.

Services rendus par l'Eglise à la constitution politique des Etats. — Le caractère de la souveraineté chrétienne exclut l'arbitraire, elle est légitimée par l'assentiment populaire ; elle est conditionnelle et repose sur un contrat synallagmatique entre la nation et le souverain. — La forme extérieure du gouvernement, mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, est due également aux doctrines et aux influences chrétiennes. — Appliquée au gouvernement de l'Eglise, cette forme. déclarée irréalisable ou non durable par Tacite, s'impose par sa durée exceptionnelle humainement inexplicable. — Caractère particulier donné aux fonctions publiques. — Action de l'Eglise sur les institutions communales et nationales. — Institutions communales lentement préparées dans les esprits par les idées et les coutumes religieuses ayant vulgarisé l'association, la vie commune, la délibération, la protection mutuelle, la résistance par la formation de groupes sociaux. — Citations de l'abbé de Sénac. de Paul Ribot, d'Ozanam. — Le texte même de ces chartes d'affranchissement atteste que les seigneurs agirent sous l'impulsion d'une pensée religieuse. — Les libertés politiques également une inspiration de l'esprit chrétien qui donna aux nations le tempérament nécessaire pour les rendre capables de pratiquer la liberté et dignes de la conserver. — Les hauts dignitaires ecclésiastiques, qui avaient acquis dans les assemblées publiques une position prépondérante,

enseignèrent à discuter, à contrôler, à organiser les résistances. — L'Europe doit au clergé ses premières constitutions politiques; en Angleterre et en Belgique elles furent rédigées par des évêques et des abbés. — Le clergé donna l'idée et l'exemple des corps constitués, intermédiaires naturels entre le pouvoir et la nation. Ainsi fut préparée la création des représentations nationales. La nation a toujours été représentée auprès du gouvernement, dit Raepsaet, le mode de la représentation seul a changé. — Texte de Montalembert qui prouve qu'au moyen âge la représentation était beaucoup plus sincère, plus efficace que tout ce qu'on a imaginé depuis. L'organisation des assemblées ecclésiastiques, conciles ou synodes, a servi de modèle à celle des assemblées politiques. — Appréciation des conciles; leur supériorité sur nos modernes parlements. — Le clergé, même dans les assemblées nationales où il formait l'un des trois Ordres, se montra toujours, par ses lumières et par sa dignité, supérieur aux autres Ordres et défenseur constant des intérêts populaires.

CHAPITRE IX. — *Distinction des deux puissances.* Page 169.

Chez les peuples anciens où les cultes étaient d'origine humaine, il n'y avait qu'un seul pouvoir, dans lequel se confondaient les deux puissances civile et religieuse. — Depuis la constitution de l'Eglise par Jésus-Christ, les Papes ne cessèrent de protester contre cette absorption et de réclamer la distinction des deux puissances, leur indépendance réciproque, mais leur union de pensée et d'action. — De là entre elles une lutte séculaire, née des crises sociales où leurs droits et leurs devoirs étaient également engagés sans pouvoir être positivement délimités. — Avant d'examiner les rapports si compliqués des deux puissances, il faut reconnaître que les difficultés sont nées non des prétentions de l'Eglise, mais de la nature des choses. — On a comparé les deux puissances à l'âme et au corps, qui, bien que se développant d'après des

lois particulières, mais vivant d'une vie commune, constituent ensemble la personnalité de l'homme et qu'il n'est pas plus possible d'identifier que de séparer. — Pour bien résoudre cette question qui est au fond de toutes les révolutions sociales, il ne faut pas juger les événements d'alors avec nos préjugés d'aujourd'hui, ni méconnaître les avantages essentiels d'un système à cause de quelques abus passagers. — Pour être loyal et juste, il faut se demander ce qu'était au moyen âge la Papauté et ce qu'était la société. — Beau texte de saint Bernard en faveur de l'universelle autorité des Papes, laquelle eût été irréalisable si elle n'eût pas été divine. — Le pouvoir civil n'existait pas encore, l'Eglise n'a pas pu empiéter sur ses droits. — Quel était l'état général de la société? La société civile s'organisait lentement; le cercle dans lequel se mouvait chacune des deux puissances n'avait pas encore pu être tracé; l'absence de tout droit public rendait la confusion entr'elles inévitable. — Citations nombreuses pour prouver que l'intervention des Papes dans certaines situations politiques fut plus qu'un droit, qu'elle fut un devoir, une nécessité, un bienfait; qu'elle fut symbolisée par la Croix surmontant le globe impérial. — L'action universelle de la Papauté, action toute spirituelle de sa nature, fut le résultat, non d'un calcul ou d'un système préconçu, mais des instincts et des besoins de l'humanité, durant cette période. — Telle est l'opinion de Guizot et des protestants les plus éminents, tels que Ranke, Eichhorn, comme aussi de Ballanche et de Rémusat, qui tous reconnaissent que l'action de l'Eglise sauva la société livrée à la pure force matérielle, et que, pour tout esprit vraiment libéral, la cause de l'Eglise mérite le respect et la sympathie. — Le comte de Maistre prouve historiquement que les Papes ne sont intervenus que dans des circonstances exceptionnelles et jamais dans le gouvernement régulier et normal des peuples; que, tout en frappant parfois les souverains coupables, ils respectaient le caractère de la souveraineté; qu'ils ne se sont jamais servis de leur pouvoir pour agrandir leurs Etats. — Il convient de constater que l'in-

tervention des Papes a été généralement conforme aux exigences de la modération et de la justice; que sans cette énergique intervention, l'Europe serait retombée dans les horreurs de la théocratie antique. — La distinction des deux puissances a toujours servi de règle à la politique romaine ; si parfois un pouvoir politique a été soumis à la tutelle du pouvoir spirituel devenu par la confiance des peuples l'arbitre de leurs conflits, cette situation a été exceptionnelle et transitoire. Sans la réforme on serait parvenu à constituer pacifiquement un droit public chrétien, pour garantir le respect de leurs droits mutuels. — C'est là, en définitive, la question la plus importante et la plus difficile de toute l'histoire. — Il faut voir dans ces luttes sociales pour l'enfantement du monde moderne, la conduite de la Providence pour accomplir, à l'insu et en dépit des hommes, les éternelles destinées de l'Eglise. — Quand on se sera placé à ce point de vue dominant l'atmosphère des passions humaines, on pourra dire avec M. de Rémusat : *Les jours de la justice sont arrivés pour l'Eglise.*

Chapitre X. — *Luttes des deux puissances.* Page 189.

Certains ordres de faits ont donné lieu aux accusations d'empiètement du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel : les *investitures*, le *sacre des rois*, la *médiation des papes* entre les princes chrétiens, les *excommunications* et les *interdits*, l'intervention du *bras séculier*. — Investitures : Citation de l'historien protestant Voigt, exposant la querelle du sacerdoce et de l'empire, qui consacrait la servitude de l'Eglise, en détruisant, avec leur dignité personnelle, l'indépendance indispensable aux ministres de Dieu pour accomplir leur mission religieuse. — S'il y a, dans les événements de cette longue querelle, des calculs d'ambition et de cupidité, ce n'est point de la part du pouvoir spirituel, mais de la part des princes qui spéculaient sur la vente des dignités et des bénéfices ecclésiastiques. — Citation de M. de

Rémusat. — Sacre des rois : il était établi dans l'intérêt de la royauté et de la nation ; c'était la consécration de leurs droits et de leurs devoirs réciproques. — Médiation des papes : elle a été exaltée par Leibnitz, par Grotius et par Sully, par Voltaire et Chateaubriand, par les protestants modernes Ancillon et Coquerel, et, récemment encore, par le prince de Bismarck. — Les excommunications étaient un appel à la conscience publique, l'*ultima ratio* de la force morale au service de la justice sociale et pour la défense du principe même de l'autorité des rois. — L'Eglise, dans un grand nombre de conciles, chercha à en réformer les abus et prit des mesures pour en prévenir le retour. — Les excommunications avaient pour corollaires les dispenses de fidélité et les interdits. — La politique a toujours employé des moyens analogues de coërcition morale. Il se présentera toujours des situations où des mesures, religieuses ou politiques, sont indispensables pour terminer des conflits. — Aujourd'hui que des crimes commis par des peuples révoltés ! — Comparaison faite par le chanoine Gaume entre les effets de la justice de Dieu telle qu'elle était exercée par les Papes et ceux de la justice du peuple dans nos modernes révolutions. — L'inquisition : religieuse, elle remonte aux premiers siècles de l'Eglise, appliquée surtout aux hérésiarques du XIII^e^ siècle, mais avec toutes les garanties de la publicité et d'une procédure régulière. L'intervention du bras séculier se justifiait, à cette époque, par la constitution même de la société : toute révolution religieuse était censée un attentat à l'ordre social garanti par le droit public. — Les hérésies avaient toujours un caractère anti-social, et le pouvoir politique, en aidant l'Eglise à combattre les hérésies, défendait les interêts de la société civile. — Au XVI^e^ siècle, l'inquisition devint, en Espagne, une institution *politique*, organisée par le gouvernement, avec un système de délations odieuses et de procédures secrètes. Les Belges nos ancêtres en empêchèrent le fonctionnement dans nos contrées parce que l'inquisition y était haïssable. — Au XVIII^e^ siècle elle prit le caractère d'une *police d'Etat* ayant pour

but bien moins la défense de la foi que le maintien de la politique du gouvernement. — Pour expliquer ses excès, il faut tenir compte des mœurs du temps : la réforme se distingua, dans tous les pays, par des poursuites et des persécutions bien plus atroces contre les catholiques. — Même, dans nos temps modernes, la révolution française, par sa loi des suspects, ouvrit une source d'horreurs plus sanglantes encore. — De nos jours, la *guerre au sémitisme* et la *chasse aux Polonais* ne déshonorent-ils pas la civilisation au dix-neuvième siècle?

CHAPITRE XI. — *Souveraineté temporelle des Papes* . . . . . Page 208.

L'Eglise accusée d'ambition et de cupidité : pouvoir temporel des Papes et biens ecclésiastiques. — Origine et but de ce pouvoir. Formé lentement et sans calcul par la piété libre et spontanée des peuples d'Italie, confirmé comme souveraineté par Pepin et Charlemagne, ce pouvoir est si indispensable à l'exercice de la mission du souverain Pontife, qu'il faut y voir un dessein de la Providence dans l'institution de l'Eglise. Il comprend un domaine territorial et une souveraineté. — La souveraineté temporelle des Papes est nécessaire 1° à l'indépendance de l'Eglise, 2° à l'unité de l'Eglise, 3° à la liberté de conscience, 4° à l'autorité spirituelle de l'Eglise. — Citations nombreuses à l'appui de ces quatre points. — Jamais institution ne fut plus autorisée par la raison ni mieux justifiée par l'expérience des siècles. — D'ailleurs, il suffit de voir par qui elle a été attaquée, par qui elle a été défendue : elle fut attaquée toujours par les ennemis de l'Eglise ; la franc-maçonnerie en provoquant dans ces derniers temps la destruction du pouvoir temporel, se flatte d'avoir accompli le plus grand fait de l'histoire humaine, d'avoir opéré la plus importante conquête de la civilisation moderne. — La défense victorieuse du pouvoir temporel présentée par Leibnitz et par les plus éminents écrivains protestants contemporains tels que Savigny, Mül-

ler, Menzel; par le prince de Metternich et par Napoléon. — M. Sauzet, ancien président de la chambre des députés de France, prouve que, si ce pouvoir n'avait pas existé, il faudrait l'inventer aujourd'hui, eu égard à la constitution actuelle de l'Europe. — En ce moment même, l'élite des catholiques dans les Deux-Mondes a formé une Ligue pour le Pape, en faveur du rétablissement du pouvoir temporel.

CHAPITRE XII. — *Biens ecclésiastiques*. Page 226.

Leur origine des plus légitimes, leur emploi des plus avantageux pour la société. — Ces biens, primitivement sans valeur, ont été défrichés par l'intelligente activité des moines accusés d'oisiveté et qui ont été les premiers pionniers de la civilisation. — Ces biens, fertilisés par les travaux et les capitaux du clergé, ont été conservés par une administration proclamée modèle dans tous les pays. — Les hérésiarques et les révolutionnaires les ont confisqués, et ces spoliations, condamnées par les représentants les plus illustres de l'économie politique, n'ont jamais profité aux finances des nations. — L'emploi du revenu de ces biens par l'Eglise a été admirable, par les innombrables institutions de charité, par les fondations en faveur de l'instruction à tous les degrés, par les prodigieux encouragements aux arts et aux lettres, par les milliards dépensés par les Papes dans la lutte contre la barbarie menaçant l'Europe chrétienne, par les dons volontaires du clergé dans les calamités, par les rançons de guerre, par les offrandes patriotiques dans les grandes crises. — Développement historique de tous ces bienfaits de l'Eglise, dont *on peut mesurer l'immensité à la grandeur des récompenses que les siècles y avaient données* (Taine).

CHAPITRE XIII. — *Appréciation des bienfaits de l'Eglise* . . . . . Page 236.

Prenons de préférence nos citations chez des écrivains dont les préjugés traditionnels rendent leurs jugements en faveur de

l'Eglise d'autant plus significatifs et plus convaincants. — Aimé-Martin, organe du vieux libéralisme français, trouve sublime le génie du christianisme qui sauva l'humanité, en élevant un empire céleste, hors de la portée des tyrans, sous la garde des croyances et des consciences. — Selon le chef des Saint-Simoniens, la Papauté fit l'unité de l'Europe, dont Rome était le centre, d'où émanait la volonté qui animait ce grands corps de l'Eglise et l'impulsion qui le faisait agir, tout en mettant un frein aux ambitions nationales et en établissant entr'elles une balance salutaire. — Mignet, de l'Académie française, dit : Il faut être juste envers la Papauté, sans laquelle la civilisation aurait succombé sous la barbarie et l'esprit aurait été opprimé sous la force brutale; pouvoir excessif peut-être, qui, malgré ses abus, créa l'ordre politique et civil, donnant des règles sages aux Etats et soumettant parfois les princes pour protéger les peuples. — Voici comment s'exprime Littré, le libre-penseur bien connu : Celui qui est avec la civilisation doit être avec l'Eglise et avec les moines, qui firent de si grandes choses avec de petits moyens, qui triomphèrent de la force par la faiblesse, qui défrichèrent les âmes plus difficiles à la culture que le sol. Le grand agent du salut social fut l'Eglise. — Le catholicisme régnait alors en Europe, seul et sans obstacle : la Papauté était comme la personnification de la conscience publique; le Pape se trouva appelé naturellement à une magistrature suprême qui organisa et moralisa tout; elle fut la puissance essentiellement constituante (Baron Barchou de Penhoen, membre de l'Institut de France). — « Des trois assises principales de la société moderne, Eglise, Noblesse, Royauté, la plus profonde était l'ouvrage du clergé qui avait fondé une société vivante, en organisant la justice, l'instruction, la propriété et surtout la famille, en se faisant le protecteur des vaincus et des opprimés, en refrénant chez les princes les appétits brutaux, les rebellions de la chair et du sang, les retours à la sauvagerie irrésistible. » (Taine). — A ces aveux il faut joindre les témoignages des chefs des écoles protestantes allemandes, tels que Herder, Jean de

Muller, Novalis, Hœfer, Ranke, et de l'école anglaise dont je ne cite que deux extraits : « C'était une belle souveraineté que celle que les Grégoire et les Innocent osèrent fonder sur la force morale. Magnifique sceptre ! Tyrannie nécessaire, mais non odieuse : elle payait en services ce qu'elle enlevait en indépendance. Respectez-moi, soumettez-vous, disait-elle ; en échange je vous donnerai l'ordre, la science, l'union, l'organisation, le progrès, le calme et la paix. On pouvait pardonner beaucoup à qui faisait au monde de tels présents... Elle était despote comme le soleil qui fait rouler le globe... N'est-ce pas un spectacle fait pour élever l'âme, une merveille plus étrange que toutes celles dont la légende chrétienne est remplie? » (*Quarterly Review.*) — Citons encore ces lignes magistrales du plus grand historien anglais contemporain, Macaulay : « Il n'y a pas, il n'y a jamais eu sur la terre une œuvre de politique humaine qui mérite autant d'être considérée de près que l'Eglise catholique. La Papauté, dont la dynastie auguste se perd dans la nuit des temps, demeure, non pas en décadence ou comme une ruine antique, mais pleine de vie et dans toute la vigueur de la jeunesse... Elle a vu le commencement de tous les gouvernements, de toutes les institutions qui existent dans le monde, et rien ne nous assure qu'elle ne soit appelée à voir la fin de tous. Elle peut être grande encore et respectée, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera, au milieu d'une vaste solitude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de St-Paul. »

Chapitre XIV. — *Réforme. Traité de Westphalie.* Page 248.

A ce tableau brillant de la société formée par l'Eglise il y eut des ombres projetées par les imperfections humaines. — Dans la révolution religieuse du XVI^e^ siècle, comme dans tous les schismes, la Providence a ses vues ; elle sait tirer le bien du mal. — Cette révolution ne saurait se justifier ni dans sa cause ni dans ses résultats. — La querelle monacale

à l'occasion de la vente des indulgences ne fut qu'un prétexte ; le germe de la révolte préexistait dans l'insubordination des esprits travaillés par une série d'hérésies qui avaient chargé l'air d'électricité et préparé l'orage. *L'œuf était pondu, Luther devait le couver et le faire éclore* (Erasme). — Les résultats de cette révolution furent également mal appréciés. — Elle fut une *protestation*, soit ; mais pas une *réforme*. Elle ne sut que nier, diviser, troubler, désorganiser et détruire. Non seulement elle ne réforma rien, mais chacun de ses prétendus progrès est devenu un élément nouveau de dissolution sociale. — L'Eglise qui, par une vertu providentielle, a toujours su se réformer elle-même, opéra, de son côté, une véritable réforme dans ses mœurs et sa discipline, d'où elle sortit plus vivace et plus forte. — Conséquences religieuses du protestantisme, déplorables au triple point de vue de l'unité, de l'autorité, de la liberté. Conséquences sociales : guerres civiles partout, guerre internationale de trente ans en Allemagne, révolutions intérieures provoquées par lui. Ni paix morale pour les esprits, ni liberté pour les âmes. Rien de plus historiquement faux que de soutenir que la réforme a été une révolution en faveur de la liberté de conscience ; c'est précisément le contraire qui est vrai (Dœllinger). — Le Traité de Westphalie changea les principes du droit public externe et interne. — A l'arbitrage juste et moral exercé par la médiation paternelle du souverain Pontife, on substitua le système d'*équilibre* ou de la *balance des forces* si fatal aux petits Etats tels que l'Irlande, la Pologne, la Belgique. — Les rapports des deux puissances furent intervertis : le pouvoir politique, armé du *jus circa sacra*, se proclama indépendant et souverain en matière religieuse. — Pour échapper à la prétendue théocratie des Pontifes-Rois, on créa en réalité la théocratie des Rois-Pontifes, si dangereuse pour les intérêts vitaux de l'ordre social, dont il renverse les lois et blesse les intérêts. — Péripéties amenées pour l'Eglise d'abord, ensuite pour les peuples et pour les rois. — Situation de l'Eglise troublée partout, dans les contrées protestantes, par la règlementa-

tion arbitraire des affaires religieuses; dans les contrées catholiques elles-mêmes, par une fausse protection ou par une persécution déguisée. — Aussi, quelle rapide décomposition de la société religieuse. — L'Eglise, habituée à régner, traitée en sous-ordre comme un établissement humain. — Au lieu de deux puissances, une seule puissance, comme du temps des païens, dominant tout; toutes les religions avilies l'une par l'autre, confondues dans un commun scepticisme. — Le Pape, père de tous les fidèles, proclamé prince étranger, traité comme un ennemi commun qu'il faut vinculer dans l'intérêt de la paix. — Par le droit de commende, le pouvoir dispose des abbayes et des prieurés; abus de ce droit devenus l'une des causes de la révolution française. — Que gagnèrent les peuples à cet assujettissement du pouvoir religieux? Avènement de la monarchie absolue, destruction des libertés nationales; Etats-Généraux plus convoqués, vieilles institutions dénaturées par les parlements; noblesse abâtardie dans les cours; — campagnes écrasées par les impôts et les guerres. — Qu'y gagnèrent les rois? Affaiblissement graduel et ruine de leur autorité : l'autorité religieuse avait toujours consacré leurs droits et défendu leurs intérêts; rejetant le fardeau de la reconnaissance, ils la sacrifièrent. Mais, *l'indépendance des rois devint la servitude des peuples* (Louis Blanc) pour qui l'insurrection fut bientôt proclamée *le plus saint des devoirs*.

CHAPITRE XV. — *Missions pour la propagation de la foi* . . . . . Page 273.

Pendant que l'Eglise luttait pour la conservation de la foi en Europe, la Providence lui ménageait des compensations à ses pertes par la propagation de la foi dans les mondes nouveaux. Le moment est venu d'étudier l'œuvre surhumaine de la civilisation générale par les missions. — Comment en dehors de l'action de la Providence expliquer les mystérieuses évolutions de la civilisation depuis la dispersion des peuples? — Les sociologues ne sont d'accord ni sur les

causes de la civilisation ni sur la direction qu'elle a suivie; ils lui donnent généralement un caractère matériel et fatal. — Montesquieu, Ch. Comte, Courtet de Lisle, Ballanche, Renan. — Michel Chevalier décrit les lignes et les courbes de la civilisation, mais il ne les explique point. Il faut y reconnaître le Dieu qui transfère la puissance d'un peuple à un autre pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement. La philosophie catholique de l'histoire, toute spiritualiste, restitue à Dieu ses prérogatives de souverain maître du monde qu'il dirige selon ses desseins éternels. Le chrétien aime à étudier les voies de la Providence. — Avec ce fil conducteur examinons rapidement l'histoire des migrations des peuples. — Invasion des barbares, qui, d'instruments de colère et de vengeance, sont changés en instruments de paix et de régénération. — L'histoire démontre que la civilisation a toujours suivi les progrès du christianisme. Qui, en effet, pourrait mieux révéler les lois de la perfectibilité sociale, que Dieu lui-même? — Le christianisme, dit Marcadé, présentant la seule révélation complète de Dieu à l'homme, il est le seul principe puissant de toute civilisation. — Citations de Buchez et d'Auguste Nicolas. — Alors commence pour l'Europe l'action extérieure des missions romaines, au nord contre les invasions des hordes normandes, au midi contre celles de l'islamisme. — La Papauté prend l'offensive partout, pour entamer la barbarie par tous les bouts. — Tableau historique des premières missions romaines en Europe. — Croisades avec leur but de civilisation générale. — Luttes aussi contre les Tartares et les Mongols. — Découverte de l'Amérique; son importance, sous tous les rapports, pour la civilisation, surtout par la propagation de la foi. — La Papauté semble avoir seule la prescience de l'avenir des missions. — Première mission au Mexique (1523) et bientôt dans tous les mondes nouveaux. — Leur organisation et leur activité admirées par Ranke. — Création à Rome de la grande institution de la Propagande, que Napoléon et Pitt se sont disputée comme levier pour soulever le monde.

— Les missions sont la plus splendide apologie de l'Eglise (Margotti), inconnues des cultes idolâtres, imitées sans succès par les protestants, attaquées et détruites par les philosophes du siècle dernier. — Quel crime de lèse-civilisation, sans lequel le monde entier serait probablement déjà chrétien. — Après la révolution française restauration des missions de nouveau florissantes partout. — Le christianisme est la seule religion qui convertisse les âmes. — Toutes les circonstances extérieures permettent d'entrevoir leur succès, pour préparer les voies à la grande unité des peuples dans le catholicisme.

CHAPITRE XVI. — *L'Eglise et la révolution française* . . . . . Page 297.

La réforme et le traité de Westphalie ébranlèrent profondément l'ordre social chrétien ; il fut détruit dans ses principes par la philosophie du dix-huitième siècle, et dans ses institutions par la révolution française. — Rappelons en quelques pages les ravages exercés par celle-ci dans le monde entier. — Sa marque distinctive fut l'athéisme, formant école pour la première fois sous le règne de la philosophie. Le caractère essentiellement athée de la révolution reconnu et exalté par Edgar Quinet. — Il y eut quatre pseudo-cultes dans le cours de la révolution : celui de la Déesse-Raison, celui de l'Être-Suprême, celui de la Mère de Dieu et celui des Théophilanthropes. Il y a eu aussi l'association des hommes sans Dieu. — Citations de La Harpe, de Barruel et du P. Gratry. — Bernardin de Saint-Pierre maltraité et provoqué en duel pour avoir prononcé le nom de Dieu. — Après les blasphèmes contre la divinité, les outrages contre la royauté. — Citations de philosophes et de révolutionnaires contre la royauté — Les éphémérides de la révolution autant de dates d'une guerre contre la religion. — Adoption d'une constitution civile du clergé. Refus du clergé d'adopter cette constitution, et, plus tard, refus du serment de haine à la royauté ; 50,000 prêtres proscrits,

dépouillés, poursuivis. — Les propriétés ecclésiastiques représentant une valeur de quatre milliards, confisqués; 50,000 églises dévastées et grand nombre détruites, cloches fondues, clochers abattus par respect pour l'égalité. — Toute l'organisation ecclésiastique détruite. — A la place de l'antique autorité, le peuple déclaré souverain. — Au décalogue, code de devoirs, on substitua les droits de l'homme devenus le décalogue politique de la nation. — La vieille politique chrétienne remplacée par la politique rationnelle inspirée par les souvenirs du paganisme classique. — La révolution, habile à détruire, impuissante pour reconstituer : tout périt : gouvernement, ordre public, famille, état moral, prospérité matérielle, crédit, finances. — Quarante plans d'éducation nationale dont pas un ne put être réalisé. Aveux publics par les gouvernants que l'instruction est nulle. — Appréciations générales de la révolution : 1° renversement complet de l'ordre social chrétien, 2° résurrection immédiate du paganisme dans les lois et les institutions, 3° caractère de fatalisme attribué à la révolution, prouvant que la divinité n'est jamais intervenue d'une manière plus claire dans aucun événement humain. — La révolution fut un châtiment providentiel; or, tout châtiment renferme un enseignement, et, dans ce cas, dit Lacordaire, le châtiment n'exclut pas le bienfait.

CHAPITRE XVII. — *L'Eglise et le rationalisme moderne.* . . . . . Page 313

Quelle situation que celle de l'Eglise au sortir de la révolution française! Nulle part le moindre signe de salut, ni même d'espérance (de Montalembert). — Programme de Gervinus et de Proudhon : l'œuvre suprême de la révolution au dix-neuvième siècle est d'écraser le catholicisme. — Concordat de 1801. — Aux persécutions sanglantes succéda une guerre dans les esprits, entre la puissance catholique et la puissance rationaliste (Lacordaire). — Trois faces au rationalisme : il est religieux, politique et social. — Le rationa-

lisme politique apparaît sous la forme de la monarchie constitutionnelle et parlementaire; appréciation. — Le rationalisme social provoqué par le réveil politique des sociétés secrètes (1820). — Première manifestation, écoles phalantériennes de Saint-Simon, Fourrier, etc. — Naissance de la démocratie moderne, son organisation, ses conspirations; révolution de 1848 première étape dans la marche du socialisme. — Le rationalisme religieux voit naître, sous l'influence de la philosophie allemande, les écoles éclectique, positiviste et de la libre-pensée, aboutissant toutes à l'athéisme social. — Citations du P. Gratry, du P. Lescœur, de Mgr Dupanloup. — Guerres religieuses partout, non pas suscitées par l'Eglise, mais contre l'Eglise. — L'Eglise ne poursuit plus ni avantages matériels, ni influences politiques, elle accepte le droit commun. Elle ne demande que la liberté et la sécurité. Elle est partout attaquée et ne fait que se défendre; elle poursuit un but social, dans l'intérêt de l'autorité et de la liberté. — Elle est attaquée parfois par les hommes de gouvernement et par les hommes de révolution; ceux-ci sont dans leur rôle, mais la conjuration des gouvernements contre l'Eglise est incompréhensible. — Jamais situation n'a exigé plus d'union entre l'Eglise et l'Etat; au lieu de se défendre contre leurs ennemis communs, ils ne cherchent qu'à s'affaiblir et à se démolir l'un l'autre. — Que de passions et de préjugés! On croit l'Eglise ennemie née de l'Etat, intolérante, incompatible avec la liberté de conscience, répudiant l'esprit moderne, tandis qu'elle a conservé les traditions de la civilisation, qu'elle est le dernier rempart de la société, la condition indispensable de la liberté. — Sous l'empire de tous ces préjugés, l'histoire de l'Eglise est un long martyrologe; elle a subi tous les régimes de l'oppression, tantôt brutale, tantôt déguisée; on l'attaque dans ses dogmes, dans sa morale, dans son organisation et surtout dans son action sur les deux grands intérêts de notre époque, l'instruction et la charité. — La guerre contre l'Eglise tend à changer de caractère : on ne cherche plus à détruire la religion en principe, mais on

s'attaque à la personne de ses ministres qu'on déshonore dans leur caractère, pour les discréditer dans leur influence. Le cléricalisme est l'ennemi !—Ainsi on est arrivé à la révolution sociale du dix neuvième siècle. — Citations du Docteur Stahl, de Margerie et de Gaume. — Sa prétention est d'exclure la providence du gouvernement du monde et de la remplacer par la raison humaine déifiée. — Par la plus flagrante contradiction, au moment où l'on rejette la Providence, on accepte le culte du Dieu-Etat, fétichisme moderne, despotisme anonyme et irresponsable qui s'empare de toutes les forces sociales et nous reporte en plein paganisme. — Il faut proclamer le rôle que la Providence s'est réservé dans le gouvernement du monde, qui donne à l'autorité une puissance et une dignité que les meilleures institutions ne sauraient donner. — La confiance en Dieu n'exclut pas l'exercice légitime de la raison et de la liberté, qui, subordonnées à la direction divine, sont les conditions essentielles de toute vie sociale. — Ce n'est donc pas le respect de la raison et de la liberté qui nous sépare ; c'est la foi dans l'ordre surnaturel, question fondamentale posée de nos jours entre ceux qui admettent et ceux qui n'admettent pas cette foi. — Importance de cette foi démontrée par Guizot ; conséquences de la perte de cette foi. — La solution de cette question donne lieu aux appréciations les plus contradictoires sur la situation actuelle de l'Eglise que ses ennemis croient morte et croient ensevelir dans une fosse creusée par leurs haines impuissantes et qui échappe toujours aux gardiens étonnés de son sépulcre vide. — Spectacle consolant pour le philosophe chrétien. Jamais société ne fut plus forte et plus perfectionnée, et cependant l'Eglise domine toutes ces forces conjurées contr'elle par sa seule force morale qui lui vient de sa constitution divine et de la foi à l'ordre surnaturel qui vit encore au fond des consciences. — Loin de reprocher à l'Eglise ses influences et et ses résistances, il faudrait la bénir et la soutenir dans la régénération sociale qui n'est possible que par le Christ. Ce que l'Eglise a fait dans le passé, elle le fera encore dans

l'avenir. — Comme elle l'a fait autrefois, elle sauvera encore l'Europe de la barbarie qui se prépare par les manifestations du socialisme qui veut détruire l'ordre social et le remplacer par les rêves de son délire. Comment le vaincre? Nullement par les combinaisons de la science ou par les systèmes du gouvernement ou par les compressions de la force brutale, mais par la restauration de l'esprit chrétien. — Le peuple doit choisir entre la philosophie de la révolte ou la philosophie de la résignation par la foi. — Malheureusement on a laissé la foi se perdre dans les masses. — Pressentiment général d'une crise suprême : plus d'atermoiements, plus d'expédients. Si l'on ne veut pas de luttes effroyables dans un prochain avenir, il faut que la charité chrétienne se montre à la hauteur de sa mission; elle seule par ses divines inspirations peut sauver la civilisation.

CHAPITRE XVIII. — *Reconstitution de l'unité chrétienne*. . . . . Page 348.

L'idée de Dieu, qui devrait être le *lien* le plus puissant de toute association humaine, est devenue le motif le plus implacable de nos *divisions* et de nos *haines*. — Ce fait accuse un trouble profond de notre ordre social. Il nous impose le devoir d'en rechercher les causes, afin d'en prévenir les conséquences dernières. — La principale cause est évidemment la réforme de Luther. — Leibnitz, à la vue du travail de décomposition opéré par la révolution religieuse dont il était le témoin, s'écriait : *Toutes les larmes des hommes ne suffiraient pas pour pleurer le schisme fatal du* XVI^e *siècle*. — Chaque époque, chaque pays vit s'organiser des essais de rétablissement de l'unité chrétienne. — Leibnitz et Bossuet, Grotius et Petau, Père Laynez et le prince de Condé; — Fénelon, Bourdaloue, Pascal et Arnauld. — Dans notre siècle encore l'Allemagne fut le théâtre de beaucoup de tentatives de paix religieuse, à la tête desquelles figurent les De Haller, les Stolberg, les Gœrres et les Schlegel : elles furent résumées dans un ouvrage d'un pasteur protestant,

le baron de Starck (1818). — En France un essai fut fait par un M. Beauffort, mystérieux personnage au service de l'empereur Napoléon qui rêvait pour lui-même la haute direction de cette *nouvelle église gallicane*. — La Suède et la Norwège prirent part au mouvement qui acquit sa principale importance en Angleterre. On se rappelle les espérances que fit naître l'école puseyiste d'Oxford, à laquelle appartiennent les Wiseman, les Newman, les Manning. — La cour de Rome avait donné l'exemple de ces préoccupations constantes en faveur de l'unité religieuse à reconstituer. — Dans tous les pays les grands écrivains catholiques ont été unanimes à réclamer cette unité. — Tous comprenaient les difficultés insurmontables que ces projets avaient dû rencontrer; mais la longue paix de l'Europe et la facilité des communications ont établi de sympathiques relations entre tous les pays, malgré la différence de leurs cultes; les préjugés se sont dissipés; le retour pacifique à l'unité chrétienne est devenu plus possible qu'autrefois. — Développement des motifs d'espérer ce rapprochement, du côté des protestants et du côté des catholiques. — Le protestantisme, plus divisé que jamais, tend à disparaître comme religion : il n'y a plus ni vie, ni discipline. — Le catholicisme a montré qu'il peut et qu'il veut vivre en paix avec les gouvernements modernes. — C'est une fâcheuse erreur de croire que le retour à l'unité ne serait utile qu'à l'Eglise seulement. — L'unité est non moins importante pour le relèvement de l'ordre social : comme condition de l'unité politique, comme soutien de l'autorité, comme remède à l'absence d'un droit des gens chrétien, comme garantie de la paix sociale et de l'ordre moral, comme moyen de favoriser la complète efflorescence des principes du catholicisme et la fécondité de ses œuvres sociales, dernier espoir de nos sociétés troublées. — Le rétablissement de l'unité est réclamé surtout comme nécessaire au plein succès des missions pour la propagation de la foi. — Il faut donc, même au point de vue exclusif de l'ordre social et de la civilisation générale, se préoccuper plus que jamais de la réunion des communions chrétiennes

ou du moins de leurs fractions encore croyantes et morales. — Tendance de notre époque vers la formation de deux unités contradictoires. — Deux armées sur le champ de bataille : dans l'armée de la destruction deux unités parfaite ment organisées,celle de la francmaçonnerie et celle du socialisme ; dans l'armée de la conservation, des phalanges catholiques momentanément séparées de compagnons d'armes tout disposés à la réconciliation. — Ne serait-ce pas douter de Dieu que de douter de la reconstitution de l'unité chrétienne? Par quel moyen pourra-t-elle s'opérer? Chateaubriand n'attend qu'un homme de génie. — Non, non, les hommes sont impuissants à amener ce résultat. La foi ne se commande pas; l'imposer par la force serait contraire à la loi de Dieu. — Dieu s'est réservé cette œuvre de salut : son esprit souffle où il veut. — L'impuissance des hommes ne doit pas nous décourager ; *quand la sagesse humaine est à bout*, dit Lacordaire, *le jour des grandes miséricordes divines est proche.* — Dans cette pensée, des prières publiques ont été organisées en Allemagne et même en Angleterre. — C'est de l'Eglise que doit partir le signal. — Il semble que la voie la plus naturelle serait la réunion d'un concile œcuménique. — On se rappelle qu'avant le concile du Vatican (1868) Pie IX, par deux Lettres apostoliques, invita les évêques grecs non unis et les chefs des consistoires protestants à profiter du concile pour reprendre ensemble l'œuvre de l'unité; mais le concile fut brusquement interrompu. — Serait-ce un espoir téméraire d'attendre cette unité d'un nouveau concile? L'unité du genre humain dans la même foi est l'espérance de l'Eglise, espérance conforme au dernier vœu même du Rédempteur : *Qu'ils soient tous un, ô mon Père, comme vous et moi nous sommes un.* C'est le testament qu'il nous a laissé.

ERRATA

Page	20, ligne 26,	*au lieu de :*	Don Guéranger,	*lisez :*	Dom Guéranger,
»	169, » 14,	»	reposaient,	»	reposait.
»	177, » 1,	»	*vient,*	»	*vivent.*
»	185, en note,	»	*Cantcrbéyr,*	»	*Cantorbéry.*
»	186, ligne 25.	»	*horreurs,*	»	*les horreurs.*
»	208, entête	»	Chapitre IX.	»	Chapitre XI.
»	212, ligne 24,	»	*consendum est,*	»	*censendum est.*
»	357 » 18,	»	milles	»	mille.